



## PROJET D'UN COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF A GINGINS

Concours de projets à un degré en procédure ouverte pour architectes



Rapport du jury

Document A.5 – version du 17.12.2024





## UN NOUVEAU CŒUR POUR GINGINS

La commune de Gingins a lancé un concours d'architecture afin de réaliser un complexe socioculturel et sportif au centre du village. Dans un périmètre fixé, les architectes en lice doivent disposer un programme de locaux défini, tout en répondant aux objectifs énumérés dans le cahier des charges. Le premier de ces objectifs, très ambitieux, est : aménager un « centre du village » servant non seulement comme espace d'accès aux bâtiments publics, mais aussi comme lieu de référence et de rencontre pour les villageois et les villageois.

Je tiens ici à remercier la commune de Gingins et l'organisateur de la procédure, Karati-architectes, d'avoir organisé une procédure conforme au règlement SIA 142 et mis en place des conditions-cadres optimales pour le travail du jury et des participants. Je remercie également tous les membres du jury, non-professionnels et professionnels, qui ont permis grâce à l'excellent climat de confiance qui a régné durant toutes les séances de délibération un débat ouvert et de grande qualité. J'adresse finalement une grande reconnaissance à tous les participants, sans qui la haute tenue de nos débats n'aurait pas eu lieu, n'aurait pas eu de sens.

Il y a bien évidemment, au terme de ce jugement, beaucoup d'équipes déçues. Je tiens cependant à relever - maigre consolation sans doute - que chacune des propositions, sans qui cette procédure n'aurait pas eu de résultat ni même de sens, a contribué à alimenter le dialogue, à former l'avis du jury.

Le topographie du site, ses dégagements et vues sur le grand paysage, les relations avec les bâtiments et les affectations environnants sont autant de thèmes que les participants ont dû apprécier et valoriser. La proposition du lauréat, à l'unanimité du jury, respecte et renforce les qualités du site. La qualité et la précision du geste architectural vont contribuer à une nouvelle définition du cœur du village de Gingins.

Il me paraît important de préciser aux non-initiés, que chaque proposition a certainement demandé aux participants plusieurs centaines d'heures de travail. Le lauréat va poursuivre le sien, affiner son projet. Il faut voir ce résultat comme le début d'une collaboration. Une discussion constructive doit s'instaurer pour consolider, améliorer et préciser le projet. Je souhaite vivement que ces discussions entre le lauréat, la Commune de Gingins et les futurs utilisateurs permettront de mener cette aventure à son terme, jusqu'à la réalisation d'un ouvrage qui donnera satisfaction à tout le monde.

Je remercie encore une fois tous les acteurs de cette procédure et souhaite sincèrement que le potentiel que le jury a relevé dans le projet SCENE OUVERTE se concrétise de la meilleure des manières.

Alexandre Delley, architecte, président du jury



## L'expérience des représentants de la Municipalité face au concours d'architecture

Le choix du projet architectural représente une étape déterminante dans le cadre du travail de longue haleine entrepris par la Municipalité. Développer ou transformer un espace public exige une attention particulière à chaque détail afin de répondre aux attentes de la communauté tout en respectant les contraintes pratiques, financières et environnementales. Ce processus complexe et enrichissant s'est avant tout révélé comme une aventure humaine unique.

Le lancement du concours d'architecture a débuté par une phase préparatoire rigoureuse. Il s'agissait d'identifier précisément les besoins du projet : métamorphoser le centre du village en un lieu à la fois fonctionnel et convivial, tout en modernisant la salle communale pour en faire un symbole de la vie locale. Cette étape a impliqué une collaboration étroite entre différents acteurs, incluant les habitants, les experts techniques et les élus, dont l'engagement a été primordial.

Une fois les objectifs fixés, le cahier des charges a été élaboré avec soin. Ce document, essentiel pour orienter les participants, détaillait les exigences liées aux normes environnementales, à la faisabilité technique et à l'intégration dans le contexte du village. Malgré la complexité de cette tâche, la Municipalité a saisi cette opportunité pour clarifier et affiner sa vision du projet. Le concours avait pour ambition de susciter une émulation créatrice et de faire émerger des solutions originales.

Les propositions reçues ont constitué une véritable source d'inspiration. Le concours a attiré des architectes aux horizons variés, apportant une diversité impressionnante de concepts et d'approches. Certains projets ont dépassé les attentes initiales, introduisant des idées audacieuses et des solutions innovantes.

Cette richesse a permis à la Municipalité de considérer des options jusqu'alors inexplorées, tout en adoptant un regard renouvelé sur les critères esthétiques et fonctionnels. Le jury, composé d'experts et de représentants locaux, a évalué chaque proposition à l'aune des critères définis, en tenant compte des contraintes et des opportunités offertes par chaque projet.

Cependant, le processus n'a pas été exempt de défis. La nécessité de concilier les ambitions créatives avec les limites budgétaires a parfois donné lieu à des débats intenses au sein du jury. Néanmoins, ces échanges constructifs ont permis d'identifier le projet le mieux adapté aux exigences fixées.

Malgré les obstacles, ce concours d'architecture a été unanimement perçu comme un succès. Il a démontré que la coopération entre institutions publiques, experts et citoyens peut aboutir à des résultats exceptionnels. Ce travail a également permis à la Municipalité d'enrichir sa compréhension des enjeux architecturaux et techniques, tout en les

équilibrant avec les attentes des habitants et des associations locales. Ces enseignements influenceront sans aucun doute les projets futurs, avec pour ambition constante d'améliorer la qualité de vie de chacun au sein de la communauté.

En conclusion, le concours d'architecture ne se limite pas à la sélection d'un projet. Il incarne une aventure humaine riche en solidarité et en engagement collectif. La Municipalité tient à saluer l'excellent travail de coordination mené tout au long de ce processus. Grâce à la mobilisation de toutes les parties prenantes dans un dialogue créatif, nous avons franchi une étape essentielle vers une vision commune de l'avenir de notre village. Le chemin parcouru nous encourage à aborder les prochaines phases avec confiance, en vue de concrétiser cet espace de vie indispensable pour notre communauté.

Charlotte Connell, Conseillère municipale

Hans Brunner, Syndic

## **TABLE DES MATIERES**

UN NOUVEAU CŒUR POUR GINGINS	3
L'EXPERIENCE DES REPRESENTANTS DE LA MUNICIPALITE FACE AU CONCOURS D'ARCHITECTURE	5
<b>1. DISPOSITIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS</b>	<b>9</b>
1.1. PREAMBULE	9
1.2. INTERVENANTS	9
1.3. FORME DE MISE EN CONCURRENCE ET GENRE DE PROCEDURE	10
1.4. JURY	10
1.5. PERIMETRE DU CONCOURS	11
1.6. OBJECTIFS	12
1.6.1. <i>Aménager un nouveau « centre du village »</i>	12
1.6.2. <i>Augmenter l'accueil d'activités locales</i>	12
1.6.3. <i>Mobilité</i>	13
1.6.4. <i>Développement durable</i>	13
1.7. CONTRAINTES ET OPPORTUNITES	14
1.7.1. <i>Condition géotechnique du site</i>	14
1.7.2. <i>Production de chaleur pour les bâtiments publics du secteur</i>	14
1.7.3. <i>Patrimoine bâti et paysager</i>	14
1.8. CRITERES DE JUGEMENT	15
<b>2. CONTROLE DE CONFORMITE</b>	<b>16</b>
2.1. INSCRIPTIONS	16
2.2. RECEPTION	16
2.3. ENVOI / REMISE	17
2.4. ANONYMAT	17
2.5. DOCUMENTS GRAPHIQUES	17
<b>3. EXAMEN PREALABLE</b>	<b>18</b>
3.1. PROGRAMME DES LOCAUX	18
3.2. ASPECTS REGLEMENTAIRES	18
<b>4. RECEVABILITÉ</b>	<b>20</b>
4.1. ADMISSION AU JUGEMENT	20
4.2. ADMISSION A LA REPARTITION DES PRIX	20
4.3. NOTIFICATION DE LA DECISION D'ADJUDICATION ET VOIE DE RECOURS	20
<b>5. JUGEMENT</b>	<b>21</b>
5.1. PREAMBULE	21
5.2. 1 <sup>ER</sup> TOUR DE JUGEMENT	21
5.3. 2 <sup>EME</sup> TOUR DE JUGEMENT	21
5.4. TOUR DE VERIFICATION	22

---

5.5.	CLASSEMENT	22
5.6.	CRITIQUES DES PROJETS CLASSES	22
5.6.1.	N°3 : PLACE DU 1 <sup>ER</sup> AOÛT	22
5.6.2.	N°6 : EQUINOXE	23
5.6.3.	N°9 : UP AND DOWN	24
5.6.4.	N°18 : SCENE OUVERTE	25
5.6.5.	N°25 : DOUBLE FACE	26
5.6.6.	N°28 : BELVEDERE	26
6.	REPARTITION DE LA SOMME GLOBALE DES PRIX	28
6.1.	CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX	28
7.	RECOMMANDATIONS DU JURY	29
7.1.	CONSIDERATIONS PARTICULIERES	29
7.2.	CONSIDERATIONS GENERALES	29
8.	LEVEE DE L'ANONYMAT	30
9.	APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	36
10.	PRESENTATION DES PROJETS	2
11.	ANNEXES	189
11.1.	ANNEXE 1 : CONFORMITE REGLEMENTAIRE DES PROJETS	190
11.2.	ANNEXE 2 :LISTE DES LOCAUX	193

## 1. DISPOSITIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS

### 1.1. Préambule

La commune de Gingins organise un concours d'architecture pour réaliser un complexe socio-culturel et sportif au centre du village afin de répondre aux besoins de sa population. Pour ce faire, elle entend construire un ou des ouvrages permettant de servir de lieu de rencontre pour les villageoises et les villageois dans le cadre de diverses activités locales, notamment culturelles, associatives et sportives.

Dans le périmètre de réflexion se situent plusieurs ouvrages existants. D'une part, il y a les bâtiments scolaires comme le collège de Gingins, ouvrage recensé en note 2 (monument d'intérêt régional), et le bâtiment de l'UAPE « Les P'tits Lézards » ainsi que la buvette du club de football avec lesquels une synergie doit être établie. D'autre part, il y a le bâtiment de l'ancienne poste, dont la réaffectation doit être questionnée.

C'est pourquoi, compte tenu des spécificités du site, la commune a décidé de procéder à un concours d'architecture à un degré afin de trouver la solution la plus appropriée.

### 1.2. Intervenants

L'adresse du Maître de l'ouvrage pour ce marché est :

Commune de Gingins  
Route de Trélex 4  
1276 Gingins

L'organisateur de ce marché est un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont l'adresse est :

karati-architectes  
c/o Sacha Karati  
Chemin de la Fin du Clos 38  
1616 Attalens

L'adresse du secrétariat du concours est :

CBL architectes sàrl  
A l'attention de M. Clemens Blum  
Avenue de Vinet 25  
1004 Lausanne  
info@cbl-architectes.ch

### 1.3. Forme de mise en concurrence et genre de procédure

Le forme de mise en concurrence choisie est un concours de projets d'architecture à 1 degré en procédure ouverte soumise aux accords internationaux.

La procédure s'est déroulée selon le calendrier suivant :

28.06.2024	Lancement de la procédure
12.07.2024	Délai pour poser les questions (via simap)
26.07.2024	Réponses aux questions
20.09.2024	Délai d'inscription administrative
18.10.2024	Rendu des documents
01.11.2024	Rendu des maquettes
06.11.2024 / 13.11.2024	Journée(s) réservée(s) pour le jugement
Janvier 2025	Vernissage de l'exposition publique des projets

### 1.4. Jury

#### Président

DELLEY Alexandre                      Architecte EPFL-SIA, Deillon delley architectes SA, Bulle

#### Membres non-professionnel-le-s

CONNELL Charlotte                      Conseillère municipale en charge des Bâtiments communaux, Chargée de syndicat interne

BRUNNER Hans                              Syndic de Gingins, Transitaire, employé de commerce

#### Membres professionnel-le-s

NASSISI Sylvain                              Architecte HES, Glatz et Nassisi architecture sàrl, Nyon

BALDY Jean-Luc                              Ingénieur civil ESTP, membre du Conseil Communal

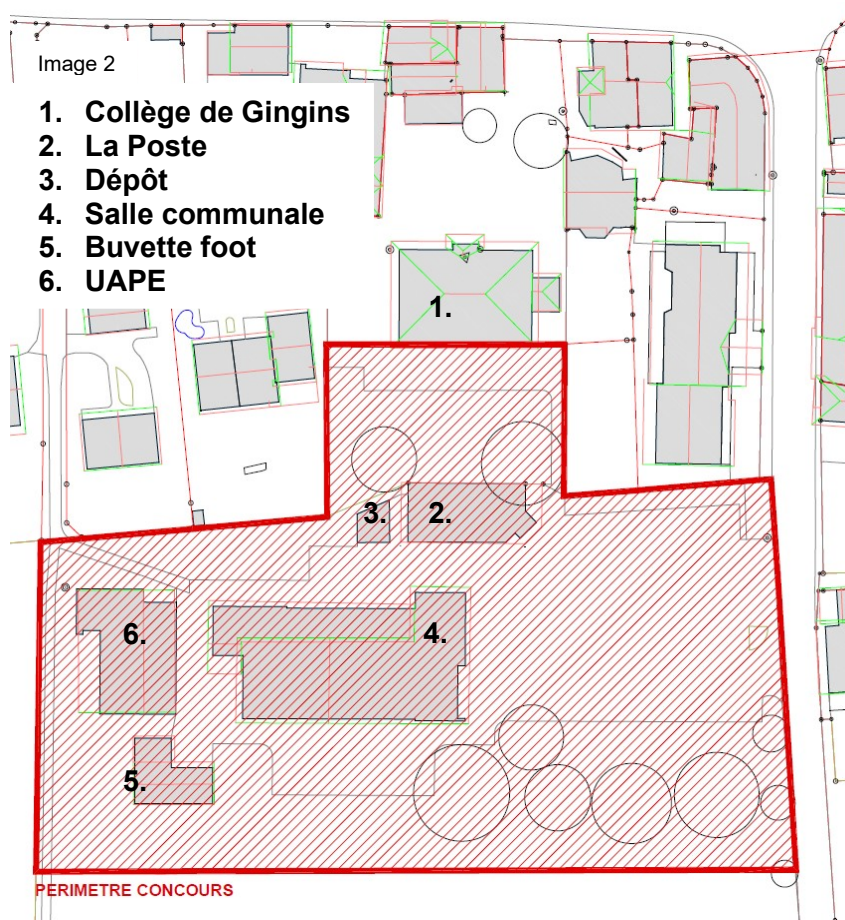
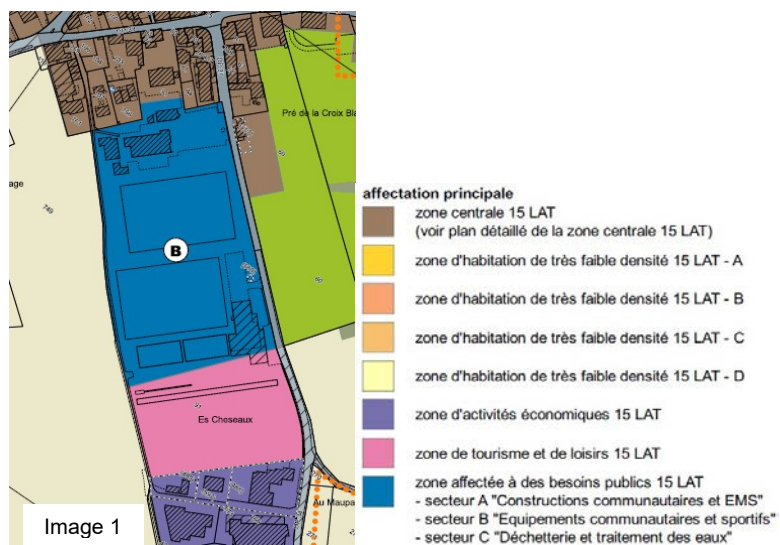
#### Suppléant-e-s

KARATI Sacha                                  Architecte EPFL-SIA, Attalens

#### Spécialiste-conseil

BIDARI Payam                                  Architecte HES, paterr sàrl, Vevey

## 1.5. Périmètre du concours



La parcelle n°91 de 54'316 m<sup>2</sup> est affectée à différentes zones : zone centrale, zone affectée à des besoins publics, zone de tourisme et de loisirs et zone d'activités économiques (image n°1).

Sur la partie supérieure du site (image n°2), le bâtiment de l'UAPE (n°6) ainsi que celui du collège de Gingins (n°1) et la buvette du club de football (N°5) sont impérativement à conserver. Toutes les autres constructions (la poste n°2, dépôt n°3, salle communale n°4) peuvent être réaffectés ou démolies pour les besoins du projet.

Le périmètre est précisé sur le plan de situation (document C.8). Les éléments construits du programme (partie A du programme) sont à implanter dans la zone affectée à des besoins publics exclusivement.

## 1.6. Objectifs

### 1.6.1. Aménager un nouveau « centre du village »

Le projet du complexe socio-culturel et sportif est l'occasion d'aménager une « place du village », véritable lieu de référence et de rencontre pour les villageoises et les villageois.

L'objectif est de pouvoir activer ce lieu tout au long de la journée grâce aux multiples activités susceptibles de s'y développer. Ce lieu doit pouvoir fonctionner pendant les horaires scolaires ainsi qu'en dehors ceux-ci. La dimension prévue dans la liste des locaux (voir document A.2) est une surface minimale qui peut être interprétée en fonction du projet.

### 1.6.2. Augmenter l'accueil d'activités locales

La nouvelle salle polyvalente (type VD 1) sera utilisée pour les besoins des activités sportives liées au collège de Gingins. En dehors des horaires scolaires, elle sera utilisée à des fins socio-culturelles et sportives par les sociétés locales et l'Administration Communale (assemblées, réunions, soirées dansantes, expositions, etc...). L'ajout d'une scène permettra également des productions musicales ou théâtrales. Dans la mesure du possible, le Maître d'ouvrage souhaite que ce dispositif soit convertible pour être utilisé soit vers l'intérieur de la salle polyvalente, soit à l'extérieur en donnant sur la nouvelle place du village.

Quant à l'UAPE « Les P'tits Lézards », elle a besoin d'espaces supplémentaires afin de servir les repas des plus grands. C'est pourquoi, il est prévu de réaliser également une salle multiusage pour les besoins quotidiens de l'UAPE. En dehors des horaires de l'UAPE, la salle multiusage peut être mise à disposition de l'administration et des sociétés locales pour des séances, réunion, etc...

Les locaux qui composent la salle multiusage (voir document A.2, section A.02), peuvent être réaménagés dans un ouvrage réaffecté. En cas de reconstruction à neuf lié avec la salle polyvalente, la cuisine (A.02.02.), les wcs (A.02.03.) le wc handicapé (A.02.04.) et l'économat (A.02.05.) peuvent être partagés avec les locaux de services du même nom (voir document A.2, section A.03).

### 1.6.3. Mobilité

La commune de Gingins est desservie par les TPN (Transports Publics Nyon). Un parcours (cadence ½ heure) au départ de Nyon se termine avec l'arrêt Gingins (Poste) sur le site. Cet arrêt doit être maintenu. Selon les besoins du projet, il peut être conservé ou déplacé. Les aspects dimensionnels de cet arrêt sont les suivants (voir annexe C.5 et C.7) :

- Rayon de braquage : 1250 cm,
- Quai : hauteur = 22 cm, pente max. 6%, longueur = 1800 cm.

Parallèlement, et ce en complément de l'emprise prévu pour les TPN, une zone de dépose-minute est nécessaire dans le périmètre du concours pour que bus scolaires et les véhicules des parents déposent ou reprennent les enfants. Cette aire doit être aménagée de manière à garantir la sécurité des enfants (voir annexe C.6). Les bus scolaires ont une longueur de 12m.

En dernier lieu, 60 places de stationnement pour des voitures doivent être aménagées dans le périmètre du concours afin de permettre d'améliorer le besoin en stationnement pour le village.

De manière générale, les concurrents doivent veiller à ce que la sécurité des piétons et des cyclistes soit assurée sur le site. D'autre part, le Maître d'ouvrage attache une attention particulière à ce que les places des stationnements prévues soient le moins visibles possible en surface.

### 1.6.4. Développement durable

Compte tenu de l'importance des investissements et des impacts qu'il suscite, le secteur du bâtiment est appelé à promouvoir des approches visant à réduire les charges sur l'environnement par la réalisation d'édifices économes en matières et en énergies, tout en offrant une haute qualité d'utilisation. Le projet devra répondre aux enjeux du développement durable par une mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers - *social, environnemental et économique*.

Au stade du concours, la réflexion des concurrents portera sur les éléments suivants :

- Valeur sociale : les aménagements paysagers doivent favoriser les échanges sociaux entre les différents usagers du site tout en privilégiant une bonne accessibilité des ouvrages aux personnes à mobilité réduite.
- Concept santé, bien-être et environnement : le projet tiendra compte des aspects liés à la santé et au bien-être, notamment au niveau du choix de l'implantation (orientations, vues, etc...) et la relation du bâti avec son contexte naturel et paysager. Le confort de tous les usagers sera assuré tant du point de vue de la protection contre le bruit, de l'éclairage que du confort thermique.
- Concept énergétique : les projets doivent démontrer une réflexion sur une architecture climatiquement équilibrée, c'est-à-dire qui compose avec le climat plutôt qu'elle s'y oppose. Cela se traduit, en hiver, par une bonne protection contre le froid et, en été, par une protection solaire efficace, une inertie pour amortir les

amplitudes thermiques et une ventilation majoritairement naturelle. La lumière naturelle est considérée comme la base de l'éclairage, l'éclairage artificiel n'étant utilisé que durant les périodes trop sombres ou la nuit.

- Economie : au stade du concours, le Maître de l'ouvrage considère que c'est par une compacité qualitative du projet que les plus grandes économies peuvent être réalisées.
- Ecologie : dans un contexte de dérèglement climatique, la présence des arbres ainsi que l'infiltration des eaux dans le sol contribuent au rafraîchissement des lieux et permettent de lutter contre les îlots de chaleur.

## 1.7. Contraintes et opportunités

### 1.7.1. Condition géotechnique du site

Selon les informations du Maître d'ouvrage, il semble qu'une nappe phréatique se situe à -3.5 m dans le sous-sol du périmètre du concours. Il est donc fortement conseillé de limiter les ouvrages souterrains au strict minimum afin de limiter les risques d'un dépassement budgétaire liés à l'exécution de travaux spéciaux.

### 1.7.2. Production de chaleur pour les bâtiments publics du secteur

Les locaux techniques de la salle polyvalente existante alimentent en chaleur plusieurs autres bâtiments publics (l'école, la poste, les abris de protection civil / voirie situé le long des terrains de sport et de la route de Chiblins). La puissance délivrée par la chaudière est actuellement de 200 kW.

Il est envisagé de remplacer cette installation qui arrive en fin de vie par une chaudière à pellets. C'est pourquoi des espaces de stockage accessibles sont prévus dans la liste des locaux (document A.2).

### 1.7.3. Patrimoine bâti et paysager

Le collège de Gingins (ECA 99a) a été construit en 1902. Il est recensé en note \*2\* et il est inscrit à l'inventaire au sens de l'art. 15 de la loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI). La note \*2\* définit un objet d'importance régionale, dont l'ensemble doit être conservé dans sa forme et sa substance, et dont d'éventuelles modifications ne doivent pas altérer le caractère.

Implanté en retrait de la Route de Cheserex, le collège de Gingins définit une cour d'école d'où s'organise l'accès au bâtiment. La topographie naturelle du terrain permet de dégager sa façade Sud-Est qui offre un dégagement intéressant pour les salles de classe sur le grand paysage (Alpes françaises et Lac Léman).

Cet ouvrage est implanté à l'intérieur d'un périmètre ISOS. Cependant aucune mesure particulière n'est à prévoir.

Par ailleurs, aucun arbre dans le périmètre du concours n'est protégé au sens du règlement communal sur la protection des arbres en vigueur. Néanmoins, en fonction du

projet, leur maintien est souhaité par le Maître d'ouvrage dans la mesure du possible. Tout arbre abattu doit être compensé dans le projet.

## 1.8. Critères de jugement

Les critères de jugement sont les suivants :

- Concept général et insertion topographique ;
- Qualités architecturales et fonctionnelles ;
- Qualité des aménagements ;
- Prise en compte des qualités paysagères et patrimoniales du site ;
- Développement durable ;
- Économie du projet.

Les critères d'appréciation peuvent être précisés et affinés pendant le jugement. L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité.

## 2. CONTROLE DE CONFORMITE

### 2.1. Inscriptions

Après avoir procédé à la vérification des conditions de participation, 39 inscriptions ont été validées, dont une a été retirée. Aucune n'a été refusée. 34 projets ont été rendus.

### 2.2. Réception

Lors de la réception des dossiers, un numéro d'identification a été attribué à chaque projet. L'ordre de classement n'a pas d'importance.

N°	Devisé
1	SYNERGIE DURABLE : CONNECTER LES ESPACES, AMELIORER LA VIE
2	TOUS ENSEMBLE
3	PLACE DU 1ER AOÛT
4	LE HERON ET LA MONTAGNE
5	LA GRANGE
6	EQUINOXE
7	TESSERA
8	DOUBLE FACE
9	UP AND DOWN
10	UN POUR TOUS
11	VICE-VERSA
12	FEUILLE - CAILLOU - CISEAUX
13	BOIS DE RESONANCE
14	RÊVE
15	PERISTYLE
16	DE PLACE EN PLACE
17	LA REGLE DU JEU
18	SCENE OUVERTE
19	LE CŒUR DE GINGINS
20	DENOMINATEUR COMMUN
21	RUBIK'S CUBE
22	ADA AU CONTRAIRE
23	STELLA
24	HORIZON
25	DOUBLE FACE
26	GIMMIUS
27	COULISSES
28	BELVEDERE
29	PAUL ET SANDRA
30	PANDORA
31	FRAME
32	VUE DU MONT-BLANC
33	SOUS LES FEUILLAGES
34	CARROUSEL

## 2.3. Envoi / remise

Le délai de remise des dossiers de projet est le 18.10.2024, cachet postal faisant foi, chaque dossier devait contenir le rendu (2 exemplaires papier) réduction A3 du rendu (1 exemplaire papier), rapport surfaces/volumes, 2 enveloppes cachetées (N°1 avec B.4 et coordonnées bancaires pour le remboursement de la finance d'inscription et N°2 avec clé ou CD usb avec rendu + rapport au format pdf).

Le délai de remise des maquettes de projet était le 01.11.2024, date à laquelle les maquettes doivent être reçues à l'adresse de la commune, le cachet postal ne faisant pas foi.

Tous les dossiers étaient complets et ont été remis dans les délais. Toutes les maquettes ont été reçues dans les délais.

## 2.4. Anonymat

Lors de cette vérification, il était contrôlé que les documents remis au jury (plans de présentation & rapport) ne contiennent aucun élément susceptible d'identifier le participant lors du jugement. Tous les dossiers ont respecté cette condition.

## 2.5. Documents graphiques

Seuls quelques projets respectent la totalité des exigences graphiques selon §5.1.1 du document A1. Ont été vérifiés les éléments suivants :

- Plan de situation :
  - Orientation (nord en-haut de la page),
  - Indication du périmètre du concours,
  - Indication des limites des parcelles,
  - Indication des lignes des coupes,
  - Indication des ouvrages enterrés (uniquement pour les ouvrages souterrains qui sortent de l'emprise des bâtiments),
  - Indication des principales altitudes de terrain.
- Plans d'étage :
  - Indication des codes des locaux (numéros et abréviations),
  - Indication des surfaces des locaux,
  - Indication des abords du bâtiment sur le plan du RdC.
- Coupes et élévations :
  - Indication du terrain naturel (T.N.) et du terrain aménagé (T.A.),
  - Indication des principales altitudes des bâtiments
- Coupe de détail :
  - Indications sur la matérialisation

Les manques concernant des éléments mineurs, tous les projets ont été considérés comme acceptables du point de vue graphique.

### 3. EXAMEN PREALABLE

#### 3.1. Programme des locaux

La vérification a porté sur les points principaux de la liste des locaux, sans toutefois vérifier chaque local et toutes les surfaces. Les points vérifiés étaient les suivants :

- Y a-t-il une salle polyvalente avec les dimensions selon VD1 (A.01) ?
- Y a-t-il une salle multiusage avec ses locaux de service et sa terrasse attenante (A.02) ?
- Y a-t-il une scène avec arrière-scène et locaux attenants, notamment le local pour engins intérieurs (A.03) ?
- Y a-t-il des locaux techniques (A.04) ?
- Y a-t-il les places de stationnement requises (B.01) ?
- Y a-t-il les surfaces extérieures requises (B.02) ?

Une vérification détaillée a été faite sur les projets retenus au dernier tour. Malgré quelques manques mineurs, tous les projets rendus ont été considérés comme respectant les exigences principales de la liste des locaux (annexe A2).

#### 3.2. Aspects réglementaires

Une vérification a été faite de l'ensemble des projets sur les articles suivants du Règlement du Plan d'affectation communal du 15 août 2023 :

- Art.41 Constructions souterraines (autorisées au-delà des limites de construction, pour autant que 2/3 au moins du volume sont situés en-dessous du terrain naturel (al. 1 lit. a) et qu'une face au plus est apparente une fois le terrain aménagé (al. 1 lit. b), mais distance minimale de 3m par rapport au bord de chaussée (art. 37 LRou))
- Art.42 Mouvements de terre et murs de soutènement (maximum 1.50m par rapport au terrain naturel (al. 1), proportions plus importantes acceptées pour accès aux garages (al. 2) – pour les projets qui ne font pas figurer le terrain naturel, celui-ci est admis à une altitude moyenne de 537.00 pour la majeure partie du périmètre du concours)
- Art.118 Règles communes aux secteurs lit. a Distance aux limites (la distance aux limites de propriété est de 6 mètres)
- Art.118 Règles communes aux secteurs lit. b Forme des toitures (La forme des toitures est libre. En cas de toitures à pans, leur pente se situe entre 50 et 70%)
- Art.120 al.5 Secteur B (« La hauteur des constructions est limitée à 10 mètres à l'acrotère et à 15 mètres au faîte. » – pour les projets qui ne font pas figurer le terrain naturel, celui-ci est admis à une altitude moyenne de 537.00 pour la majeure partie du périmètre du concours)

Concernant l'art. 42 Mouvements de terre, il est à relever que la démolition de la poste induit une situation d'appréciation incertaine en raison du grand volume enterré (T.N. à considérer au niveau du radier ou de la toiture ou selon le terrain naturel à côté ?). Le traitement de cette situation n'a pas été pris en compte dans la vérification des mouvements de terre.

L'art. 118 lit. b (forme des toitures) n'est entièrement respecté que par les projets à toiture plate. Aucune des toitures en pente ne respecte l'exigence d'une pente de 50 à 70%. Un résumé de la conformité des projets aux différents aspects réglementaires énoncés ci-dessus figure dans l'annexe 1 en fin du rapport.

## 4. RECEVABILITÉ

### 4.1. Admission au jugement

Tous les dossiers sont :

- Reçus dans les délais,
- Ne comportent pas d'éléments incomplets dans leurs parties essentielles,
- Compréhensibles,
- Ne laissent pas supposer d'intentions déloyales,
- Respectueux des règles de l'anonymat.

Il est proposé au jury de ne pas exclure de projet du jugement.

### 4.2. Admission à la répartition des prix

Une proposition de concours doit être exclue de la répartition des prix, si elle s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels.

De nombreux projets dérogent au Règlement du Plan d'affectation communal du 15 août 2023. Aussi, seuls les projets inscrits dans la liste ci-dessous sont admis à la répartition des prix. Néanmoins, les projets dérogatoires peuvent faire l'objet de mentions.

N°	Devise
2	TOUS ENSEMBLE
10	UN POUR TOUS
13	BOIS DE RESONANCE
18	SCENE OUVERTE
19	LE CŒUR DE GINGINS
20	DENOMINATEUR COMMUN
21	RUBIK'S CUBE
23	STELLA
25	DOUBLE FACE
26	GIMMIUS
28	BELVEDERE
29	PAUL ET SANDRA
30	PANDORA
33	SOUS LES FEUILLAGES

### 4.3. Notification de la décision d'adjudication et voie de recours

La décision du maître d'ouvrage concernant l'attribution du marché sera notifiée par publication sur SIMAP.

Seules sont susceptibles d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du canton de Vaud, les décisions du Maître d'ouvrage.

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est au lieu de réalisation du projet.

## 5. JUGEMENT

### 5.1. Préambule

L'ensemble des membres du jury a pris connaissance des 34 projets individuellement. Puis, le contrôle de conformité et le retour de l'examen préalable leur ont été restitués.

### 5.2. 1<sup>er</sup> tour de jugement

Le jury in corpore procède à un premier tour d'élimination et examine de manière globale la cohérence générale des propositions en se référant aux critères de jugement mentionnés dans le programme de concours.

Il examine, en particulier, les aspects spécifiques ayant trait aux qualités urbanistiques et aux relations formelles et spatiales dans un site à la fois complexe et sensible – le rapport notamment avec le bâtiment scolaire existant, avec les espaces extérieurs et ses alentours et la qualité des accès.

A l'unanimité, il décide d'écarter les 19 projets suivants, considérant qu'ils présentent des défauts importants au regard des critères énoncés :

N°	Devise
1	SYNERGIE DURABLE : CONNECTER LES ESPACES, AMELIORER LA VIE
2	TOUS ENSEMBLE
4	LE HERON ET LA MONTAGNE
5	LA GRANGE
8	DOUBLE FACE
10	UN POUR TOUS
14	RÊVE
15	PERISTYLE
16	DE PLACE EN PLACE
17	LA REGLE DU JEU
18	SCENE OUVERTE
20	DENOMINATEUR COMMUN
22	ADA AU CONTRAIRE
24	HORIZON
29	PAUL ET SANDRA
30	PANDORA
31	FRAME
33	SOUS LES FEUILLAGES
34	CARROUSEL

### 5.3. 2<sup>ème</sup> tour de jugement

Le jury procède ensuite à un deuxième tour d'élimination et examine de manière approfondie le respect des critères de jugement énoncés.

A l'unanimité, il décide d'écarter les 9 projets suivants :

N°	Devise
7	TESSERA
11	VICE-VERSA
12	FEUILLE - CAILLOU - CISEAUX
13	BOIS DE RESONANCE
19	LE CŒUR DE GINGINS
21	RUBIK'S CUBE
26	GIMMIUS
27	COULISSES
32	VUE DU MONT-BLANC

## 5.4. Tour de vérification

Conformément aux dispositions du règlement SIA 142, art. 21.2, le jury procède à un réexamen de l'ensemble des projets.

À l'unanimité, il décide de retenir le projet n°18 pour l'établissement du classement final et d'écarter le projet n°23 STELLA au 2<sup>ème</sup> tour au lieu de le retenir pour le classement.

## 5.5. Classement

Les 6 propositions sont ainsi retenues pour l'établissement du classement final et pour l'attribution des prix et des mentions. Le jury examine à nouveau dans le détail les projets retenus en tenant compte d'un contrôle approfondi des surfaces ainsi que d'une approche financière de ceux-ci.

Sur la base de ces informations ainsi que sur les critères de jugement énoncés et développés, le jury confirme à l'unanimité la sélection pour le classement des projets suivants :

N°	Devise
3	PLACE DU 1 <sup>ER</sup> AOÛT
6	EQUINOXE
9	UP AND DOWN
18	SCENE OUVERTE
25	DOUBLE FACE
28	BELVEDERE

Des critiques de ces projets sont rédigées.

## 5.6. Critiques des projets classés

### 5.6.1. N°3 : PLACE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT

Le projet « Place du 1er août » réinvente le cœur du village en proposant une place ouverte et accueillante, articulée autour de la salle polyvalente existante et d'une salle multiusage. Cette nouvelle configuration favorise les interactions sociales, culturelles et sportives tout en valorisant le cadre bâti et naturel.

La salle polyvalente, conservée dans sa position actuelle, subit une transformation complète. Sa structure est modernisée pour accueillir une scène traversante orientée vers la nouvelle place, créant un dialogue direct avec cet espace central. Les grands vitrages au sud baignent l'intérieur de lumière naturelle, offrant des espaces lumineux et chaleureux, bien qu'une réflexion sur les dispositifs d'obscurcissement solaire soit nécessaire pour garantir le confort thermique. La conservation de la structure existante témoigne d'une démarche durable et respectueuse des ressources, tout en limitant l'impact environnemental.

Indépendante, la salle multiusage s'intègre dans un langage architectural cohérent avec le bâtiment principal. Largement vitrée et entièrement ouvrable, elle définit la place du village côté « Jura » et s'inscrit dans un axe paysager traversant le site d'est en ouest. Cet espace polyvalent, directement ouvert sur la place, joue un rôle clé dans son animation en s'adaptant aux saisons et aux événements, comme des marchés, concerts ou rassemblements.

Le projet met également l'accent sur la mobilité douce, avec des sentiers sécurisés qui relient les espaces extérieurs entre eux, favorisant les déplacements piétons et cyclistes. La limitation de la circulation en surface aux seuls transports publics et la discrétion de l'accès au parking souterrain permettent de libérer la place pour des usages conviviaux, tout en minimisant l'impact des transports. L'intégration des arbres et des ouvrages existants dans cette nouvelle configuration donne une certaine cohésion au site, bien que les nouveaux bâtiments peinent à développer un dialogue fonctionnel ou visuel avec le bâti existant.

Sur le plan constructif, l'ajout d'une enveloppe thermique en bois modernise l'apparence tout en améliorant les performances énergétiques. La volumétrie est retravaillée, avec des avant-toits relevés qui soulignent les espaces ouverts. Cependant, la différenciation avec l'existant opérée par la matérialité du projet peine à convaincre le jury.

### 5.6.2. N°6 : EQUINOXE

Le projet « Équinoxe » se distingue par une implantation réfléchie et très innovante des éléments principaux du programme, structurés en « strates » successives et parallèles au terrain de football. Cette approche transforme véritablement la perception du site tout en préservant une échelle architecturale respectueuse de l'identité du village.

L'organisation des flux extérieurs est un point fort de cette proposition. En plaçant les places de stationnement dans l'alignement des arbres existants, et en structurant les circulations longitudinalement, le projet évite les croisements entre les zones de déposer-minute et les allées principales. Cette configuration garantit une fluidité du trafic et assure la sécurité des utilisateurs, excepté lors des matchs de football.

Le bâtiment principal s'intègre harmonieusement au site, avec un gabarit calibré sur les dimensions de la salle polyvalente. L'arrière-scène s'ouvre sur la place du village, tandis que les espaces de service sont orientés vers la route, permettant un dégagement et un éclairage naturel généreux pour la salle polyvalente. Cependant, les circulations internes sont étroites, ce qui pose un défi à la fluidité des déplacements.

L'agrandissement de l'UAPE, par l'ajout de la salle multiusage, renforce la cohérence du projet. Cette extension permet de mutualiser les services comme la cuisine et les sanitaires, tout en s'intégrant naturellement à la place du village, créant un espace convivial et fonctionnel.

Un parc végétalisé, faisant office de zone tampon avec le collège existant, offre une aire engazonnée et une aire de jeux pour enfants. Ces aménagements mettent en valeur le patrimoine bâti, bien que l'orientation du bâtiment principal, tourné vers le site et non vers l'école, limite le lien direct entre ces deux ouvrages clés.

Le jury salue la rationalité des moyens employés et la gestion claire des flux extérieurs, tout en soulignant les défis techniques, notamment la giration des bus devant l'UAPE et la buvette, nécessitant une révision de l'aménagement du talus. La capacité du projet à gérer les flux des manifestations sportives, notamment liées au football, questionne également le jury.

En résumé, le projet « Équinoxe » illustre une démarche architecturale innovante et bien ancrée dans son environnement. Si ses points forts résident dans la gestion des flux extérieurs et une volumétrie à l'échelle du village, des ajustements très importants sont nécessaires pour améliorer son potentiel et renforcer les connexions avec le collège et les infrastructures sportives.

### 5.6.3. N°9 : UP AND DOWN

Le projet « Up and Down » propose d'implanter le bâtiment principal perpendiculairement au collège existant. Cette implantation divise clairement le site en deux zones distinctes : une aire d'accès pour les véhicules motorisés côté route et la place du village à l'opposé. Cette dernière, pensée comme un espace de desserte, est définie par la géométrie des bâtiments existants et projetés.

La place du village devient ainsi le point névralgique du projet, regroupant tous les accès aux bâtiments et offrant un lien privilégié avec le collège existant. Les aménagements extérieurs exploitent la différence de niveaux du terrain pour relier les éléments du programme. Une grande fluidité est apportée à l'intérieur du bâtiment principal, où une galerie vitrée bien dimensionnée relie les différents espaces : salle polyvalente, sanitaires, arrière-scène, cuisine et locaux techniques. En sous-sol, cette galerie mène également à la zone vestiaires et au parking.

Cependant, malgré cette organisation fonctionnelle, la salle polyvalente souffre d'un éclairage naturel limité à des bandeaux vitrés en hauteur, ce qui limite son confort visuel. Une amélioration dans ce domaine permettrait de renforcer son attractivité et son adéquation aux usages.

Un bâtiment secondaire, plus modeste, abrite la salle multiusage et s'implante stratégiquement près de la buvette du terrain de football. Bien que fonctionnel, il pourrait gagner en efficacité grâce à une meilleure mutualisation des équipements, comme la cuisine, pour répondre à une utilisation simultanée lorsque la salle multiusage est divisée

en deux. Sa terrasse, orientée vers le terrain de football, constitue néanmoins un atout pour les spectateurs, même si elle ne participe pas à l'animation de la place du village.

Enfin, le projet valorise les espaces verts avec des aménagements variés le long du talus. Ces zones ombragées, intégrant les arbres existants, offrent un confort apprécié pour les spectateurs des matchs de football. En revanche, la distance entre l'école et son aire engazonnée est problématique en matière de sécurité pour les enfants.

Si certains aspects, comme l'aire d'accès pour les véhicules motorisés (bus scolaires en particulier) et le parking souterrain demandent à être repensés, le projet montre une certaine ambition à connecter la place du village avec le collège existant.

#### 5.6.4. N°18 : SCENE OUVERTE

Le projet « Scène ouverte » se déploie le long de la partie sud du site, sur l'esplanade bordant le terrain de football, et joue un rôle charnière entre les principales activités : l'école et la place du village en amont, et les infrastructures sportives en aval. Cette implantation longitudinale permet au bâtiment de s'intégrer harmonieusement dans la morphologie du site, tout en reliant les différentes zones fonctionnelles de manière fluide.

Le bâtiment, conçu d'un seul tenant, dialogue avec son environnement par des façades qui s'adaptent à leur contexte. La façade principale, sur deux niveaux, s'ouvre généreusement vers la salle polyvalente, créant un lien visuel et spatial fort avec le bâtiment scolaire patrimonial. Cet aménagement renforce la continuité entre la place du village et le parc de l'école, favorisée par un adoucissement des déclivités et un dégagement visuel préservé grâce aux arbres existants.

Du côté sud, la façade, développée sur un seul niveau, anticipe la pente naturelle et crée une allée abritée qui fait office de tribune couverte pour les spectateurs des matchs de football. En prolongement, une terrasse orientée plein sud, adjacente à la salle multiusage, offre un espace convivial et abrité, en synergie avec la buvette existante.

L'organisation intérieure est pensée pour optimiser la flexibilité et la fonctionnalité. La salle polyvalente et la salle multiusage sont interconnectées, permettant des extensions pour des événements d'envergure, comme des lotos ou des fêtes. Une cuisine stratégique facilite le service des deux espaces, tandis que la gestion verticale des flux, avec des vestiaires en étage et des WC publics en sous-sol, optimise les circulations.

Construit entièrement en bois, le bâtiment se veut léger, durable et respectueux de son environnement. Il réduit son impact sur le sol en limitant les excavations et intègre des solutions écoénergétiques, comme des panneaux photovoltaïques et une ventilation naturelle. Ces choix garantissent une consommation minimale de ressources non renouvelables tout en augmentant la résilience climatique du site grâce à une toiture qui participe au cycle de l'eau.

En associant fonctionnalité, respect du patrimoine et durabilité, le projet « Scène ouverte » répond aux besoins actuels tout en offrant un très bon potentiel de développement pour les phases futures.

### 5.6.5. N°25 : DOUBLE FACE

Le projet « DOUBLE FACE » crée une plateforme horizontale sur laquelle s'implante un bâtiment unique rassemblant la totalité du programme demandé. En lien au tissu bâti du village, cette implantation définit quatre espaces extérieurs d'usages distincts. A l'Est, une interface multimodale regroupe les aires de dépose-minute, l'arrêt de bus ainsi que la rampe d'accès au parking souterrain, regroupant ainsi la totalité de la demande en stationnement des véhicules motorisés.

Le bâtiment de forme rectangulaire est placé au centre de la place, ses longues façades sont parallèles aux courbes de niveaux, comme la route de Chésereux. Le placement de la salle polyvalente au cœur du système permet un jeu de hauteurs différenciées du bâtiment et une intégration intéressante de celui-ci dans son contexte. Deux espaces couverts généreux - l'entrée principale et l'espace couvert extérieur - induisent une mise en relation qualitative des espaces, de la place du village à la terrasse du sport. Le choix d'intégrer la totalité du programme dans un volume unique et l'organisation de celui-ci offrent des scénarii d'usage et des synergies intéressantes.

Le jury regrette le manque de tension spatiale et de hiérarchie des espaces extérieurs proposés. Il doute également de la proposition de l'emplacement de la place du village et de l'orientation directe de la scène ouverte en direction de la zone de dépose, vers les nuisances du trafic généré par le bus de ligne.

Le principe de différenciation des hauteurs proposé dans la coupe du bâtiment est subtil. Une relation renforcée entre la salle polyvalente et la salle multiusages aurait pu amener les complémentarités d'usage intéressantes. La décision de placer la totalité des places de stationnement en sous-sol et la générosité du principe distributif induisent une volumétrie bien supérieure à la moyenne des projets.

Le jury a apprécié l'attention apportée à la notion de construction et de développement durable dans ce projet. Mettant en œuvre des éléments de faibles portées, la préfabrication en bois y est largement utilisée. De plus, des murs intérieurs en briques de terre crue sont prévus afin d'apporter une bonne inertie thermique.

### 5.6.6. N°28 : BELVEDERE

Le projet « BELVEDERE » propose l'implantation de deux volumes en dialogue avec le collège de Gingins. La disposition du bâti crée un enchaînement de places en terrasse, en relation avec le tissu villageois et les cheminements existants ; devant le collège, une place haute sur laquelle se pose un plan d'eau, la place du village, disposée sur la dalle du parking couvert, accueillant les entrées des deux bâtiments et plus bas, au niveau de terrain naturel, une place en pleine terre et arborisée. Le dispositif proposé souligne l'ouverture du projet sur le grand paysage et met en valeur le Collège.

Les entrées des deux bâtiments sont placées sur la place centrale. Leurs typologies s'orientent sur la vue. La salle polyvalente se situe du côté de la route de Chiblins. Le travail de la coupe de cette salle et le parcours créé mettent en valeur le site et son ouverture sur le paysage. Proche de l'UAPE existante, le bâtiment avec la salle multiusage

est disposé sur la place du village et s'ouvre en belvédère sur la place du paysage et la vue.

Le jury apprécie la précision de ce projet et la proposition de disposer un parking semi-enterré permettant de préserver l'arborisation existante, offrant ainsi une réponse constructive aux conditions géotechniques du site. Il relève également la qualité des espaces extérieurs proposés et de la mise en valeur du Collège. La qualité du dispositif est mise en doute par des manquements au niveau du fonctionnement des flux des transport de personnes et de logistique. La zone de dépose des élèves et d'arrêt des transports publics est trop exiguë. Le jury émet des doutes sur la proposition d'assurer la logistique au travers du parking et d'un accès motorisé à la scène par l'aire engazonnée, au pied des arbres existants.

Le jury relève la qualité de la disposition du programme et l'organisation en plans et coupes des espaces intérieurs. Il salue la volonté de limiter l'excavation du parking mais constate que le dispositif qui en résulte limite la fluidité des accès aux différents espaces extérieurs. Il en veut pour preuve la mise en place de trois ascenseurs pour assurer les accès aux personnes à mobilité réduite. Le manque de lien physique direct entre les salles multiusages et la place du paysage met en doute la porosité des espaces publics et semble rejeter en arrière-plan l'UAPE existante.

## 6. REPARTITION DE LA SOMME GLOBALE DES PRIX

### 6.1. Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 113'400 HT prévue pour attribuer jusqu'à 6 prix et d'éventuelles mentions. Conformément à l'art. 17 al.3 SIA 142 en vigueur, des mentions peuvent être attribuées pour 40% de cette somme au maximum.

Après délibération, le jury établit le classement et la distribution des prix de la manière suivant :

<b>Rang</b>		<b>N°</b>	<b>Devise</b>	<b>Montant</b>
1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup> prix	18	SCENE OUVERTE	Fr. 36'000.- HT
2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> prix	25	DOUBLE FACE	Fr. 26'000.- HT
3 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup> mention	6	EQUINOXE	Fr. 16'000.- HT
4 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> mention	3	PLACE DU 1 <sup>ER</sup> AOÛT	Fr. 12'000.- HT
5 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> prix	28	BELVEDERE	Fr. 16'000.- HT
6 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> mention	9	UP AND DOWN	Fr. 7'400.- HT

## 7. RECOMMANDATIONS DU JURY

### 7.1. Considérations particulières

Au terme du jugement, le jury recommande au maître d'ouvrage de confier le mandat pour la poursuite des études et de la réalisation aux auteurs du projet « SCENE OUVERTE ». Il invite les lauréats du concours à poursuivre les études, en menant une réflexion approfondie en collaboration avec le maître d'ouvrage. Les lauréats devront également tenir compte des recommandations suivantes :

- Une meilleure maîtrise de la gestion des flux sur l'aire de stationnement doit être trouvée ;
- Les besoins en place de stationnement doivent être complétés ;
- Le lien piétonnier entre la buvette et la place de jeux doit être amélioré ;
- Une réflexion sur la possibilité de rendre accessible la galerie donnant sur la salle polyvalente ainsi que la toiture « basse » pour les besoins des spectateurs d'activités ayant lieu en salle et sur le terrain de football doit être faite ;
- Une adaptation de la surface de la salle multiusage doit se faire en rapport avec les besoins du maître d'ouvrage.

### 7.2. Considérations générales

Conscient de la sensibilité du secteur étudié, le jury remercie l'ensemble des 34 participants au présent concours de projet pour l'intérêt apporté à la problématique tant architecturale que paysagère et patrimoniale.

Il relève avec satisfaction la grande variété des propositions présentées.

## 8. LEVEE DE L'ANONYMAT

Les projets classés ci-dessous sont listés dans l'ordre des rangs :

<b>N°18 – SCENE OUVERTE</b>		
	<b>1er rang, 1er prix</b>	
Architecte	Felippi Wyssen Architekten GmbH Wallstrasse 14 4051 Basel	<u>Collaborateurs</u> : Fabio Felippi Thomas Wyssen Hilma Hultquist Luca Lo Dolce
Images	Indievisual AG, 8004 Zürich	<u>Collaborateurs</u> : -
<b>N°25 – DOUBLE FACE</b>		
	<b>2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix</b>	
Architecte	Studio Alberto Figuccio sàrl Rue des Marbriers 2 1204 Genève	<u>Collaborateurs</u> : Alberto Figuccio William Björn Boom Lisa Marchal Charlene Claveria Sarah Gabilan
Spécialiste	b-plan engineering sàrl	<u>Collaborateurs</u> : Jean-Christophe Birchler
<b>N°06 - EQUINOXE</b>		
	<b>3<sup>ème</sup> rang, 1<sup>ère</sup> mention</b>	
Architecte	RBRC architectes sàrl Rue Jacques Gachoud 3 1700 Fribourg	<u>Collaborateurs</u> : Frédéric Chollet Paolo Basso Ricci Christian Rodrigues
<b>N°03 – PLACE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT</b>		
	<b>4<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> mention</b>	
Architecte	Federico Architectes 9 Rue de Candolle 1205 Genève	<u>Collaborateurs</u> : Maria Teresa FREDERICO
Spécialiste	Plus + Communication	<u>Collaborateurs</u> : Stefan Clay
Spécialiste	Praz Ingénieurs Conseils SA Rue de la Marjorie 9 1950 Sion	<u>Collaboateurs</u> : Raphaël Coquoz
<b>N°28 – BELVEDERE</b>		
	<b>5<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix</b>	
Architecte	Urko Sánchez Architects International C/Serrano 27 2 <sup>o</sup> D 28001 Madrid	<u>Collaborateurs</u> : Jorge Muñoz Mercedes Orellana Carla Strazzacappa Alex Marqués

<b>N°09 – UP AND DOWN</b>	<b>6<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> mention</b>	
Architecte	Idelson Architecture Eurl & Federico Calabrese & Roberto Cosenza Rue Jean de la Fontaine 35 75016 Paris	<u>Collaborateurs :</u> Federico Calabrese Roberto Cosenza Sara Topazio

Les projets non classés ci-dessous sont listés dans l'ordre des numéros d'identification :

<b>N°01 – SYNERGIE DURABLE</b>	<b>Ecarté 1er tour</b>	
Architecte	Area Architecture Suisse Sagl RMJM Milano Via alle Scuole 13 6900 Paradiso	<u>Collaborateurs :</u> -

<b>N°02 – TOUS ENSEMBLE</b>	<b>Ecarté 1er tour</b>	
Architecte	Studio VAARO & CORNECELLI 80A Lowther Ave Toronto ON. M5R 1E1 Canada	<u>Collaborateurs :</u> Francesco Valente-Gorjup Aleris Rodgers Caleigh MacDonald Negar Mashoof Anvi Nagpal Christopher Cornecelli Bryson Wood Nour Essam

<b>N°04 – LE HERON ET LA MONTAGNE</b>	<b>Ecarté 1er tour</b>	
Architecte	POPPY FLOYD Architecte & SISMONDINI Architettura Sàrl Avenue de Mon-Repos 38 1005 Lausanne	<u>Collaborateurs :</u> -

<b>N°05 – LA GRANGE</b>	<b>Ecarté 1er tour</b>	
Architecte	Michel Carlana Architecte Via San Nicolò 9 31100 Trevisio Italie	<u>Collaborateurs :</u> -

<b>N°7 – TESSERA</b>	<b>Ecarté au 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Architecte	ADRIEN & MONTI Architectes Sàrl Avenue Villamont 23 1005 Lausanne	<u>Collaborateurs :</u> Nicolas Adrien Marcello Monti

<b>N°8 – DOUBLE FACE</b>	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	Andrea Arcese & Lorenzo de Pascale Via Luigi Fincati 13 00154, Roma Italie	<u>Collaborateurs</u> : Andrea Arcese Lorenzo de Pascale
<b>N°10 – UN POUR TOUS !</b>	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	GLATZ-DELACHAUX Architectes Associés SA Grand-Rue 13 1260 Nyon	<u>Collaborateurs</u> : Nicolas Delachaux Denis Glatz Joao-Paulo Magalhaes Andrés Ojeda Patrick Tamone Sophie Di Rosa José Bernardino
<b>N°11 – VICE-VERSA</b>	<b>Ecarté 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Architecte	M Architecture sàrl Rue du Beulet 7 1203 Genève	<u>Collaborateurs</u> : Philippe Marmet Matthieu Mathys
<b>N°12 – FEUILLE-CAILLOU-CISEAUX</b>	<b>Ecarté 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Architecte	CAPATORI FERNANDEZ Architectes Rue Louis-Curval 6 1206 Genève	<u>Collaborateurs</u> : Augustin Fernandez Michele Capatori
<b>N°13 – BOIS DE RESONANCE</b>	<b>Ecarté 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Architecte	PERSONENI RAFFAELE Architectes Sàrl Rue Saint Pierre 3 1003 Lausanne	<u>Collaborateurs</u> : Fabrizio Raffaele Colette Raffaele Adriana Sowa Spela Glavac Prieto Julia Swistuniuk Adèle Sauvage
Spécialiste	Monod-Piguet + Associés Ingénieurs Conseils SA	<u>Collaborateurs</u> : -
<b>N°14 – REVE</b>	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	Michele Pelliconi via Baviera Maghinardo 34 40026 Imola (Bologna) Italie	<u>Collaborateurs</u> : Michele Pelliconi

<b>N°15– PERISTYLE</b>		
Architecte	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b> A.Cornaz + Associés Sàrl	<u>Collaborateurs</u> : Thierry Cornaz Catarina Figueiredo Lena Brucchiatti
Spécialistes	ARFOLIA Route de Divonne 50B 1260 Nyon	Collaborateurs : -
<b>N°16 – DE PLACE EN PLACE</b>		
Architecte	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b> Agence Boris Bouchet Architectes 72 Av. Marx Dormoy 63000 Clermont-Ferrand France	<u>Collaborateurs</u> : Boris Bouchet Matthieu Faria Fabian Gay
<b>N°17 – LA REGLE DU JEU</b>		
Architecte	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b> Atelier Benoît Jacques sàrl Rue de l'Industrie 13 1005 Lausanne	<u>Collaborateurs</u> : Benoît Jacques Pauline Seigneur Alice Fiorini Carlotta Boxebeld
<b>N°19 – LE CŒUR DE GINGINS</b>		
Architecte	<b>Ecarté 2<sup>ème</sup> tour</b> Siegrist Architectes sàrl Rue de l'Eau 42 2502 Bienne	<u>Collaborateurs</u> : Mariela Siegrist Luz Siegrist
Spécialiste	Kesk la Erard - Architecture du paysage - Epp Kesk la	<u>Collaborateurs</u> : -
<b>N°20 – DENOMINATEUR COMMUN</b>		
Architecte	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b> Clement Berton Architecte 2 rue Fénelon 59000 Lille Moulins France	Collaborateurs : -
<b>N°21 – RUBIK'S CUBE</b>		
Architecte	<b>Ecarté 2<sup>ème</sup> tour</b> Background Architecture sàrl	<u>Collaborateurs</u> : Jael Villat Nathan Hoh Tania Depallens Cristina Ferreira James Lee
Spécialiste images	Stratus	Collaborateurs : -

<b>N°22 – ADA AU CONTRAIRE</b>		
	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	Caravatti_caravatti architetti Piazza San Paolo 4 20900 Monza MB Italie	<u>Collaborateurs</u> : Emilio Caravatti
<b>N°23 – STELLA</b>		
	<b>Ecarté 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Architecte	dSA Danile Stendardo Architectes sàrl Route des Acacias 43 1227 Carouge	<u>Collaborateurs</u> : Daniele Stendardo Sylvère Menningen Jose Miguel Pérez Sevilla Blanca Perez
<b>N°24 – HORIZONS</b>		
	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	Loris Jungen Architecture & Yixuan Li Rue de la Chapelle 1 1373 Chavornay	<u>Collaborateurs</u> : -
<b>N°26 – GIMMIUS</b>		
	<b>Ecarté 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Architecte	LVA estudio SLP & Joan Massagué Sánchez Rambla de Catalunya 131, 1-2 08008 Barcelona Espagne	<u>Collaborateurs</u> : José Bru Ana Bracons Mireia Comajuncosa Joan Massagué Sánchez
Spécialiste structure		Xavier Aguado_architecte
<b>N°27 – COULISSES</b>		
	<b>Ecarté 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Architecte	Alessandro Zotta Architektur Zürcherstrasse 39 9000 St.Gallen	<u>Collaborateurs</u> : Giorgio Notari
Spécialiste		CSD Ingenieure AG
<b>N°29 – PAUL ET SANDRA</b>		
	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	Atelier des Promenades sàrl 4, Boulevard des Promenades 1227 Carouge	<u>Collaborateurs</u> : Julien Menoud Michael Wyss Stefania Malangone Mathieu Viennet Pierre Menoud
<b>N°30 – PANDORA</b>		
	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	GDAP architectes Chemin de la Gravière 6 1207 Genève	<u>Collaborateurs</u> : José-Luis Tejedor Calvo David Gaston Robles Gonzalo Martinez Marquez Andrés Subira Subira

<b>N°31 – FRAME</b>		
	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	LAM Architectes SA Chemin de Montolivet 19A 1006 Lausanne	<u>Collaborateurs</u> : Anne Luyet Esteban Amaya Gilda Blettery Ncuti Paris
<b>N°32 – VUE DU MONT-BLANC</b>		
	<b>Ecarté 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Architecte	Aaläi Studio sàrl Sihlstrasse 10 8003 Zürich	<u>Collaborateurs</u> : Dr. Aaläi Mojdeh
Spécialiste	Habitat Landschaftsarchitektur KLG	<u>Collaborateurs</u> : -
<b>N°33 – SOUS LES FEUILLAGES</b>		
	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	Ha-ha sàrl Rue Hugo-De-Senger 7 1205 Genève	<u>Collaborateurs</u> : Patrizia Gabrielli Sizhou Yang
<b>N°34 – CARROUSEL</b>		
	<b>Ecarté 1<sup>er</sup> tour</b>	
Architecte	Paul Vincent & Anthony Benarroche 11 rue Lesage 75020 Paris France	<u>Collaborateurs</u> : Paul Vincent Anthony Benarroche

## 9. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par les membres et suppléants du jury.

### Président

---

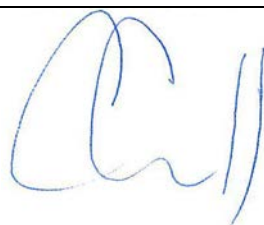
DELLEY Alexandre



### Membres non-professionnel-le-s

---

CONNELL Charlotte



BRUNNER Hans




### Membres professionnel-le-s

---

NASSISI Sylvain



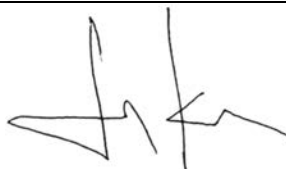
BALDY Jean-Luc



### Suppléant-e-s

---

KARATI Sacha





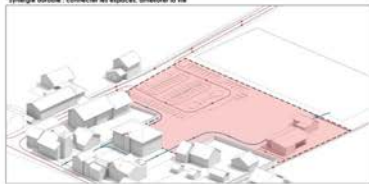
## 10. PRESENTATION DES PROJETS



N°1 – SYNERGIE DURABLE : CONNECTER LES ESPACES, AMELIORER LA VIE

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS  
 "Synergie durable : connecter les espaces, améliorer la vie"



ACCESSIBILITÉ

Intégration d'un nouvel espace de stationnement et d'un espace vélo à la route principale existante, ainsi qu'une voie de service pour répondre aux différences de niveau. De plus, accorder un accès aux piétons sur l'ensemble du site, y compris le collège Gingins et le terrain de football.



PODIUM

Une estruse de podium de 4.5 m de haut pour dissimuler le parking, ce qui est bénéfique dans différentes conditions météorologiques extrêmes. L'emplacement sur le site permet de visualiser les environs à travers différents niveaux.



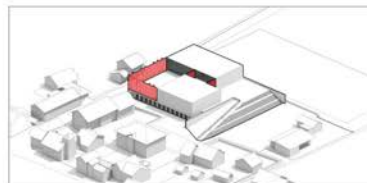
MASSAGE

La masse générale est divisée en deux bâtiments, l'un destiné aux utilisateurs de la salle polyvalente et aux utilisateurs des installations sportives, l'autre utilisé par les utilisateurs du gymnase. Il existe une connexion interne grâce à l'utilisation de façades vitrées.



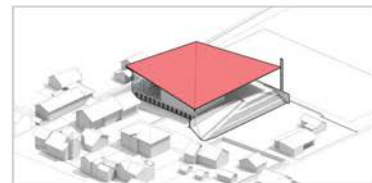
RELATIONS

Établissant un lien visuel et fonctionnel entre le bâtiment et la place du rez-de-chaussée, cette conception forme des nœuds clés et établit une connexion triangulaire qui intègre le terrain de football, le collège et la place.



FENÊTRES

Compte tenu des saisons froides de la Suisse, la création d'un espace convertible est cruciale pour activer la place supérieure entre les deux bâtiments. Cette approche offre également la possibilité d'aménager un jardin intérieur qui reste accessible tout au long de l'année.



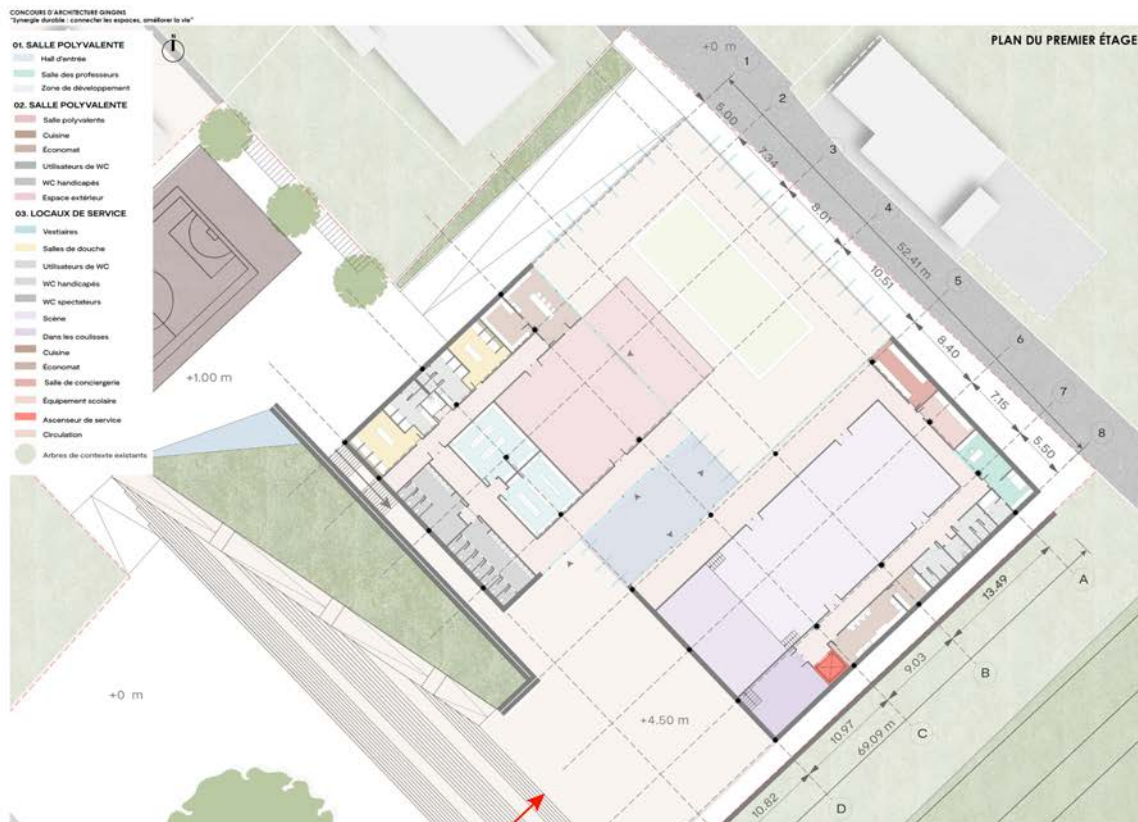
TOIT PAPILLON

Les angles inclinés du toit papillon éloignent les précipitations du bâtiment, ce qui est crucial pour gérer les fortes chutes de neige. Sa vallée centrale capte l'eau pour une utilisation durable et améliore la ventilation naturelle. Cette conception améliore l'isolation, augmentant l'efficacité énergétique et le confort pendant les hivers rigoureux, ce qui la rend idéale pour les climats plus froids.



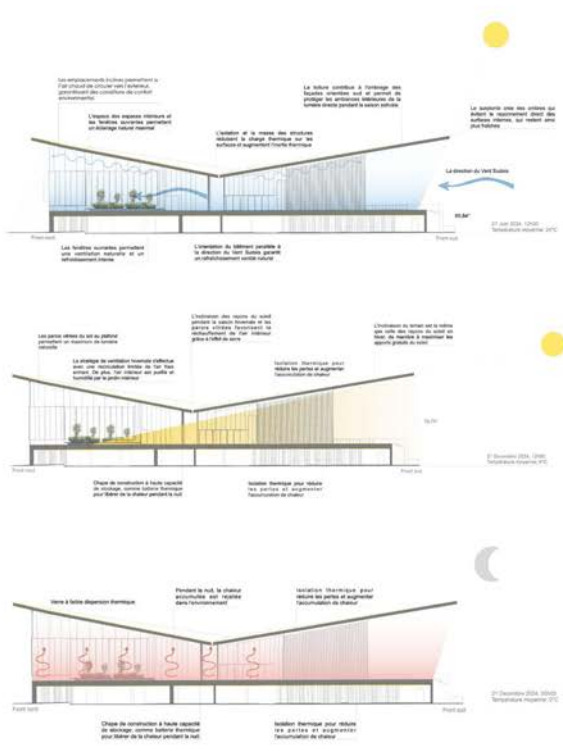
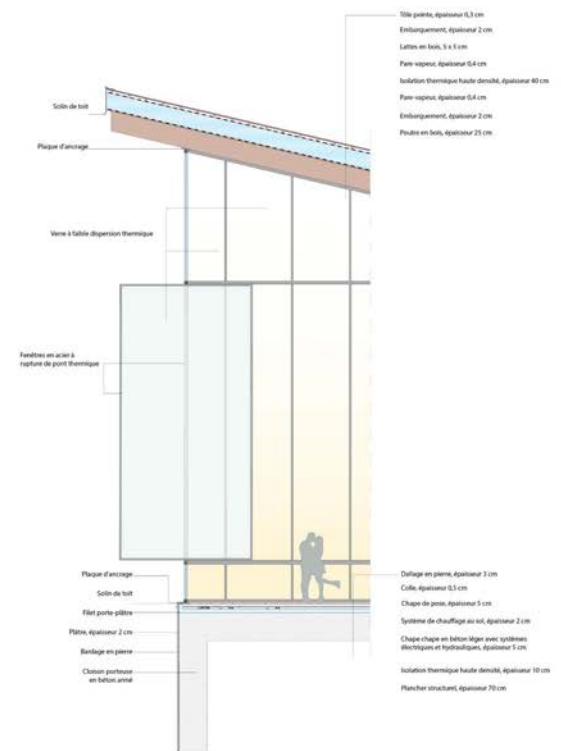
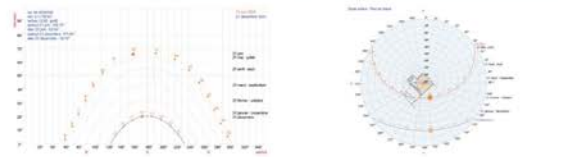
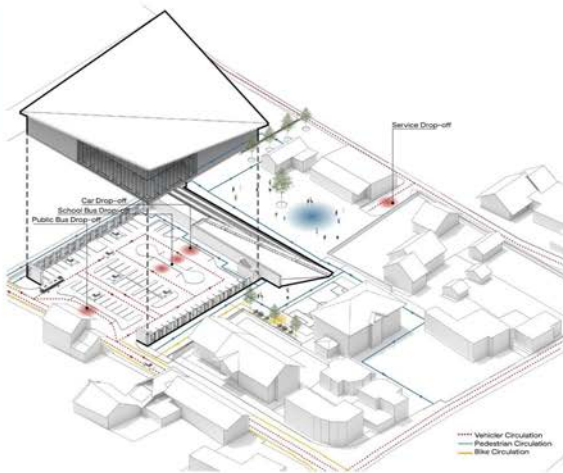
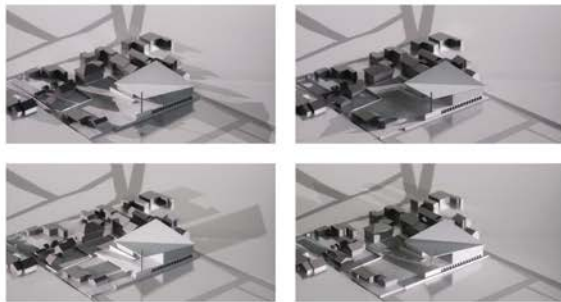
PLAN DU SITE







CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS  
 "Énergie durable - connecter les espaces, simuler la vie"



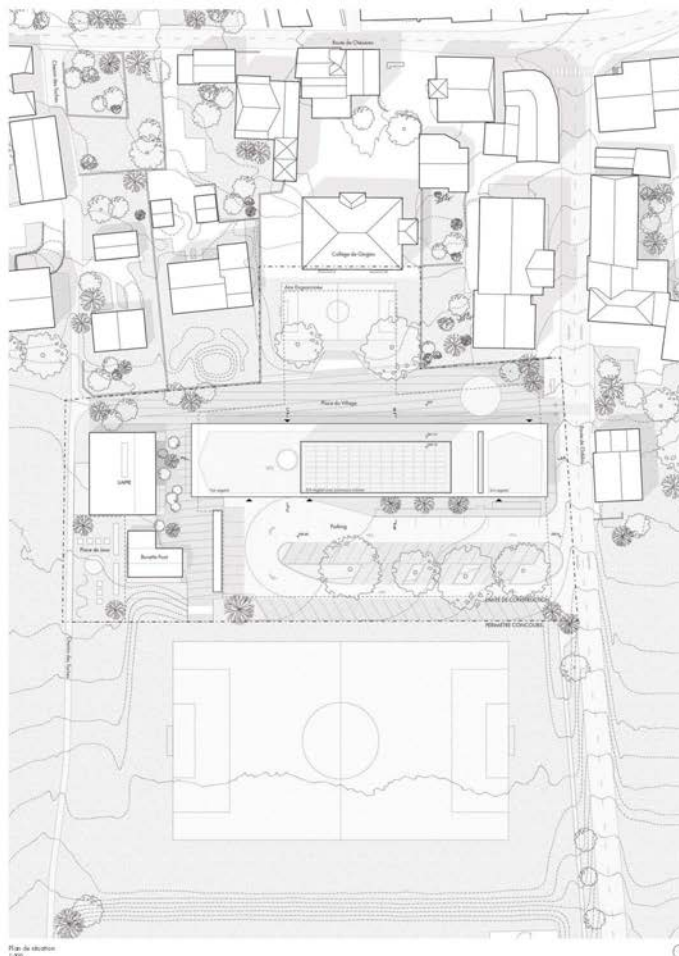
N°2 – TOUS ENSEMBLE

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

TOUS ENSEMBLE  
 PROJET D'UN COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF A GINGINS



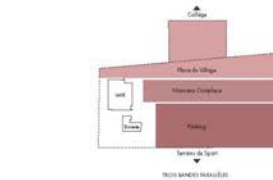
La Place du Village vue depuis l'Esplanade de Châblot



Plan de situation  
 1:500

Trois bandes parallèles

Le projet est né d'un processus de concertation et de dialogue qui a permis de définir un programme commun et de partager des valeurs communes. Le projet est né d'un processus de concertation et de dialogue qui a permis de définir un programme commun et de partager des valeurs communes. Le projet est né d'un processus de concertation et de dialogue qui a permis de définir un programme commun et de partager des valeurs communes.

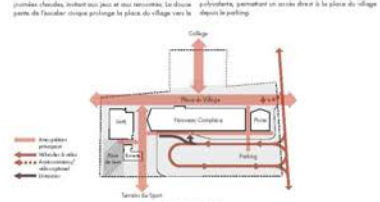


Innovation R-Architectures

Une innovation d'architecture, première collaboration entre un architecte et un paysagiste, a permis de créer un espace public unique. Une innovation d'architecture, première collaboration entre un architecte et un paysagiste, a permis de créer un espace public unique. Une innovation d'architecture, première collaboration entre un architecte et un paysagiste, a permis de créer un espace public unique.

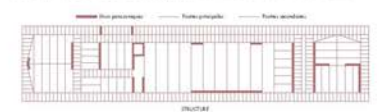
La place du Village

La place du Village est un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges. La place du Village est un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges. La place du Village est un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges.



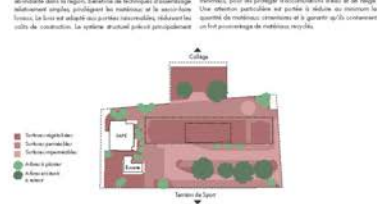
Conclusions

Le projet a permis de créer un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges. Le projet a permis de créer un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges. Le projet a permis de créer un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges.



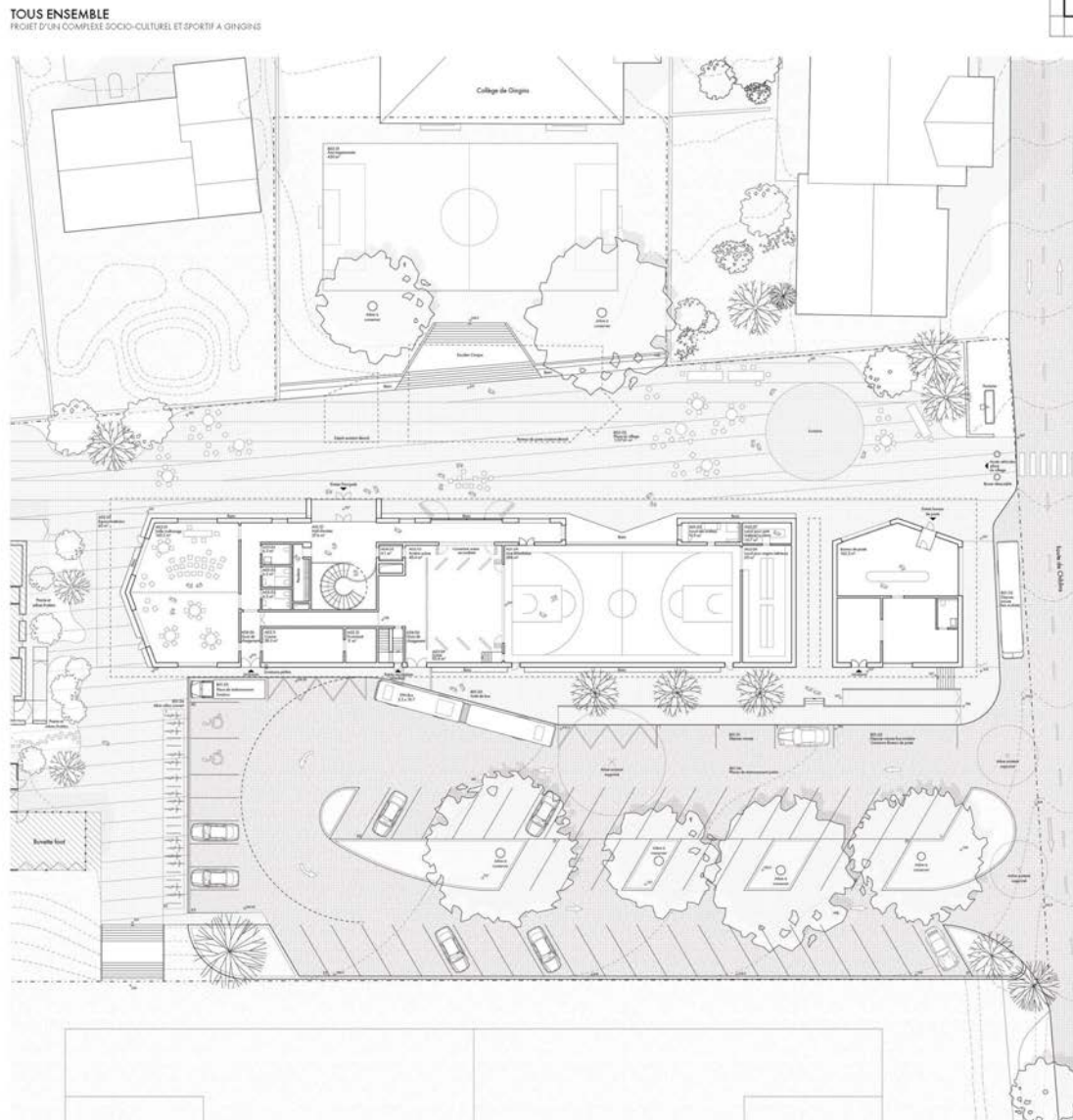
Structures et matériaux

Le projet a permis de créer un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges. Le projet a permis de créer un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges. Le projet a permis de créer un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges.

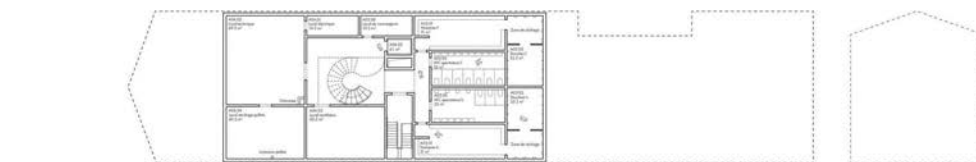


Concept paysager

Le projet a permis de créer un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges. Le projet a permis de créer un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges. Le projet a permis de créer un espace public unique, conçu pour favoriser les rencontres et les échanges.



Plan no. de chaise  
1:200



Plan no. 1  
1:200

**Développement durable**

Le principe de durabilité est au cœur de nos réflexions et s'applique à tous les aspects du projet, de l'aménagement paysager à l'architecture et l'équipement.

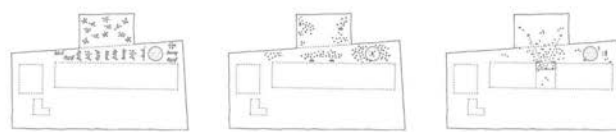
**Impact sur le terrain**

Le projet vise à intégrer le terrain existant et à respecter les caractéristiques du site. Les nouvelles constructions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage existant. Les matériaux utilisés sont durables et respectueux de l'environnement. Le projet vise également à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à réduire les émissions de CO2.

En outre, le projet vise à créer des espaces publics et des zones de rencontre qui favorisent la cohésion sociale et le bien-être des habitants. Les espaces verts sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sain.

Le projet vise également à promouvoir l'usage des transports publics et à réduire la dépendance à la voiture. Des pistes cyclables et des zones de stationnement pour vélos sont aménagés pour encourager ces modes de transport durables.

**Mise en scène de la Place de Village**



TOUS ENSEMBLE

NOUVEAU QUARTIER

ESPACE PUBLIC

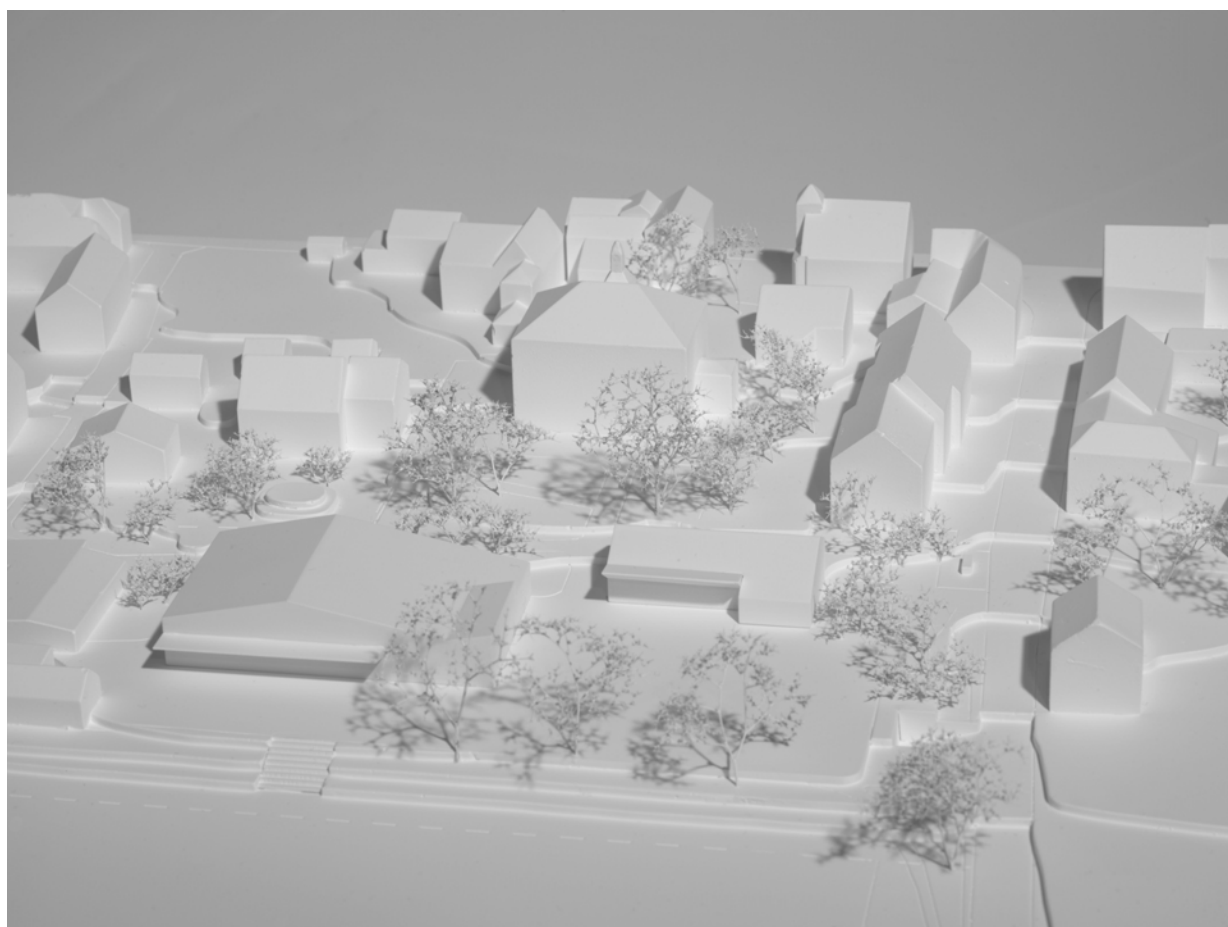
TOUS ENSEMBLE  
PROJET D'UN COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF A GINGINS





N°3 – PLACE DU 1<sup>ER</sup> AOUT

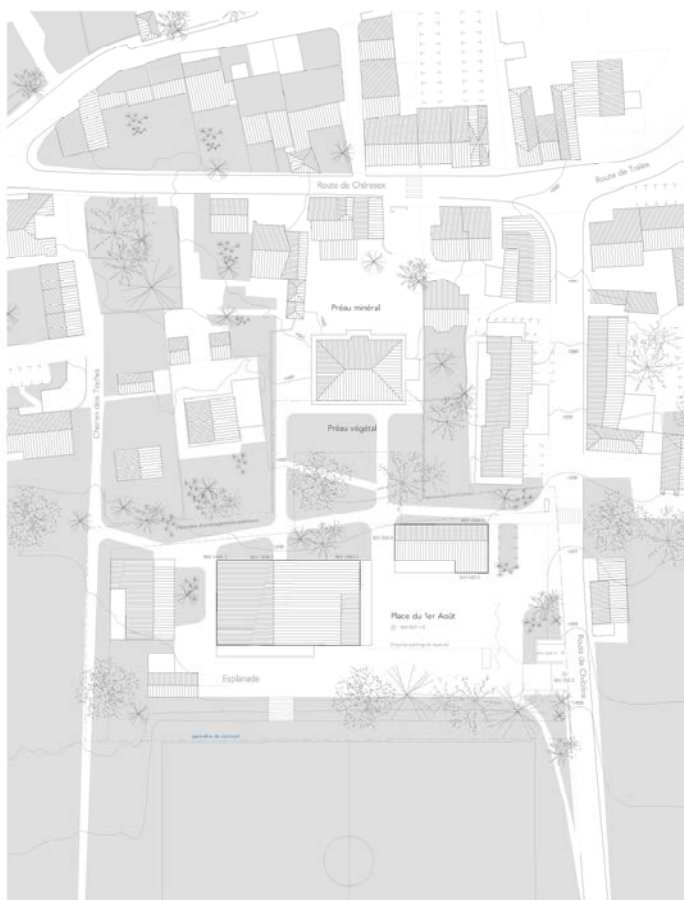
4<sup>ème</sup> rang – 2<sup>ème</sup> mention



CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS | PLACE DU 1<sup>er</sup> AOÛT



Vue de la nouvelle Place du 1<sup>er</sup> Août



Plan masse 1:500'

GINGINS

Imaginez Gingins comme un village anthropomorphe: il se développe d'est en ouest, suivant ses crêtes qui le relient aux villages voisins de Chézers et Tressin. Les constructions suivent ses galeries non droites et caractérisées par des axes très généraux s'établissant aux maisons bourgeoises, ajoutant une richesse formelle au lieu. Un réseau et un contour au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le collège marque le cœur du village avec son clocher et sa pile carrée abritant une fontaine. Au sein de cette cause anthropomorphe, les deux cheminements piétons qui traversent du nord au sud le territoire existant traversent comme des yeux sur le grand paysage scintille les Lacs. Les terraces de foot, la salle de sport et polyvalente en sont les jambes populaires.

Tous ces éléments permettant la conception d'une nouvelle place à échelle humaine qui réunit le caux, les yeux, les bras et les jambes.

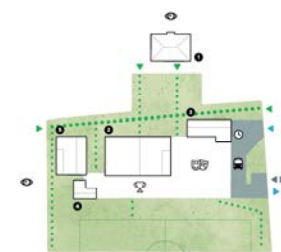
IMPLANTATION

Le projet relie les trois espaces majeurs du site du concours, tout en préservant leur caractère spécifique: le préau, Collège. L'axe nouvellement créé et l'explorade de la salle polyvalente en lien direct avec les terrasses de sport. La nouvelle place se situe en lien et place de parking existant. L'espace de rencontre se retrouve ainsi par la création d'une nouvelle salle multifonction et par la salle polyvalente existante transformée. L'ancienne piscine et le dépôt sont démolis pour laisser place au préau végétal du collège.



MOBILITÉ

Le projet met en lien les espaces majeurs du site du concours, tout en préservant leur caractère spécifique: le préau, Collège. L'axe nouvellement créé et l'explorade de la salle polyvalente en lien direct avec les terrasses de sport. La nouvelle place se situe en lien et place de parking existant. L'espace de rencontre se retrouve ainsi par la création d'une nouvelle salle multifonction et par la salle polyvalente existante transformée. L'ancienne piscine et le dépôt sont démolis pour laisser place au préau végétal du collège.

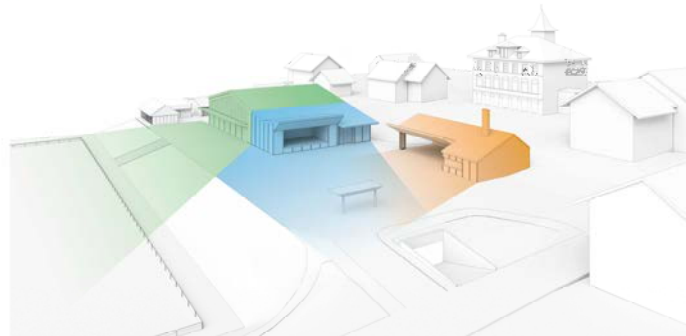


- Collège
- Salle polyvalente
- Salle multifonction
- Bâtiment
- LAMP
- Parc d'habitat
- Axe vert piéton
- Chemin piéton
- Accès piéton
- Accès vélo
- Accès parking souterrain
- Dépense minérale
- Dépense bus scolaire et école urbaine
- Manifestations socio-culturelles
- Manifestations sportives



Plan des lieux choisis

- Sport et équipements socio-culturels
- Spectacles et équipements socio-culturels
- Ravalement et réunions



Polyvalence des espaces extérieurs et intérieurs

**POLYVALENCE DES ESPACES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS**

La nouvelle place est conçue pour être animée et accueillir diverses manifestations sportives et socio-culturelles durant les différentes saisons.

Durant le saison estivale, la scène de la salle polyvalente, ainsi que la salle multusage accueillent une nouvelle configuration et peuvent être entièrement aménagées, permettant la tenue de spectacles en plein air ou de grands événements sous-tentés. La cuisine extérieure, située à la fois sur la place et sur le restaurant extérieur, peut être utilisée comme bouvette pendant les manifestations.

Durant la saison hivernale, les deux terrasses orientées plein-sud et bordent la salle polyvalente et le restaurant scolaire contribuent à l'animation de la place.

**SALLE POLYVALENTE**

La salle polyvalente dispose d'une nouvelle scène et connectée directement aux nouvelles entrées situées à l'étage, permet de couvrir les diverses manifestations sportives et culturelles. Supplément les terrasses de football, la position adjacente à la place, en synergie avec la bouvette, se révèle stratégique. Sa terrasse orientée plein-sud protège naturellement les espaces intérieurs de l'insolation, offrant une vue unique des matchs au sein d'un paysage magnifique.

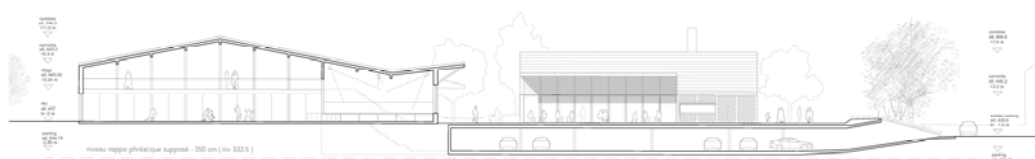
**SALLE MULTUSAGE**

La salle multusage est conçue comme un espace simple et flexible. Ses parois vitrées coulissantes permettent de la séparer en deux. Ses façades en soufflet orientées sur la place permettent de la convertir en couvert lors de certaines manifestations. Deux rampes directement d'intégrer les terrasses. Sa cuisine peut être utilisée de façon indépendante de la salle multusage qui peut alors facilement se convertir en salle de réunion pour les diverses sociétés locales. Son implantation qui vise vers l'extérieur et sécurisé depuis l'intérieur de l'édifice. La zone de livraison adjacente permet de desservir à la fois la cuisine et la nouvelle centrale de chauffage.

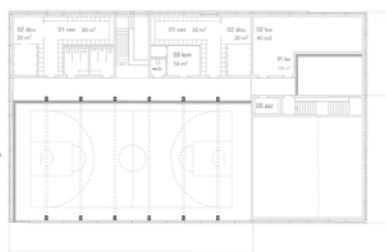
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS | PLACE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT



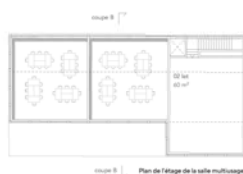
Vue d'ensemble depuis le terrain de sport



Coupes A-A



Plan de l'étage de la salle polyvalente



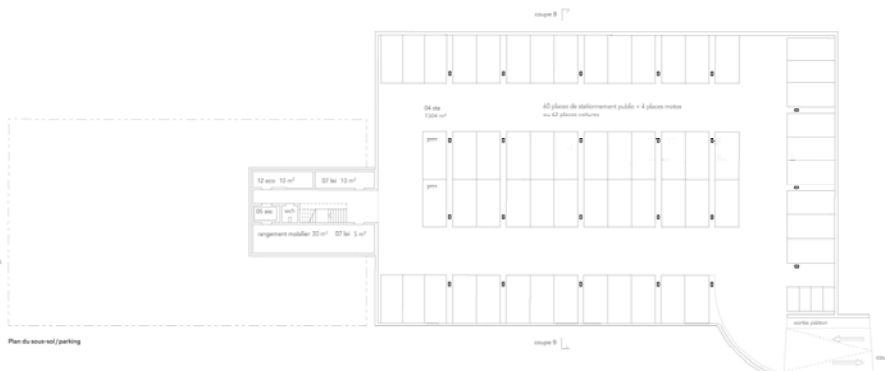
Plan de l'étage de la salle multiusage

**STRATÉGIE D'EXCAVATION**

L'exécution prend en compte la possible présence d'une nappe phréatique situés à 3.50m du niveau de référence. Par conséquent, la stratégie adoptée prévoit des excavations très limitées, évitant notamment la création d'un parking semi-enterré.

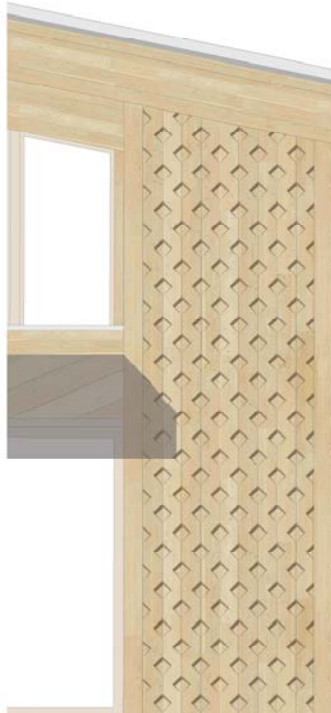
Le programme du parking, d'un seul étage, fondé sur un radier général, de hauteur et non chauffé, permet de réduire le fond de fouille et de le situer au-dessus du niveau critique des eaux, ce qui évite le traitement des eaux de perçage et le rabattement de la nappe. Le radier est constitué de béton concrétaé en place suite de la démolition du bâtiment de la poste.

L'entree complète depuis le Boulevard Chablais. Suite notamment à l'absence de sous-sol de stationnement, cette entrée permet de réduire considérablement la longueur de la rampe d'accès et d'éviter une cage d'escalier. Tous les programmes techniques, y compris les nouveaux vestiaires de la salle polyvalente, se situent aux étages. Le parking permet également la distribution du chauffage à distance depuis la nouvelle centrale à gaz.

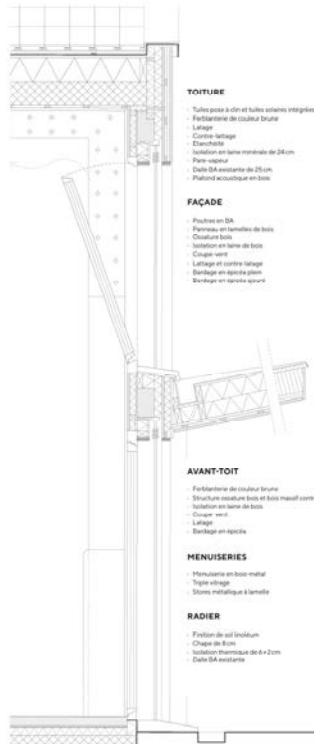


Plan du sous-sol/parking

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS | PLACE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT



Détails élévation et coupe de la façade de la salle polyvalente 1:20'



**TOITURE**

- Tuile pose à ciel et bûche soles intégrées
- Fortification de coulé béton
- Lifage
- Courbe laçage
- Épaveché
- Isolation en laine minérale de 24cm
- Plaque isolant
- Dalle BA existante de 25cm
- Plafond acoustique en bois

**FAÇADE**

- Plaque en BA
- Panneaux en lamelles de bois
- Clouture bois
- Isolation en laine de bois
- Croquis vent
- Lifage et courbe laçage
- Barilage en épaveché
- Barilage en contre épaveché

**AVANT-TOIT**

- Fortification de coulé béton
- Structure ossature bois et bois massif contreventé
- Isolation en laine de bois
- Croquis vent
- Lifage
- Barilage épaveché

**MENUISERIES**

- Menuiseries en bois massif
- Tyge vitrage
- Stores métallique à lamelle

**RADIER**

- Finition de sol fincléum
- Chape de béton
- Isolation thermique de 4-20cm
- Dalle BA existante

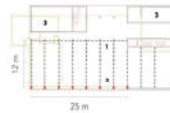


**TRANSFORMER PLUTÔT QUE DÉMOLIR**

Le projet prend le parti de conserver la salle polyvalente. Ce choix est motivé à la fois par l'écologie et l'économie de la construction, ainsi que par l'intérêt architectural du bâtiment existant et son emplacement stratégique. La structure actuelle datant des années 80 est caractérisée par des trévales poteaux glisés en béton armé et présente un potentiel de transformation très intéressant. Le projet de rénovation et d'extension proposé permet de conserver la structure de la salle polyvalente existante, ainsi que la réalisation d'une nouvelle enveloppe compacte et performante au niveau énergétique.

Ces deux opérations permettent des économies importantes, l'une concernant les coûts de démolition, mais surtout de limitation des déchets, et l'autre concernant les interventions optimisées pour la rénovation énergétique. Le projet de transformation, en cohérence avec le projet de nouvelle construction de la salle multi-usage, se base sur l'emploi de matériaux de source renouvelable permettant un meilleur bilan carbone et écologique de la construction.

La composition des parois intérieures et extérieures fait également le pari belle aux matériaux bio-sourcés et principalement aux dérivés du bois, comme l'isolation thermique (laine de bois) et le revêtement des façades en bardage de lamelles de bois verticales.



**1**

Conservation du système constructif poteaux-trévales de la salle existante et son lot en béton armé incliné sur deux pans.

**2**

Construction de nouveaux poteaux en façade sud de la salle polyvalente permettant, d'une part, la reprise des poutres actuelles sans pont thermique et sans modifications structurelles, et d'autre part, l'élargissement de l'aire d'habitation de la salle existante à 12m.

**3**

Contreventement du système poteaux-trévales en béton en continuité avec les parois existantes.

**4**

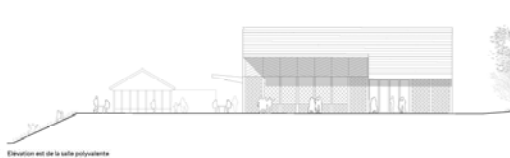
Extension de la salle en ajoutant des poteaux en bois.

**EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

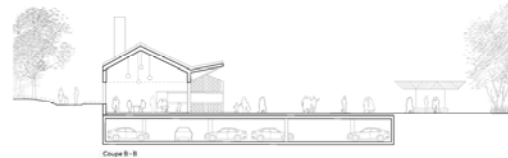
Ce projet vise l'exemplarité en ce qui concerne la consommation d'énergie, tant pour l'habilitation du lieu que de la construction du bâtiment. Il tient en compte l'empreinte carbone de la fabrication des matériaux de construction et de leur recyclage en fin de vie du bâtiment. Les matériaux choisis ont une source renouvelable et renouvelable. Le bâtiment minimise les besoins en énergie durant l'exploitation grâce à des choix de programmation (l'apport de lumière naturelle via l'habitation naturelle. Les surfaces vitrées orientées sud favorisent l'apport de chaleur en hiver. Les parois non vitrées et les stores à lamelles métalliques extérieures protègent les bâtiments de la surchauffe estivale, ainsi que les toitures végétalisées en toiture, associées aux pergolas à l'extérieur et à l'administration des déchets de bois, contribuent à répondre aux exigences énergétiques «Minergie». L'eau de pluie est stockée et utilisée pour le nettoyage des surfaces.

**ÉCONOMIE**

L'ensemble des dispositions prises du point de vue architectural, constructif et énergétique, une réalisation utilisant des matériaux et des solutions constructives adaptées, mais simples, traduisent la volonté de la possibilité d'une réutilisation des locaux existants qui permettrait de limiter les coûts de construction et de réduire les impacts environnementaux.



Élévation est de la salle polyvalente



Coupe B-B



Élévation sud de la salle polyvalente

**MATÉRIALITÉ ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

La palette de matériaux mis en œuvre s'inspire du contexte à la fois rural et bourgeois du village. Le projet prend le parti d'intégrer dans son langage la richesse architecturale des éléments constructifs du lieu: les corps de forme aux grands angles faits en bois non alignés, les parois au pied de façades qui s'alignent aux éléments bâtiments avec encadrement en pierre de taille.

Les façades en bardage bois agencé ont été choisies pour définir le complexe socio-culturel du Collège. Bâti ment patrimonial au caractère monumental, tout en gardant un esprit chaleureux et décontracté. Mais en œuvre employant, les revêtements de bois sont protégés par un processus d'auto-lifage. Les structures légères en bois se posent sur des radier existants en béton.

L'implantation comprendra un bâtiment en deux volumes qui génèrent des espaces publics extérieurs, mais verticalement ouverts, s'ouvrant sur un paysage remarquable. Les grands pans de toiture se brisent et s'inclinent dans la direction du site. Les plateaux des terrasses s'alignent naturellement en abrite le nouveau complexe socio-culturel.

**AMÉNAGEMENTS, BIODIVERSITÉ ET MICROCLIMAT**

Le projet propose d'augmenter les surfaces en pleine terre du site, en favorisant leur continuité (jeux de Collège, aire verte) et d'organiser des espaces publics conviviaux. Ceux-ci seront dotés d'une zone de bases verticales en deux installations sportives et ludiques, pour, sport en abrié pour tous les âges, les rencontres et les échanges entre les différents utilisateurs du complexe et les habitants sont encouragés, renforçant ainsi les liens sociaux.

La conception du complexe socio-culturel vise le sauvetage des arbres matures du site. limitant l'implantation du parking sera orienté en dehors de la zone value de bois existants. Des arbres de différentes espèces indigènes sont plantés dans tout le complexe pour augmenter l'indice de végétation, ce qui permet de réguler la température ambiante. Des installations de sol de divers degrés de perméabilité seront installés ainsi que la sensibilité des lieux, le déplacement pour les PMR, qui favorisent l'hydrologie et écologique. Le gestion des eaux à ciel ouvert conduit à un objectif clair. Des parois végétalisées de différents matériaux sont utilisés pour limiter l'impact des eaux de pluie. Les espaces verts sont conçus avec une grande diversité d'espèces végétales indigènes. En outre, des nichoirs, des abris à insectes et d'autres éléments sont également intégrés, favorisant la biodiversité. Enfin l'utilisation accrue de jardins partagés et productifs des méthodes d'entretien écologiques encourage les résidents et permet à la fois et à la fois de proposer de manière naturelle.



Vue intérieure de la salle polyvalente



N°4 – LE HERON ET LA MONTAGNE

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

**CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS**  
 Le Héron et la Montagne



**Projet de Complexe Socio-Culturel et Sportif à Gingins**  
 Au bord du lac Léman, le majestueux héron perché depuis ses ailes et s'élève gracieusement dans les airs, symbole de légèreté et d'élévation vers un nouvel horizon. À Gingins, notre projet s'inspire de cette image d'envol, et c'est cette métaphore qui prend forme à travers la grande canopée qui surplombe le complexe socio-culturel et sportif. Légèrement inclinée, cette structure en évasement rappelle, vue de loin, les ailes du héron en plein vol, prêtes à propulser la ville de Gingins vers l'avenir. Tout comme cet oiseau se détache des nues pour prendre son essor, cette nouvelle architecture marque le départ de la communauté vers une nouvelle vie, pleine de rencontres, d'échanges et de dynamisme.

La canopée n'est pas seulement un geste architectural, elle incarne la protection, la fluidité et la transition vers un futur où le village devient un centre vibrant d'activités culturelles, sportives et sociales. Ce projet, comme l'envol du héron, symbolise l'aspiration de Gingins à grandir, à s'épanouir et à créer un espace de partage et de cohésion pour tous.

Situé au cœur du village de Gingins, notre projet de complexe socio-culturel et sportif se présente comme un véritable centre de vie et de rencontre pour la communauté locale. L'objectif principal est de créer un espace ouvert, accueillant et durable, qui favorise les échanges sociaux, tout en respectant l'environnement naturel et les contraintes architecturales du site.

**Une architecture ouverte et transparente**  
 Le projet prévoit la démolition des 2 bâtiments existants, notamment la Salle communale, la Poste et le dépôt, afin de faire place à une nouvelle architecture qui réinvente l'espace public. Le bâtiment principal se distingue par une façade vitrée, conçue pour offrir une perméabilité visuelle exceptionnelle. Cette transparence permet non seulement de relier visuellement l'intérieur avec l'extérieur, mais elle présente également les vues panoramiques depuis le lycée adjoint, renforçant ainsi l'intégration harmonieuse du complexe dans son environnement. L'ouverture de la façade vitrée derrière la scène de la salle de spectacle offre, en saison estivale, une expérience unique où la scène peut se prolonger vers l'extérieur. Les spectateurs, installés sous la grande canopée, pourront profiter des événements tout en étant à l'abri, bénéficiant d'une interaction fluide entre l'intérieur et l'extérieur.

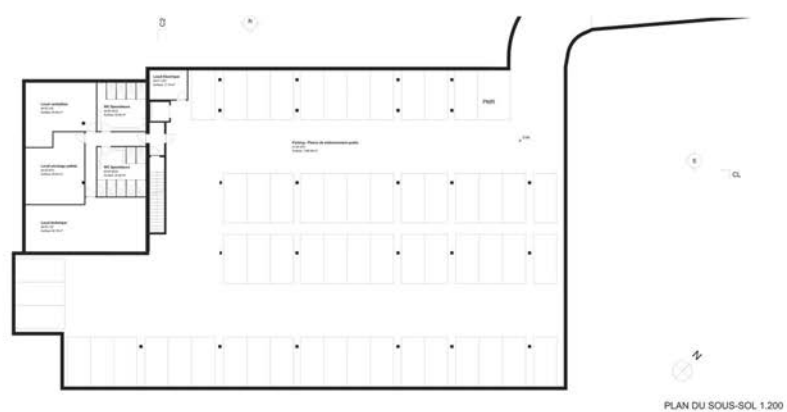
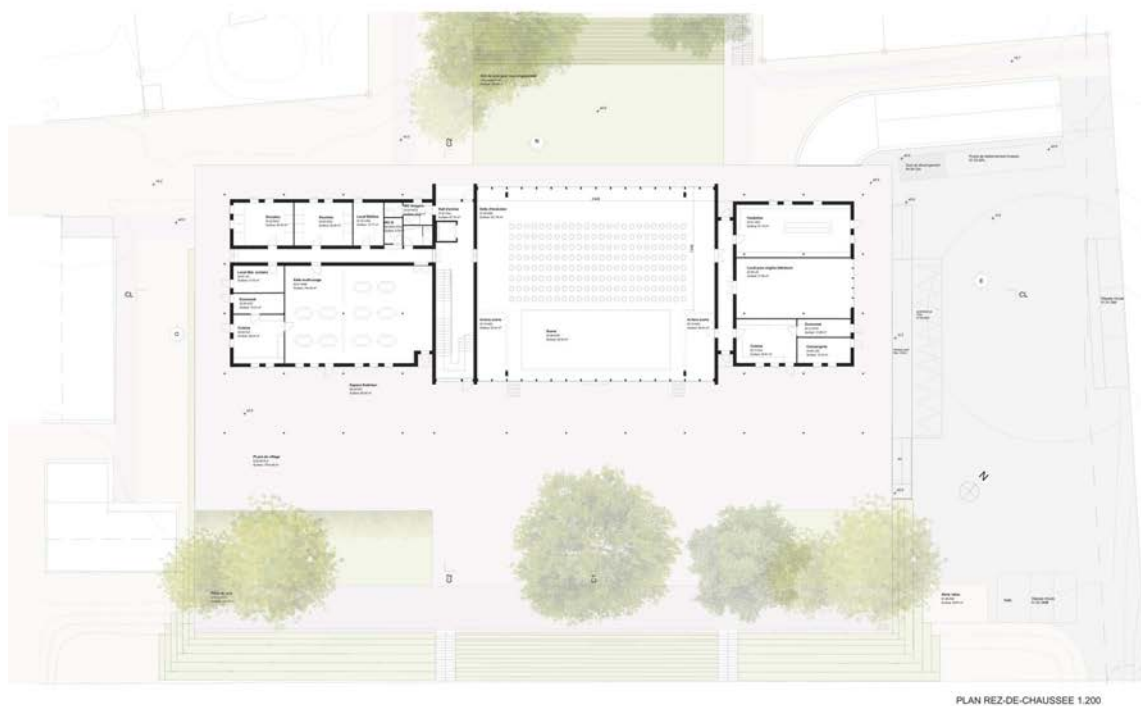
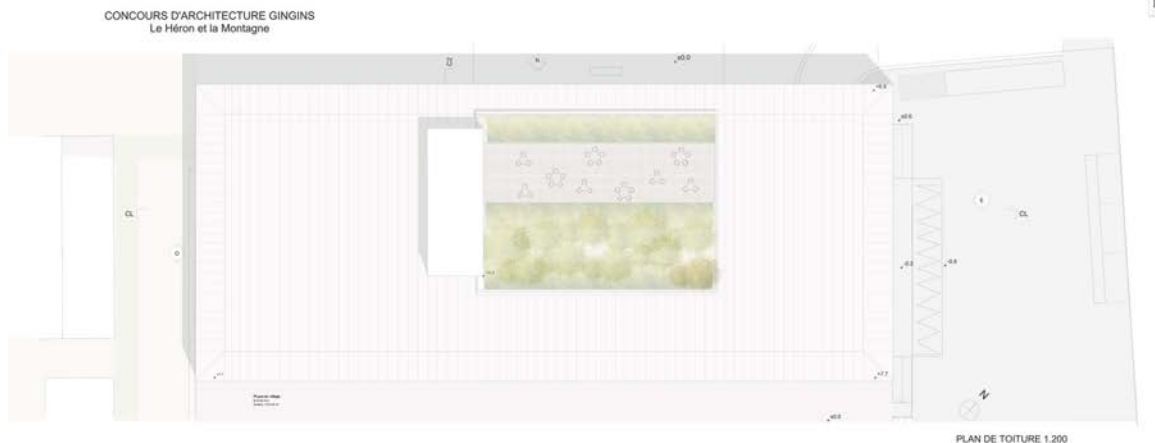
**Un centre de vie inclusif et accessible**  
 L'un des axes prioritaires du projet est l'inclusivité. Les espaces publics sont pensés pour être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Cette accessibilité universelle est au cœur de la conception du complexe, afin d'offrir à chacun la possibilité de profiter des activités culturelles, sportives et sociales proposées.

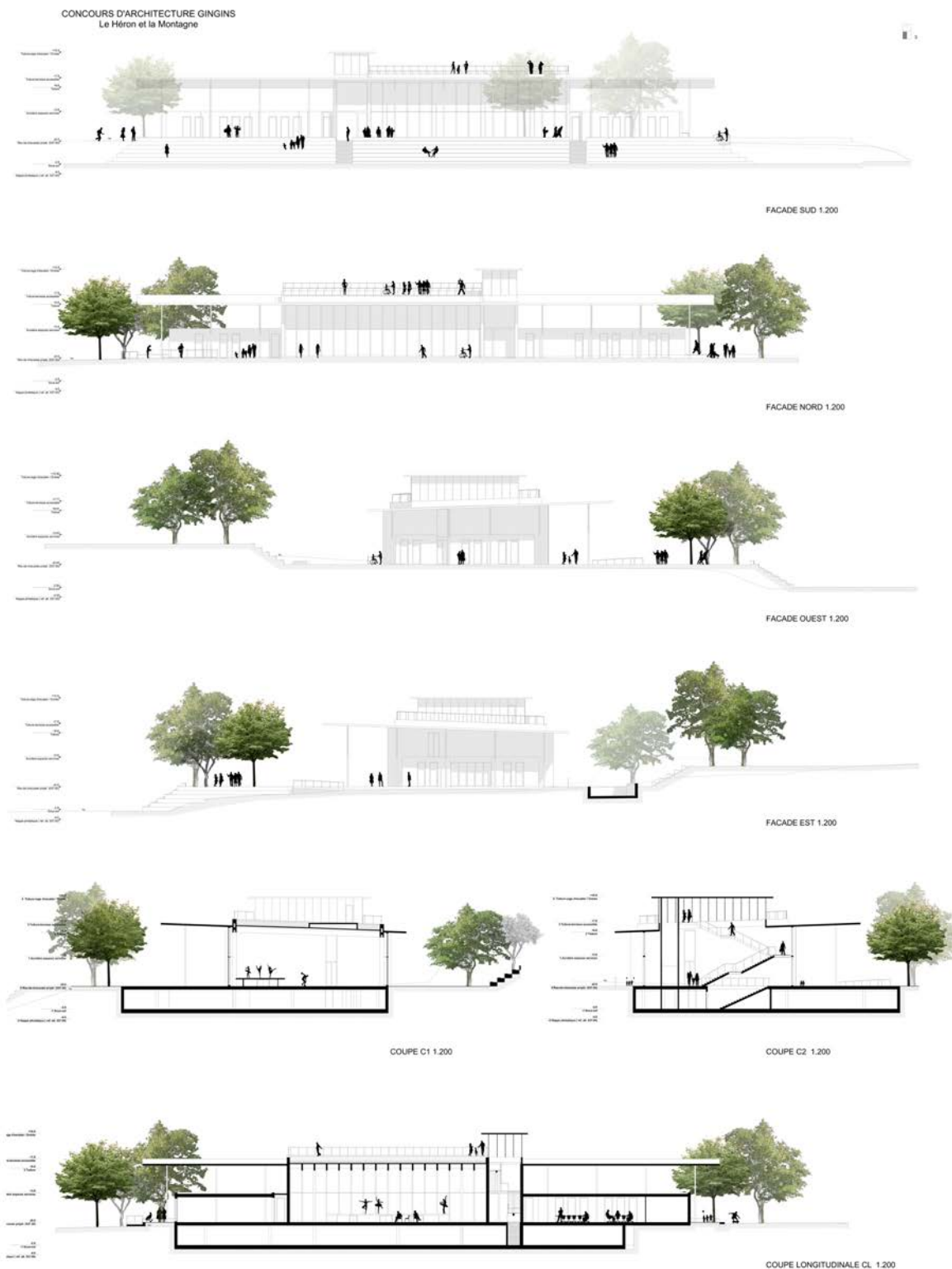
**Stationnement et mobilité durable**  
 Le socle-est du bâtiment abrite un parking capable d'accueillir jusqu'à 60 véhicules ainsi que les locaux techniques, tout en respectant le niveau de la nappe phréatique. Ce choix permet de répondre aux besoins de stationnement sans empiéter sur l'espace public en surface. À proximité de la rue, six places de stationnement sont réservées à la dépose minute, ainsi qu'une desserte de bus, favorisant ainsi une mobilité fluide et durable.

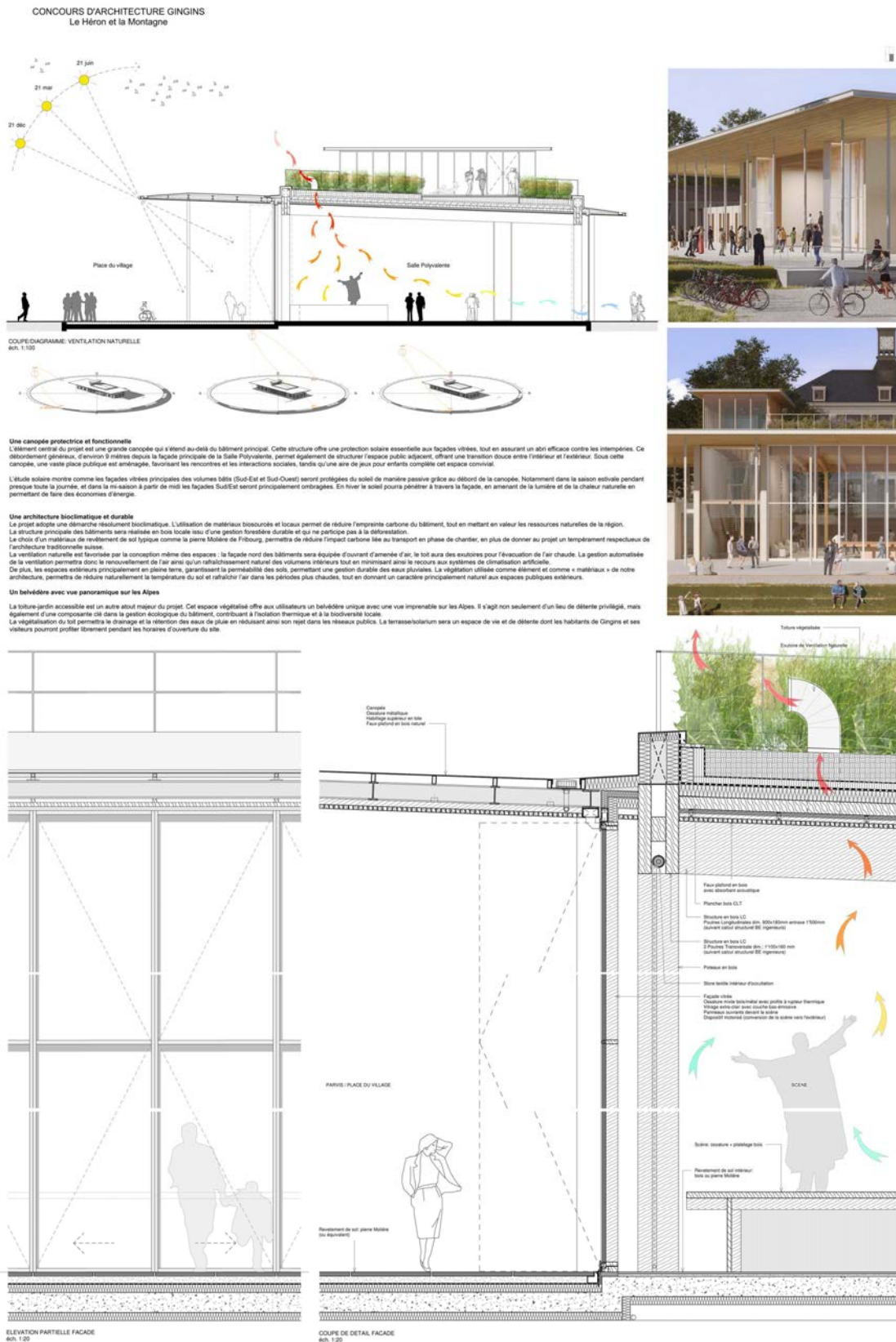
**Un projet au service de la communauté**  
 Notre proposition vise à devenir le cœur battant du village de Gingins. Grâce à des espaces publics généreux, une architecture ouverte et un engagement fort en faveur du développement durable, ce complexe socio-culturel et sportif encouragera la cohésion sociale, tout en répondant aux exigences environnementales contemporaines. Le projet aspire à offrir un lieu de vie où chaque habitant, quel que soit son âge ou sa condition physique, pourra se retrouver, échanger et s'épanouir.

**ACCESSIBILITÉ DU PROJET**  
 - Accès piétonnier  
 - Accès cyclable  
 - Accès automobile  
 - Accès bus









CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

LA GRANGE

1/4



Plan de situation 1:500

Construire en continuité

Le projet du nouveau complexe socio-culturel et sportif de Gingins entend proposer un espace dans lequel les habitants peuvent s'identifier et se reconnaître, dans le but de générer un fort sentiment d'appartenance. Cette volonté et cette exigence découlent d'une analyse minutieuse et approfondie du contexte, qui devient ainsi la matrice du projet lui-même. L'identification et la reconnaissance des caractéristiques particulières et vernaculaires du paysage bâti et naturel, telles que la toiture, la coloration, les proportions, se retrouvent non seulement dans la forme du bâtiment, mais aussi dans la conception des espaces extérieurs qui l'entourent. L'objectif est de concevoir une scène, une « porte d'entrée » dans le village qui puisse alimenter une narration visuelle et, par conséquent, renforcer l'identité de ce lieu.



Carte postale de Gingins, 1937.

Le projet prend la forme d'un nouvel accès le long de la Route de Châtillon, en s'alignant sur celle-ci et sur les bâtiments environnants, en fermant la zone au sud-est et en créant un accès accueillant au nouveau centre du village. En raison de son échelle, l'intervention cherche à établir un dialogue fort avec son contexte, en agissant comme un moment de transition entre l'environnement bâti du village et le paysage naturel qui descend vers les rives du lac. D'un côté, vers le nord-ouest, le nouveau complexe présente une façade entièrement vitrée, accueillante et accessible par un espace couvert. De l'autre côté, vers le sud-est, il présente une toiture imposante qui cherche à dialoguer avec le contexte et qui, en même temps, symbolise le nouveau bâtiment reconnaissable. En effet, il ne s'agit pas d'un bâtiment qui s'insère dans le dialogue avec le Collège de Gingins, situé sur la partie supérieure au nord-ouest du lot. Le nouveau complexe cherche la confrontation avec ce dernier et s'harmonise avec les autres bâtiments de l'UAPE et la halle de football situés sur le site, en créant ainsi un équilibre entre les différents ouvrages architecturaux qui parsèment la nouvelle place du village et le milieu naturel environnant, dans le but d'engager et de tenir ensemble les complexités et les relations intriquées du contexte.



Le nouveau complexe socio-culturel et sportif vu de la Route des Châtillons.

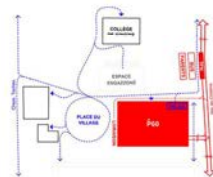
La construction du vide

Dans le but de proposer un projet urbain capable de comprendre et d'amplifier les relations sociales et culturelles, il s'agit d'abord de redéfinir le rôle des « acteurs » du site dans le contexte le plus large de l'ensemble du village. La décision d'implanter le complexe le plus près possible de la route cantonale détermine et régle la construction d'un vide urbain dynamique qui entend exploiter les bâtiments existants comme s'ils étaient à la fois les « coadjuvants » et les protagonistes du nouveau « théâtre » public du village. En particulier, on décide de placer certaines fonctions par rapport à leurs sphères d'intérêt respectives, le nouveau bâtiment génère une force centrifuge qui active et permet des interactions physiques et visuelles entre les activités présentes sur le site. En ce sens, même les dépendances extérieures telles que l'aire de jeux et l'aire épaissée sont conçues et disposées comme s'il s'agissait de véritables « pièces » en plein air qui contribuent à délimiter le nouveau lieu au sein du village. Cette approche synergique entre la conception du bâtiment et l'aménagement urbain du centre du village est l'occasion de créer d'autres moments pour stimuler la participation active de tous les citoyens.



Concept d'accessibilité au site

L'intervention vise à garantir un système routier clair et sûr pour tous les utilisateurs du nouveau centre du village. Le parking, enterré précisément sous le corps du nouveau bâtiment, est accessible directement depuis la Route de Châtillon, en profitant de la pente naturelle du terrain, et en évitant ainsi un croisement excessif. Adossé à la même route se trouve l'espace dédié à l'arrêt de bus TPV, une zone de dépôt-prise des bus scolaires et des véhicules des parents, avec l'objectif d'éviter le flux de véhicules de la nouvelle place, en garantissant ainsi un espace sans danger pour les piétons, en particulier pour les enfants, qui pourront se déplacer et jouer librement. L'espace dédié aux livraisons à la cuisine et à l'arrière-scène se trouve à proximité de ces mêmes locaux, en garantissant ainsi une desserte efficace du nouveau centre. Enfin, les flux cyclables et piétons du nouveau centre villageois ont été conçus avec une accessibilité douce, un aménagement du sol aux pentes maîtrisées (< 5%), permises par le fait que toutes les fonctions ont été placées à la même hauteur, résultant ainsi en un lieu accessible et perméable, exempt de barrières architecturales.



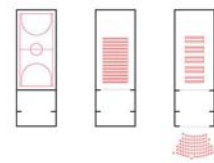
Le lieu des relations

Le bâtiment du complexe socio-culturel et sportif a l'ambition d'agir comme un « pôle d'attraction public », capable d'attirer et de mettre en valeur l'espace environnant. D'une part, cette approche vise à assurer une amélioration significative de la vie quotidienne de l'UAPE et du Collège de Gingins en offrant des espaces adaptés à leurs besoins. D'autre part, le bâtiment est appelé à jouer un rôle de représentation de l'Administration publique pour des événements et des relations, en agissant comme un nouveau point de référence pour l'ensemble de la communauté.



Le nouveau centre du village vu du Chemin des Tiches.

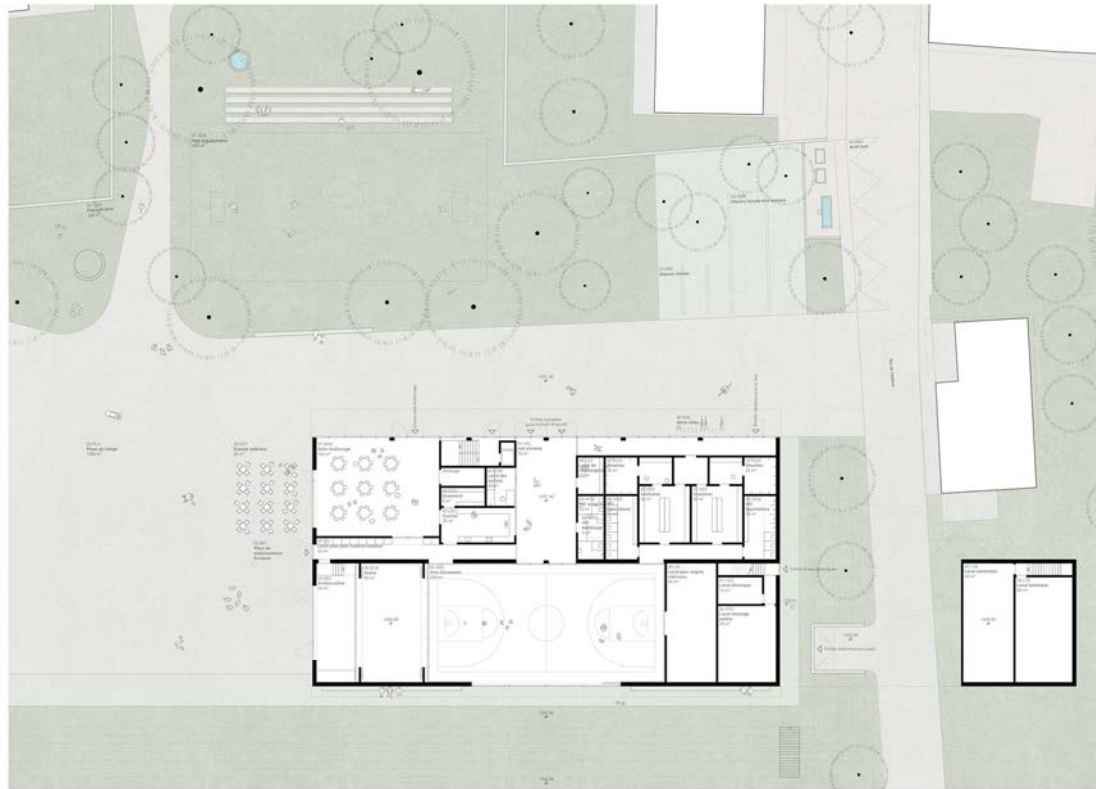
Le bâtiment, à partir de son développement planimétrique, cherche à intégrer les concepts énoncés en se manifestant dans un espace perméable qui traverse le bâtiment le long de l'axe nord-ouest-sud-est. La façade nord-ouest, entièrement vitrée, donne accès à un foyer central dans lequel se concentrent les locaux de services tels que le local des maîtres, la cuisine, le local de conservation, la salle des professeurs et les WC des usagers. Les fonctions principales s'articulent à partir du foyer : d'un côté les espaces de service de gymnase, de l'autre la salle multisalle, accessible indépendamment depuis l'espace couvert. Les vestiaires sont également accessibles de l'extérieur par un sentier qui relie directement le bâtiment au complexe sportif. Dans l'axe du foyer, une baie vitrée linéaire se rendant dans la salle polyvalente, en orientant le regard vers une autre grande fenêtre qui ouvre la salle sur le paysage naturel au sud-est. Un autre aspect qui renforce l'efficacité de la proposition est la scène, qui s'ouvre vers le nouveau centre du village, permettant d'organiser des événements et des initiatives pour mettre en œuvre la vie publique. Cette perméabilité interne permet non seulement au bâtiment de s'adapter à la diversité des utilisations prévues, mais aussi d'encourager le dialogue avec le monde extérieur, en transformant le bâtiment en un acteur actif au sein de la communauté.



CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

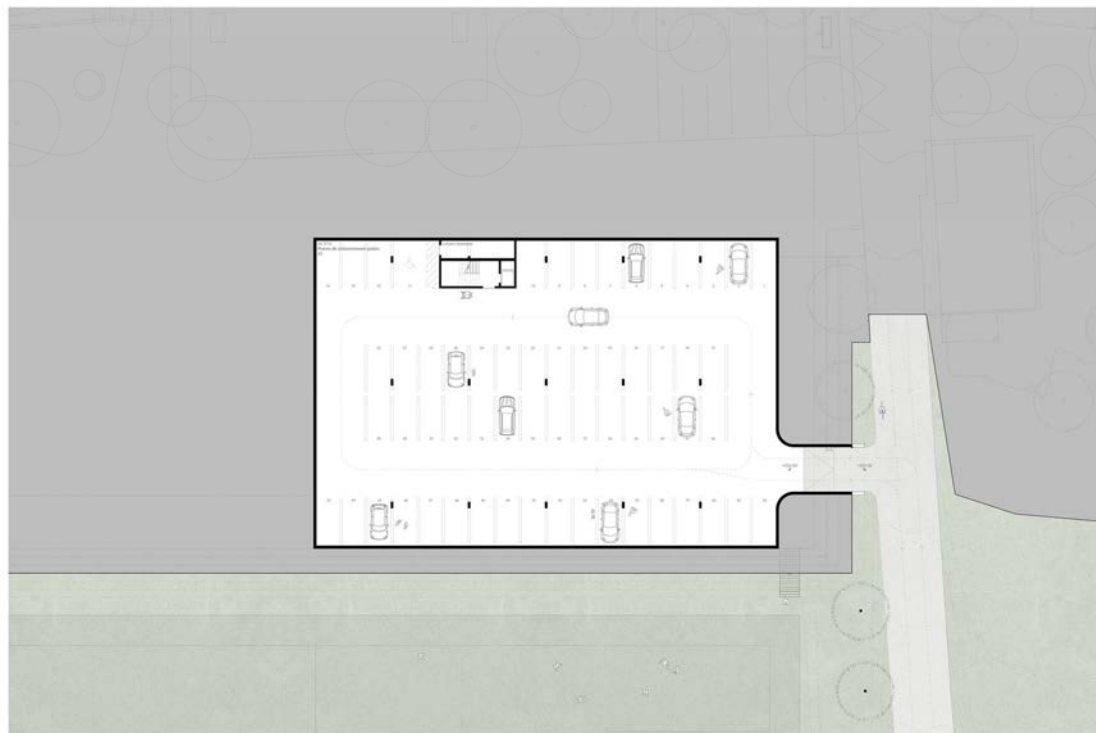
## LA GRANGE

2/4



Plan rez-de-chaussée 1/200

1er étage 1/200

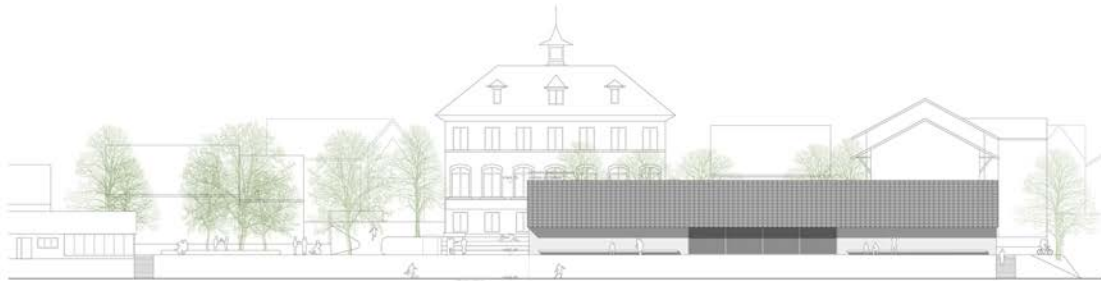


Parking extérieur 1/200

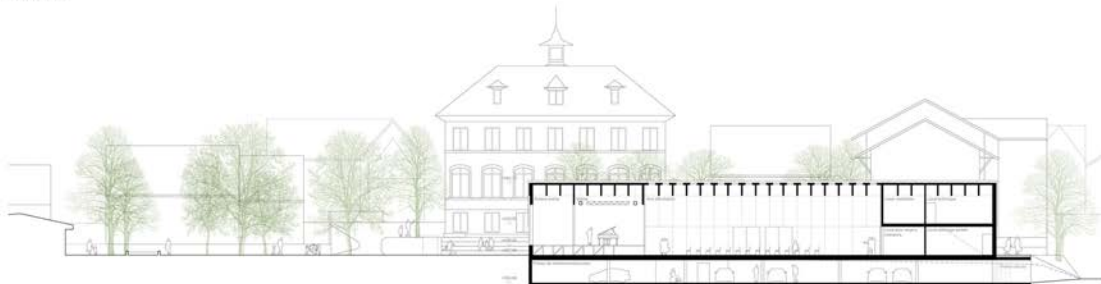
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

## LA GRANGE

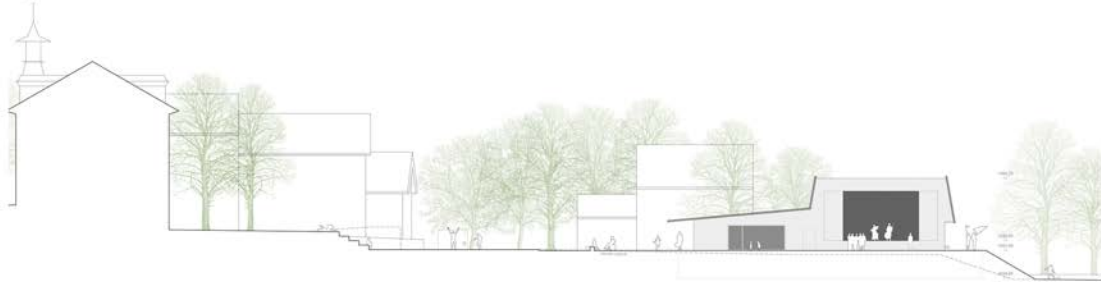
3/4



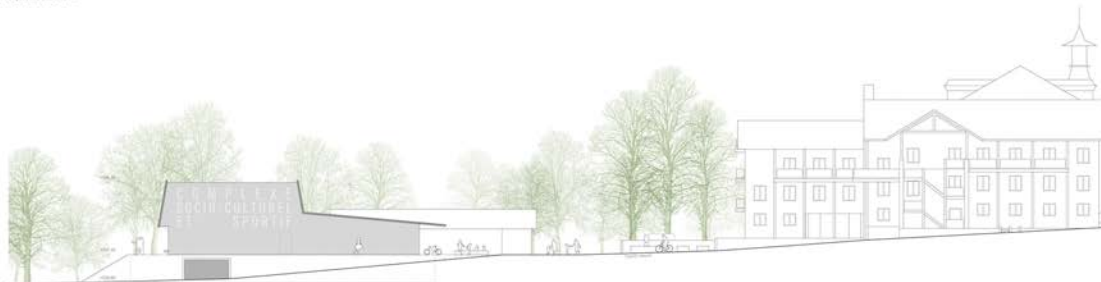
Façade sud-est 1/200



Coupe longitudinal 1/200



Façade sud-ouest 1/200



Façade nord-est 1/200



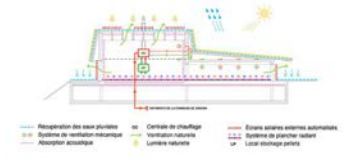
Coupe transversale 1/200



Vue depuis le sud-ouest du nouveau complexe socio-culturel et sportif dans le prolongement des bâtiments existants.

Concept énergétique et développement durable

Le projet implique l'utilisation de matériaux durables, recyclés et recyclables, de nature minérale, exempts de polluants et faciles à éliminer à l'avenir. Les matières premières peuvent être renouvelées dans des sites à proximité et les techniques de construction en rangées sont éliminatoires, exploitant également la préfabrication d'éléments en bois. L'isolation thermique de l'enveloppe est très performante : la relation entre la dispersion thermique et la consommation d'énergie permet d'atteindre les valeurs d'un bâtiment avec des émissions polluantes minimales. Le bâtiment est compact et avec peu de déperdition d'énergie vers l'extérieur, les surfaces vitrées ont de grandes dimensions de manière rationnelle et efficace. L'emplacement des locaux techniques et l'espace dans les combles ont pour fonction d'organiser et de rationaliser les systèmes techniques d'une manière efficace et facile à inspecter. La toiture en terre permet de capter l'énergie solaire grâce à des bandeaux photovoltaïques qui, sous forme d'ornement, ressemblent aux toitures traditionnelles.



Sur la base de la norme SIA 1121 « Bâtiment durable », le projet vise à atteindre un niveau élevé d'éco-durabilité en tenant sur la durabilité à tous les égards. L'objectif est d'assurer un long cycle de vie du bâtiment en utilisant des matériaux renouvelables et durables tout en consommant le moins d'énergie possible. Les systèmes techniques sont principalement prévus pour être installés séparément ou dans des cavités techniques spéciales faciles d'accès, ce qui garantit un entretien et un remplacement aisés. La construction en bois offre une grande polyvalence architecturale et technique. Le bois, matière première renouvelable, réduit par nature le gaz à effet de serre ainsi que la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement sous forme d'énergie grise nocive. Sur la base de la « Charte de la construction circulaire », l'économie circulaire doit être poursuivie dans le secteur de la construction afin de réduire l'utilisation de matières premières non renouvelables de 50 % d'ici 2030 et de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre. La rentabilité du projet est garantie par l'utilisation d'éléments préfabriqués modulaires en bois, visant une construction rapide et planifiée. La gestion du temps, si elle est bien planifiée, permet d'éliminer les retards et de garantir une qualité architecturale élevée, tout en contribuant à réduire et à optimiser les coûts globaux.



Vue intérieure du nouveau gymnase et de la salle polyvalente du village.

A. Combles.

Ecrans solaires externes automatisés  
 Lame minérale minérale, 100 mm  
 Système de isolation des eaux pluviales  
 Imperméabilisation à 2 mm  
 Plancher posé en bois composé d'éléments préfabriqués  
 épaisseur 250/300 mm

B. Façade.

Éléments photo-voltaïques en bois laminé avec des fibres  
 multicouche de 100 mm  
 Bois structure stratifié hybride incliné de 120 mm  
 Façade préfabriquée en bois avec isolation en laine minérale 120 mm  
 Structure en bois lamellé 120/160 mm ou 120/200 mm  
 Isolation thermique minérale intégrée 240 mm  
 Travaux à l'épreuve  
 Revêtement extérieur en bois avec 90 mm de laine minérale 90 mm

C. Solivage.

Ecrans solaires externes automatisés  
 Minéralisante en bois 19/18 v-bragge 100 mm  
 Éléments de façade connectés pour une ventilation naturelle  
 Réseau acoustique pour optimiser les flux techniques spatiaux

D. Plancher de garage.

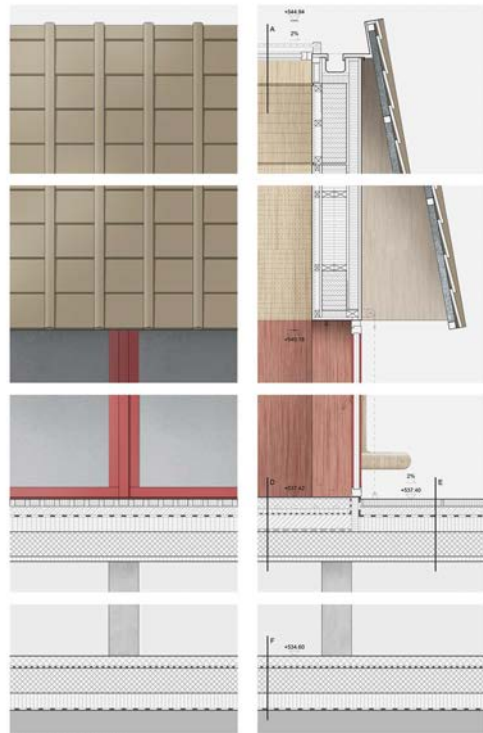
Nef portée en bois lamellé de 4 à 8 mm  
 Béton, béton armé 100 mm  
 Châssis préfabriqué en bois par le sol 47 mm  
 Clapet pour protéger d'humidité 140 mm  
 Revêtement acoustique élastomère 22 mm  
 Dalles horizontales en béton armé 250 mm  
 Laine minérale 60 mm

E. Espace extérieur, balcon.

Nef isolée pour une garantie 90 mm  
 Béton armé avec profile de 120 mm  
 Crevin de séparation  
 Imperméabilisation à 2 mm  
 Isolation en EPS haute densité de 100 mm  
 Dalles horizontales en béton armé 250 mm  
 Laine minérale acoustique 60 mm

F. Plancher, terrasse, etc.

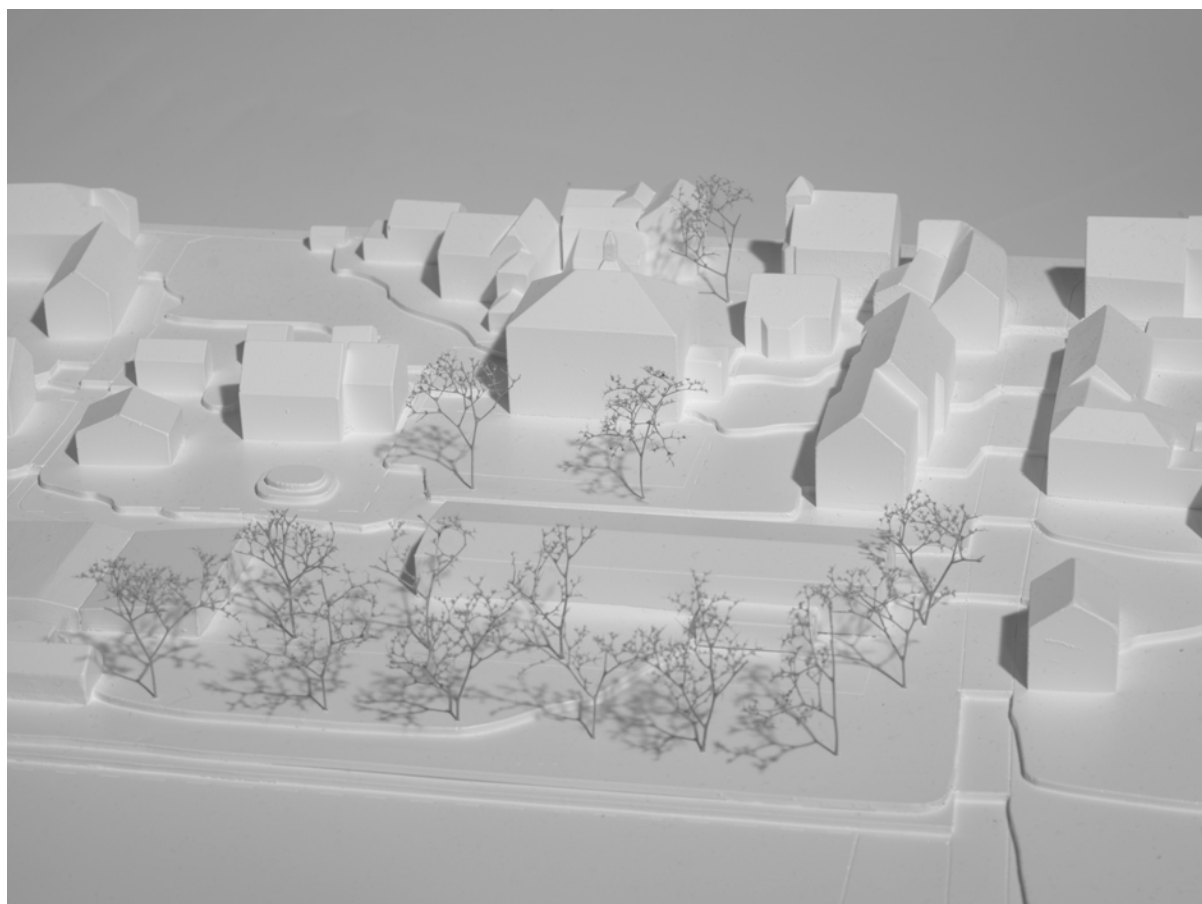
Nef en bois lamellé 120 mm  
 Crevin de séparation  
 Dalles connectées en béton armé 250 mm  
 Isolation en EPS haute densité de 140 mm  
 Laine minérale acoustique et anti-rodage



Croquis avec une élévation partielle 1:20

N°6 – EQUINOXE

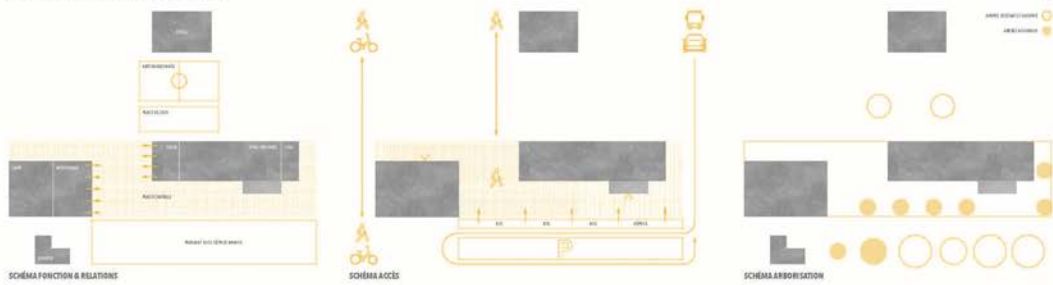
3<sup>ème</sup> rang – 1<sup>ère</sup> mention







CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - EQUINOXE

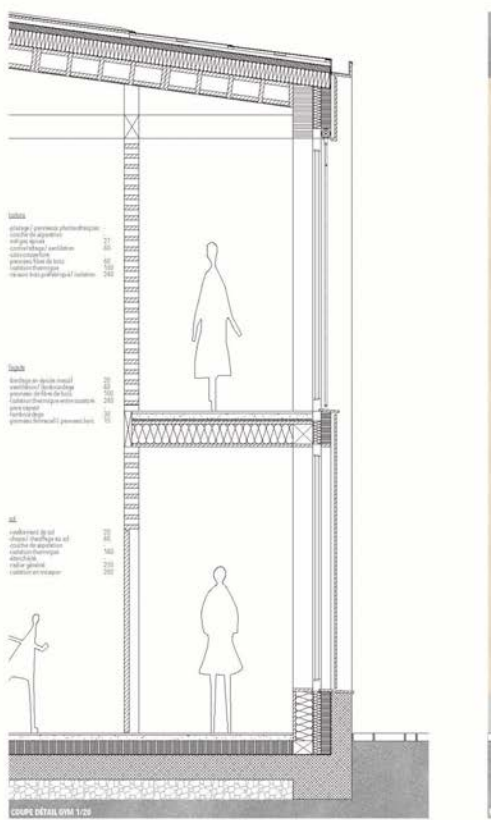
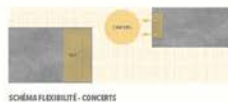


**Implémentation & usage** Le projet peut voir de réajuster la programmation en fonction des besoins...  
**Organisation** Les bâtiments sont organisés autour d'un plan d'axe principal qui définit un...  
**Aménagements extérieurs** Le projet vise à concilier les enjeux sociaux présents...  
**Matérialisation & développement durable** L'architecture construite réagit au...

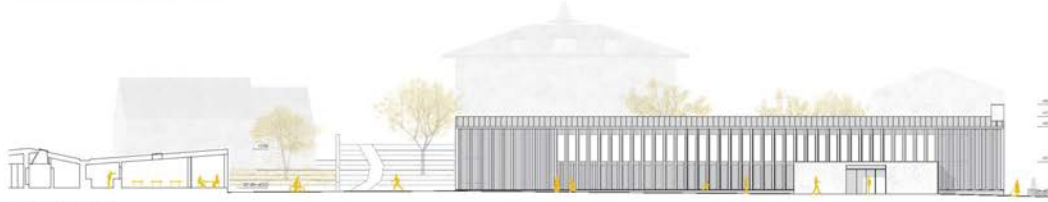
**Le plan** Le projet est un plan d'axe principal qui définit un axe de circulation...  
**Le bâtiment** Les bâtiments sont organisés autour d'un plan d'axe principal...  
**Le site** Le site est un terrain plat, ce qui permet de réaliser un projet d'architecture...

**Le projet** Le projet est un plan d'axe principal qui définit un axe de circulation...  
**Le site** Le site est un terrain plat, ce qui permet de réaliser un projet d'architecture...

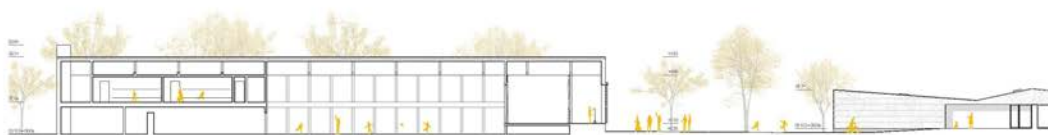
**Le projet** Le projet est un plan d'axe principal qui définit un axe de circulation...  
**Le site** Le site est un terrain plat, ce qui permet de réaliser un projet d'architecture...



CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - EQUINOXE



COUPE AA / FAÇADE SUD 1/200



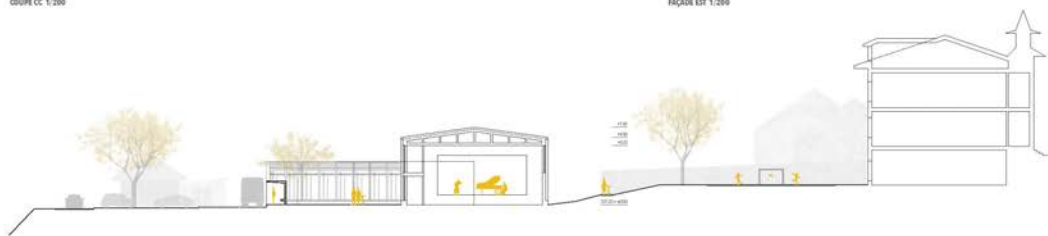
COUPE BB 1/200



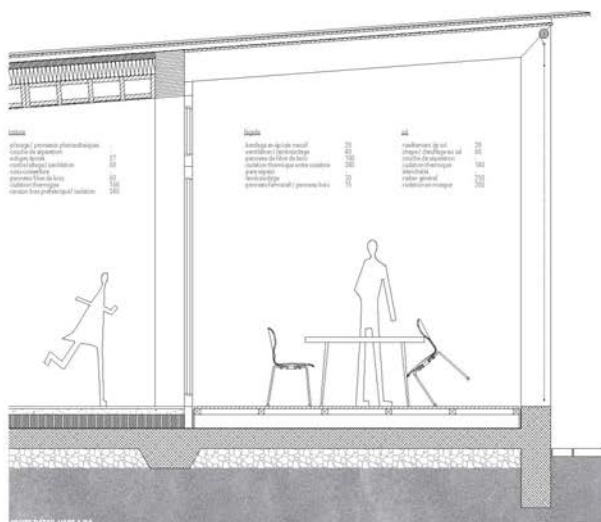
COUPE CC 1/200



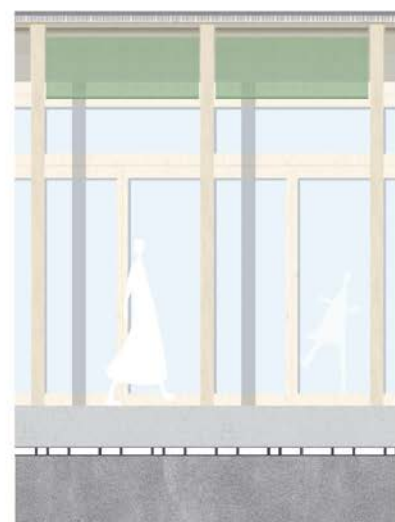
FAÇADE EST 1/200



COUPE DD 1/200



COUPE DÉTAIL UMSF 1/25





N°7 – TESSERA

Ecarté au 2<sup>ème</sup> tour

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - TESSERA



Implantation, l'esprit du lieu.

Le nouvel équipement communal est conçu pour devenir un lieu emblématique de Gingins. Le projet crée des liens entre paysage, ville et architecture afin de faire émerger un espace de rayonnement communautaire qui renforce la vitalité de la commune et les qualités de son lieu vivant.

Né en tant que centre historique, les zones d'équipement sportif et les zones d'activités économiques ainsi que la zone agricole, le site se trouve naturellement au carrefour de la commune. La parcelle, en lien direct avec la nouvelle salle communale, offre une occasion unique de créer un projet qui dialogue avec son contexte tout en respectant l'esprit du lieu.

Un volume contenu et compact s'insère de manière précise dans le site formant un ensemble cohérent avec son contexte et réalisant un nouveau cœur de village.

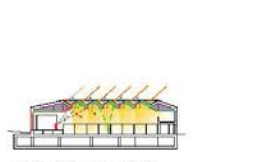
Le nouveau bâtiment allie l'essence du programme, s'intègre au contexte bâti en s'allongeant longitudinalement et en retraçant le bâtiment du Collège de Gingins et manœuvrant à l'ouest de l'Église et de la Haute du Mont. Les alignements définissent les vues et les dégagements qui vont donner forme à la nouvelle place du village, tout en mettant en valeur la façade sud-est du collège. Notamment identifiée de Gingins, l'ouverture vers le sud du site permet quant à elle, une connexion naturelle avec le complexe sportif et offre une vue dégagée sur le paysage environnant et lointain. Par son positionnement dans le site, son organisation programmatique et de son expression architecturale, le nouveau bâtiment offre comme véritable fédérateur de l'espace en reliant des lieux clés à l'est avec la nouvelle « place du village », au nord avec le collège de Gingins, au sud avec la place de Jean et le complexe sportif et à l'ouest avec la zone des activités.

La prise en place d'un parking souterrain assure la possibilité de requalifier les espaces extérieurs en privilégiant une utilisation pédestre sur l'ensemble du site.



Matériau (gauche) pour la place ou pour les bordures de voirie ou autre matériau utilisé dans la construction d'une maison.

Pièce qui par son alignement participe à la création d'une nouvelle organisation générale.



Plusieurs niveaux, à l'extérieur et à l'intérieur, sont créés pour offrir une grande variété de possibilités d'usage et de circulation.

La nouvelle salle polyvalente

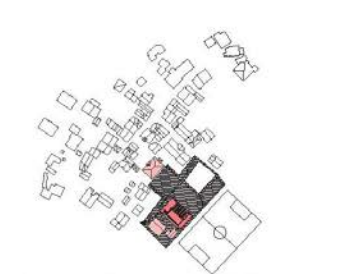
La volumétrie compacte du nouveau bâtiment, avec sa toiture à pans et ses façades en hauteur de planéité aux tonalités claires, vise à s'intégrer harmonieusement dans le contexte existant. Le cadre, marqué par un caractère villageois, met en avant l'aspect rural des façades et l'architecture des toitures à multiples versants, comme celle du collège de Gingins, qui en constitue un exemple notable.

La salle polyvalente, de plain-pied avec la nouvelle place du village, bénéficie ainsi d'une accessibilité directe qui renforce son rôle central dans la vie communautaire. Grâce à cette proximité immédiate, elle peut facilement accueillir des événements extérieurs et intérieurs, créant ainsi des synergies entre les activités de la place et celles de la salle. Visuellement, elle devient un point de repère architectural pour les habitants, consolidant son rôle social et symbolique dans le village. Sa présence intègre à la place l'essence, ainsi les interactions et le dynamisme collectif.

Un concept d'accès principal se situe à l'angle sud-est du bâtiment à proximité de deux liens de circulation pour les usages existants et en lien avec la place et les terrains de sport. Le hall d'entrée, marqué de l'entrée naturelle assure la distribution des usages au nord-est, d'une part, vers la salle polyvalente et la salle multi-usage. Il draine également par le biais de son escalier et d'un accès, le connexion avec les autres lieux du programme situés au premier étage et au sous-sol, où un nouveau parking est prévu. Le hall est conçu pour s'adapter aux différents usages et moments, permettant une gestion flexible de divers usages tels que l'accès en permanence au parking et l'usage de ses toilettes de secours, ainsi qu'un accès indépendant à la salle multi-usage.

À l'angle sud-ouest du bâtiment un deuxième concept assure un accès secondaire. Celui-ci permet de gérer en toute simplicité les accès à la cuisine et à la buanderie, à l'arrière-salle, au local des machines à laver et finalement à la salle multi-usage et à ses toilettes. Les accès offrent également une connexion pratique aux activités des terrains sportifs en leur permettant d'accéder aux vestiaires directement depuis la zone des activités. Le plus, la relation directe avec celles-ci, l'absence des passages aux PLAF, permettent d'utiliser la salle multi-usage comme référence, et avec la façade du football, marquant ainsi la voie à une diversité d'usages pour ces espaces.

Malgré quelle puisse accueillir des activités sportives, la conception de la salle fait d'elle avant tout un espace dédié aux fêtes et aux événements. Cette approche se reflète dans la disposition des installations sportives, qui sont déclinées préférentiellement dans l'arrière-salle et l'arrière-cour de l'espace. Les murs et les plafonds sont riches de bois, apportant une chaleur naturelle et une ambiance accueillante. La toiture est conçue sous forme de sheds, une configuration qui permet d'atténuer des surfaces vitrées vers le nord. Cela minimise l'impact de l'ensoleillement indésirable sur la longueur du bâtiment, favorisant un éclairage uniforme et idéal pendant les événements.



Aménagements extérieurs, une place à priorité piétonne.

La place du village, ainsi les vitrines de tous types et vitres solaires, elle est d'abord un lieu de rencontre et de sociabilité, avec des espaces et des équipements pensés pour offrir une grande qualité de séjours et des usages modulables.

L'une des tringles du pont, et celle de réduire la surface allouée aux flux véhiculaires existants, déplace-mur, après avoir été de la rencontre à l'est, à l'ouest du site. Le même deux éléments se voient placés dans l'arrière-cour et à l'ouest du site, ainsi, une surface polyvalente à usage exclusif des piétons est libérée et contribue notamment à sécuriser la circulation des cyclistes. L'objectif est de proposer un espace public où piétons, cyclistes et voitures puissent cohabiter en harmonie.

Le centre de la place qui se distingue par son revêtement (pavés en pierre locale) et son mobilier modulable en bois, est laissé complètement libre pour recevoir des événements, fêtes et assurer une importante flexibilité d'utilisation (marché hebdomadaire, marché de Noël, fête nationale, etc.).

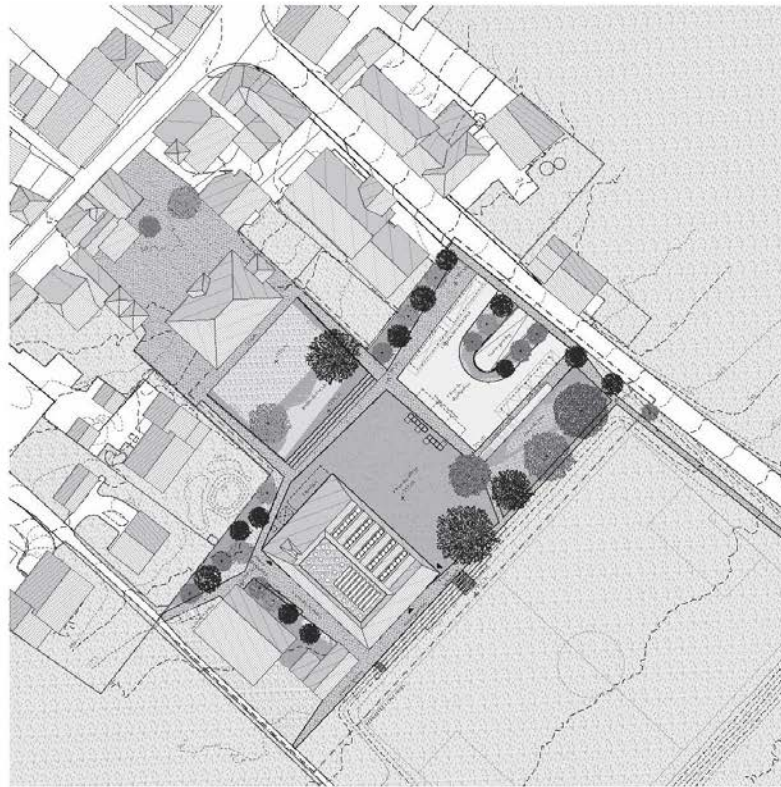
Trois espaces complémentaires à la place se distinguent pour former « le nouveau cœur du village » :

- « Le « plan de jeu » est espace, à dominante végétale, conserve la circulation actuelle tout en préservant l'originalité des espaces extérieurs existants. Un filtre végétal sécurise la limite de la place par rapport au canal d'arrêt des bus et à la zone de circulation, créant ainsi un environnement sûr pour les enfants.
- « Le « jardin de la buanderie » assure un prolongement direct de son site de jeux existant, accueille un usage polyvalent en disposant une grande table de ping-pong et se connecte à la place par des gradins en béton préfabriqué clair. Il est enrichi de vitrages isolés et d'arbustes existants, choisis pour leur valeur écologique élevée et leur faible besoin d'entretien. La décision de ne pas réutiliser l'ancienne porte et de la démolir contribue le lien entre l'école et la nouvelle place.
- « La « zone des activités » s'intègre harmonieusement avec le nouveau bâtiment, l'Église et la Haute du Mont. Cette zone regroupe les locaux et les accès dédiés aux activités extrascolaires et sportives. Les matériaux, arbres et sont plantés pour créer des zones d'ombre. Une fontaine à eau et un site pour vélos complètent également cet espace.

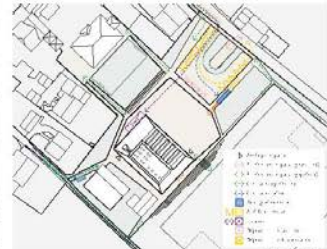
L'ensemble des espaces qui configureront le nouveau cœur du village, sont reliés par un système de trottoirs et de chemements piétons en béton traité semi-perméable. L'accès principal depuis la zone de l'habitat traverse le site le long de l'axe est-ouest et est arrosé par une zone plantée. Les bordures sont en grande partie composées de matériaux locaux et de grandes dalles offrant une transition naturelle entre l'espace public et le voisinage et en accentuant son caractère distributif.

Des gradins et des escaliers structurent et connectent les espaces notamment le long de l'axe nord-sud où le terrain naturel présente des déclivités accentuées. Finalement, des sentiers secondaires en gravier traité stabilisé viennent compléter ce système.

Les revêtements minéraux des sols procèdent une unité de tonité, en lien avec les tonalités claires des façades de la nouvelle salle polyvalente. Cette unité contribue à créer une image d'ensemble forte tout en différenciant les zones piétonnes de celles à logique véhiculaire.



Implantation



Accès circulation

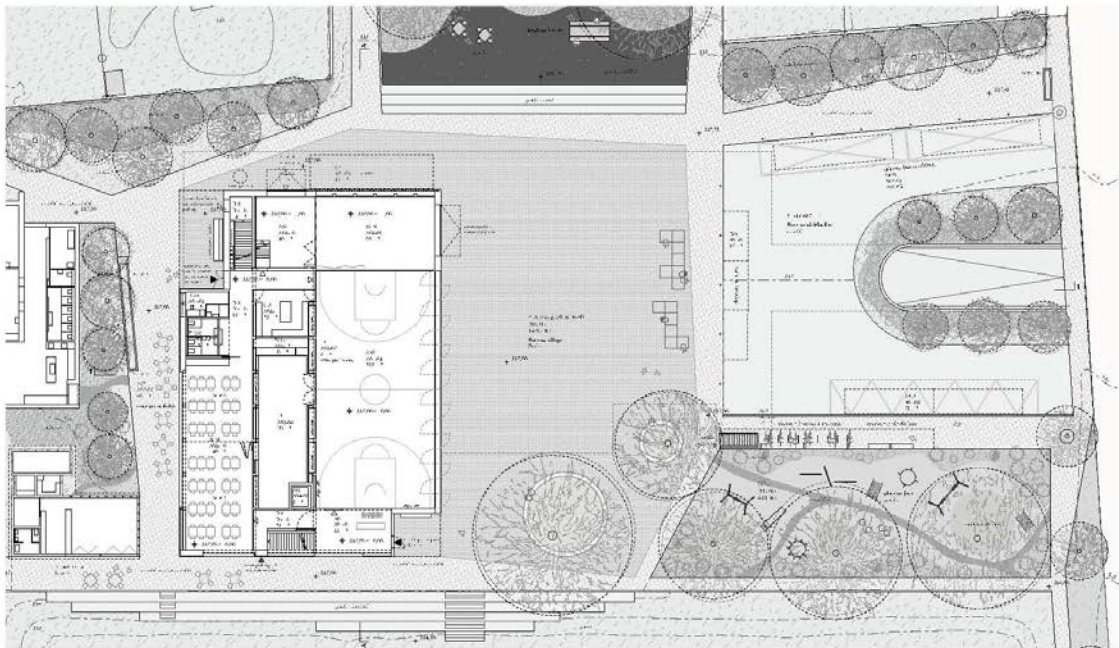


Végétation

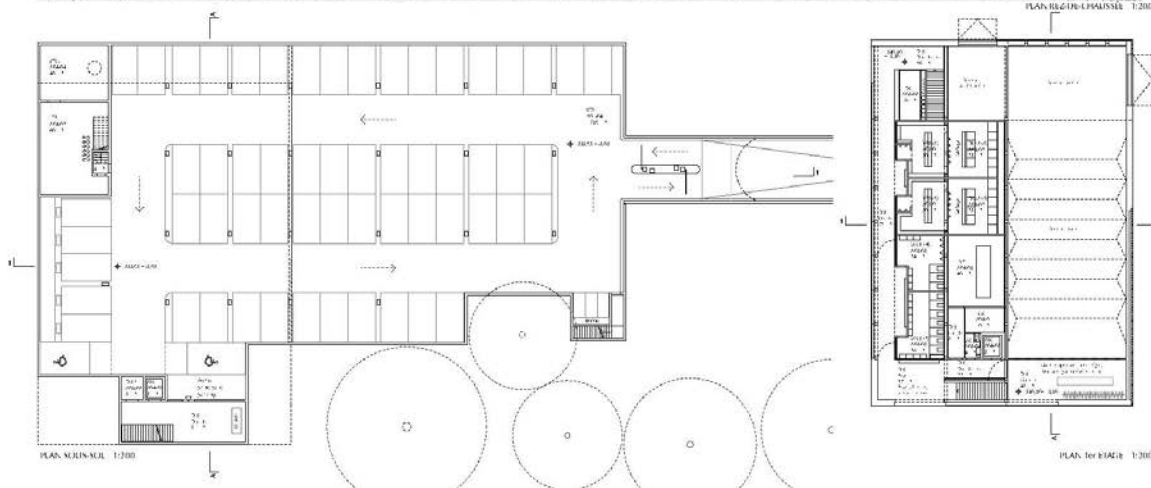
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - TESSERA 



VUE SUITE L'inscription dans le site



PLAN DE L'INSCRIPTION 1:200



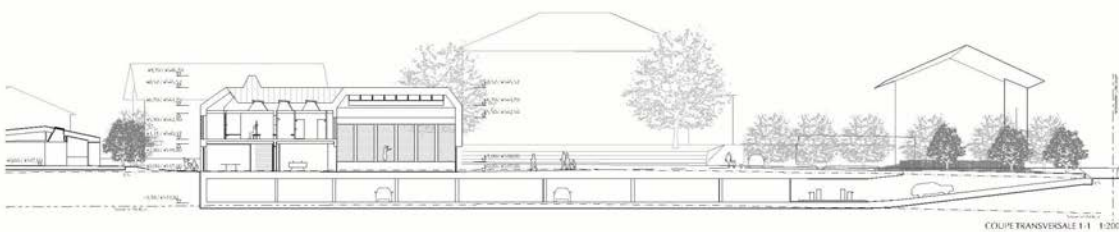
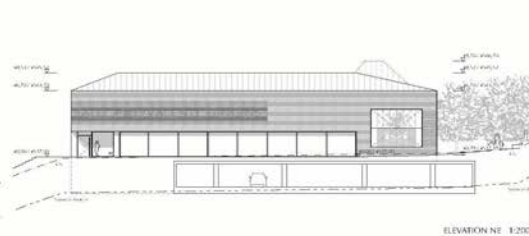
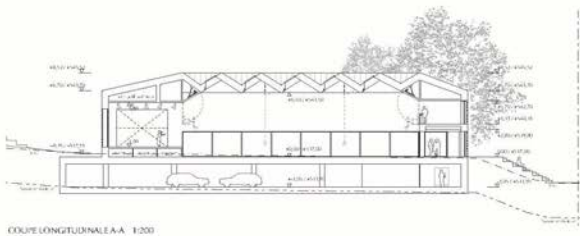
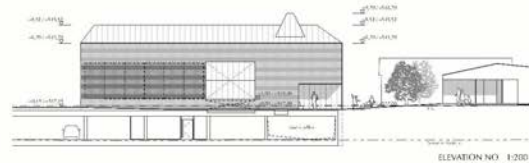
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - TESSERA 



VUE EST, la place du village



VUE INTÉRIEURE, la salle polyvalente





N°8 – DOUBLE FACE

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

**DOUBLE FACE**

**CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS**

**Implantation**

La ville de Gingins est située dans un contexte paysager exceptionnel, marqué par la relation visuelle avec le lac Léman au sud-est et le massif du Jura au nord-ouest.  
 La zone du projet du nouveau complexe socio-culturel et sportif se trouve dans la partie sud-est de la ville, où des relations avec le paysage environnant sont particulièrement évitées. Le nouveau complexe socio-culturel et sportif met en valeur la situation paysagère et urbaine du site, en établissant une continuité territoriale avec le Collège de Gingins, en remodelant les relations avec la Rue de Châblins et en configurant une nouvelle place urbaine qui devient un point de vue panoramique pour la ville.  
 L'édifice se présente comme un élément de transition entre différentes altitudes, s'insérant le long de la pente reliant le Collège de Gingins, situé à un niveau supérieur, à la nouvelle place urbaine privée à un niveau inférieur. Le volume en grilles de l'édifice permet la création d'une terrasse panoramique en continuité avec l'Aire Engazonnée au niveau supérieur, un nouvel espace urbain qui fonctionne également comme une tribune extérieure donnant sur la nouvelle salle polyvalente intérieure du bâtiment.  
 La volumétrie et l'implantation du nouveau complexe socio-culturel et sportif sont conçues pour établir des hiérarchies visuelles et fonctionnelles précises avec les bâtiments environnants et les espaces ouverts. Orienté parallèlement au Collège et aligné avec l'UAPE, le bâtiment forme une nouvelle place urbaine délimitée par la façade sud-est du nouvel édifice, la bouvette et les arbres existants sur la parcelle. Avec sa façade longitudinale parallèle à la Rue de Châblins au nord-est, le bâtiment constitue une toile de fond pour l'arrivée principale des piétons et des véhicules, comprenant l'arrêt de bus, les zones de chargement et de déchargement ainsi que la zone de stationnement temporaire.  
 Cette zone significative est reliée à la place en terrasse par une rampe. La façade sud-ouest, quant à elle, dialogue avec l'UAPE, où se trouve l'aire de jeu, qui devient un espace de connexion entre le nouveau complexe et le bâtiment existant. Enfin, la façade nord-ouest, située à un niveau plus élevé, adouci sa hauteur, devant une toile de fond respectueuse du Collège tout en délimitant l'Aire Engazonnée.

**Accès au site**

L'accès depuis la Rue de Châblins a été repensé pour organiser l'arrivée des piétons, des voitures et des bus dans la zone.  
 Une aire de stationnement rapide a été aménagée sur la droite de la zone d'arrivée depuis la route, tandis qu'un grand ouvert reconfigure la zone d'attente de la ligne de transport TPN.  
 La marquise fait également office de limite architecturale pour le parking en terrasse situé à l'intérieur, qui utilise la topographie du site en étant abaissé d'environ deux mètres par rapport à la place urbaine. L'accès à la place depuis le nord, à un niveau supérieur, est assuré par le réaménagement des passages existants. La place compacte du nouveau complexe respecte les contraintes urbanistiques de la commune concernant la distance des parcelles avoisinantes (5 mètres), permettant ainsi la création de deux éléments d'élévation, un espace et une rampe, qui améliorent l'accessibilité et renforcent la continuité urbaine avec le Collège situé à un niveau supérieur.  
 Un escalier circulaire, reliant la terrasse à la place inférieure, offre un accès direct du côté sud-ouest de la place. Le sentier longeant la façade sud-ouest, connecté au Chemin des Toches, a été élargi pour relier l'UAPE au nouveau complexe et à la rampe latérale.

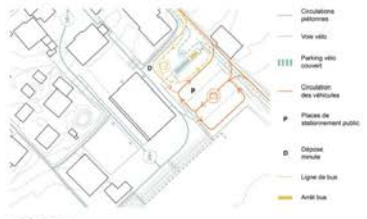
**Espaces extérieurs**

Le projet paysager repose sur une réorganisation mesurée de la topographie, faisant du bâtiment le centre d'un système de places situées à différents niveaux. L'édifice s'implante de manière à organiser naturellement l'espace ouvert en zones aux fonctions bien définies : la place urbaine au sud-est, l'espace d'arrivée piétonne et automobile avec parking au nord-est, la zone dédiée au Collège au nord-ouest et l'aire de jeu entre le bâtiment et l'UAPE.  
 Différentes fonctions sont associées à divers types de surfaces présentant des degrés variés de perméabilité au sol. Une surface minérale composée d'un pavage avec des inserts en pierre de granulométrie différente recouvre la place urbaine et les principaux chemins au nord-est du lot, ainsi qu'au niveau supérieur. L'Aire Engazonnée, le jardin de jeu et les places de stationnement en gradins sont quant à eux traités avec un aménagement végétal varié, adapté à l'usage. L'aire de jeu, délimitée par une végétation abondante, sert de barrière naturelle. Un chemin informel relie directement l'UAPE à la Salle Polyvalente.  
 Un autre espace vert est aménagé au niveau supérieur avec l'Aire Engazonnée. Cette zone, située devant le Collège, est redessinée en surface plane, en continuité avec le nouveau complexe et relie à l'échelle des marches et une rampe à pente douce.  
 Le parking est soigneusement intégré au paysage par un système de terrasses suivant la pente naturelle du terrain, permettant de dissimuler la place principale tout en préservant l'harmonie visuelle du cadre urbain. Les surfaces de parking sont conçues avec des pavés entrecroisés de végétation pour favoriser le drainage naturel de l'eau et minimiser l'impact environnemental, un aspect crucial à l'heure des événements climatiques extrêmes.  
 La perméabilité des surfaces, la présence de végétation, ainsi que la plantation de nouveaux arbres et la préservation de la place des arbres existants assurent une haute qualité environnementale, tout en contribuant à l'atténuation des effets climatiques. Enfin, les zones de bordure avec les parcelles privées sont redessignées avec une végétation dense et des plantations de grande hauteur pour garantir l'intimité des habitations voisines.

**LOGIQUE D'IMPLANTATION**



**PLAN DE SITUATION 1:500**



**ACCÈS AU SITE**



**ESPACES EXTÉRIEURS**



## DOUBLE FACE

### CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

#### Le bâtiment

L'ensemble du programme du concours est intégré dans un seul bâtiment, composé d'une partie technique entières – recouverte par la surface de l'Apre Engazonnée à un niveau supérieur – et d'une partie orientée vers la place publique, où se déroulent les activités collectives. Le bâtiment se présente comme un volume en gradins, avec un grand toit incliné vers le Nord-Est. Ancré au Nord-Ouest, le long d'une pente d'environ 2 mètres, le bâtiment adopte différentes dimensions selon sa relation avec la topographie. Le nouveau complexe socio-culturel et sportif dialogue avec le paysage urbain environnant, constitué de bâtiments aux grands toits inclinés, sa forme singulière, avec un toit en pente unique, s'intègre harmonieusement dans le contexte tout en conservant une identité propre qui le rend reconnaissable.

Sur le plan, l'édifice suit une logique de compacité et d'optimisation des espaces. Au volume des locaux techniques entières s'ajoute une séquence d'espaces répondant aux différentes fonctions du programme. Le hall d'entrée, situé à droite du bâtiment, sert de point d'accès principal. Depuis cet espace, on peut accéder directement à l'Aire d'Evolution ou, via un couloir secondaire, aux différents services annexes à la salle polyvalente. Le hall donne également accès à un espace de transition entre les locaux techniques et les espaces collectifs, un couloir qui mène directement à la salle multi-usage et à l'Aire de jeux extérieure pour l'UAPE. Ce couloir dessert également la cuisine et l'économat. Enfin, un escalier et un ascenseur situés dans cette zone permettent d'accéder au niveau supérieur, directement relié au Collège. Ce niveau supérieur propose un second accès à la hauteur du Collège, avec une vue plongeante sur la salle polyvalente, ainsi qu'un espace latéral aménagé en gradins au-dessus des vestiaires situés au rez-de-chaussée.

#### Principe structurel du bâtiment

La structure du bâtiment est mixte, composée principalement de béton armé dans la partie en sous-sol et inférieure, et d'une ossature en bois dans la partie supérieure. Les cadres en bois et les éléments en béton armé reposent sur une grille modulaire de 3,25 x 9,5 m. Cette modulaire permet d'avoir des éléments facilement préfabriqués qui ne reposent qu'un simple assemblage sur site, réduisant ainsi les pertes de matériaux. En parallèle, le béton assure une longue durabilité au bâtiment et une bonne inertie thermique, influençant ainsi la conception du système de climatisation.



SCHEMA DISTRIBUTION SCHEMA STRUCTUREL Coupe transversale

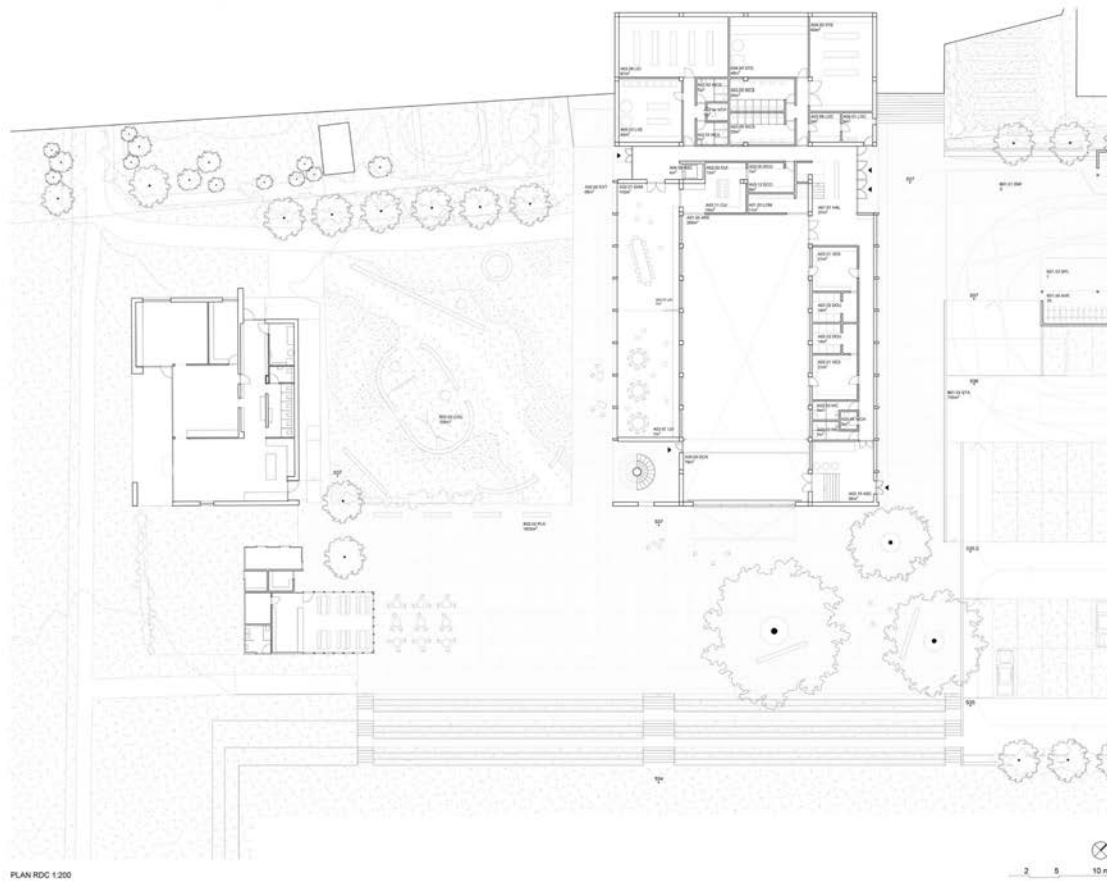
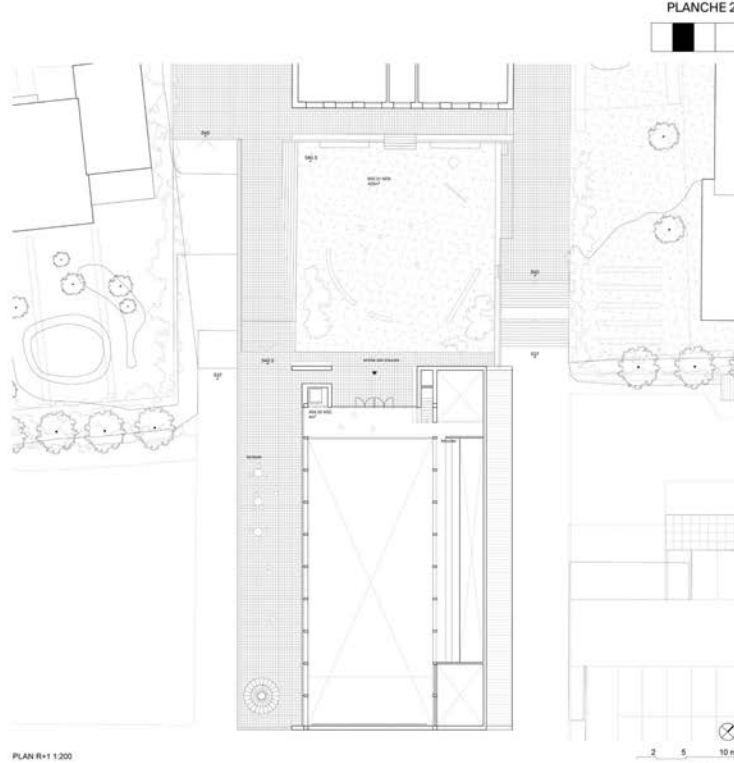


PLANCHE 2

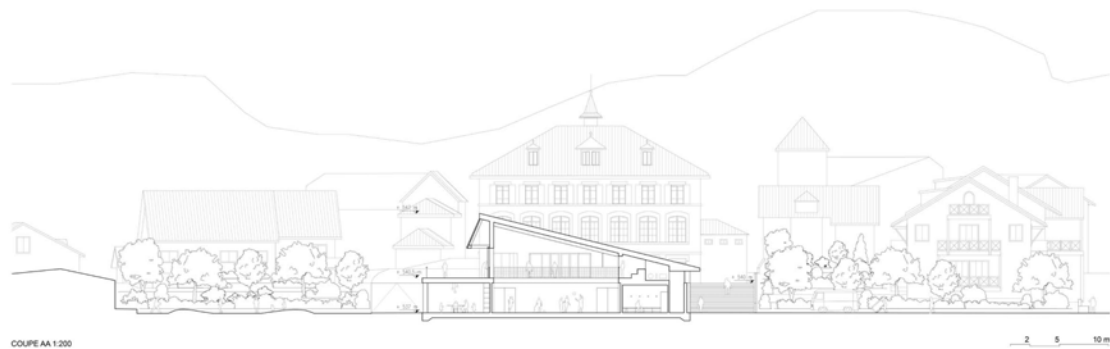
DOUBLE FACE

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

PLANCHE 3



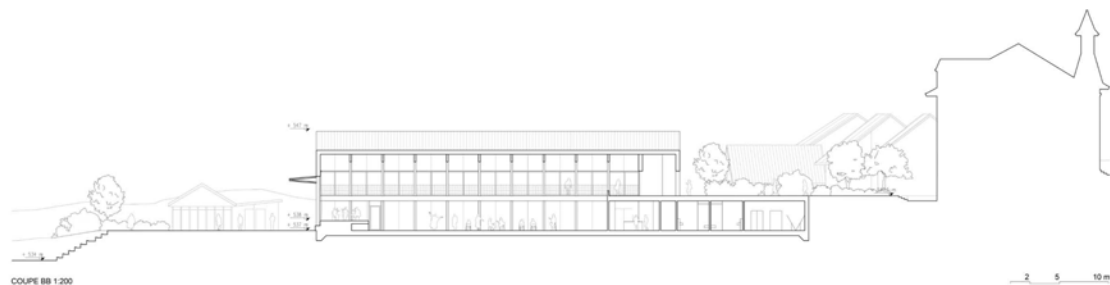
ELEVATION SUD-EST 1:200



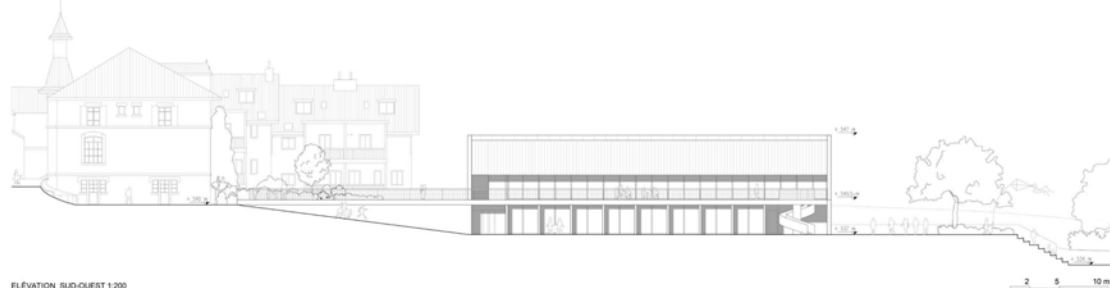
COUPE AA 1:200



ELEVATION NORD-EST 1:200



COUPE BB 1:200



ELEVATION SUD-OUEST 1:200

**DOUBLE FACE**

**CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS**

**L'aire d'évolution**

Au cœur du nouveau complexe se trouve la salle sportive et événementielle, l'Aire d'Évolution, autour de laquelle gravitent les autres espaces en relation directe avec l'extérieur. La scène de la salle est située le long de la façade Sud-Est, dotée d'une grande ouverture avec un portail amovible permettant une connexion avec l'extérieur lors d'événements ou de célébrations en plein air. L'accès à l'étage supérieur avec vue sur la salle, les gradins, l'intégration d'équipements sportifs dans les murs, ainsi que la possibilité d'ouvrir la salle sur la place publique, confèrent à cet espace polyvalent une grande flexibilité d'utilisation.

**Principe bioclimatique et éclairage naturel**

La section de la salle polyvalente optimise à la fois la ventilation et l'éclairage naturel. À l'intérieur, les fenêtres situées le long de la façade sud-ouest et les grandes ouvertures aux extrémités de la salle permettent une bonne luminosité naturelle tout en offrant une ventilation croisée. La grande porte située derrière la scène, en plus d'agir comme un élément mobile permettant de connecter la scène à l'extérieur, sert de clapet de contrôle de la lumière et de la ventilation. Un volet pliant et une base visible repliable offrent diverses configurations selon les besoins en ventilation et en éclairage. Le long de la façade sud-ouest, une structure inclinée en bois, revêtue de toile ondulée, agit comme un brise-soleil fixe. Les gradins au niveau supérieur dissimulent une grande gaine technique ainsi qu'une cheminée de ventilation.



- Le soleil interne de l'été est filtré par le système de brise-soleil fixe.
- La lumière interne intense de l'été est filtrée par les grandes ouvertures.
- La grande porte du 1<sup>er</sup> étage de l'aire d'évolution agit comme un brise-soleil fixe.
- La ventilation naturelle transversale.
- Les fenêtres captent l'énergie solaire et les glacières à couvertures.
- Le portail de scène amovible favorise l'échange thermique du bâtiment.
- Le volet pliant et la base visible repliable.
- Le compartiment technique pour le traitement de l'air et la climatisation.

COUPE BIOCLIMATIQUE DE PRINCIPE

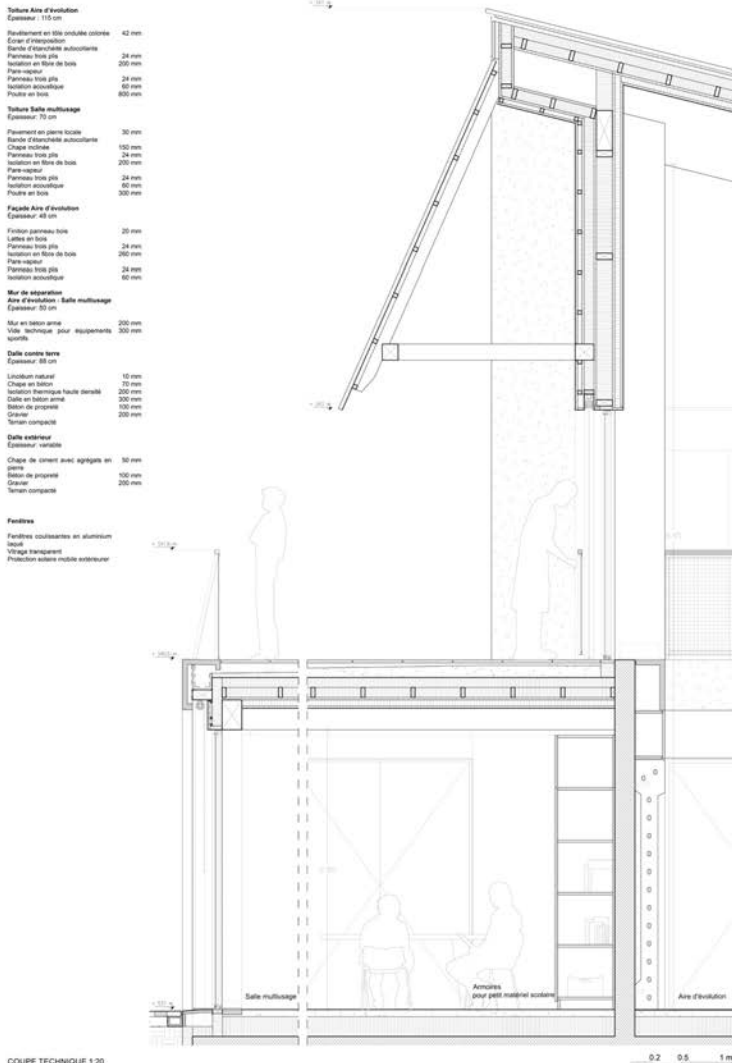


FAÇADE 1:20

0.2 0.5 1 m



**PLANCHE 4**



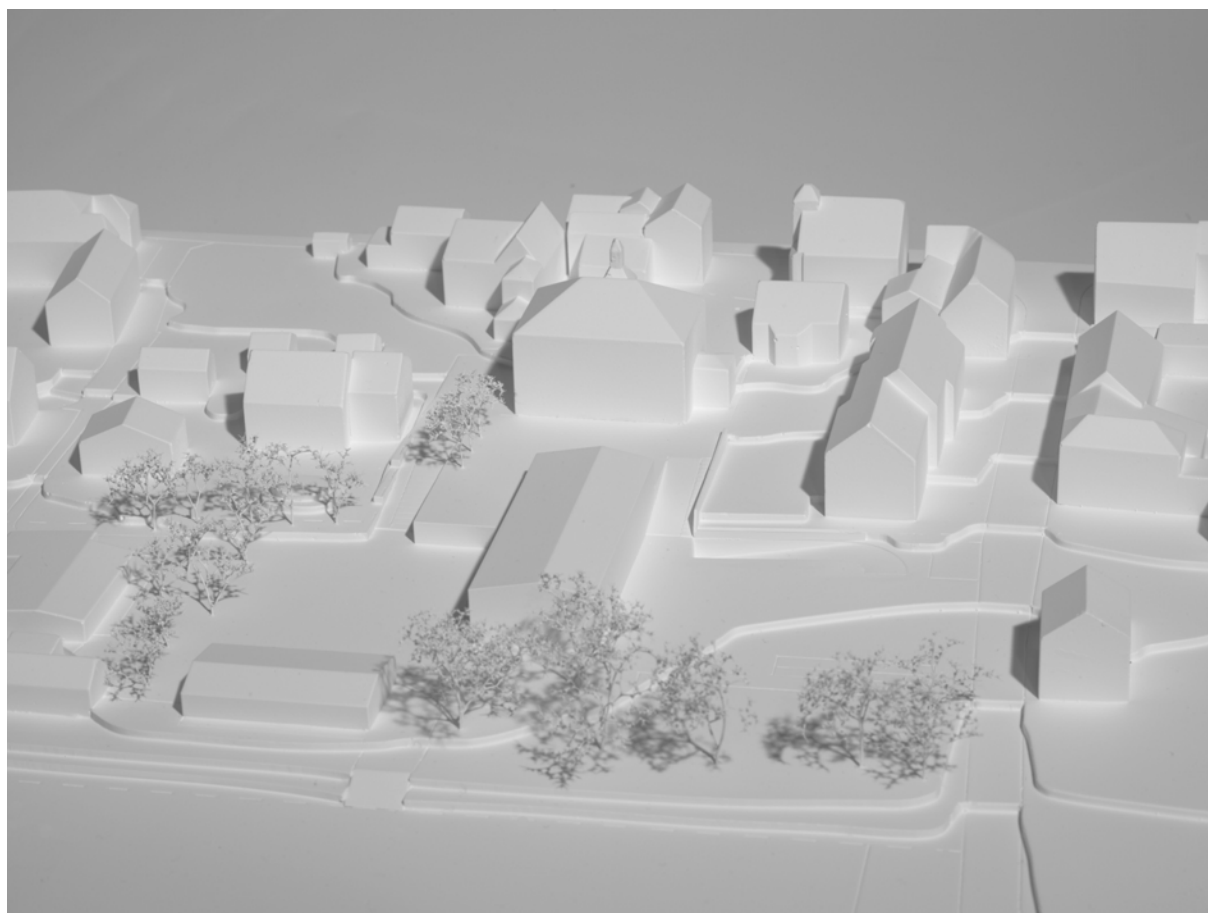
COUPE TECHNIQUE 1:20

0.2 0.5 1 m

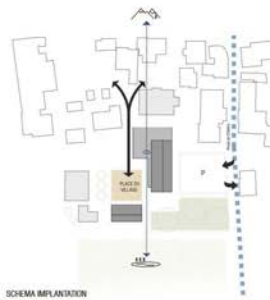
- Tuileure Aire d'évolution**  
 Epaisseur: 110 mm
- Revêtement en fibre peinte colorée
- Écorce d'interposition
- Bande d'isothermie acoustique
- Parpaillots bois gris: 24 mm
- Isolation en fibre de bois: 200 mm
- Parpaillots bois gris: 24 mm
- Parpaillots bois gris: 24 mm
- Isolation acoustique: 60 mm
- Plaque en bois: 80 mm
- Tuileure Salle multiusage**  
 Epaisseur: 70 mm
- Revêtement en fibre peinte colorée
- Bande d'isothermie acoustique
- Chape isolante
- Parpaillots bois gris: 24 mm
- Isolation en fibre de bois: 200 mm
- Parpaillots bois gris: 24 mm
- Parpaillots bois gris: 24 mm
- Isolation acoustique: 60 mm
- Plaque en bois: 80 mm
- Façade Aire d'évolution**  
 Epaisseur: 48 cm
- Élément panneau bois: 20 mm
- Isolation en fibre de bois: 200 mm
- Parpaillots bois gris: 24 mm
- Parpaillots bois gris: 24 mm
- Parpaillots bois gris: 24 mm
- Isolation acoustique: 60 mm
- Mur de séparation**  
 Aire d'évolution - Salle multiusage  
 Epaisseur: 20 cm
- Mur en béton armé: 200 mm
- Vide technique pour équipements: 300 mm
- Isolation: 100 mm
- Salle contre terre**  
 Epaisseur: 88 cm
- Liquideur naturel: 10 mm
- Chape en béton: 70 mm
- Isolation thermique facile posable: 200 mm
- Gaine en béton armé: 200 mm
- Béton de propreté: 100 mm
- Gravier: 100 mm
- Terrain compacté: 200 mm
- Salle extérieur**  
 Epaisseur variable
- Chape de ciment avec agrégats en ciment: 80 mm
- Béton de propreté: 100 mm
- Gravier: 200 mm
- Terrain compacté
- Fenêtres**  
 Fenêtres coulissantes en aluminium anodisé
- Vitrage transparent
- Protection thermique mobile extérieurement

N°9 – UP AND DOWN

6<sup>ème</sup> rang – 3<sup>ème</sup> mention



CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS *up and down*



SCHEMA IMPLANTATION

Le parti de projet

Le nouveau complexe socio-culturel et sportif de Gingins est de la volonté de la commune de construire un ensemble d'ouvrages permettant créer un lieu de rencontre pour les habitants, réalisable « place du village », qui prend forme autour de diverses activités locales, culturelles, associatives et sportives.

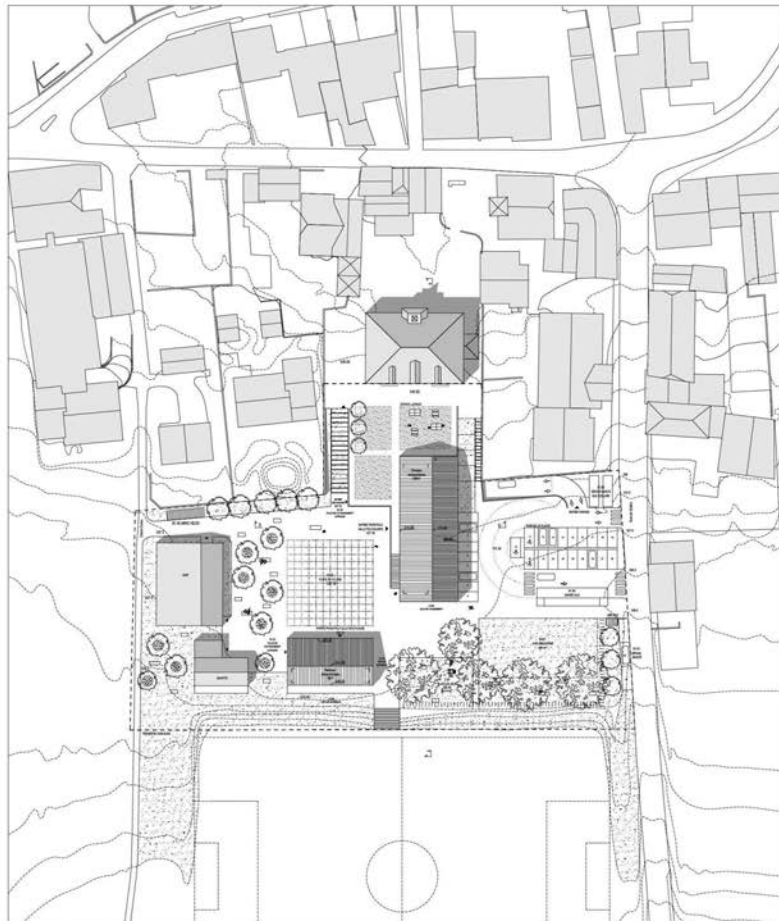
Le périmètre de réflexion se situe à l'extrémité sud-est du centre-ville, sur un terrain en pente caractérisé par la présence d'un ensemble de bâtiments dont le barjocentre est le collège de Gingins, monument d'intérêt régional. Parmi ces bâtiments on retrouve l'UMGE et la buvette du club de football, bâtiment à conserver, avec qui le projet doit se relier dans le but de créer un ensemble fonctionnel homogène et cohésif autour de la nouvelle place du village.

En contraste de site de projet, à l'ouest de la Route de Châteline, s'implantent 2 terrains de football avec vestiaires et un ouvrage enterré de la protection civile. Le site de projet suscite un ensemble sportif auquel on peut accéder depuis un escalier paysager qui accompagne le talus.

Tout la géométrie de la parcelle que de la voirie et les bâtiments « regardent » le Lac Lemay qui s'étale à environ 70m à sud-est.



SCHEMA DES FLUX



PLAN DE SITUATION 1/500



VUE DE LA TERRASSE DE LA SALLE MULTISERVE

Implantation des bâtiments

La raison d'être du projet se fonde sur les principes suivants :

- Implanter les bâtiments du projet sur le site de manière à offrir un espace public aux qualités urbaines avec une liaison forte avec le centre de village et le collège
- Utiliser le développement du terrain naturel pour créer une séquence de bâtiment descendant vers la vallée et regardant le lac.
- Constituer un ensemble homogène et cohésif capable de dialoguer tant avec l'architecture du village qu'avec le paysage naturel

Le projet part du constat que la conservation des bâtiments existants de l'actuelle salle communale polyvalente et le bâtiment de la Poste n'est pas compatible avec les objectifs du programme, tant en termes de développement durable que vis-à-vis de l'objectif de créer une place du village, lieu public de rencontre et de représentation de la collectivité. Le bâtiment de la salle polyvalente s'élève par une grande volume et vient s'ancrer dans un « socle habité », qui forme une terrasse panoramique devant le collège. Ce socle abrite les fonctions annexes (blocs de services) à la salle et les locaux techniques.

La salle polyvalente ANI est implantée sur le niveau du sol naturel et vient séparer en deux l'empire du périmètre « concave » de manière à former deux espaces extérieurs majeurs : la zone du parking et la place du village. Sa position draine vers les terrains de foot au sud, permet d'ouvrir le champ visuel vers la vallée et le lac depuis la place haute du collège et accompagner les chemins existants qui relient le collège à la future place.

La salle multiservice AN2 est implantée au sud-ouest et, avec les bâtiments existants, l'UMGE et la buvette, vient créer une séquence entourant et créant le vide de la nouvelle place. L'aire de stationnement se développe de côté de la route de Châteline, est soustraite d'une partie extérieure, où l'on retrouve l'arrêt de bus du TMO, les déposes minutes et une partie de stationnement public, et une partie enterrée sous la salle polyvalente, qui complète l'aire de stationnement public.

La zone gravitaire autour des grands arbres existants est utilisée pour les activités sportives à l'air libre et un aménagement avec des assises permet de profiter de l'ombre des arbres et de la vue dégagée sur la vallée.

Organisation fonctionnelle

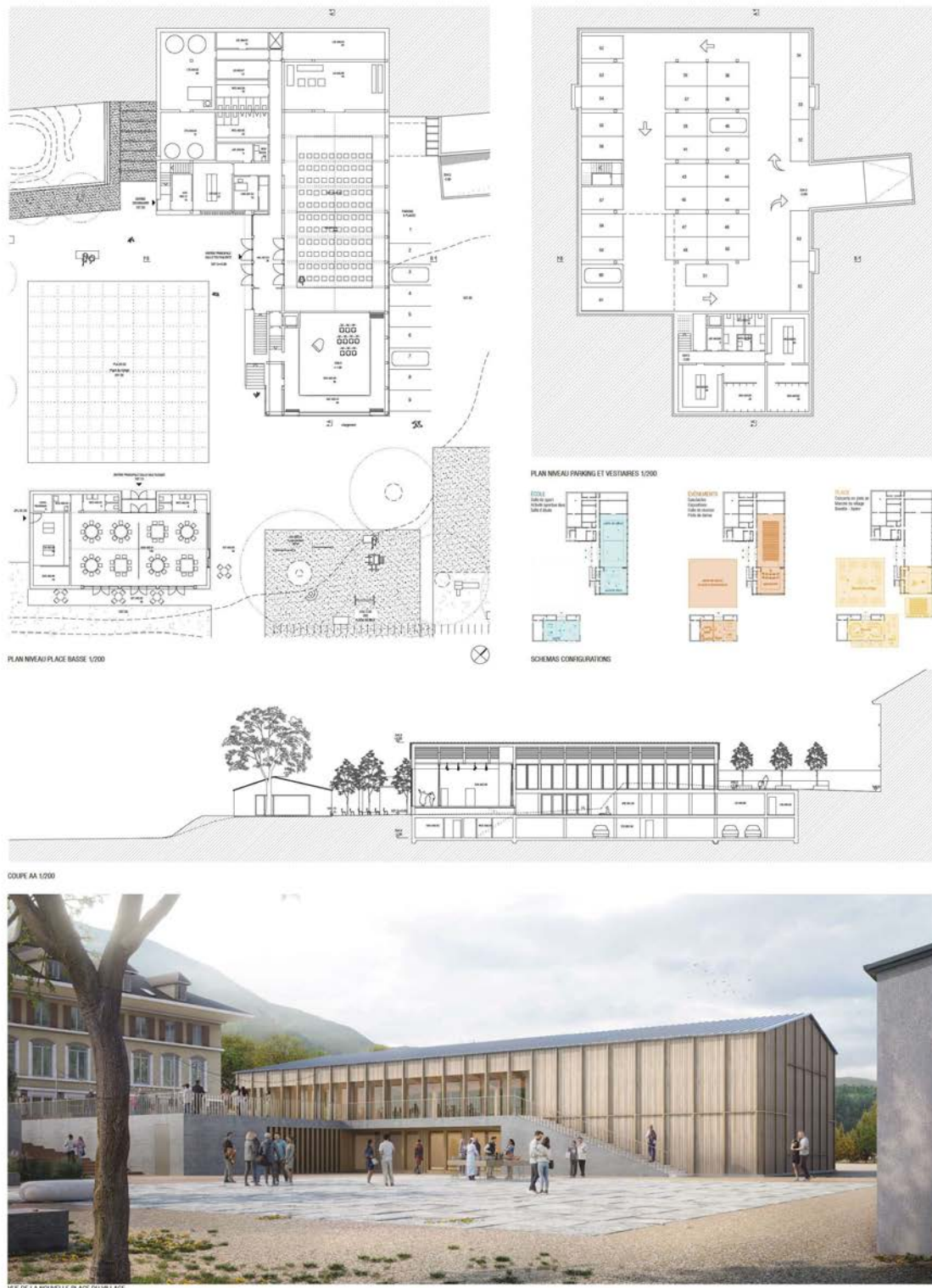
La nouvelle salle polyvalente constitue l'élément fédérateur de l'ensemble des bâtiments du site et assure le lien avec le collège. L'entrée est située au centre de la place du village. Elle donne accès à une galerie vitrée permettant d'être directement dans la salle, ou d'accéder à gauche, dans la zone sanitaire du public, logistique de salles, cuisine et locaux techniques, à droite en descendant au sous-sol avec un escalier linéaire et un ascenseur pour alimenter dans la zone vestiaires.

La scène est traversante et permet d'organiser des activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, avec une vue privilégiée sur le paysage. Un escalier extérieur monte au-dessus du volume d'entrée permettant de rejoindre la place haute, prochainement du parvis arrière du collège, sur lequel s'implantent les jeux des enfants.

La salle multiservice se conçoit comme un bâtiment autonome au sud-ouest de la place. L'entrée se situe au centre de la façade en correspondance du chemin qui descend du village. Ses façades s'ouvrent tant sur le paysage en direction du lac, que sur le parvis extérieur dominant sur la scène de la salle polyvalente. La cuisine est implantée à l'ouest en correspondance de la buvette et dispose d'un accès indépendant depuis une zone de livraison.

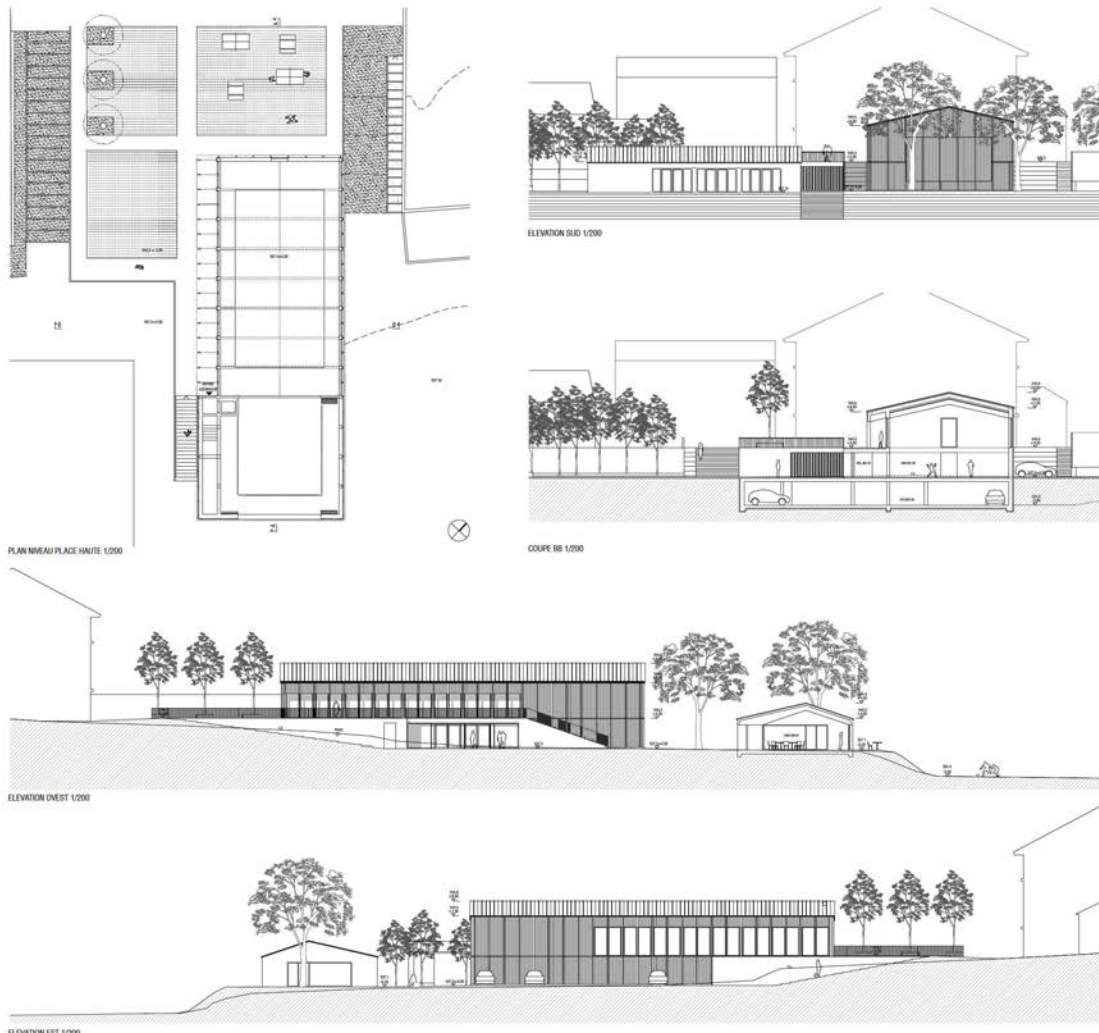
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS *up and down*

2



CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS up and down

3



**Les espaces extérieurs**  
 La conception des espaces extérieurs vise à maximiser les visuels vers le village, le collige et vers le paysage lointain.  
 La nouvelle place est le haremètre autour duquel s'organisent l'ensemble des bâtiments du site et leurs entrées principales. Cette place est un espace minimal destiné à être investi par tout type d'activités collectives. Il est caractérisé par une géométrie carrée agrémentée par un revêtement de sol dur permettant une installation aisée de stands ou mobiliers extérieurs.  
 Tout autour du carré on retrouve un sol plus ou moins perméable en fonction des besoins de circulation.  
 Des zones plus arborées, aménagées avec des assises en pierre, se développent devant l'USAG et autour de la buvette.  
 Le projet accorde beaucoup d'importance à la sauvegarde des arbres existants. L'ensemble des arbres longeant la limite inférieure du site est sauvegardé et intégré au projet. Leur position en marge de talus permet de créer une tribune naturelle ombragée sur les terrains de foot et un espace de vie pour les activités sportives des étudiants.  
 Les seuls arbres qui n'ont pas pu être conservés sont remplacés par un ensemble de nouveaux arbres positionnés sur la place devant l'USAG. La présence de ces nouveaux arbres permet d'améliorer la qualité de l'espace extérieur, ombrager les assises des piétons et réduire l'effet îlot de chaleur.  
 Sur la place haute des carés se pavé minéral dessinent l'espace extérieur par thèmes : espace ludique, espace arboré, espace de contemplation. Cette place est un espace complémentaire de transition permettant de descendre vers la place du village collige.  
 La place de jeux des enfants et l'aire sportive, se situent en contrebas du site sous la voûte d'arbres existants et en lien visuel avec les terrains de foot.

**Principes d'accessibilité au site**  
 Le site est divisé en deux espaces extérieurs majeurs par la salle polyvalente : l'un, le parking, adjoint la route de Chiblins qui est dédié principalement à la circulation des véhicules, l'autre, celui au collige, qui est l'espace des piétons et de la collectivité.  
 Le parking est conçu pour permettre une circulation aisée et déserte de la ligne TSP qui entre dans le parking du bas de la route et sort vers la bas après avoir stationné. Autour de cette boucle on retrouve 31 places de stationnement dont 3 de dépôt minutes, plus 2 places pour les bus scolaires. Une rampe permet d'accéder au parking souterrain d'une capacité de 32 places de stationnement.  
 La place du village est le lieu des piétons et des vélos. Des chemins uniquement piétons la relient au collige et au village, au Chemin Toche, aux stades de foot et à la route de Chiblins. Les vélos traversent le site sur un chemin depuis la route jusqu'au Chemin Toche, un abri vélos est implanté sur le côté nord-ouest de l'USAG.  
 Le site est traversable par les véhicules de livraison notamment pour desservir la zone de la salle, la salle multiusage et les autres bâtiments de la place.

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS up and down

4



**Structure et matérialité de projet**  
 La structure portante de la salle polyvalente est constituée de portiques en bois lamellé-collé. La simplicité et la régularité du son volume ainsi que de sa trame facilitent la production et le montage. Une ossature secondaire relie les fermes et assure leur contreventement. Le bois est également présent dans le revêtement intérieur de la salle, ainsi que dans le bardage extérieur, qui est réalisé en bois autocollant, offrant ainsi une meilleure stabilité et durabilité.  
 En contraste avec la légèreté du bois, le socle dans lequel s'encastre la salle adopte une matérialité élastique, grâce à une structure en béton apparente, dont les granulats et la texture cherchée à s'identifier avec la minéralité locale et utilisant dans la mesure du possible un ciment écocarbone.  
 Le métal est également présent dans les menuiseries extérieures, le bac de couverture et les garde-corps. Nous associerons une finition qui est en valeur la nature brute du matériau, comme une galvanisation pour les garde-corps ou un laquage métallisé pour les fenêtres.

**Économie et développement durable**  
 En utilisant du béton recouvert et du bois local comme principaux matériaux de construction, les émissions de CO2 du projet peuvent être considérablement réduites.  
 L'absence de technologies de construction intégrées et le haut degré de flexibilité dans la conception des espaces, même grâce à une conception structurale à ossature plate qui vole, permettent une approche durable et évolutive de la construction.  
 Le degré élevé de préfabrication de la construction en bois constitue la base d'un processus de construction économe et de délais de construction courts, ce qui se reflète dans une construction économe.

**Ventilation naturelle**  
 Le projet vise la mise en place d'une ventilation naturelle dans le volume de la salle polyvalente. L'orientation du bâtiment se prête à ce principe, car les façades principales sont orientées est-ouest et le vent dominant vient de l'ouest.  
 Une ventilation traversante peut être mise en place par motorisation et asservissement de l'ouverture des fenêtres de la salle, à une gestion technique du bâtiment.

**Inertie**  
 Pour augmenter l'inertie du bâtiment le projet est conçu de manière à juxtaposer un volume léger à un volume lourd semi-enterré. Le volume de la salle de sport, conçu en ossature et bardage bois, profite de l'inertie thermique du socle en béton et rayonne dans lequel vient s'encastre, qui se positionne sous la plate haute du collage, en semi-enterré.  
 Ce principe permet de lisser les variations de température à l'intérieur en stockant la chaleur et en la redistribuant plus tard dans la journée. Cela permet d'éviter les surchauffes en cas de brèves montées en température en été.

**Matériaux biosourcés**  
 Le choix de matériaux de construction issus de la biomasse est un impératif du projet, tant au niveau des éléments structurels que pour l'enveloppe du bâtiment.  
 Outre la charpente bois, le projet prévoit la mise en place d'un bardage bois autocollant, des isolants biosourcés à base de laine de bois, des panneaux bois d'habillage.

**Perméabilité des sols**  
 Le projet prévoit plusieurs types de sols extérieurs et la réalisation des surfaces perméables, même pour les zones accessibles aux voitures. Des produits tel la saie de pierre à base de granulats de quartz permet d'avoir des allées carrossables et perméables. Le projet prévoit aussi l'utilisation de pierre en pavé pour la place, permettant d'avoir une surface lisse et stable pour tout type d'utilisation collective.  
 Les zones de sol en pleine terre végétalisées sont conservées et élargies.



N°10 – UN POUR TOUS !

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

**CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS**  
**UN POUR TOUS !**



Plan de site - 1:500

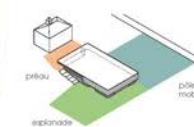


**Implantation sur site**

Le bâtiment s'implante sur l'axe JuraLoac dans la continuité de l'école. Cette disposition articule trois zones : un préau, une esplanade et un pôle dédié à la mobilité.

La préservation du préau vis-à-vis du reste du site est conservée. Cette mise à distance permet de délimiter son contour ainsi que d'organiser les entrées du bâtiment. Un ouvert vient le compléter afin de renforcer son usage et donne un accès direct au complexe.

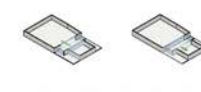
L'esplanade est axiale au centre des programmes collectifs. Elle offre un lieu commun aux activités diverses de la Commune et du milieu associatif. Elle est une plateforme ouverte sur le panorama de la région tout en permettant d'accueillir les dispositifs liés aux manifestations de la vie du Village.



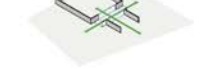
Le pôle de mobilité, situé à la place de l'ancien parking, est localisé directement sur la route principale. Optimisé, il est rendu perméable et place la mobilité au centre du site. Il contribue à une accessibilité efficace pour tous les usagers du site, mais aussi à la mobilité.

**Articulation du projet**

Le projet s'articule au moyen de la mise en relation par un foyer des deux espaces principaux du programme : la salle polyvalente et la salle multi-usage. Cet espace central ouvert est dédié à la circulation lors de l'exploitation distincte des locaux. Disposé au centre du bâtiment, il est attribuable à l'une ou l'autre des pièces augmentant ainsi la surface et les possibilités d'utilisation des salles.



En outre, lors d'événements particuliers de plus grande ampleur, ces trois pièces peuvent être ouvertes en anfrise. Cette disposition, alignée sur la scène, est particulièrement propice à des spectacles ou concerts.



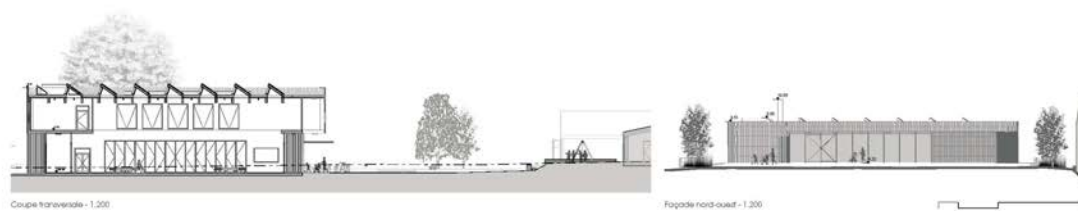
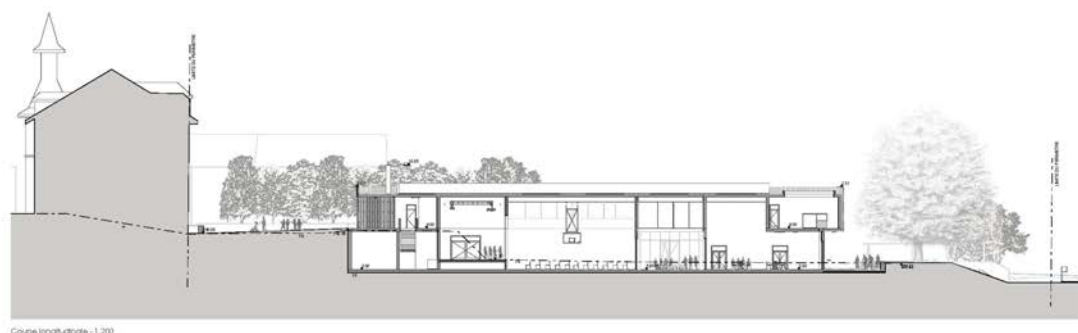
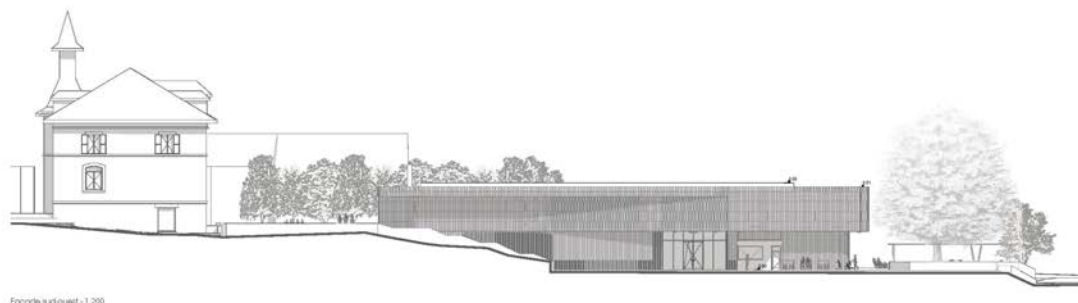
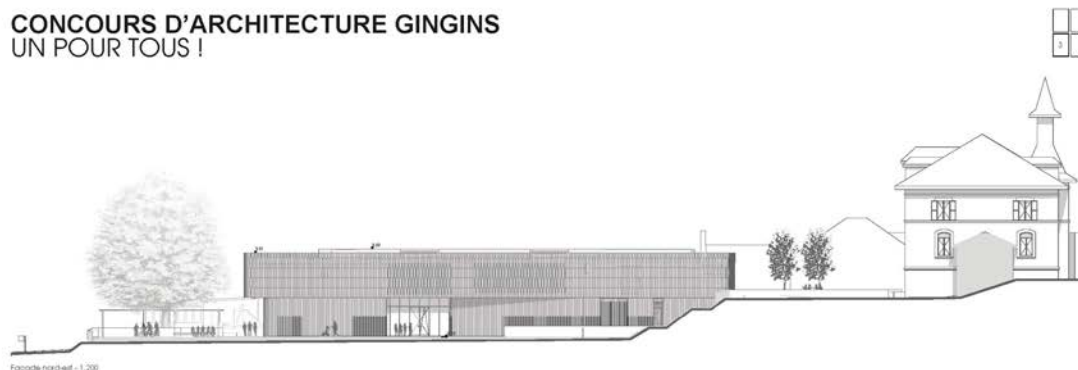
Le foyer traversant ainsi que des ouvertures côté sud-ouest prolongent cette surface à l'intérieur. Le bâtiment communique alors directement avec l'esplanade pour des événements à l'échelle du village.

Les équipements tels que la cuisine ou les commodités s'adaptent à la modularité des usages de par leurs emplacements et dimensionnements. L'échelle de la circulation répond à une affluente occasionnelle.

## CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS UN POUR TOUS !



**CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS**  
**UN POUR TOUS !**





N°11 – VICE-VERSA

Ecarté 2<sup>ème</sup> tour

**Vice - Versa**

Projet d'un complexe socio-culturel et sportif à Gingins



**Implantation et concept urbain**

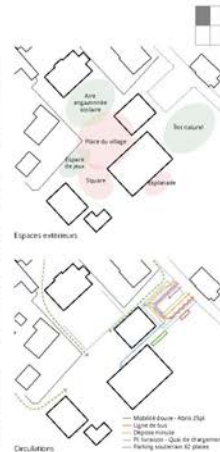
S'inspirant sur l'existant, le projet propose deux volumes symétriques simples et directs, sans sur le plan morphologique que son caractère géométrique. Le nouvel ensemble reformule l'espace collectif du centre villageois en définissant une place centrale conçue afin de donner un point de rencontre essentiel, à la fois convivial et fonctionnel autour de l'entrée et des événements de la vie collective. Dans son prolongement, un square plus végétal et ombragé offre un espace plus intime à l'usage d'un lieu plus de facilité et de confort à l'activité humaine, tout en jouant un rôle de transition, créant un tampon naturel entre la place principale, plus ouverte, et les activités liées à l'unité, ainsi qu'à la boutique du FC Gingins qui s'ouvre sur le panorama et la vue lointaine.

Le premier bâtiment, qui abrite la salle polyvalente et la scène, est positionné face à l'écarté dans le but de maximiser son ouverture sur la place au nord tout en bénéficiant d'une vue dégagée et d'un lien aux terrains de sport au sud. Cette orientation assure une plus grande intimité pour les activités sportives et permet également la scène de ouvrir sur la place principale. Afin d'optimiser la compatibilité du bâtiment, les vestiaires ont été placés à l'écarté. Ils peuvent ainsi également servir de loges pour les artistes, qui ont un accès direct à la scène par l'escalier. Toujours dans une logique d'optimisation, les sanitaires destinés à l'usage des spectateurs sont installés au sous-sol, afin en adéquation à la nature ponctuelle de leur usage.

Le bâtiment abritant la salle multilieu est situé entre la place et l'espace d'activités, ce qui lui permet de bénéficier d'une vue dégagée tout en offrant une protection contre les nuisances de la route. La salle ouvre largement sur la place, avec une entrée principale donnant directement sur celle-ci. Un aiaire couverte permet de protéger la place et la possibilité d'installer une terrasse, permettant ainsi aux usagers de s'approprier facilement une partie de l'espace extérieur.

**Accès et circulations**

Les accès ont été conçus afin de garantir la sécurité des écoles et des usagers tout en favorisant la mobilité douce. L'arrêt de bus et les places de départ sont disposés de façon à assurer un accès direct aux enfants et autres utilisateurs, libérant du site un accès direct au parking souterrain, insistant ainsi la circulation à l'intérieur du site. Une place de transition est prévue à proximité de la scène de la salle multilieu. Un accès au pied de la scène est également possible, permettant à cette dernière de servir de lieu de changement grâce à son ouverture sur la place.



Plan de situation 1:500

## Vice - Versa

Projet d'un complexe socio-culturel et sportif à Gingins

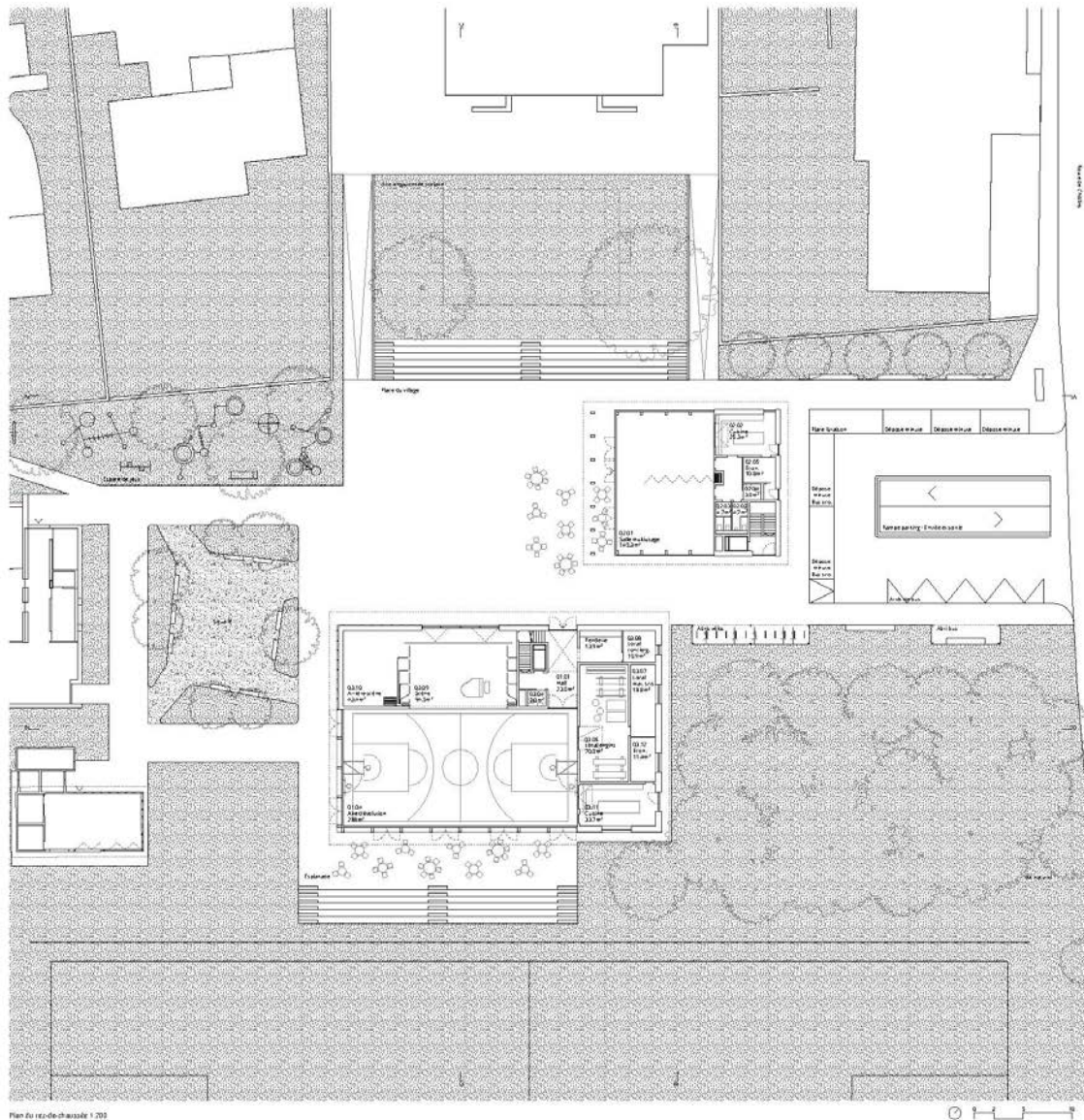
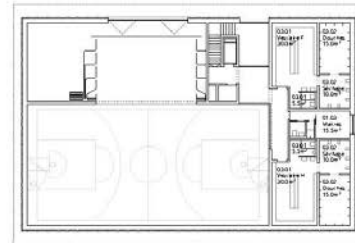
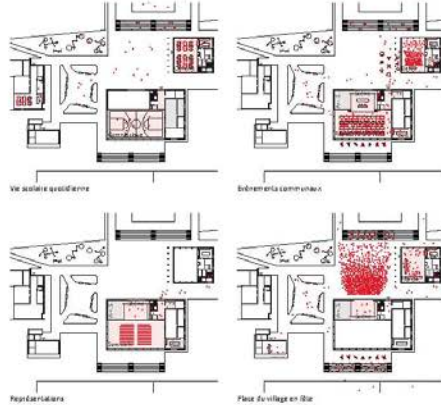
**Appropriation des espaces**  
 Le mixité des usages des nouveaux bâtiments implique une grande flexibilité en termes spatiaux. Les espaces doivent être modulables et adaptables à des besoins changeants au fil du temps et de l'usage. Les différents volumes d'appropriation s'inscrivent dans différents espaces de configuration possible.

**Vie sociale quotidienne**  
 Appliquée sur la mesure partielle de l'impact du bâtiment sur la vie sociale, le projet vise à créer un lieu de vie sociale à l'échelle du quartier. Le bâtiment agit comme un catalyseur à l'échelle du quartier et permet une appropriation sans obstacle afin de garantir le succès des événements sociaux. Le projet vise à créer un lieu de vie sociale à l'échelle du quartier et permet une appropriation sans obstacle afin de garantir le succès des événements sociaux.

**Bâtiments collectifs**  
 Pour de grands bâtiments collectifs, les logements doivent être conçus en alternance afin d'attirer des publics diversifiés. Les espaces doivent être modulables et adaptables à des besoins changeants au fil du temps et de l'usage. Les différents volumes d'appropriation s'inscrivent dans différents espaces de configuration possible.

**Représentations**  
 En cas de représentations sociales, musées, théâtres, conférences et séminaires en bord de lac, les espaces doivent être conçus en alternance afin d'attirer des publics diversifiés. Les espaces doivent être modulables et adaptables à des besoins changeants au fil du temps et de l'usage. Les différents volumes d'appropriation s'inscrivent dans différents espaces de configuration possible.

**Place de village en fil**  
 Pour les bâtiments collectifs, les logements doivent être conçus en alternance afin d'attirer des publics diversifiés. Les espaces doivent être modulables et adaptables à des besoins changeants au fil du temps et de l'usage. Les différents volumes d'appropriation s'inscrivent dans différents espaces de configuration possible.



**Vice - Versa**

Projet d'un complexe socio-culturel et sportif à Gingins



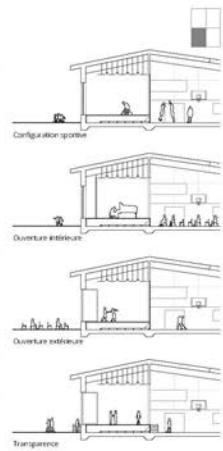
**Flexibilité de l'espace de scène**  
 Véritable point de pivot de projet, la scène est au centre d'une grande partie des événements collectifs de la vie sociale et sportive. Elle est le point focal de la place qui la fait front et doit pouvoir s'adapter à différents configurations d'usage au gré des contextes et besoins. Différents dispositifs sont proposés afin de parvenir à leur éventualité et garantir une situation optimale en toute circonstance.

**Configuration sportive**  
 Définissant la part majeure des périodes d'utilisation du bâtiment, la configuration sportive permet de couvrir complètement le volume d'utilisation de l'espace de scène. Par un réseau de panneaux à cloisons légères mobiles, la salle de sport se ferme progressivement à la fois les utilisateurs de ses angles et les chaises équipements situés sur les perspectives et impacts. Ces panneaux permettent également de préserver l'intimité des locaux depuis la place, jouant la site exclusivement sur le square et le grand paysage.

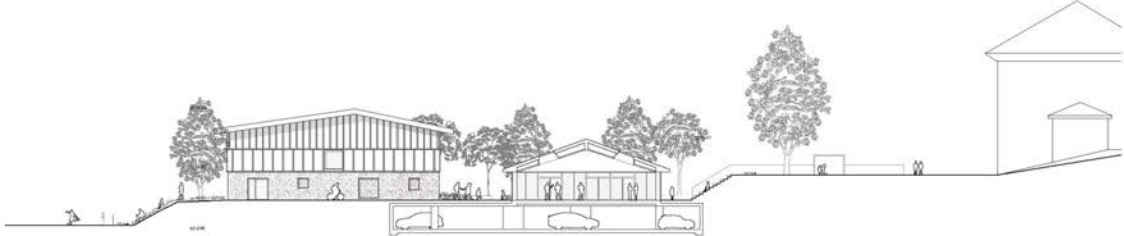
**Ouverture intérieure**  
 Pour les événements de représentation intérieure, le fond de scène est ouvert par un réseau tendu lourd entraînant l'ordre du fond de scène couvrant ainsi toute surface depuis l'espace extérieur et garantissant l'occupation complète. Un secteur d'air permet la ventilation discrète à l'arrière scène et une séquence de réglage latérale permet le volume technique des vues en perspective de la salle. Cette configuration rend possible la mise en place optimale d'effet de lumière, de jour comme de nuit.

**Ouverture extérieure**  
 Lors de grandes occasions en saison chaude, le vitrage d'arrière scène s'ouvre en toute largeur pour offrir un généreux dégagement sur la place principale. Le panneau de protection offre une coupure sur la salle et le système se recouvre, permettant ainsi au plus grand nombre de profiter des représentations en cours. La scène étant directement reliée à la distribution verticale, les artistes peuvent observer directement vers les programmes annexes, ce qui offre la possibilité d'activer la salle parallèlement sans perturber les déplacements des représentations.

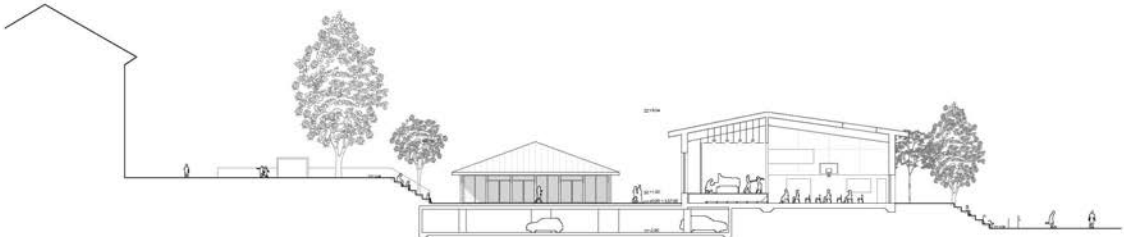
**Transparence**  
 Quand la situation ne nécessite pas l'usage de la scène, celle-ci peut rester entièrement ouverte en offre une surface transparente surabondante qui pourra être accessible par les dispositifs annexes adaptés à différents modèles. La scène est ainsi ouverte à travers les baies vitrées de l'arrière scène et la faible hauteur du plateau permet une connexion visuelle entre la salle et la place.



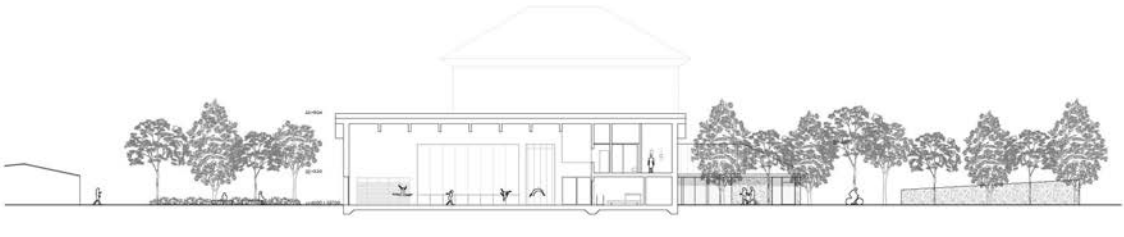
Elevation AA 1/200



Coupe B-B 1/200



Coupe C-C 1/200



Coupe D-D 1/200



## Vice - Versa

Projet d'un complexe socio-culturel et sportif à Gingins

**Durabilité**  
 Sensible aux enjeux climatiques et économiques de notre temps, le projet prend le parti d'une construction durable qui ne réside pas dans l'usage de matériaux exotiques ou dans l'absence de traitement et qui s'inscrit dans le cadre de la durée de vie. Cette logique a été appliquée au choix des matériaux qui partagent sensiblement les mêmes caractéristiques.

L'utilisation de béton moulé et d'acier armé, par exemple, au même niveau que des matériaux plus écologiques, implique que l'on puisse offrir une surface de captation de chaleur positive à l'intérieur du bâtiment. Le parti de l'acier est d'ailleurs renforcé par le fait de choisir des profilés en acier inoxydable qui ne nécessitent pas de traitement en matière de sécurité d'incendie.

En dehors de ces quelques éléments matériels, la grande majorité de l'enveloppe et de la structure générale est réalisée en bois. Le béton est à l'origine des dalles afin de permettre l'ajout de ponts thermiques et d'assurer la stabilité thermique globale de l'ouvrage. L'ajout de ponts thermiques est également permis par le fait de choisir des profilés en acier inoxydable qui ne nécessitent pas de traitement en matière de sécurité d'incendie.

Dans un souci de confort d'usage, les surfaces moulées sont réalisées dans le prolongement de l'acier, sans avoir besoin de ponts thermiques. Cette solution permet d'assurer la stabilité thermique globale de l'ouvrage et d'assurer la stabilité thermique globale de l'ouvrage.

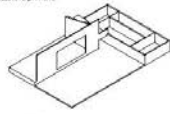
Du point de vue de l'énergie, le projet suit la même logique de simplicité en matière de façade et de toiture. Un maximum de lumière du jour et de ventilation naturelle de la toiture est rendu possible par les larges fenêtres de la toiture qui sont complétées par un toit plat qui permet une ventilation naturelle. Les besoins en matière de confort sont assurés par un système de chauffage et de refroidissement à l'eau, qui permet de garantir le confort et de garantir le confort.



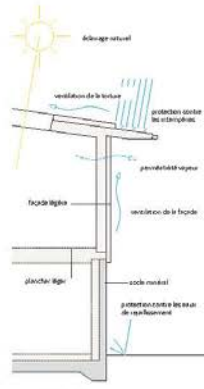
Ouvrage secondaire



Ouvrage primaire



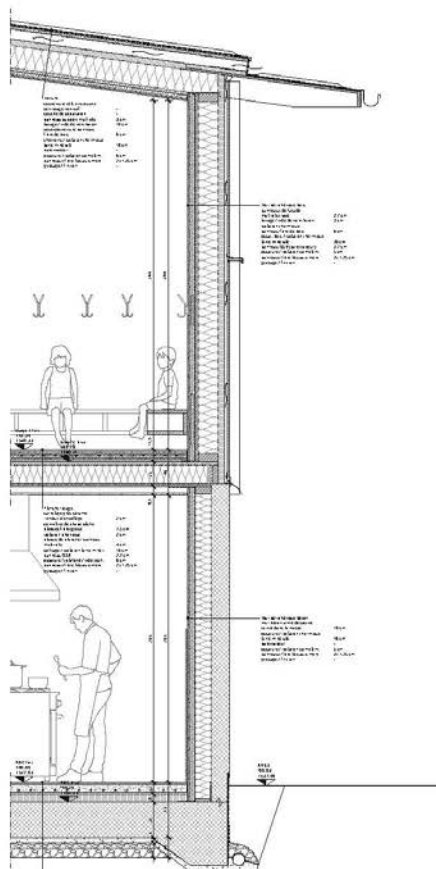
Base minimale



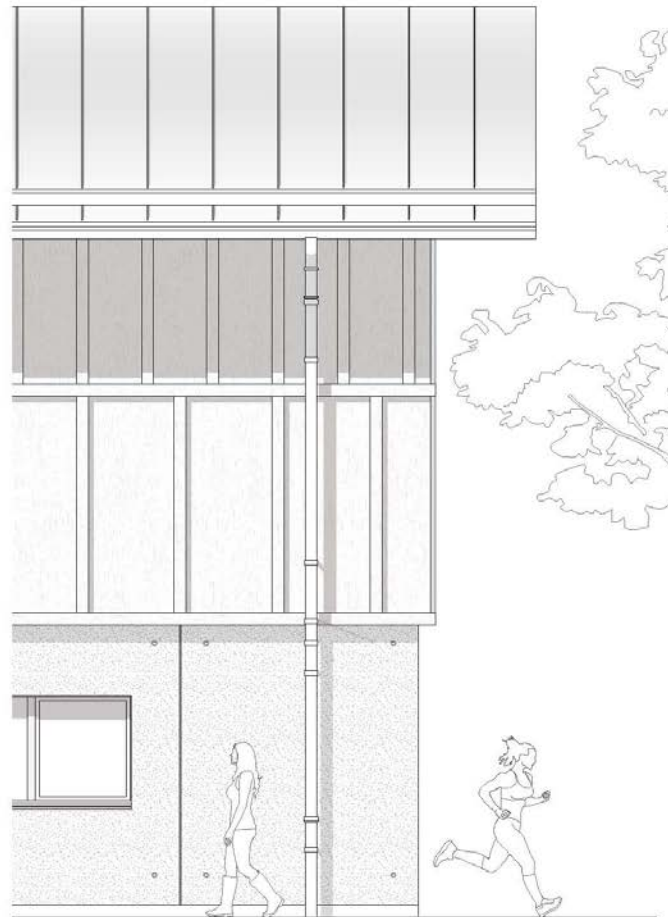
Principe de durabilité



Plan parking 1:100



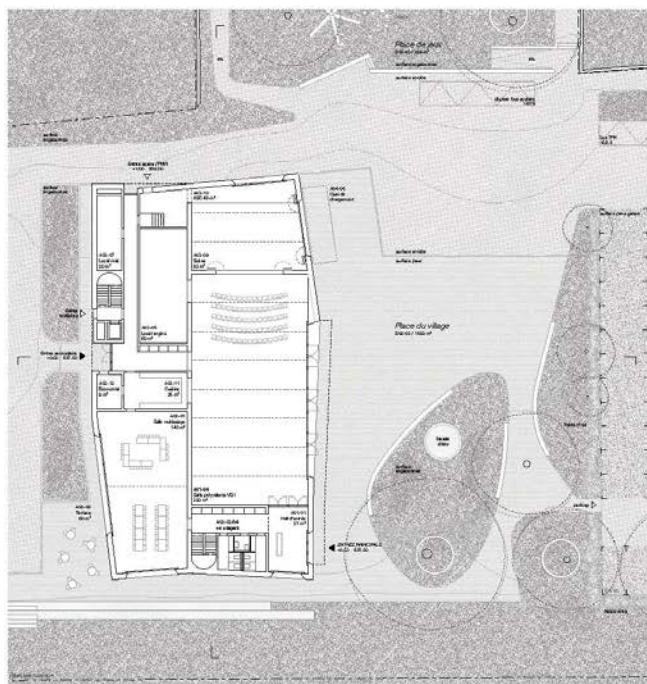
Coupe 1:20



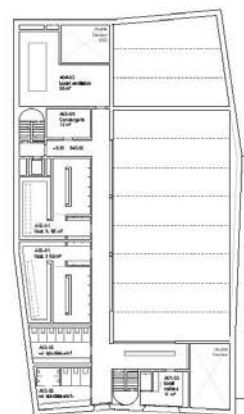
Façade 1:20



CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS FEUILLE-CAILLOU-CISEAUX



PLAN REZ-DE-CHAUSSEE | 1:200



PLAN 1er ETAGE | 1:200



PLAN SOUS-SOL | 1:200

Organisation et programme

Concourez, s'élèment intégré la localité du programme dans un seul volume compact et monolithique en continuité avec le tissu existant isolant.

Le programme est divisé principalement au rez-de-chaussée, permettant ainsi un lien direct avec les places et les espaces extérieurs.

À l'étage, les salles polyvalentes, les salles de réunion, le local polyvalent et le local de stockage des pelles. La localisation permet de bénéficier du volume escalié existant et de minimiser les nouveaux déplacements de terre.

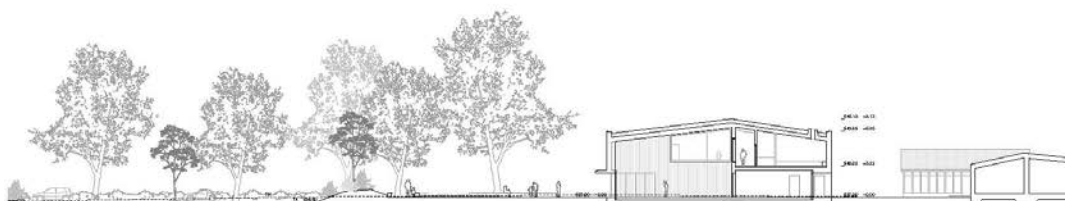
L'axe principal orienté vers la place du village est conçu comme l'entrée publique et offre l'accès à la salle polyvalente, ainsi qu'à la salle multi-usages. Un escalier permet d'accéder aux salles de réunion qui sont accolées au 1er étage.

Des entrées secondaires orientées vers la salle polyvalente et la salle multi-usages, qui comprennent toutefois chacune un accès indépendant. Les locaux de service en lien avec les deux salles sont mutualisés.

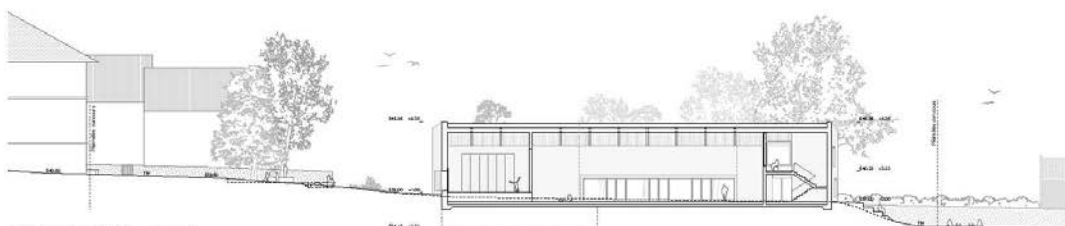
Une entrée secondaire pour la salle polyvalente se situe en façade ouest. À travers un escalier, cette entrée permet un accès aux vestiaires / loges pour les joueurs de football et fonctions connexes - entrée des artistes - lors de l'organisation des spectacles.

La salle polyvalente et la salle sont orientées vers la place du village. Grâce à une grande baie vitrée, la salle bénéficie d'un éclairage naturel optimal et d'une liaison forte avec la place, marquant son caractère de salle communale pour les fêtes et les activités des habitants de Gingins.

La salle multi-usages a une double orientation : côté ouest vers le paysage, côté ouest vers une petite place plus intime et protégée en lien avec la buvette de football et le bâtiment de l'UAPE.



COUPE TRANSVERSALE | 1:200



COUPE LONGITUDINALE | 1:200

Planche 02

PROJET D'UN COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF A GINGINS

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS FEUILLE-CAILLOU-CISEAUX

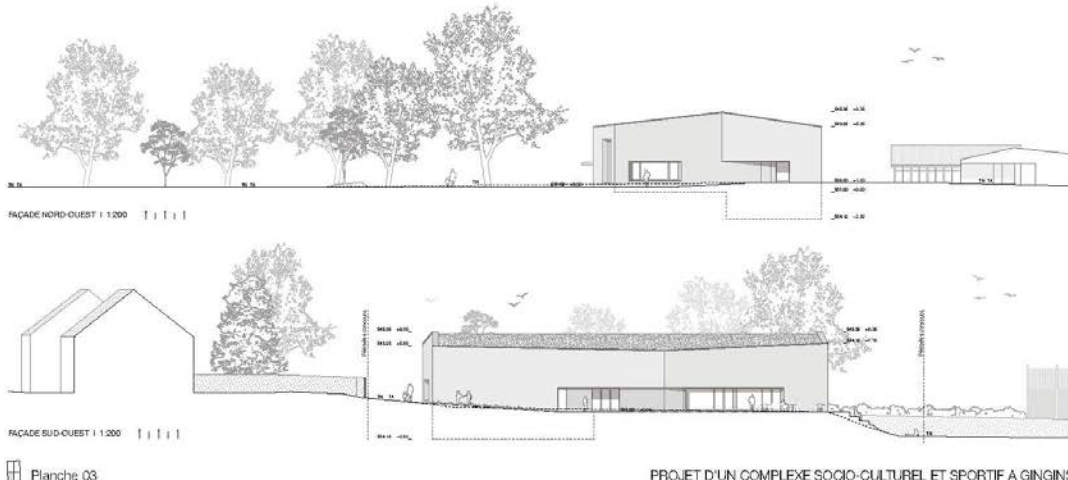


**Structure et matérialité**

La construction et la matérialité du projet ont été réfléchies en termes de connectivité et d'identité, ainsi que de durabilité et de performance.  
 La nouvelle bâtisse se présente comme un volume compact et massif caractérisé par des ouvertures géométriques. Sa structure s'inspire du système constructif traditionnel de la maison d'Alsace basé sur deux niveaux d'empilement de pierres et de bois en bois.  
 Ce principe constructif éprouvé offre au bâtiment une très bonne inertie thermique, garantissant un bon comportement thermique et un confort pour les usagers en été, comme en hiver.  
 Les matériaux de construction employés sont simples et éprouvés, et ils sont utilisés bruts et apparents. Ce système constructif permet une mise en œuvre rapide et de qualité, dont les coûts sont maîtrisés.  
 Dans la continuité avec les maisons du village, les façades sont minérales, en béton ou en pierre, traités dans la masse dans un fini rose ocreux, puis sablé pour faire ressortir les angles.  
 À l'intérieur, les façades sont doublées et isolées avec de la laine minérale. Les fenêtres sont en bois de chêne vert, naturel et la protection solaire est garantie par des stores en bois.  
 La toiture à deux pans est végétalisée, offrant une bonne inertie thermique, une bonne isolation de l'eau de pluie et favorisant la biodiversité. Par ailleurs, elle permet une vue agréable du toit de la nouvelle bâtisse depuis les salles de classe du village. Les pentes, en particulier, sont en bois de chêne.

**Développement durable**

Le bâtiment répond à des exigences strictes en termes d'isolation d'enveloppe, de protection solaire et d'éclairage naturel. Son fonctionnement se base sur des systèmes techniques simples et éprouvés, faciles à installer et peu coûteux.  
 Un système est recherché entre les exigences énergétiques et les besoins des usagers, tout en garantissant des coûts d'investissement et d'entretien raisonnables par les choix suivants:  
 - compacté du volume,  
 - limitation au minimum des volumes d'occupation,  
 - utilisation de l'éclairage et positionnement intelligents des ouvertures,  
 - bonne inertie du bâtiment obtenue par des techniques simples et la toiture végétalisée,  
 - utilisation de systèmes techniques et d'équipement simples et éprouvés comme en matière simple, etc.,  
 - production de chaleur et d'électricité par des sources renouvelables (chauffage à bois et panneaux photovoltaïques sur la toiture),  
 - minimisation de la consommation d'énergie pour le chauffage par un système à basse température et une enveloppe bien isolée.  
 La conception du bâtiment, ainsi que l'emploi de matériaux recyclables et de provenance locale (bois, béton recyclé, etc.) contribuent également à la réduction de l'empreinte carbone du bâtiment à tout long du projet.  
 La durabilité du projet est également réfléchi en termes de valeur sociale : les lieux créés favorisent les activités sociales, sportives et culturelles. Il s'agit d'un lieu de vie dont peuvent profiter plusieurs utilisateurs tout au long de la journée et de l'année, favorisant les échanges et la socialisation intergénérationnelle des habitants de la commune de Gingins.



PROJET D'UN COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF À GINGINS

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS FEUILLE-CAILLOU-CISEAUX

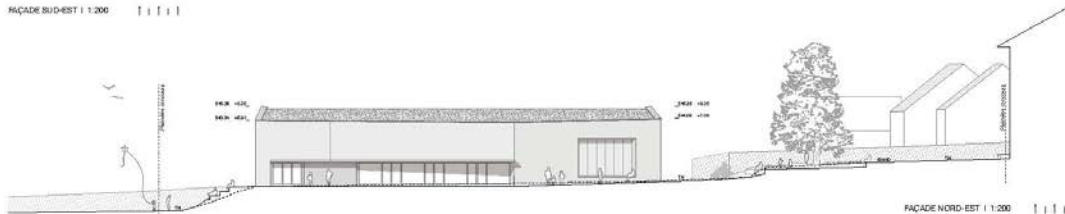
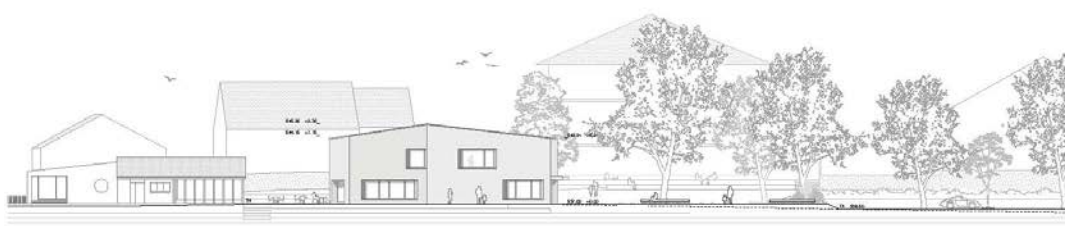


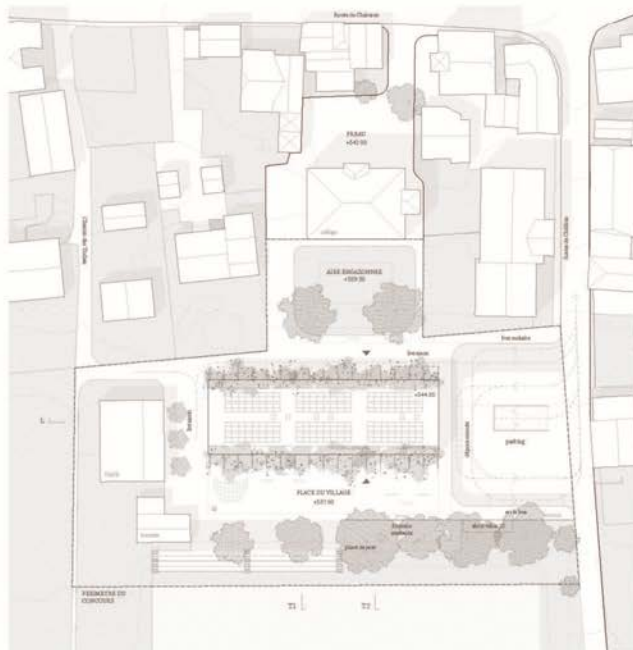
Planche 04

PROJET D'UN COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF A GINGINS

N°13– BOIS DE RESONANCE

Ecarté 2<sup>ème</sup> tour

BOIS DE RESONANCE  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS



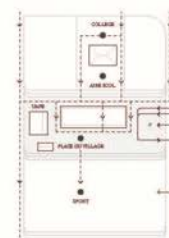
PLAN DE DÉLIMITATION  
 1:200

Espaces publics & circulations

Le village s'inscrit dans une géographie caractéristique des Clos de Vevay, adossé aux pentes de la Vallée du Jura et orienté vers le Lac Léman. Le site du futur complexe socio-culturel de Gingins se situe entre la zone d'habitat « résidentiel » et la zone de « bureaux », qui composent une ligne de séparation, un véritable quartier, est constitué par le plan du Collège et son bâtiment monumental pour servir de modèle au projet. Ce dernier est caractérisé par sa géométrie adossée aux pentes du terrain. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la géométrie adossée aux pentes du terrain. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la géométrie adossée aux pentes du terrain. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la géométrie adossée aux pentes du terrain.

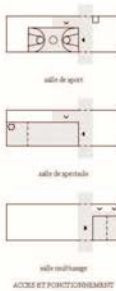
Par rapport à ces contextes, le projet souhaite la géométrie en liaison le plan du site, le futur complexe socio-culturel et des courtes distances de déplacement avec le tout existant, essentiellement les petits bâtiments comme l'école pour sa géométrie simple, mais également l'ancien bâtiment monumental. Il propose de placer le nouveau bâtiment à un niveau plus élevé et dans une position qui permet de garantir l'existence d'un espace public au sein du projet et de garantir une visibilité pour le village au sud. Cela passe par la réorganisation des volumes au sein du plan du site et l'ajout de nouveaux bâtiments.

L'habitat « résidentiel » est caractérisé par son caractère de long de la rue principale. Face à cette rue d'habitat, les volumes peuvent se développer avec hauteur et les activités résidentielles, elles, sont situées à l'arrière des volumes, elles, se développent à l'arrière des volumes. Les volumes sont situés à l'arrière des volumes. Les volumes sont situés à l'arrière des volumes. Les volumes sont situés à l'arrière des volumes.



DÉLIMITATION SPATIALE

**BOIS DE RESONANCE**  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

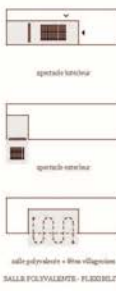


**Organisation & polyvalence**

Les différents niveaux du bâtiment : salle de sport, de spectacle, salle multiusage, toutes sont conçues selon leurs fonctionnalités respectives et leurs besoins spécifiques. Un hall central ouvre à la fois vers le village et vers la place, en jouant sur un dénivellement naturel.

La salle de sport, également salle de spectacle et de manifestation peut s'ouvrir sur la place du village ou sur. Elle dispose d'une nef en VHS de salle, ainsi qu'un espace d'entrée sur la place du village pour permettre des manifestations « open air ». La salle multiusage, divisible en deux salles de même superficie qui vient à la fois à l'intérieur du bâtiment et à l'extérieur. Un foyer protège le hall central permet d'accueillir une multitude et de fonctionner comme salle de spectacle pour les manifestations. L'ensemble de ces activités sont observées par une galerie et des locaux de service. L'usage est consacré aux spectacles, ateliers mais aussi pour des ateliers et ateliers. Un usage est prévu l'accueil des 60 places de parking, les locaux techniques et est relié au hall d'entrée du noyau structurel de l'étage des visiteurs.

Dans cette organisation la place du village elle-même est une partie du programme, de sorte que les bâtiments s'intègrent de l'architecture dans la scène socio-culturelle comme la bibliothèque, l'école, la place de jeux et l'aire de jeux. L'usage résidentiel de certains à disposition via « nuit » + polyvalent et polyvalent qui permet accueillir les visiteurs, les spectacles, l'accueil des activités villageaines, sportives, sociales, associatives et culturelles. Les lieux doivent être la scène de ces activités.



**Construction & Structure**

L'architecture et la structure ont été conçues pour proposer un système structurel efficace et économique, s'appuyant sur des éléments techniques et des typologies structurelles particulières. Le système porte sur six ou huit lignes de poteaux de la structure en bois, créant considérablement les détails de construction sur un village aux conditions et une stabilité accrues dans la conception. Une masse de fibres permet de privilégier l'usage de bois massif traité dans les zones, par ailleurs une ingénierie structurale et technique.

La structure des étages verticaux est assurée par le déboulonnage des poteaux, facilitant l'assemblage avec les sections. Le parking et les locaux sont réalisés avec des « COFFRETOIS », litiges des grandes salles des étages de parking et les hauteurs de cloisons, assurant la ligne constructive.

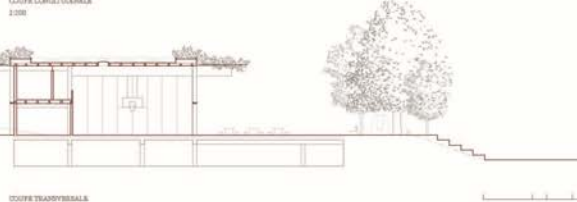
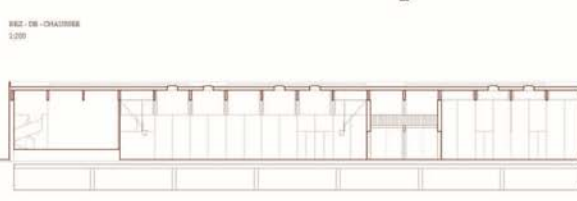
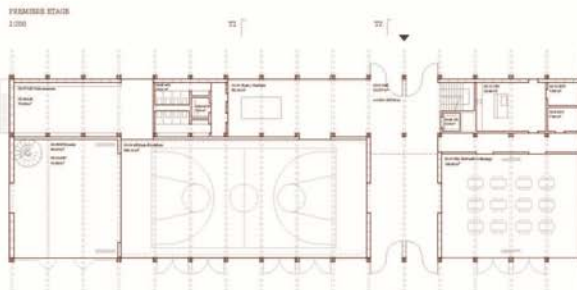
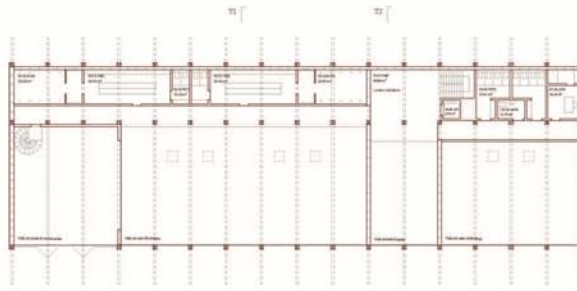
Le parking bois favorise également des relations préfabriquées en acier, facilitant toutes les recherches techniques et constructives au bâtiment, simplifiant ainsi l'assemblage sur site et réduisant les délais de construction. La stabilité de l'ouvrage est assurée par une cage d'acier en béton, assurant l'équilibre structurel de l'ensemble du projet. Les parties en bois sont également réalisées de manière élastique par des joints élastiques, permettant la stabilité face aux effets thermiques tels que le vent ou les anomalies climatiques.



**MODULANTS**



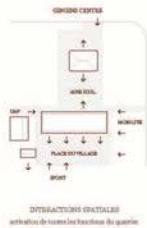
SALLE DE SPORT



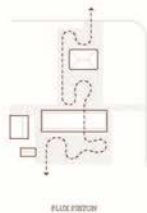
COUPE LONGITUDINALE

0 0.34 1.0

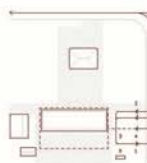
**BOIS DE RESONANCE**  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS



**INTÉRACTIONS GRATUITES**  
 activités de toutes les fonctions du quartier



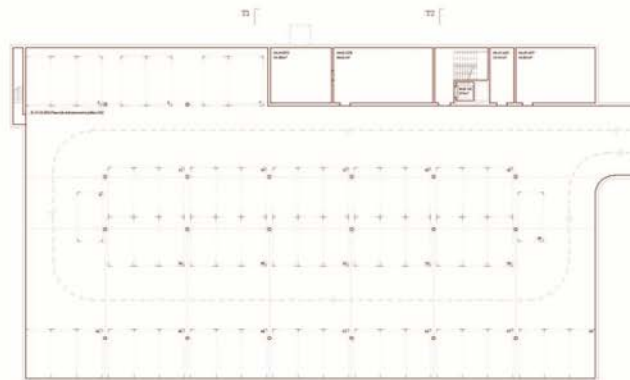
**FLUX PIÉTON**



**RECRIER**  
 1. bar 2. bar extérieur 3. espace extérieur  
 4. parking extérieur 5. aire de jeux



**SALLE DE SPECTACLE**



**PLAN FIBRONG**  
 1:200

**Approche environnementale**

Le nouveau bâtiment est construit avec des matériaux surséchant peu d'énergie grise et de processus locaux / bio. Des dimensions orientées verticalement permettent également une fabrication légère. Le toit, entièrement végétalisé à l'aide de sols « végétalisés », contribue, notamment par l'absorption de la pollution, à réduire l'impact de l'habitat, de passer de photographes de la nature. Un habitat entièrement autonome est conçu par des équipes dispersées entre les différents niveaux de la façade sud et des matériaux au point nord de la toiture. Des zones techniques au toit sont également l'occasion d'installer et d'optimiser l'énergie solaire.

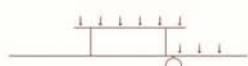
Au stade de planification le quartier du projet est présenté sous des stratégies de planification de quartier présentées sur le site avant d'être, notamment grâce à la dimension de l'habitat autonome.

Les sols de toiture sont traités par un substrat isolant aux murs grâce à la toiture et à l'usage de l'énergie de la toiture. Les sols sont reliés à la base de la toiture et de la place du village sur dalle de parking, sur le plateau permet l'utilisation des sols de pluie.

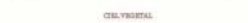
Les zones de la toiture sont destinées à accueillir une végétation vivante et pérenne. Elle prendra naissance dans des bassins de pluie à long délai de rétention participative. Cette végétation est organisée par les profils principaux qui se présentent à l'habitat et au site extérieur d'habitat. Cette végétation, composée de cinq autres cultures ou « cité végétale » permet à la croissance des arbres matures au sein de la toiture. L'usage de cette toiture à l'échelle de la toiture sur place du village et la possibilité de l'habitat autonome, ainsi qu'également un espace ouvert favorable.



**VENTILATION NATURELLE**  
 naturellement autonome



**RECRIER D'EAU GRAVITAIRE**  
 drainage, eau grise



**CIEL VÉGÉTAL**



**FACADE EST**  
 1:200



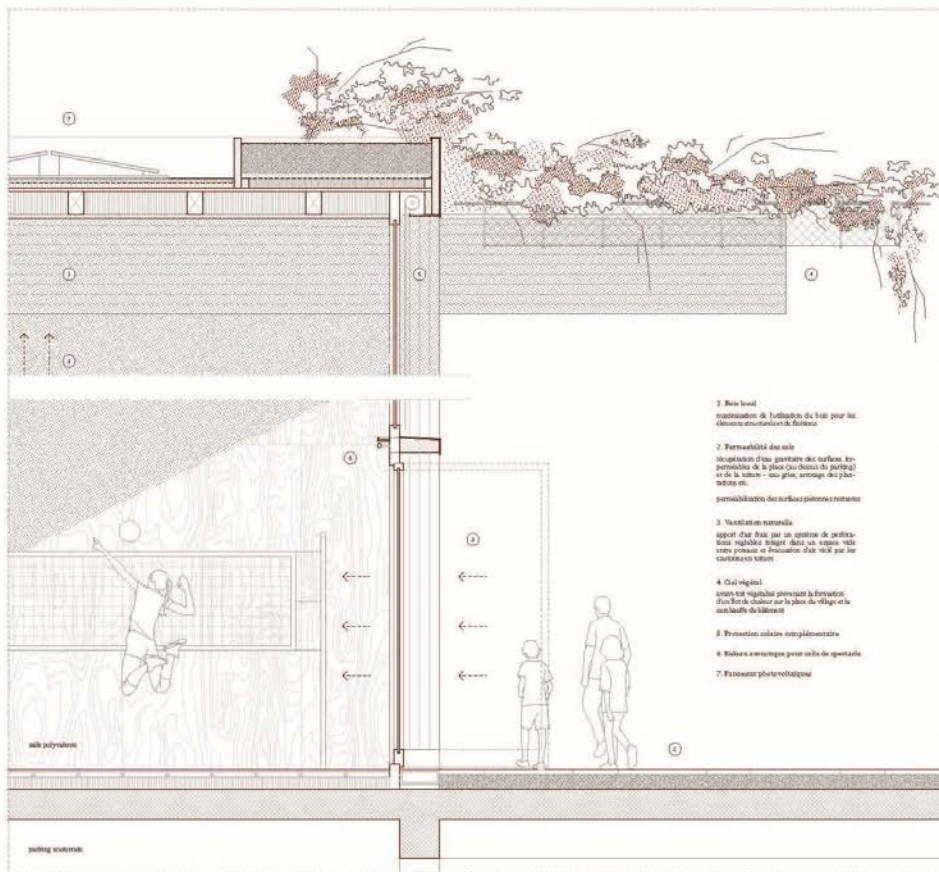
**FACADE OUEST**  
 1:200



**CUTS TRANSVERSAUX**  
 1:200



**BOIS DE RESONANCE**  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS



DETAIL COUPE  
 1:20



DETAIL FUSION  
 1:20

N°14– REVE

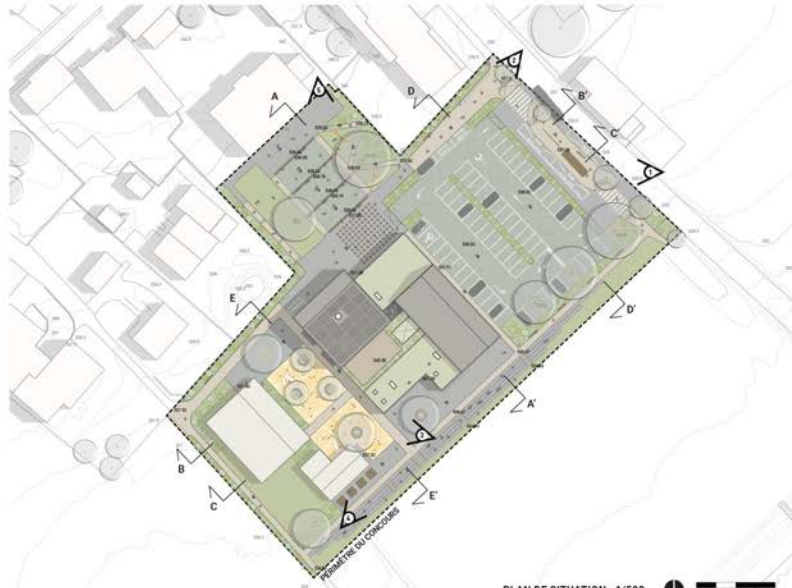
Ecarté 1<sup>er</sup> tour

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

RÈVE

Rénovation d'un Espace public pour une Visions sociales, historiques et Écologiques.

1	2
3	4



PLAN DE SITUATION - 1/500

CONTEXTE URBAIN

Le village de Gingins, bien qu'il ait conservé son charme et son identité locale, manque d'un véritable centre urbain. La zone du projet présente une opportunité unique pour créer cette centralité, renforçant les connexions spatiales et fonctionnelles entre les bâtiments existants, notamment le Collège historique de Gingins, classé monument d'intérêt régional et l'UAPE - Les Trois Lutzelles.

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉ

L'intervention proposée vise à reconstruire visuellement et fonctionnellement la zone de projet avec le Collège de Gingins. Pour ce faire, nous avons repensé l'aménagement de la place en intégrant un système de niveaux qui permet de surmonter les différences de niveaux existantes. Le traitement est développé tout en respectant le patrimoine existant et en suivant au plus près le terrain naturel, dans le but de limiter les mouvements de sol et de ne pas affecter le regard paysager.



TYPES DE SOL



AMÉNAGEMENTS MOBILIER



COUPE EE' - 1/500



3 - AIRE DE JEUX



COUPE DD' - 1/500



LE PARKING



VÉGÉTATION



1 - QUIAI DES BUS



2 - AXE PIÉTON ET CYCLABLE

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

RÊVE

Rénovation d'un Espace public pour une Visions sociales, historiques et Écologiques.

1	2
3	4

Le projet architectural propose deux volumes distincts, organisés autour d'un patio central végétalisé, qui favorise l'apport de lumière naturelle et la ventilation croisée.

SOUS-SOL

Au B-1 sont installés tous les locaux techniques nécessaires. Sa position centrale permet une optimisation de la distribution des installations au rez-de-chaussée et au premier étage. Accessible depuis l'extérieur par une porte décalée ou par un monte-charge spécialement conçu, il est construit sous l'emprise du nouveau bâtiment, et en partie sur le riveau existant existant.

REZ-DE-CHAUSSEE

Une volume compact, caractérisé par des retraites et des porches correspondant aux principaux accès. Le rez-de-chaussée abrite une grande salle polyvalente, prévue pour accueillir une diversité d'événements, de spectacles et de manifestations sportives. Un vaste espace vide s'élève visuellement et respire au Collège et au paysage environnant. La salle comprend une scène réversible, qui peut être utilisée pour des représentations à l'intérieur ou à l'extérieur sur la place.

Les vestiaires, situés stratégiquement à proximité du terrain de football, permettent une utilisation indépendante pour les événements sportifs. De plus, une nouvelle cuisine est intégrée au rez-de-chaussée, répondant ainsi aux besoins croissants de l'USFV en matière de préparation et de service des repas.

PREMIER ÉTAGE

Au premier étage, deux volumes avec un toit en pente s'intègrent au contexte en repoussant, par leurs formes et matériaux, les typologies traditionnelles de la région. La toiture du bâtiment adossé avec l'existant, laissant débiter le toit végétalisé afin de ne pas dénaturer le bâtiment historique, point central de la nouvelle place. Ce volume se place la salle multifonctionnelle modulable, divisible selon les besoins pour répondre aux exigences des activités de l'USFV, tout en restant disponible pour d'autres usages communautaires en dehors des heures scolaires. Cet étage bénéficie d'une terrasse orientée au sud offrant une vue imprenable sur le paysage environnant.

Des toilettes supplémentaires sont prévues pour desservir directement la salle multiusage, ainsi que deux espaces hybrides. En fonction des besoins et de l'évolution des différents usages prévus par le programme, le bâtiment sera ainsi en mesure de répondre facilement aux défis futurs.

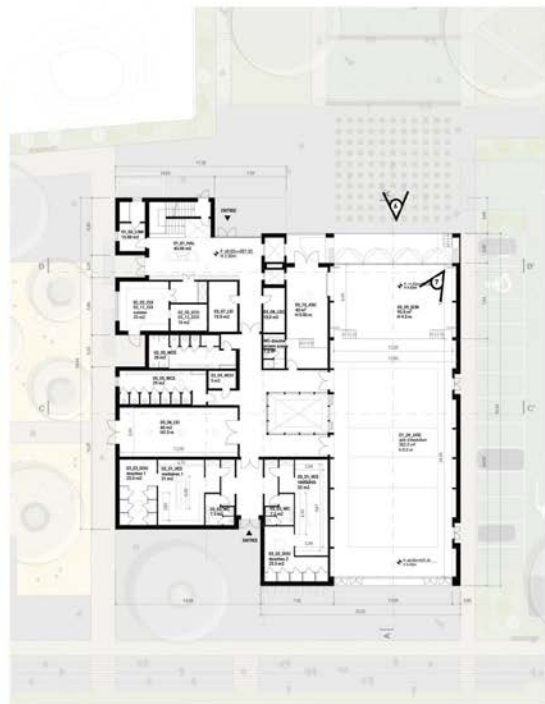
IMPACT SOCIAL ET CULTUREL

Le nouveau bâtiment proposé vise à s'intégrer dans le tissu social de Gingins, offrant un lieu de rencontre adapté aux besoins des associations locales et des activités communales. Grâce à la flexibilité des espaces et à la synergie créée avec les infrastructures existantes (Collège, USFV, terrain de football), le projet est conçu pour répondre aux besoins fonctionnels et sociaux de la commune.

Cette intégration favorise une interaction continue entre les différents utilisateurs, rendant cet espace un point de repère vital et dynamique pour la vie sociale et culturelle du pays. La conception attentive des espaces communs promeut la participation et l'engagement des citoyens, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et de cohésion au sein de la communauté.



PLAN R - 1 - 1/200



PLAN RDC - 1/200



PLAN R +1 - 1/200



8 - SALLE MULTIUSAGE



7 - SALLE POLYVALENTE - ESPACE INTÉRIEUR



6 - SALLE POLYVALENTE - SCÈNE CONVERTIBLE

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

**RÊVE**

Rénovation d'un Espace public pour une Visions sociales, historiques et Écologiques.

1	2
3	4



FAÇADE N/E - 1/200



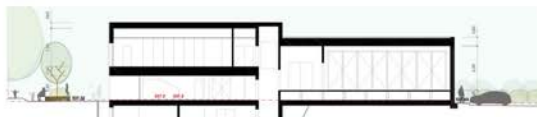
FAÇADE S/E - 1/200



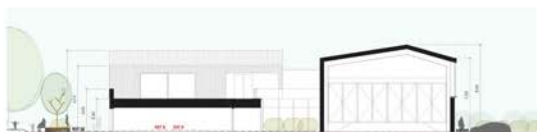
FAÇADE S/O - 1/200



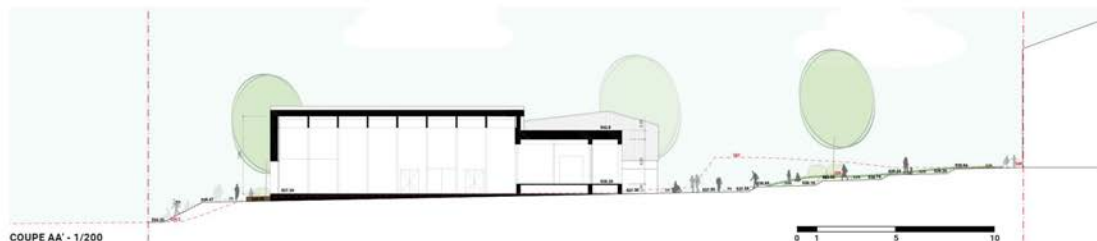
FAÇADE N/O - 1/200



COUPE BB' - 1/200



COUPE CC' - 1/200



COUPE AA' - 1/200



5 - PLACE À GRADINS

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

RÈVE

Rénovation d'un Espace public pour une Visions sociales, historiques et Écologiques.

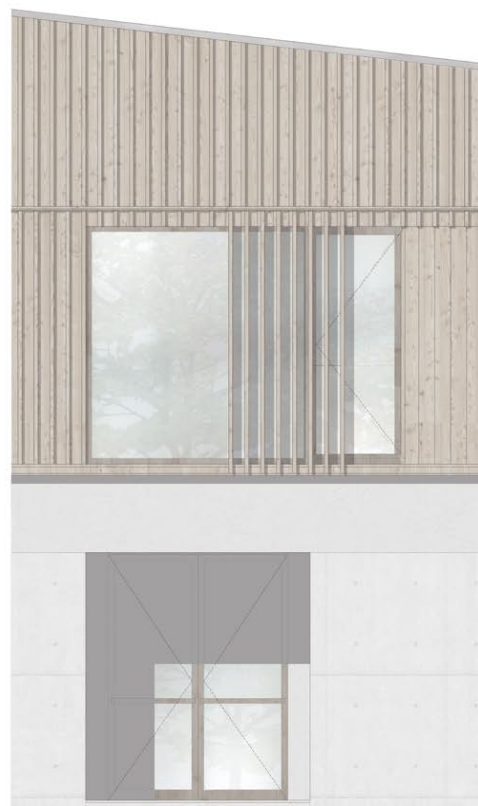
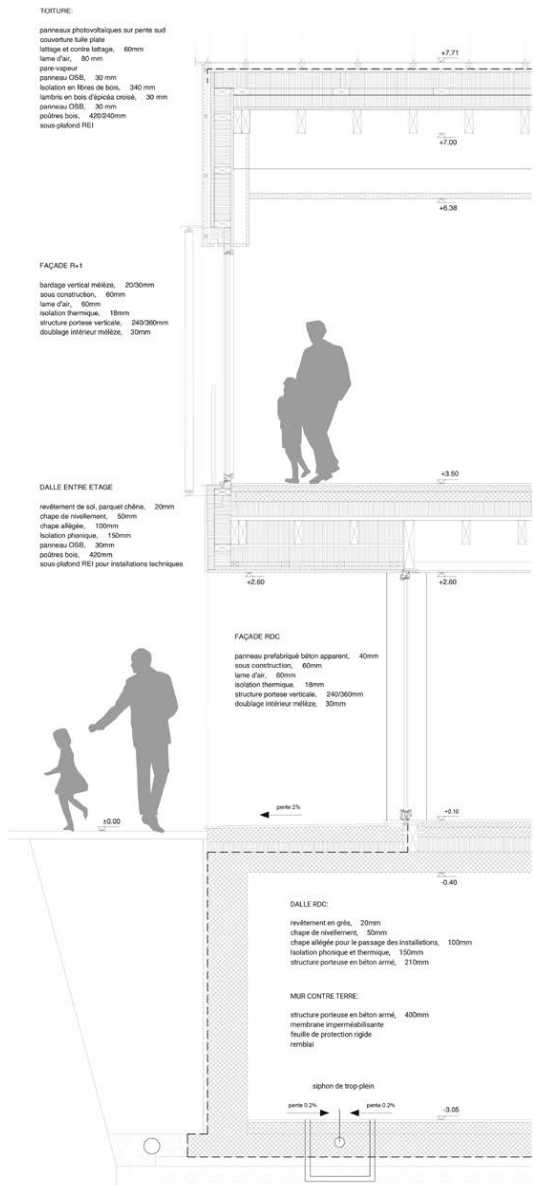
1	2
3	4

DURABILITÉ ET MATÉRIAUX

Le projet est conçu dans une optique de durabilité, tant dans le choix des matériaux que dans les solutions énergétiques proposées. La structure est en bois lamellé, tandis que les façades combinent le béton recyclé et un bardage en bois pour harmoniser les volumes. De grandes baies vitrées orientées au sud permettent de maximiser les apports solaires en hiver, tandis que des systèmes de protection solaire garantissent le confort thermique en été. Le puits central pour un rôle crucial dans la ventilation naturelle des espaces intérieurs, offrant un effet cheminée qui optimise l'aération et limite l'usage des systèmes de climatisation. L'installation de panneaux solaires sur les toits contribue à l'autoconsommation énergétique du bâtiment, tandis que des vitrages haute performance assurent une isolation thermique optimale.

Pour l'édifice, les matériaux sélectionnés visent à combiner durabilité, intégration paysagère et esthétique contemporaine.

- **BÉTON RECYCLÉ APPARENT** : Ce matériau se distingue par sa durabilité, sa résistance aux intempéries et son faible impact environnemental. En intégrant un pourcentage de béton provenant de la démolition, il participe à une approche de construction plus durable tout en préservant des performances élevées et son aspect authentique.
- **LAMBRIS BOIS** : Le bois confère chaleur et harmonie naturelle aux façades. Choisi pour sa durabilité et sa capacité à résister aux conditions climatiques, le lambris en bois s'intègre parfaitement au paysage. Avec le temps, il développe une patine unique qui enrichit l'esthétique du bâtiment.
- **PROTECTION DES SURFACES VITRÉES** : Les vitrages seront traités avec du verre trempé ou feuilleté pour une sécurité optimale, notamment dans les environnements sportifs. Afin de limiter la surchauffe et l'éclaboussement, des solutions de contrôle solaire seront mises en place, complétées par des brise-soleil extérieurs en bois.
- **COUVERTURE MÉTALLIQUE** : Idéale pour la toiture, les revêtements métalliques allient légèreté, durabilité et efficacité énergétique. De plus, leur capacité à être recyclés en fait un choix responsable, contribuant ainsi à la durabilité du projet.



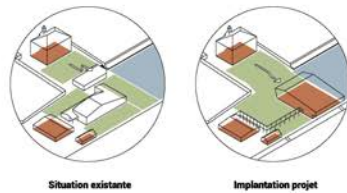
N°15– PERISTYLE

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

**PERISTYLE**  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - P1

Place et complexe socio-culturel à Gingins

En prenant comme point de départ les atouts du site, nous proposons d'ancrer la nouvelle place au cœur du tissu villageois. Ce dernier est caractérisé par son frontage composé de jardins et de portagers et apporte une qualité paysagère remarquable au lieu. Néel balcon sur le grand paysage, le village tisse un lien entre Jura et lac. Notre parti est le suivant: la salle existante et l'ancienne poste sont démolies en raison des espaces résiduels qu'elles représentent et de leurs imposants et contraignants gabarits. Le projet du complexe socio-culturel se positionne perpendiculairement au site, à l'axe de l'ancien collège, et aligné au front de la buvette. Par son implantation, le nouveau bâti fragmente trois espaces: la place du village, le pôle de mobilité et le théâtre de verdure.

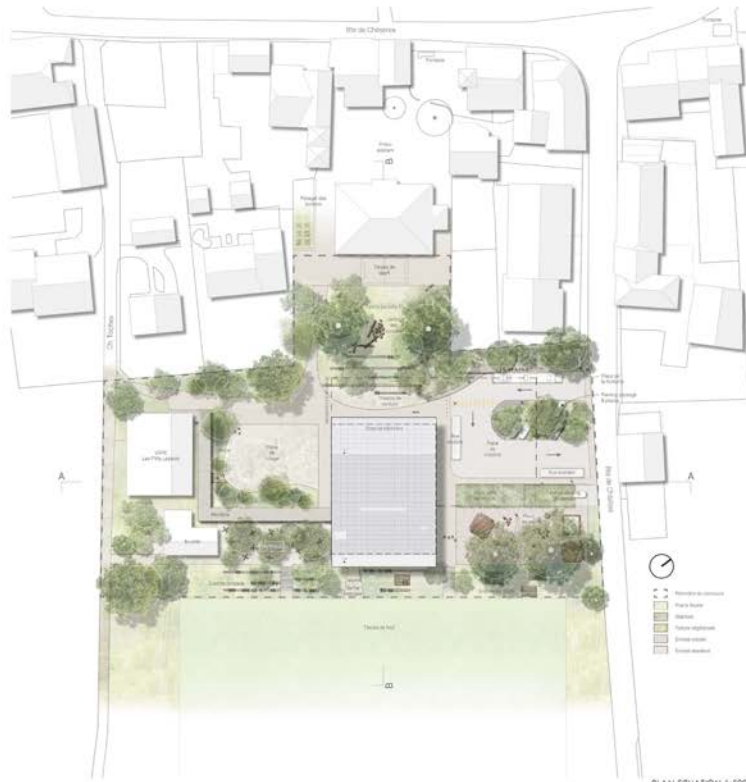


La place du village est ainsi délimitée, d'une part par le volume du nouveau complexe, et d'autre part par un péristyle en forme de L. Ce dernier représente un véritable trait d'union entre les ouvrages existants (l'UAPE, la buvette du foot) et les nouvelles salles polyvalentes /multusage. En corollaire, il permet de mettre en relation les éléments constitués du programme par une allée couverte à l'abri des intempéries. La colonnade qualifie les flancs sud de la place et filtre la relation visuelle avec le terrain de foot en contrebas. La surface de la place (en revêtement stabilisé) est flanquée d'une noue végétalisée permettant de récolter les eaux de pluie et d'assurer un rôle d'îlot de fraîcheur. Côté terrain, la buvette est désormais ornée d'une placette plantée d'arbres parasols permettant l'installation de tables et l'accueil d'un public friand de compétitions footballistiques. Les talus actuels sont agrémentés de chaises longues et de gradins.

Au nord-ouest, l'espace actuellement occupé par l'ancienne poste est libéré afin de mettre en valeur l'école historique. La butte de l'école ainsi requalifiée en théâtre de verdure fait face à la nouvelle scène convertible. La pente permet d'offrir les meilleures conditions de visibilité et d'audition aux productions musicales et théâtrales à ciel ouvert. Structurée par ses deux tilleuls, une coulée d'arbustes et d'arbres amène l'usager jusqu'à la place du village.

L'espace à l'est du site est caractérisé par la place réservée au pôle de mobilité où bus, voitures, vélos et piétons cohabitent. La sécurité étant la ligne conductrice de cette zone, nous proposons des espaces pour chacun, tous connectés les uns aux autres. Aussi, le nouveau bâtiment sportif et social représente un rempart aux nuisances émises par les voitures et les transports publics. L'espace est complété, côté lac, par l'aire de jeu dédiée aux enfants. Ce lieu, semblable à la situation actuelle, sera préservé et renforcé par de nouveaux équipements ludiques.

L'ensemble des lieux se vit comme un espace multigénérationnel où les écoliers peuvent évoluer en toute sécurité et où la vie citoyenne et sportive de Gingins pourra s'épanouir.



PLAN SITUATION 1:500



Schéma de gestion des eaux



Schéma de stratégie végétale



Schéma des usages



**PERISTYLE**  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - P2



PLAN REZ 1:200



**Schéma de gestion des mobilités**

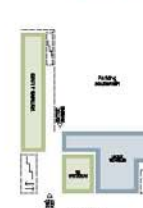
- Accès de type voirie
- Accès non autorisé
- Piétons / vélos / personnes à mobilité réduite
- Accès à pied
- Accès à vélo
- Accès à pied / vélo / personnes à mobilité réduite
- Accès à pied / vélo / personnes à mobilité réduite



ÉTAGE



REZ DE CHAUSSEE



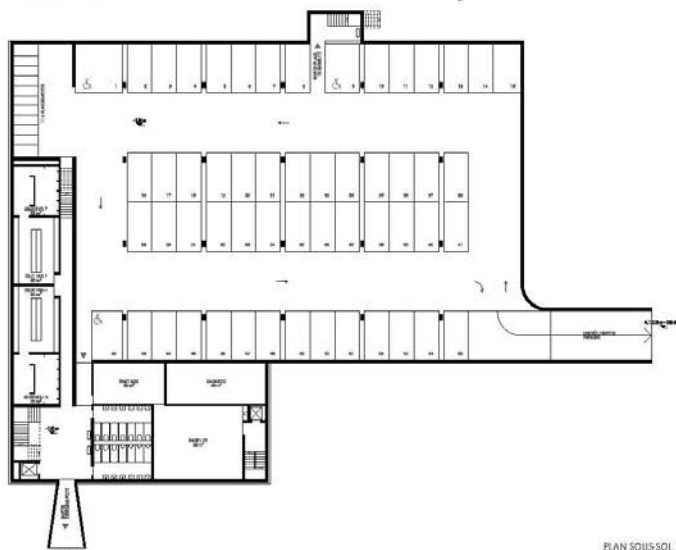
SALA DE RIPOSTA

**Répartition des fonctions**

- FONCTIONS PRINCIPALES
- ESPACES CULTURELS
- ESPACES TECHNIQUES

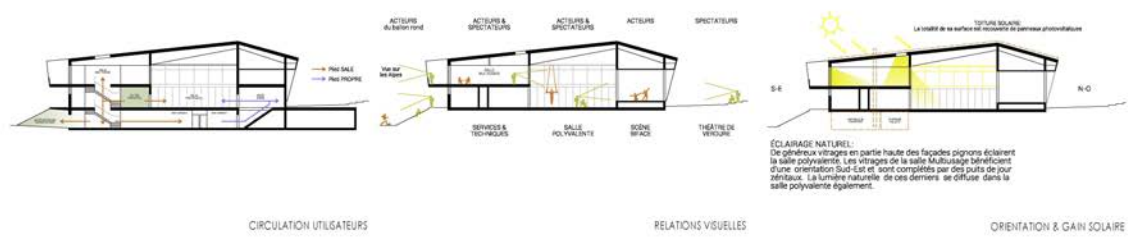
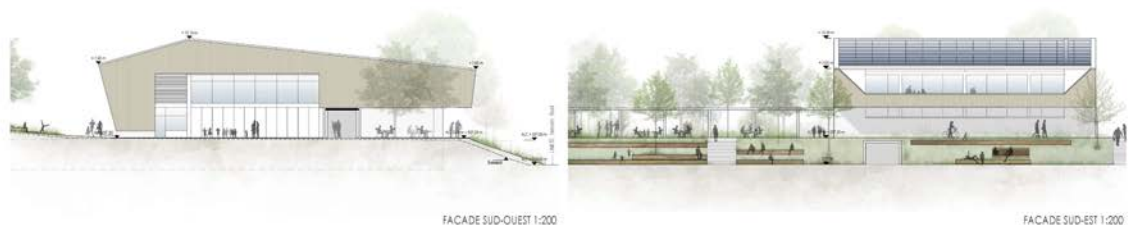
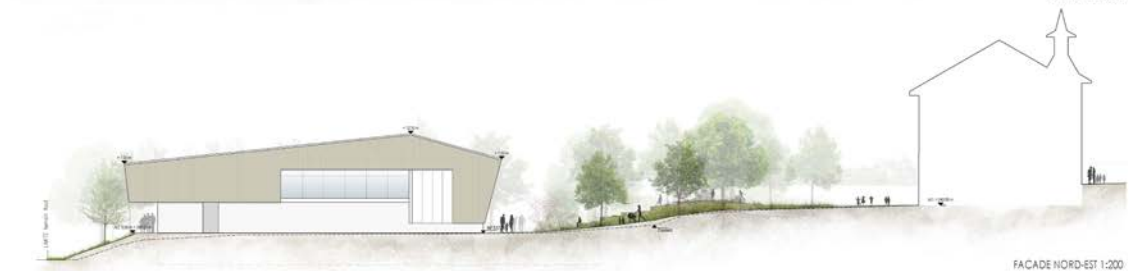
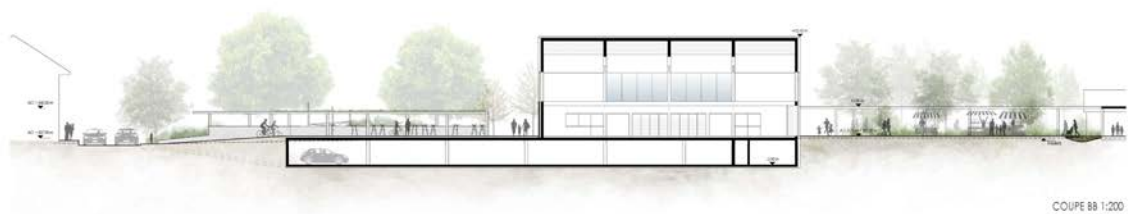
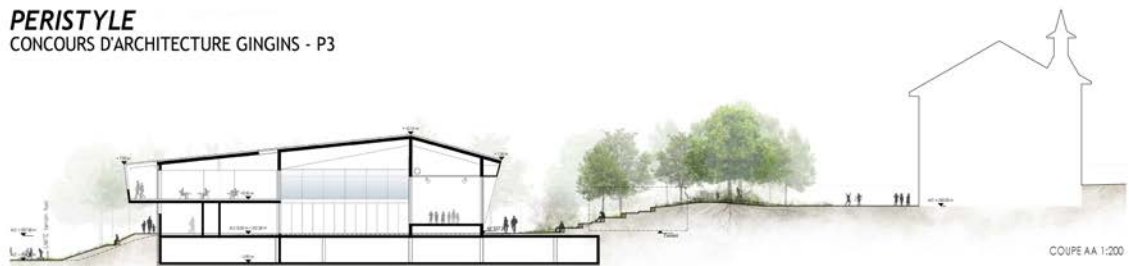


PLAN ÉTAGE 1:200

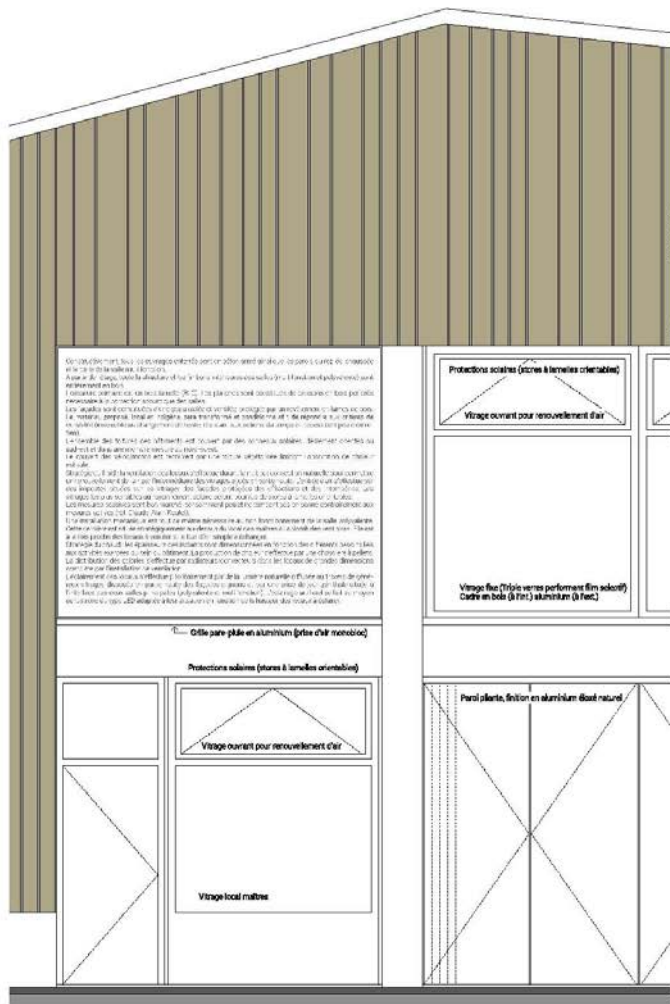


PLAN SOUS SOL 1:200

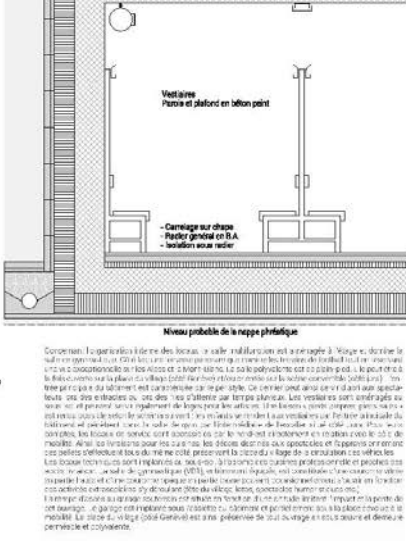
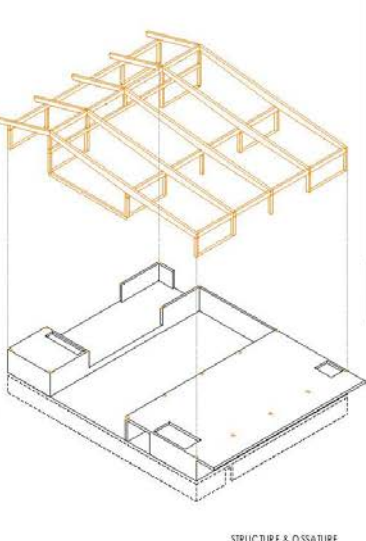
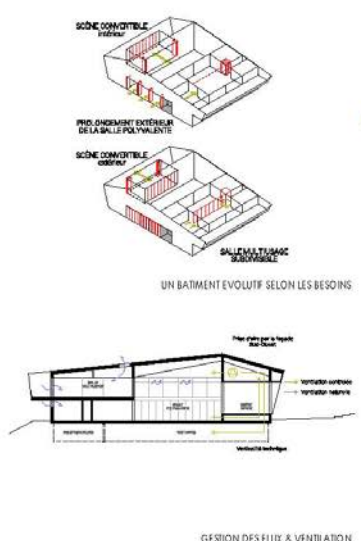
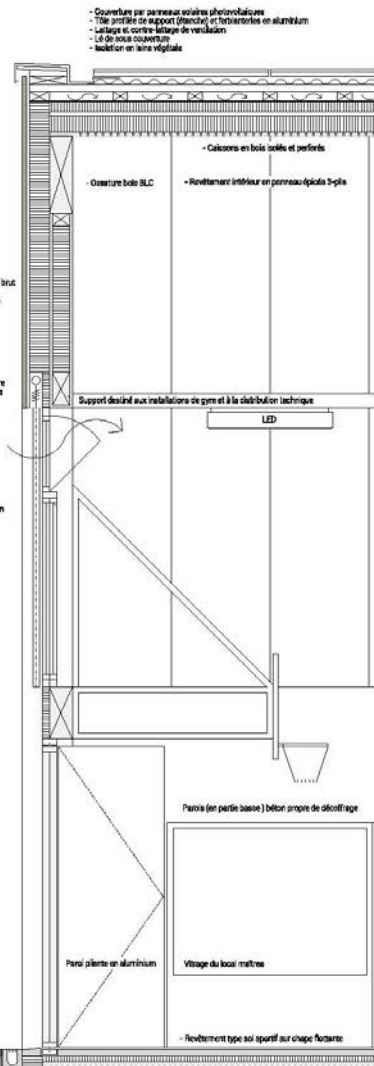
**PERISTYLE**  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - P3



**PERISTYLE**  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - P4



Dans les plans, les volumes extérieurs sont abordés de façon globale, en tenant compte de l'impact de la façade sur le bâtiment et de son rôle dans la gestion de l'énergie. Les volumes intérieurs sont abordés de façon plus détaillée, en tenant compte de l'impact de la façade sur le bâtiment et de son rôle dans la gestion de l'énergie. Les volumes intérieurs sont abordés de façon plus détaillée, en tenant compte de l'impact de la façade sur le bâtiment et de son rôle dans la gestion de l'énergie.



Concrètement, la particularité de ce local, au sein d'un bâtiment mixte, est d'être un local à usage polyvalent. Il est conçu pour accueillir des activités sportives, culturelles, éducatives, etc. Le local est conçu pour être un espace polyvalent, capable d'accueillir des activités diverses. Le local est conçu pour être un espace polyvalent, capable d'accueillir des activités diverses.

N°16 – DE PLACE EN PLACE

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

01 - CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - DE PLACE EN PLACE



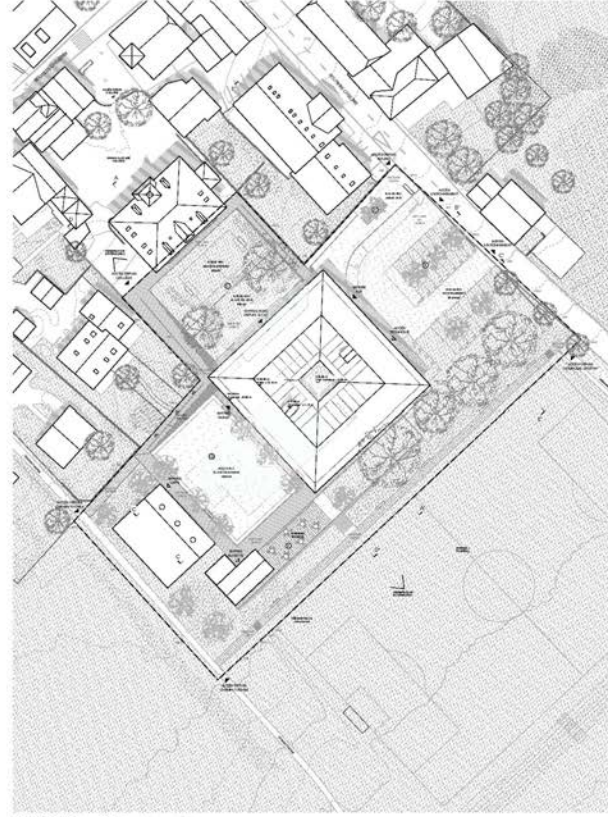
**Vue extérieure depuis le stade de football Charles Gergier**  
 Le complexe socio-culturel et sportif articule les aménagements extérieurs et ménage les continuités d'usages. Sa volumétrie simple fait écho aux formes architecturales et familiales qui jalonnent le paysage. Le caractère public du bâtiment est signifié par la générosité de ses dimensions et de ses ouvertures. La façade sud dialogue ainsi avec le paysage omniprésent du lac Léman et des Alpes en arrière-plan.

Le projet s'installe entre les deux paysages majestueux du Jura et des Alpes. Cette situation exceptionnelle pour les usages qu'elle offre à l'établissement impose aussi une importante responsabilité, celle d'une architecture visible de loin, point de repère dans un contexte de centre historique à l'orée de terrains de sport et d'un paysage agricole préservé.

Si le complexe socio-culturel et sportif de Gingins est en effet l'occasion d'aménager une partie du village comme lieu de référence et de rencontre pour les villageois et les visiteurs, il doit également en être l'élément structurant. Le choix d'implantation de l'édifice constitue ainsi le premier positionnement stratégique. Plutôt que de conserver la salle actuelle et d'installer une vaste place au sud noble du centre, l'implantation du nouveau complexe permet d'articuler l'ensemble des aménagements extérieurs dans le prolongement des espaces publics existants au nord tout en ménageant les continuités projetées dans le plan d'activation communal.

Intégrant l'ensemble des dispositifs de rampes et d'escaliers, au-delà de rendre entièrement accessible ces lieux communs minéraux et végétaux, ces dispositifs constituent de nouveaux espaces de vie, de rencontres, de promenade et de repos ouvert sur son environnement proche et lointain.

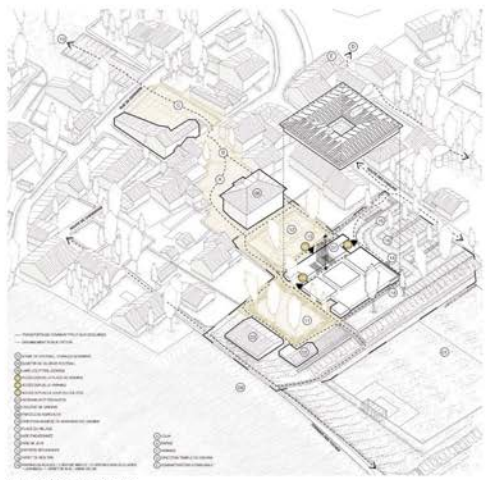
Le bâtiment s'inscrit dans le tissu bâti, non comme un objet isolé, mais comme un fragment d'une urbanité existante. Reprenant la salle polyvalente et la salle multi-usage, il prend la forme d'un carré sur deux niveaux orientés à la fois vers le grand paysage et le carrefour historique dans lequel il s'insère. Deux creux en façade Nord-Est et Sud-Ouest ménagent des parvis couverts, seuls d'un hall traversant adressé à la place et au parking en rez-de-chaussée puis à l'aire de jeu du collège en rez-de-jardin. Le bâtiment, sa volumétrie, ses toitures à quatre pans en salles pleines, ses grandes menuiseries en bois, la brique de terre compressée qui recouvre les façades et structure les espaces, constituent une variation subtile des situations existantes.



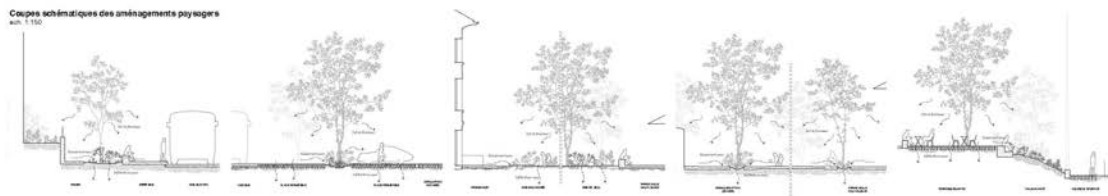
Bordée par la salle polyvalente, l'ARPE et la buvette, la nouvelle place du village s'inscrit alors dans une échelle plus commerciale et prolonge le caractère d'espaces publics existants aux dimensions, aux formes, aux ambiances et aux affectations diverses favorisant les continuités d'usage et les échanges sociaux. Les programmes périphériques peuvent ainsi profiter de l'ouverture transversale de la place sur le Jura et le lac Léman pour étendre leurs usages et mener de nouvelles initiatives. Cette séquence d'espaces publics étagés dans la topographie est articulée par une figure en 8.

Plus symboliquement, cette volumétrie simple fait écho aux formes architecturales et familiales qui jalonnent le paysage. Le caractère public du bâtiment est signifié par la générosité de ses dimensions et de ses ouvertures qui ne sont plus obscurcies à l'exception d'une simple maison, mais à celle qui peut accueillir sous son toit tout un village.

Plan de situation  
 éch. 1:500



Axonométrie générale du projet  
 éch. 1:750



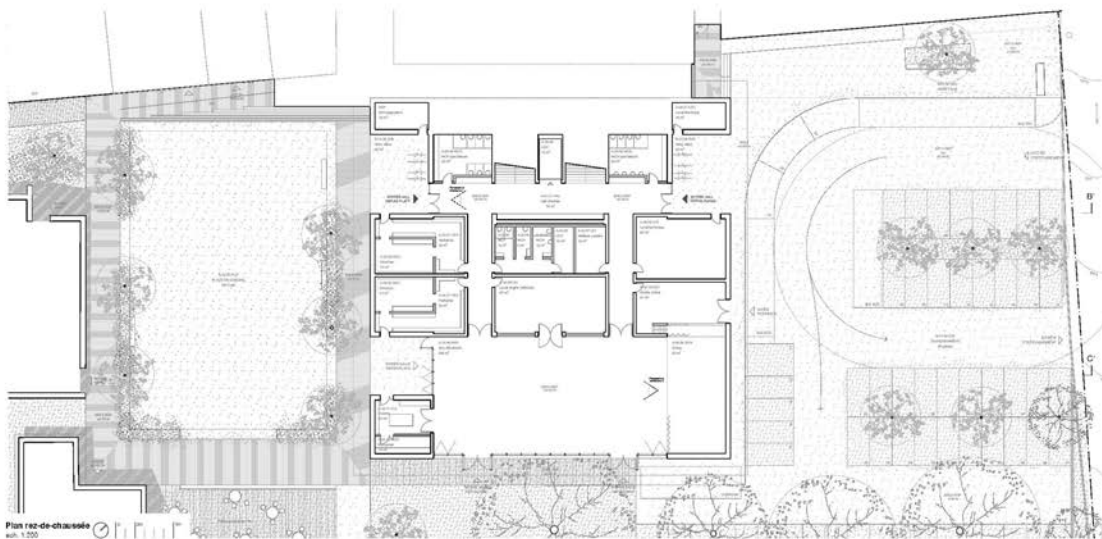
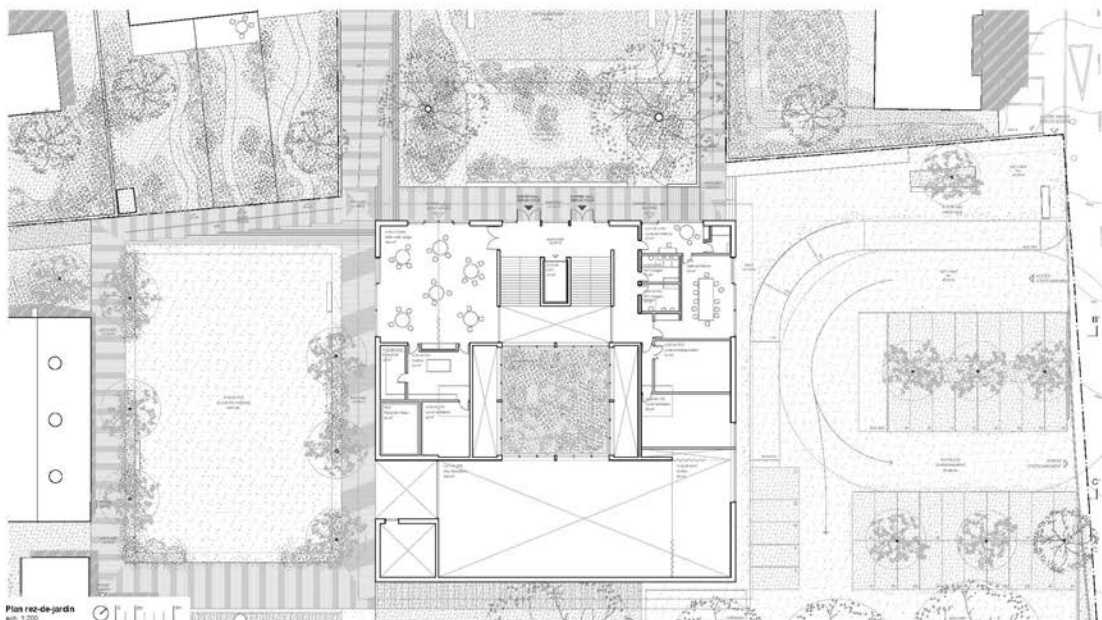
- 1 Parvis du complexe et arrêt de bus  
 La situation de ce parvis au Nord-Est de la parcelle permet de faire l'interface entre les circulations existantes et les nouveaux équipements et plus largement entre la parcelle n°91 et la route de Châtains. Il facilite l'accès aux transports en commun et assure l'attente des enfants en attendant occasionnellement l'arrêt de bus TPN qui part quotidiennement à l'école et a caractère public de cet espace.
- 2 Stationnements perméables et noue paysagère  
 Un dispositif de sol en pavé enrobé permet d'assurer la perméabilité des sols sans altérer la pérennité de cet espace et de son fonctionnement. Une noue plantée borde les places afin de permettre un écoulement et une infiltration des eaux de pluie optimisés. La plantation de nouveaux arbres accroît le caractère paysager du site et développe la qualité climatique des lieux en été par effet d'îlot de fraîcheur.
- 3 Place haute végétalisée - Aire de jeux scolaires  
 Bordée par la promenade qui lie les deux étages du site entre elles, la cour haute profite d'une grande épaisseur ombreuse s'adressant à la fois au Collège, au nouvel équipement et aux usages publics hors période scolaire. La conservation sur cet espace de deux magnifiques tilleuls permet de garantir un climat tempéré et ombragé de réguler la température en été.
- 4 Place basse minérale - Place de Gingins  
 À contrario de la place haute qui la surplombe, la place basse s'appuie sur un caractère plus public. Elle se situe entre les bâtiments existants et le nouvel équipement et fait face au paysage lointain des Alpes. Cette place plus minérale est bordée d'une ceinture plantée qui permet d'assurer la bonne infiltration des eaux ainsi que de réguler la température en été.
- 5 Terrasse de la buvette et jardins  
 L'aménagement paysager de cette parcelle s'est fait par une bonne appréhension et une subtile attention portée aux préséances. L'intervention vise alors à intelligemment répartir sur le site ces aménagements, afin de limiter l'anthropisation trop excessive de ces espaces. Le plus évident est magnifié et participe substantiellement à l'usage par l'intégration d'un jardin en partie haute.

02 - CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - DE PLACE EN PLACE

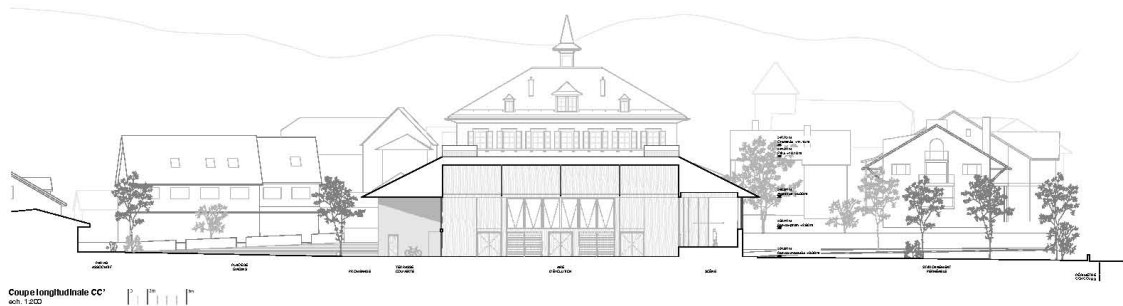
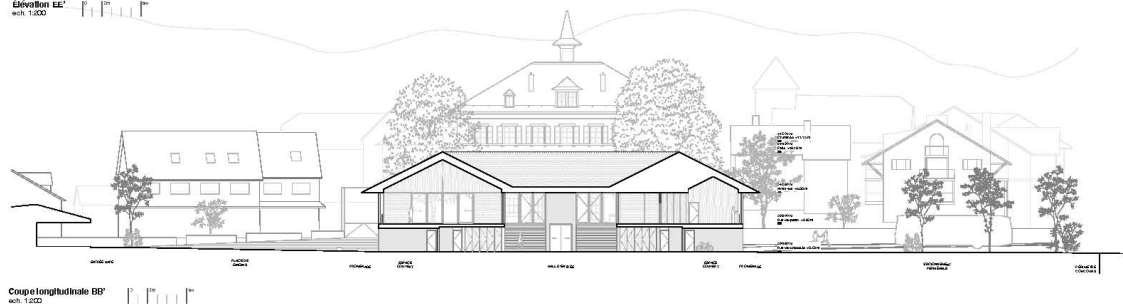
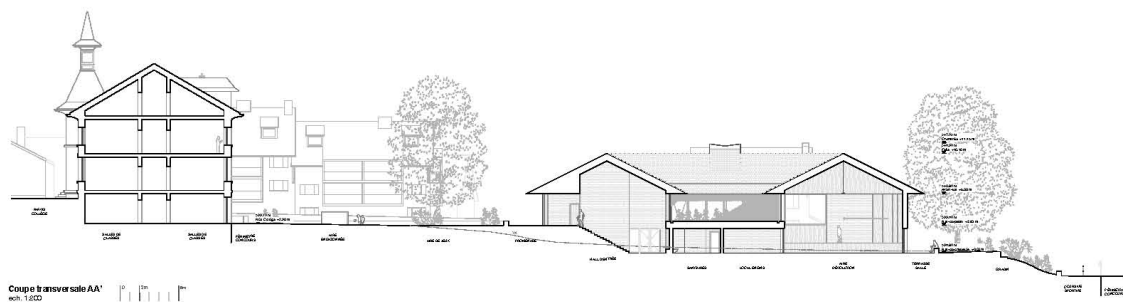
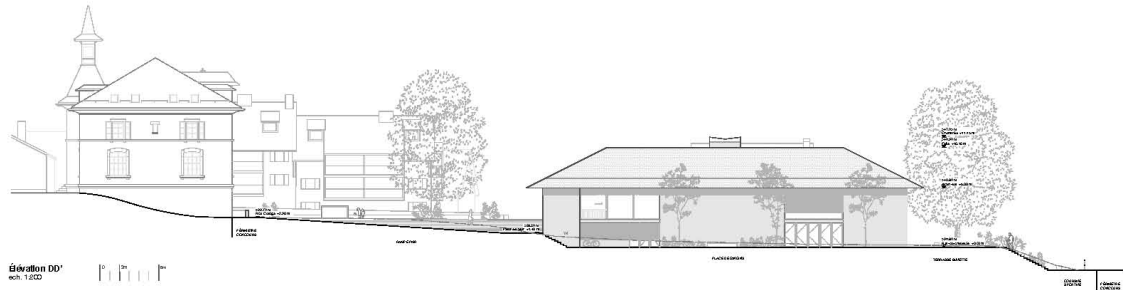


Vue extérieure depuis le rez-de-jardin du collège

La place haute, aire engazonnée de jeux pour les enfants, assure un dialogue entre le nouveau bâtiment et le collège tout en préservant les deux arbres majestueux existants, magnifiés par une promenade périmétrique



03 - CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - DE PLACE EN PLACE



04 - CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - DE PLACE EN PLACE



Vue intérieure sur hall d'entrée

Le hall traversant constitue un large espace lumineux en double hauteur permettant de connecter le parking, la place du village et le collège. Au centre, un escalier et un ascenseur assurent le lien entre les deux niveaux.

Dans une volonté d'exemplarité, le projet se démarque également par son caractère climatiquement équilibré et répond à des ambitions environnementales élevées en matière en ce qui concerne l'utilisation de matériaux biosourcés.

Le bâtiment est donc pensé comme un lieu communautaire où la matière apparente des charpentes, menuiseries, poteaux, meubles et dispositifs acoustiques en bois, les murs structurels intérieurs et de vitures extérieurs en brique de terre crue composée ainsi que les variations de volume générées par la toiture en tuiles plates de terre cuite participent à l'atmosphère esthétique et cinématique des lieux.

Au centre, une vaste cour technique sur laquelle s'ouvrent les espaces du programme permet d'assurer l'éclairage et la ventilation naturelle en sachant que la typologie traditionnelle des espaces du projet et l'implantation stratégique des menuiseries ouvrantes permet d'optimiser l'efficacité de la ventilation naturelle.

Des avant-toits importants et des dispositifs de protection solaire efficace permettent d'assurer le confort thermique souhaité.

En complément, la mise en œuvre de double mur en brique de terre crue composée type Temabloc permet de garantir à l'intérieur une inertie amortissant les amplitudes thermiques.

La récupération des eaux de pluie permet d'alimenter les sanitaires du bâtiment et d'arroser la cour technique végétalisée.

Le choix judicieux de la nature des toits et la conservation du patrimoine végétal de la parcelle permet également de créer un îlot de fraîcheur. Deux cheminées permettant d'assurer la ventilation naturelle de l'intégralité des espaces hormis la salle polyvalente. Elles remplacent les moteurs des habituelles VMC très consommatrices en énergie dont les mesures réelles montrent des rendements médiocres sur le plan énergétique et dégradent pour la qualité de l'air intérieur. Le projet opte ainsi les dispositifs techniques high-tech, efficaces et sobres à long terme et s'appuie sur une conception bioclimatique.

Enfin, l'utilisation des matériaux exploités et produits localement est aussi une manière de ne pas subir les pénuries et les prix des marchés internationaux en valorisant les savoirs et savoir-faire du territoire vaudois.



Vue intérieure sur salle polyvalente

La salle polyvalente s'ouvre généreusement sur une terrasse et la place du village afin d'encourager ses usages et de profiter du paysage du lac Léman.

Provenance des matériaux

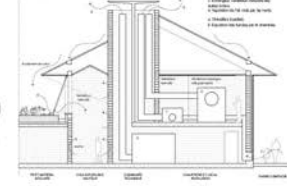
Carte du canton de Vaud



- Les pierres d'origine: Pailletin - 10 km
- Les bois de structure: Montbovon - 10 km
- Les briques de terre crue: Yvertois - 10 km
- Les menuiseries: Yvertois - 10 km
- Les matériaux de plâtre: Yvertois - 10 km

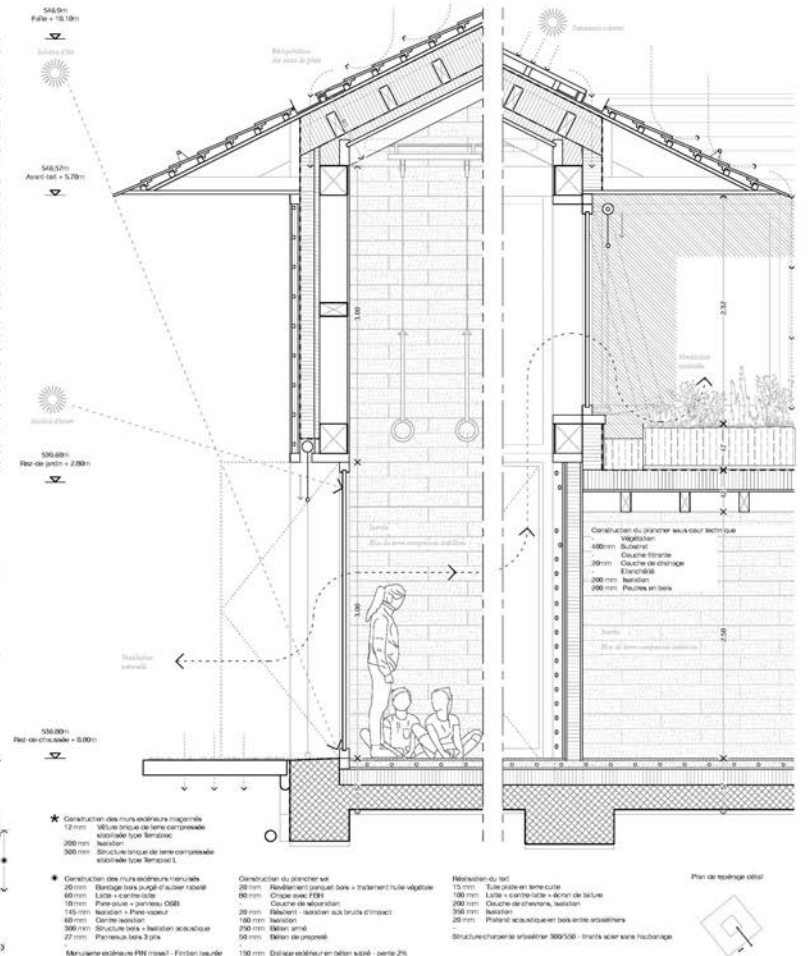
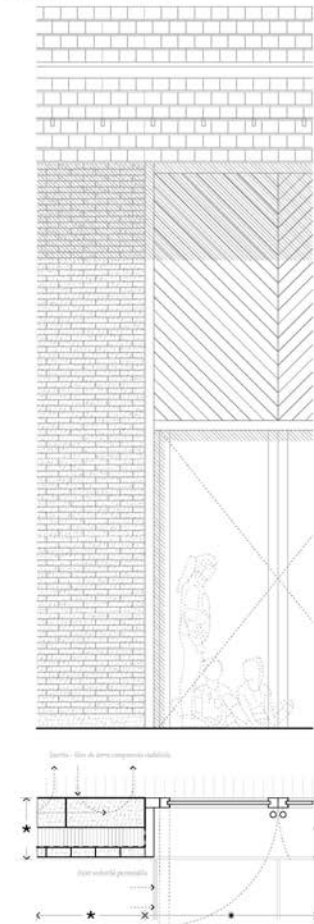
Détail schématique des cheminées

ech. 1/150



Typique détail

ech. 1/50 (1/50 agrandi)



- ★ Construction des murs extérieurs maçonnés
  - 12 mm: Ventre brique de terre crue composée
  - 200 mm: Mortier type Temabloc
  - 200 mm: Structure brique de terre crue composée
  - 300 mm: Mortier type Temabloc
- Construction des murs intérieurs menuisés
  - 20 mm: Bandage bois purif et autocollant
  - 60 mm: Laine épaisse
  - 18 mm: Plaque ouate + garniture ODEB
  - 140 mm: Menuiserie à triple vitrage
  - 60 mm: Double isolation
  - 300 mm: Structure bois à isolation acoustique
  - 27 mm: Panneaux bois 3 plaques

- Construction du plancher sur
  - 20 mm: Revêtement parquet bois + traitement huile végétale
  - 80 mm: Chape avec F20
  - 100 mm: Couche de dénivelation
  - 140 mm: Bétonnet - isolation aux joints d'impact
  - 140 mm: Isolation
  - 200 mm: Béton armé
  - 50 mm: Béton de propreté
  - 150 mm: Dallage extérieur en béton sablé - pente 2%

- Réhabilitation du toit
  - 15 mm: Tuile grise en terre cuite
  - 100 mm: Laine minérale + écran de toiture
  - 200 mm: Couche de chevrons, isolation
  - 300 mm: Isolation
  - 25 mm: Plafond acoustique en laine entre solives

- Structure charpente bois
  - 300/500 - bois traité sans huile de goudron

N°17 – LA REGLE DU JEU

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

La règle du jeu - Croquis d'architecture Gingins



Plan de situation

1:500

**La forme du vide - l'espace public**  
 Sur une parcelle en contrefort du centre historique de Gingins, un jeu de formes étonnantes organise un espace public communautaire. Une double matrice, dont les dimensions sont liées à la construction des volumes bâtis, fait émerger une vie collective.  
 Le maillage fibré sur la place quadrille une composition bâtie, qui laisse émerger une porosité plus vaste par les différenciations qu'elle offre et les perspectives qu'elle laisse.  
 L'impact est comme un instrument de composition sociale qui se laisse apprécier par la dynamique qui oppose sa rigueur apparente à sa capacité d'adaptation. La forme du vide s'articule autour des émergeances présentes sur la place, s'émancipant par endroits en sous-espace. Les différents parties sont autonomes, laissant les usages s'établir à l'initiative d'un bon voisinage et rassemblement.

**Orientations et appartenance - organisation et programmes**  
 Comme des espaces associés à la vie du village, chacun joue son rôle. Se manifestant sur la route de Chiblin, la plus haute maison marque l'entrée de la place et sert de limite et de transition, régulant aussi les flux routiers avec l'entrée du parking et le dégarage adossés aux manœuvres des bus et des voitures, circonscrits à une zone qui leur est dédiée. Éclairant aussi les usages sur le site et activant un espace clair de transition entre bus, voitures et piétons. Devant son palier, une place accueille les différents membres de la collectivité, se trouve et spectateurs qui se rassemblent dans ce lieu de transition (hall et vestibule) pour accéder à la grande salle polyvalente.  
 Au centre de la place, la deuxième maison reçoit la scène et s'ouvre sur trois côtés. Poly-usage, elle est le théâtre et l'objet de la représentation sociale, donnant à voir les différents visages de l'imagination et la culture commune de lieu.  
 Entre ces deux maisons, un grand portique en bois accueille la salle polyvalente et offre un espace intérieur aussi ouvert qu'un extérieur.  
 Cet espace regarde la scène, avec à sa gauche, le côté jardin et à sa droite, le côté cour.  
 Modestie et rassemblement, la troisième maison, qui sert de jeu aux besoins de l'école et l'UAP et le soir à des réunions autour politiques que prévues, permet de se retrouver en son sein un tout temps et à toute heure (salle multi usage et cuisine).  
 Avec un volume adossé regardant la forme des trois maisons, la place aux débuts permet de réguler le climat et le corps, leur offrant des espaces ombragés et ventilés.

**L'émergence du sol - façades et paysage**  
 Le sol se différencie verticalement et émerge ponctuellement. La structure qui le constitue est équilibrée et élève tout comme la matrice qui la fabrique. Les lignes de la trame s'élevant et la terre qui la compose se modifie en formes architecturales, comme des archétypes évoquant une représentation issue d'une expérience commune. Trois nouvelles maisons à quatre pans, aux orientations multiples et issues du travail de la terre : composées de paille, de bois et de briques de terre crue, constituent le début de la collectivité. Une telle méthode de construction permet d'éclairer les habitants et les architectes dans l'édification, et donc l'appropriation, de leurs nouvelles « maisons ». Un portique abritant par tous les temps le terrain de sport du village, les arbres en différentes compositions paysagères et les constructions voisines la complètent. Les visages pluriels des émergeances s'adressent aux multiples qualités de paysage, constitué d'espaces, de hébraïques, de placettes et de plantations.

**Matrices et forme - équilibre et mouvements**  
 À l'image de changements dans le paysage rural qui dépassent d'ordinaire et de sédimentation, les excavations du sol conduisent à la formation des caractéristiques topographiques du lieu, en équilibrant les quantités de matière excavée avec celle du relief à combler. La certitude que constitue le parking permet de stabiliser le terrain par le déplacement des volumes de terre. Le substrat issu de l'excavation, qui profite d'une légère pente du terrain réduisant son volume, se stabilise pour donner forme au terrain et au bâtiment. L'équilibre d'une part le mouvement de terre pour construire le relief (anciennes fondations et nouveaux hébraïques) et constamment d'autre part la matrice pour des briques de terre crue et les corps respirant qui permettent de réguler naturellement le climat intérieur des constructions.

**Le mouvement de la matrice constitue également l'équilibre et la qualité de la structure des différents espaces. La surface imperméable du sol bâché, les deux tiers du parking se trouvent sous les bâtiments, permet de réguler l'ensemble du site. La matrice étant constituée de coque calcaire du jura bernois, qui par ses alvéoles favorise la humidité et la chaleur des espaces de sol. Le terre absorbant dans l'humidité et le maillage régule la température ambiante, et de terre battue stabilisée au contact des bâtiments, elle est largement perméable. L'air ambiant et les eaux circulent renouvelant l'air et irriguant le sol. La fontaine de Frobenius participe au climat par évaporation de l'eau pour faire descendre la température. L'équilibre est aussi présent dans la régulation entre les matrices. Constitué de paille bâchée, les murs des maisons sont réalisés de terre et constituent un environnement sans stress que la paille joue le rôle d'isolant, la terre stocke la chaleur de la journée et la restitue le soir au nuit.**



Maquette du futur centre du village de Gingins

Le rôle du jeu - Concours d'architecture Gingins



La règle du jeu - Concepteurs d'architecture Gingins



Mercredi matin, la scène se tourne vers la salle polyvalente - entre cour et jardin



Mercredi soir, la scène se tourne et se déploie sur la place du village



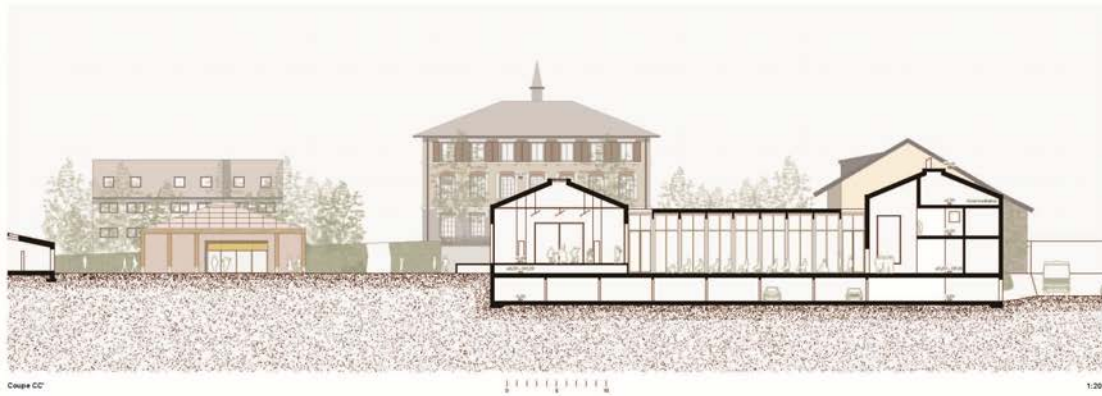
Coupe AA'

1:200



Coupe BB'

1:200



Coupe CC'

1:200

La règle du jeu - Concours d'architecture Gingins



Coupe constructive sur saite multi-usage

1:20

1:20



Flux de mobilité

Zones d'influence

Perméabilité des surfaces

Arborisation

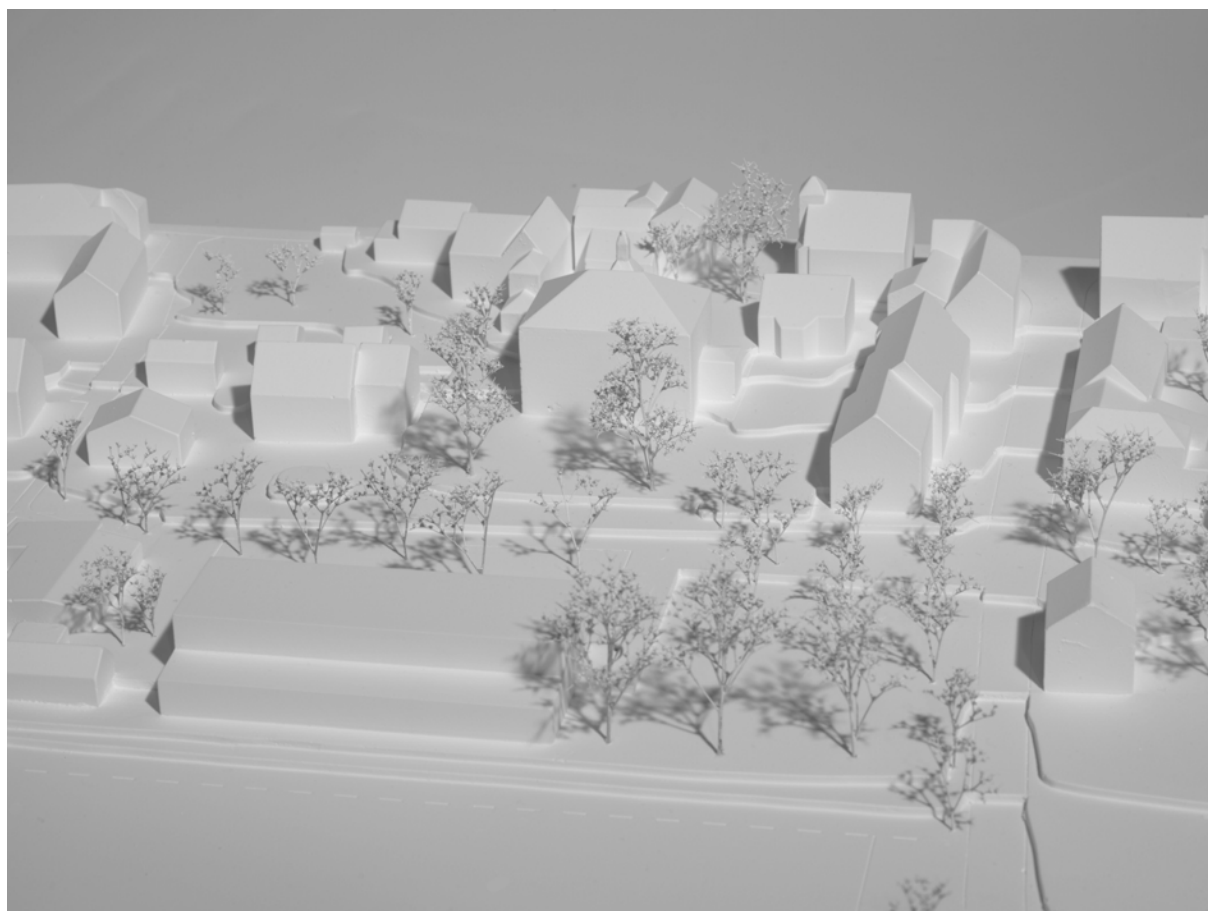
Restauration des terres d'assolement



Le matin du 1er août à Gingins

N°18 – SCENE OUVERTE

1<sup>er</sup> Rang, 1<sup>er</sup> Prix



« CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS »

SCÈNE OUVERTE



Situation 1:500

**IMPLANTATION**

Le nouveau bâtiment est implanté le long de l'axe supérieur du tissu qui borde les terrains de football, s'intégrant ainsi en douceur dans la topographie du lieu et formant un front clair contre la zone sportive. Le positionnement dans l'axe du collège crée un vis-à-vis formant deux pôles d'importance et définissant l'espace public. La « place du village » trouve naturellement sa place entre ces deux pôles. Il s'agit d'un espace multifonctionnel pouvant accueillir des manifestations et des événements variés, mais également un lieu de rencontre intergénérationnelle. La salle polyvalente définit la place avec un caractère marqué de bâtiment public avec sa façade de deux étages et son imposant couvert d'entrée. En revanche, elle se voit plus subtile et dans la continuité avec les éléments existants côté zone sportive avec une façade d'un étage composée d'une arcade. Ainsi, le bâtiment s'intègre harmonieusement dans son contexte, agissant comme élément de liaison entre les espaces l'entourant et formant un ensemble cohérent avec les bâtiments déjà présents.

**AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS**

Le site compte déjà une subtilité végétale riche qu'il s'agit de compléter et de mettre en valeur. Les grands arbres déjà présents sont une énorme plus-value pour le site et sont essentiels qu'écologique par l'ombrage et la biodiversité qu'ils apportent. Il nous paraissait fondamental de les intégrer dans la composition et de les conserver au maximum. En complément des grands arbres existants tels que la nouvelle salle polyvalente, le collège et de l'UAPE ils définissent les différents espaces extérieurs. Au centre du site se trouve « la place du village », qui est définie

par les façades des bâtiments qui l'entourent. Son aspect public est renforcé par son orientation à l'ouest sur la route principale. La place est composée principalement de deux revêtements, d'un enrobé sur sa périphérie facilitant la circulation et d'un gravier stabilisé dans son centre permettant l'infiltration et l'évaporation des eaux, offrant un climat et une atmosphère agréables pour les utilisateurs. Quelques arbres viennent ombrer la place et garantir une protection contre la chaleur estivale. Côté sud-ouest, une place plus intime protège la salle polyvalente vers l'intérieur. Au nord-est du nouveau bâtiment et en continuité directe avec la route de Châtillon se trouve le nouveau parking. À l'exception de la bande de routes est principale, utilisée notamment pour la circulation des transports publics, l'ensemble du parking est recouvert de pavés filtrants écologiques afin de pouvoir être végétalisé, et ainsi s'intégrer harmonieusement dans l'environnement. Côté zone sportive, le long du tabou, un grand couvert s'étend sur le passage. C'est un lieu de rencontre où les personnes peuvent s'asseoir et contempler le paysage. C'est également une proposition de la bande de football pour accueillir les spectateurs par tout temps.

**CONCEPT ARCHITECTURAL**

Le bâtiment a été conçu comme un volume à gradins afin de répondre de la manière la plus adaptée à son environnement immédiat. Côté place du village, la façade s'étend sur deux étages, marquant le caractère public et définissant l'espace extérieur. Cette façade est rythmée par le système structurel. L'ajout apparent et renforcé la verticalité du bâtiment. Un grand couvert s'étend et apporte une dimension humaine à la façade.

Côté zone sportive, la façade principale ne fait qu'un étage et s'intègre dans la continuité de la buvette et de la végétation existante. Elle est composée d'une arcade légèrement surélevée agréablement de bancs favorisant l'utilisation de cet espace par le public. Ainsi, le nouveau bâtiment de la salle polyvalente n'a pas de façade « arrière », car chaque côté est actif. Cela renforce la relation avec son environnement immédiat. Les façades latérales sont quant à elles plus discrètes en bordure côté place et terrain de sport. Elles laissent apparaître la forme en grignon du bâtiment et sont agrémentées d'une ouverture, caractérisant et créant leur singularité.

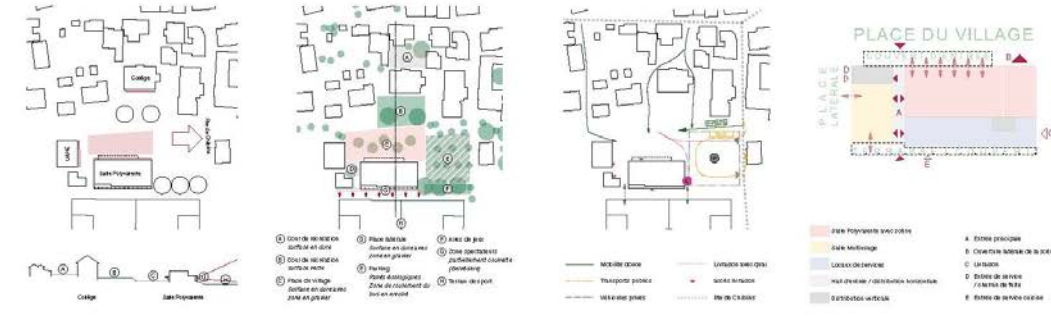
**CIRCULATION**

La nouvelle place positionnée au centre du site permet une distribution optimale de tous les bâtiments d'importance. Une attention toute particulière a été mise sur la séparation des flux. Principalement, celle de la mobilité douce avec celle des véhicules à moteur. L'axe principal du site se fait par le nord-est par la route de Châtillon. Les places de stationnement pour véhicules légers, les places de dépôt-minute, ainsi que l'arrêt de bus, sont aménagés à proximité immédiate. Les piétons et les cyclistes ont également leur accès principal par la route de Châtillon où à proximité de celle-ci est aménagé un espace pour accueillir les vélos. Dans l'ensemble, l'ensemble du site reste perméable à la mobilité douce par le nord-ouest et le sud-ouest comme c'est le cas aujourd'hui. La livraison principale se fait par le nord-est à proximité immédiate.

Le du parking. L'accès se fait via les places de stationnement de dépôt-minute, utilisées que principalement durant les heures d'arrivées et de sorties scolaires. Il est néanmoins possible de lever par carrousel vers la place, la buvette, l'UAPE ainsi que la salle polyvalente. Ces divers mesures garantissent une collaboration optimale des utilisateurs tout en conservant une certaine flexibilité d'utilisation.

**ORGANISATION INTERIEURE**

L'organisation intérieure se fait autour du foyer central qui traverse le bâtiment de part en part et offre une connexion visuelle que physique de la place du village au nord-ouest au terrain de sport au sud-est. La salle polyvalente ainsi que sa scène sont placées au contact direct de la place du village, offrant l'opportunité de les utiliser depuis l'extérieur. Cela crée une synergie place/salle et place/scène qui enrichit le site et étend les possibilités d'utilisation. La salle polyvalente a un accès direct à la place sud-ouest plus intime et au couvert au sud-est. Offrant notamment à l'UAPE la possibilité de prendre les repas en extérieur. Les espaces servants sont placés de manière à être utilisés tant par la salle polyvalente que par la salle multi-usage, évitant ainsi de doubler les surfaces telles que la cuisine et les sanitaires. La cuisine occupe une place d'appoint dans le système. Elle est accessible directement depuis la salle polyvalente, mais également par la fosse et à proximité immédiate de la salle multi-usage pour la préparation des repas des écoliers.

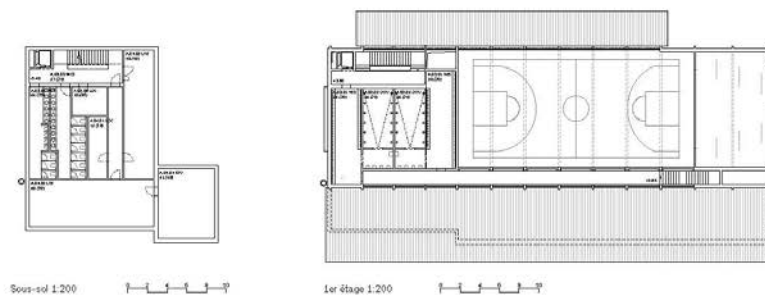


« CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS »

SCÈNE OUVERTE 

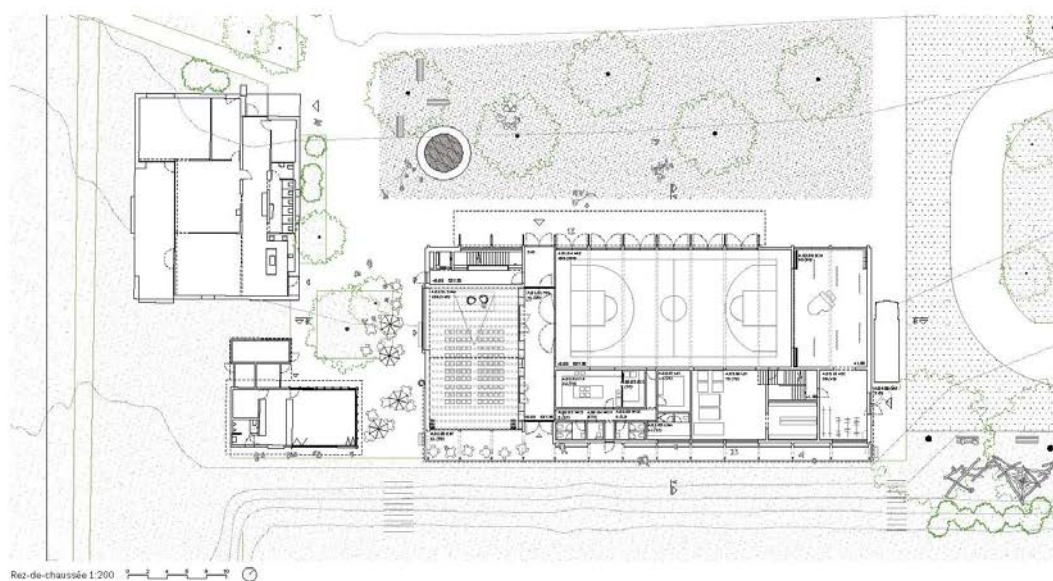


Image extérieure



Sous-sol 1:200

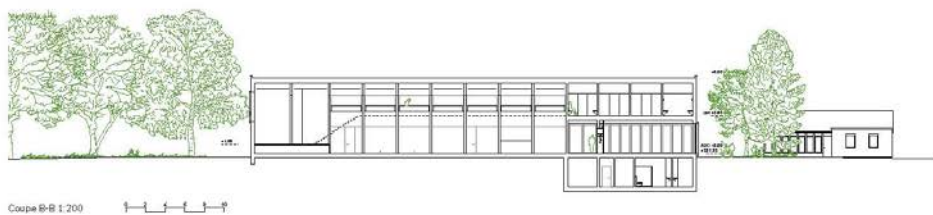
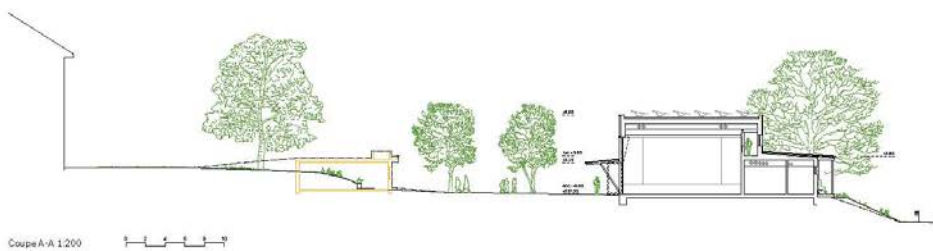
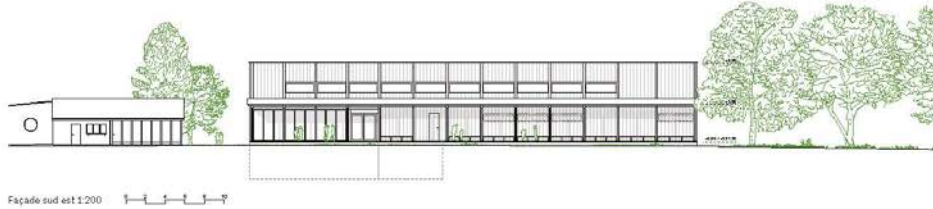
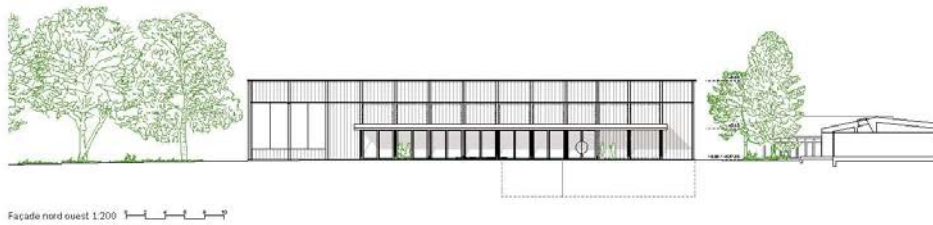
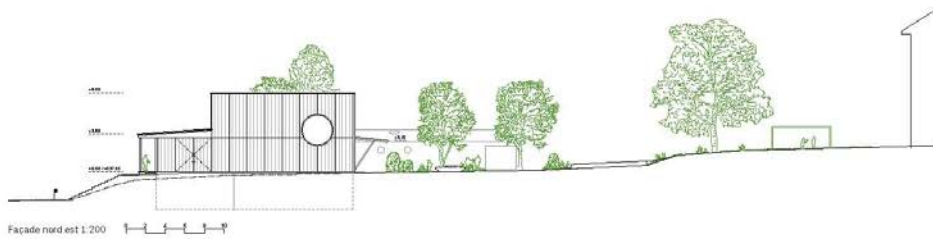
1er étage 1:200



Rez-de-chaussée 1:200

« CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS »

SCÈNE OUVERTE 



« CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS »


SCÈNE OUVERTE 



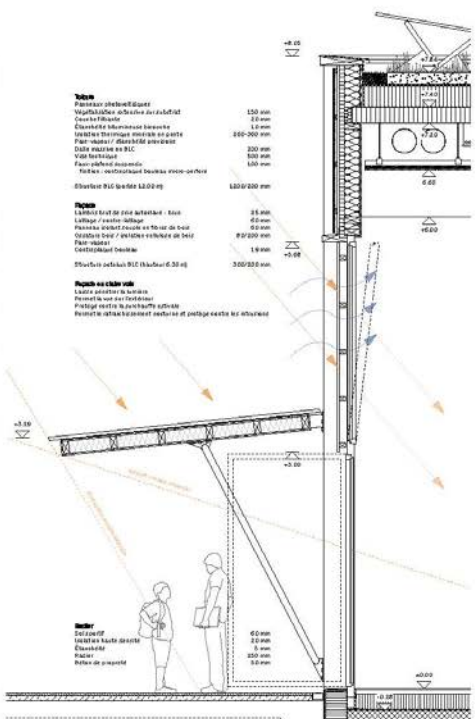
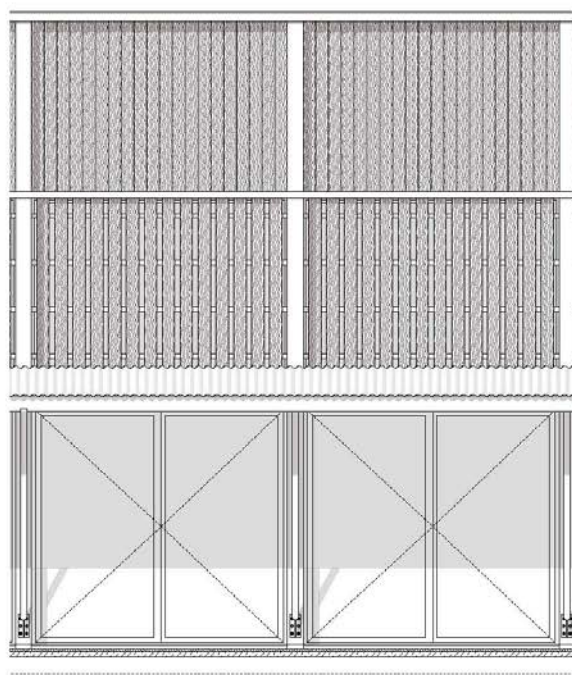
Image intérieure

**MATÉRIALISATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
 Le nouveau bâtiment, par sa volumétrie compacte et la réduction au strict minimum de la surface utilisée en sous-sol, favorise l'économie des moyens. Une attention particulière a été apportée à construire uniquement ce dont on a besoin afin d'éviter des surfaces et des volumes non nécessaires qui il faudrait chauffer et entretenir.  
 Il est construit principalement en bois d'origine suisse. L'utilisation de matériaux transformés contenant des colles et des adhésifs ainsi que du béton est réduite au maximum. On a préféré des matériaux légers qui ont nécessité moins de transformations. Les assemblages se font mécaniquement et on veille à une réversibilité de la construction et de la technique. Ainsi, chaque élément pourra être remplacé et recyclé à la fin de son cycle de vie sans engager des moyens excessifs.  
 La façade est conçue en bois lamé de séne auto-déformé. Ce bois a l'avantage de ne nécessiter que peu de traitement et à une durée de vie prolongée par rapport à un bois non traité, un bois traité ou huilé. L'isolation se fera par cellulose de bois, ce qui aura le avantage d'avoir un système à haute valeur thermique, mais également respirant.  
 La toiture sera végétalisée, ce qui apportera un plus-value à la biodiversité et garantira une rétention d'eau en cas de fortes pluies. La totalité de sa surface sera pourvue de panneaux solai-

res couvrant les besoins du bâtiment et alimentant par son surplus de production les bâtiments voisins.  
 Pour les aménagements extérieurs, seules les voies d'accès fortement sollicitées ainsi que celles dédiées aux personnes à mobilité réduite seront asphaltées. Le reste des surfaces sera végétalisé ou durcissable perméable afin de garantir une infiltration des eaux et une respiration des sols. Ceci aura comme effet de lutter contre la chaleur estivale par évaporation de l'eau contenue dans les sols et de désengorger le réseau public de canalisations.  
**TECHNIQUE**  
 L'ensemble de la technique est placé en sous-sol côté sud-ouest, non loin de l'emplacement actuel des locaux techniques de la salle polyvalente existante. Ceci a comme avantage que les conduites, notamment celles liées au chauffage à distance alimentant les bâtiments voisins, pourront être raccordées au nouveau bâtiment sans grande difficulté. La distribution à l'intérieur du bâtiment se fera principalement par le faux plafond au-dessus des locaux de services et du foyer. Cela permet d'atteindre facilement la salle polyvalente, la salle d'activités et la scène en garantissant un accès permanent et aisé pour l'entretien.  
**Chauffage** : La production de chaleur se fera grâce à une nouvelle chaudière à pellets et alimentera l'ensemble des bâtiments

du site. C'est une énergie renouvelable qui pourra être produite localement.  
**Ventilation** : La ventilation se fera selon que possible naturellement. Chaque grande salle à la possibilité de ventiler de manière transversale afin de garantir un renouvellement d'air optimal et homogène. Pour la grande salle polyvalente qui a un volume important à renouveler, les ouvertures ont été placées de manière à avoir une différence de hauteur et ainsi de profiter de l'effet de cheminée accélérant le flux d'air et ainsi son renouvellement. De plus, elle dispose de fenêtres ouvrant en partie supérieure côté plaine et tournant derrière une façade à claire-voie qui pourront être ouvertes même quand la salle n'est pas occupée et profiter ainsi d'un rafraîchissement nocturne.  
 Une ventilation mécanique contrôlée à échangeur thermique complète le système et veille à conserver une qualité d'air et un taux d'humidité optimal pour les utilisateurs mais également pour les matériaux afin de garantir la durabilité du bâtiment.  
**Sanitaire** : L'ensemble des installations sanitaires principales sont regroupés les uns au-dessus des autres contre la cage d'escalier principale. Les toilettes, ainsi que les WC séparateurs, sont raccordés à une gaine qui s'étend du sous-sol jusqu'à la toiture en parfaite ligne à droite.

**STRUCTURE**  
 Le bâtiment est construit en structure bois posée sur un radier béton et contreventé par les cages d'escalier conçues en béton armé. Pour la salle polyvalente, des cintres en travertine de 1m 20 de hauteur créent la structure principale. En chaque poutre, des dalles massives viennent compléter le système. La structure reste apparente et contribue au caractère de la salle. Dans la salle multi-usages qui a également une portée importante, un système par voilage permettant transversalement et suivant également apparent est utilisé.  
 Pour le reste des locaux, les portées structurales sont maintenues à une hauteur maximale afin de maximiser les hauteurs utiles et ainsi préserver les ressources.



Détail 1 26



N°19 – LE CŒUR DE GINGINS

Ecarté 2<sup>ème</sup> tour

**Le cœur de Gingins**  
**CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS**



**SITUATION**  
 Situé au cœur du village, l'édifice proposé a été pensé pour créer une harmonie entre l'architecture et le paysage environnant.  
 Au cœur de Gingins, le nouveau complexe socio-culturel est une véritable oasis de verdure et de sérénité. Il est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant à tous les habitants du village. L'édifice est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant à tous les habitants du village. L'édifice est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant à tous les habitants du village.

**LA PLACE**  
 Au cœur du site, une place spectaculaire est le point de convergence. Cette place est l'élément central du projet et se situe au cœur du village de Gingins, au cœur du village de Gingins, au cœur du village de Gingins. Cette place est l'élément central du projet et se situe au cœur du village de Gingins, au cœur du village de Gingins, au cœur du village de Gingins.

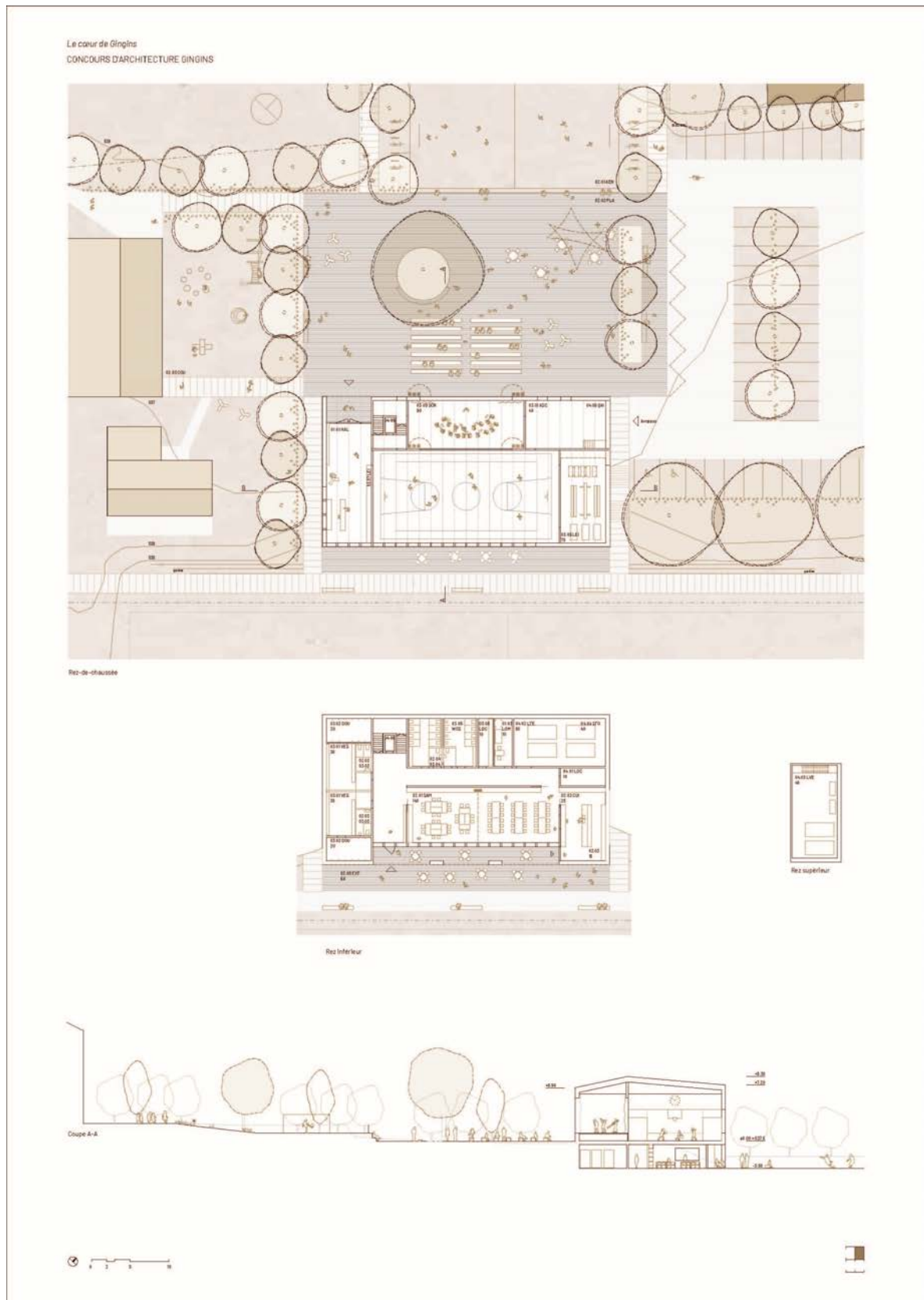
**SCÈNE POLYVALENTE**  
 Le projet vise à intégrer harmonieusement le bâtiment dans le paysage en le reliant au cœur du village. L'édifice est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant à tous les habitants du village. L'édifice est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant à tous les habitants du village.

**ADAPTABILITÉ AU SITE**  
 Le projet s'adapte au site en intégrant le bâtiment dans le paysage en le reliant au cœur du village. L'édifice est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant à tous les habitants du village. L'édifice est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant à tous les habitants du village.

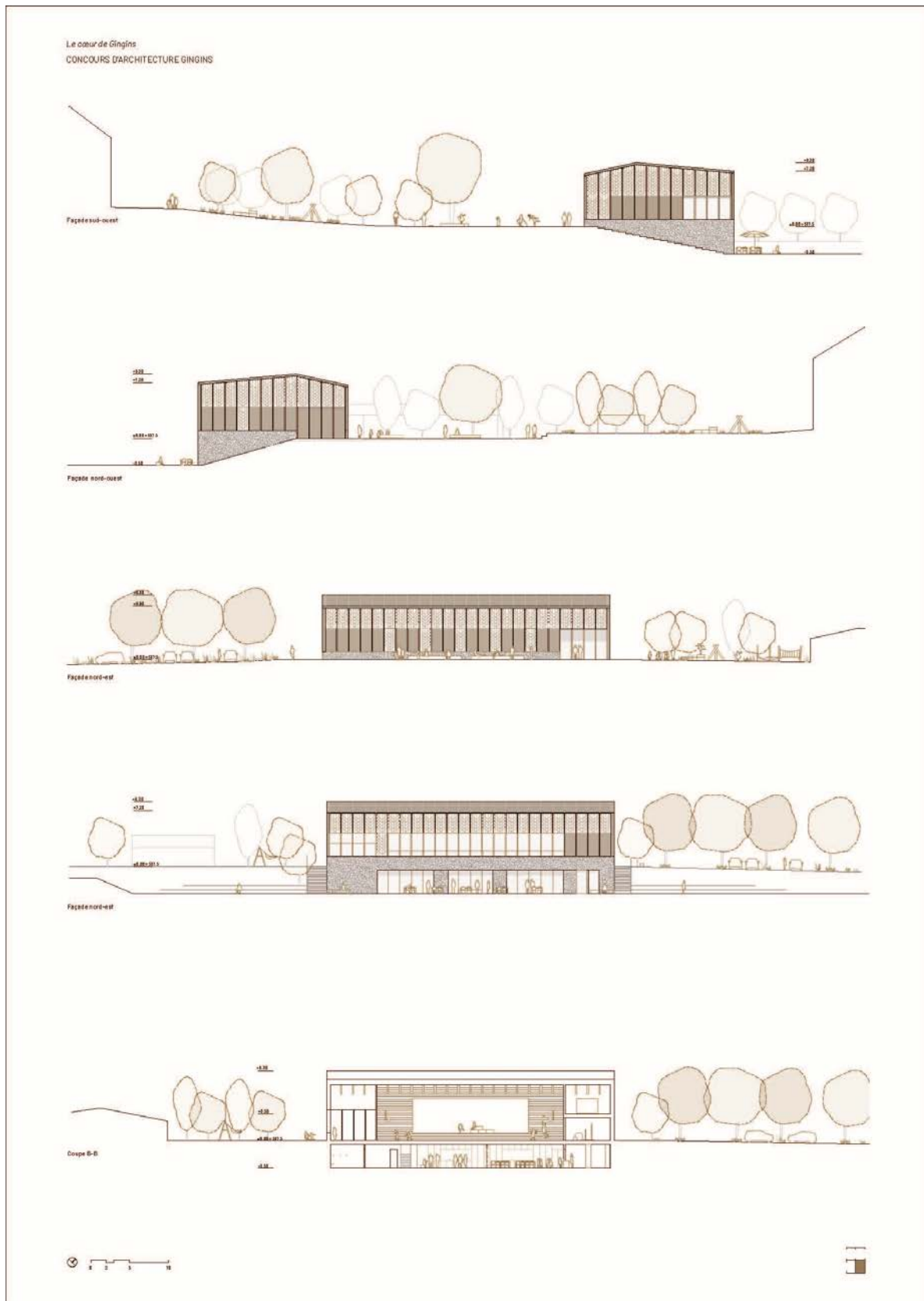
**APPROPRIÉTÉS EXTÉRIEURES**  
 Le projet s'adapte au site en intégrant le bâtiment dans le paysage en le reliant au cœur du village. L'édifice est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant à tous les habitants du village. L'édifice est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant à tous les habitants du village.







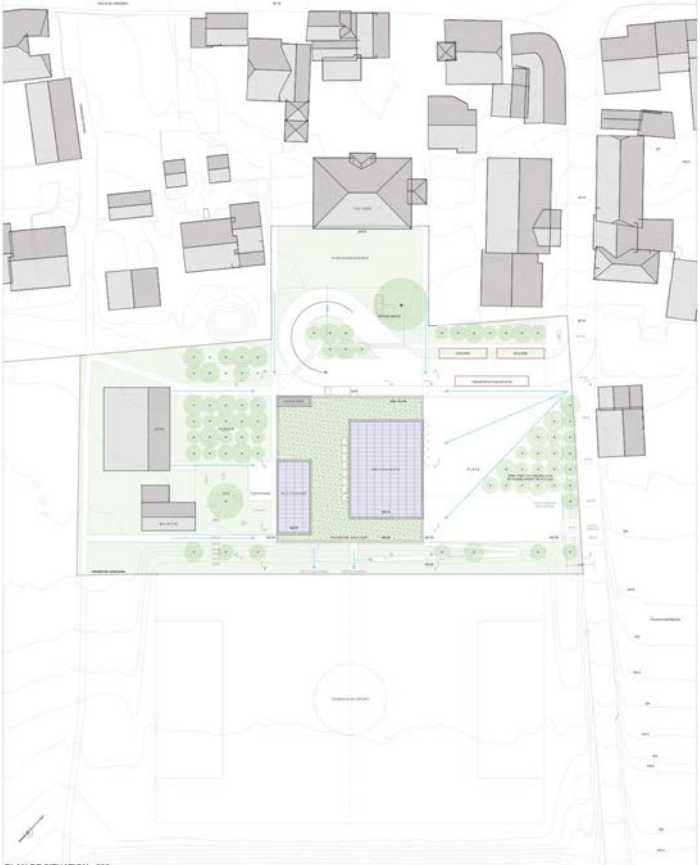




N°20 – DENOMINATEUR COMMUN

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

**CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - DENOMINATEUR COMMUN**



**DENOMINATEUR COMMUN**

Le cœur du village de Gingins est riche d'équipements publics dédiés à diverses générations de population et diverses temporalités d'usage. Cela crée les meilleures conditions d'un cœur de village dynamique.

L'ambition du projet est de trouver le bari, de créer le dénominateur commun qui apportera un plus à chacun de ces programmes publics, par exemple :

- Accueillir plus d'enfant à l'IAAPE et pourquoi pas rendre possible son ouverture sur un espace extérieur lumineux et spacieux proposant terrasses et jeux.
- Stimuler la vie sportive et le rayonnement du club de foot en disposant une salle multivalente facilement accessible entre vestiaires, terrain de sport et buvette.
- Héberger des associations plus générationnelles dans un cadre de vie de qualité à proximité des activités de plein air.
- Permettre la pratique du sport, le jeu, dans une salle spacieuse, lumineuse, confortable thermiquement et laisser place à un événement communautaire ouvert sur l'espace public le soir.
- Aujourd'hui la présence du parking, de la piste et de la salle polyvalente devenue obsolète ne crée pas les conditions d'épanouissement du cœur de village, le projet propose de les supprimer au profit d'un vrai momentané.

**Le parti pris du projet tient en la conception d'un équipement générique qui répond aux aspects spécifiques du site :**

**Générique par la simplicité de son plan et l'efficacité de son organisation spatiale.**

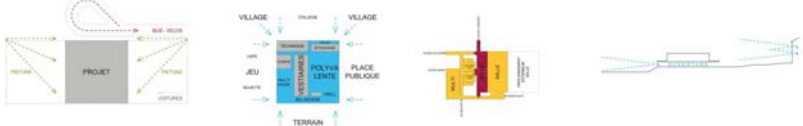
- Les espaces servants** (vestiaires, wc usagers et spectateurs) sont compacts et au centre du dispositif.
- Les entrées : accès immédiat à la scène pour des artistes si les vestiaires servent de loges, accès immédiat à la scène pour les collégiens si celle-ci devient un prolongement de la salle de gymnastique.
- Les fonctions majeures** (petite et grande salle, hall d'entrée...) sont disposées sur les façades ou les angles principaux afin d'arrimer les espaces publics et d'affirmer sa destination d'équipement pour tous.
- La scène est disposée linéairement à l'air d'évolution et fait face à la place.** Deux aménagements scéniques (reformatables par un jeu de rideaux) fondent cette scène de part et d'autre et l'agrandissent. Cette organisation crée un **espace essaimé plus grand**. Les scénarios d'appréhension sont plus vastes.
- Prolongement des espaces de sport sur la scène.
- Neutralisation ponctuelle des aménagements scéniques au profit d'un environnement utilisant l'écoulement de scène.
- Scénarios de niveau créent des coulisses pour un spectacle.
- Agrandissement de l'espace dédié au public en ouvrant la grande porte accolée.

**Spécifique par sa relation fine au contexte :**

- Implantation urbaine :**
  - Un retrait conséquent par rapport à la route de Châbles permet de placer la place publique en premier abord et de mettre en scène l'ouverture de la grande façade accolée de la salle polyvalente.
  - Les vérandas des entrées et usagers sont gérés sous la place et l'équipement afin de dégager le maximum d'espaces aux mobilités diverses, de créer des espaces de vie extérieurs de qualité et d'assurer la sécurité des piétons.
  - L'onglet le plus au Sud-Est, le long du bord de toit protège la façade vitrée des surchauffes estivales, accompagne les pilons d'Est en Ouest et devient présente à abriter les supports de l'équipe de Gingins lors d'événements pluvieux.
  - Les espaces dédiés au jeu des plus petits et le verges sont tenus entre l'IAAPE, existant et son extension soude dans la salle multivalente.
  - Les accès mutualisés entre la collège et le nouvel équipement sont quant à eux organisés sur sa frange Nord, à proximité immédiate du collège, après de bus des transports publics, après vélos, déposés matériels.
- Implantation topographique :**
  - Une insertion fine du projet dans la topographie permet de mêler les accès hauts de plain-pied pour le collectif (piétons, cyclistes, usagers des transports en commun) et les accès bas au parking pour les automobiles. Tout est accessible au PMR.
  - L'approfondissement du talus par le projet permet de mettre en lien les terrasses de sport, l'accès parking usagers, public, supporters), le stade et le hall de manière simple par une rampe PMR et un escalier créant un raccourci vers les vestiaires.
  - La faible hauteur du projet garantit la préservation des vues sur les Alpes depuis le collège.
- Orientations et Ensoleillement :**
  - La grande salle polyvalente s'ouvre au Nord-Est sur la place, de plain-pied, grâce à une longue porte accolée. A l'opposé de celle-ci se trouve un grand bandeau qui, associé aux sheds dans la même logique, baignent la salle d'une lumière diffuse. Cette orientation permet de maîtriser les surchauffes estivales. Le grand bandeau vitré au Sud-Ouest à l'opposé de la scène est quant à lui équipé de vitres extérieures afin de maîtriser surchauffes et débâissement.
  - Les toits sans entretien proposent une surface de 400m<sup>2</sup> destinée à des panneaux solaires.
  - Au Sud-Est le débord de toit protège la façade vitrée du hall et de la circulation des surchauffes. On peut s'y abriter pour observer un match de foot ou tout simplement y faire une pause et regarder les Alpes lointaines.
- Structure, Economie et Ecologie :**
  - Le parking est situé à l'aplomb du projet. Les excavations ne descendent pas plus bas que le terrain de sport adjacent.
  - L'ensemble du projet (hors infrastructure du parking) est conçu de manière responsable esthétiquement en bois structure, menuiserie extérieure, isolation, bardage... La matière première est locale, les savoirs faire sont valorisés, le chantier est anticipé, maîtrisé, efficace. Les aspects sont chapeaux.
  - Le second œuvre est limité au maximum : les poutres, chevrons des sheds et murs porteurs en bois massifs sont les seuls supports.
  - Les toitures plates qui couvrent les espaces de circulation, les vestiaires, caisses et autres locaux techniques sont végétalisées généralement. Les eaux pluviales y sont tamponnées lors de pluies conséquentes avant d'être stockées dans une cuve ou infiltrées dans les espaces végétalisés adjacents.
  - Les grandes portées des salles polyvalente et multivalente sont assurées par des poutres traités naturels bois et métal. Cette association permet d'affirmer la matière structurellement. Et où la matière s'allège, la lumière entre. La lumière entre de manière diffuse au Nord-Est, des panneaux solaires s'implantent au Sud-Ouest.
  - Un système double flux ventilé et contrôlé la qualité de l'air des espaces, cependant des ouvrants ponctuels dans les sheds permettent une ventilation naturelle estuive (en rafraîchissement nocturne ou climatisation de couloir d'air le jour).

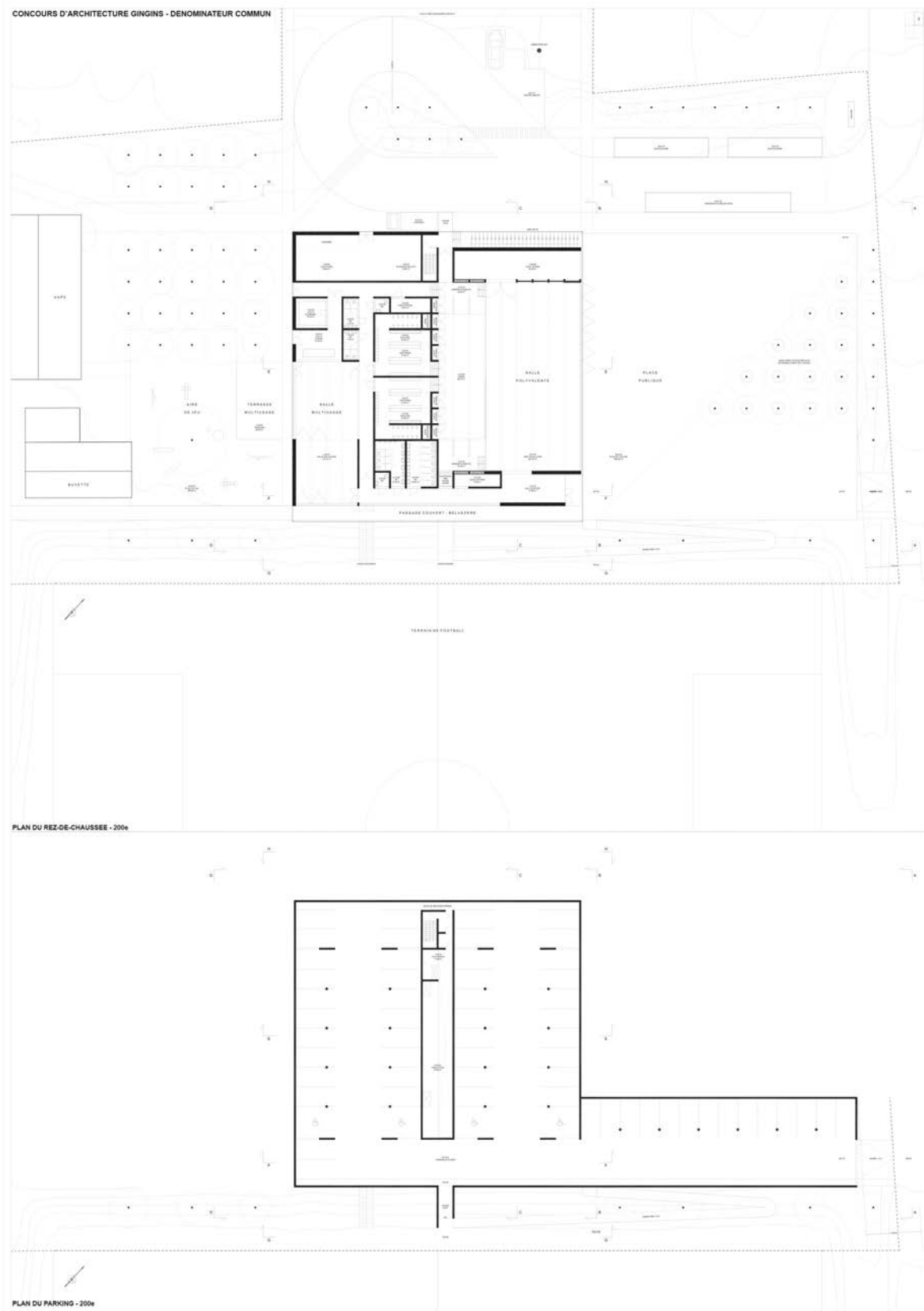
**PLAN DE SITUATION - 500m**

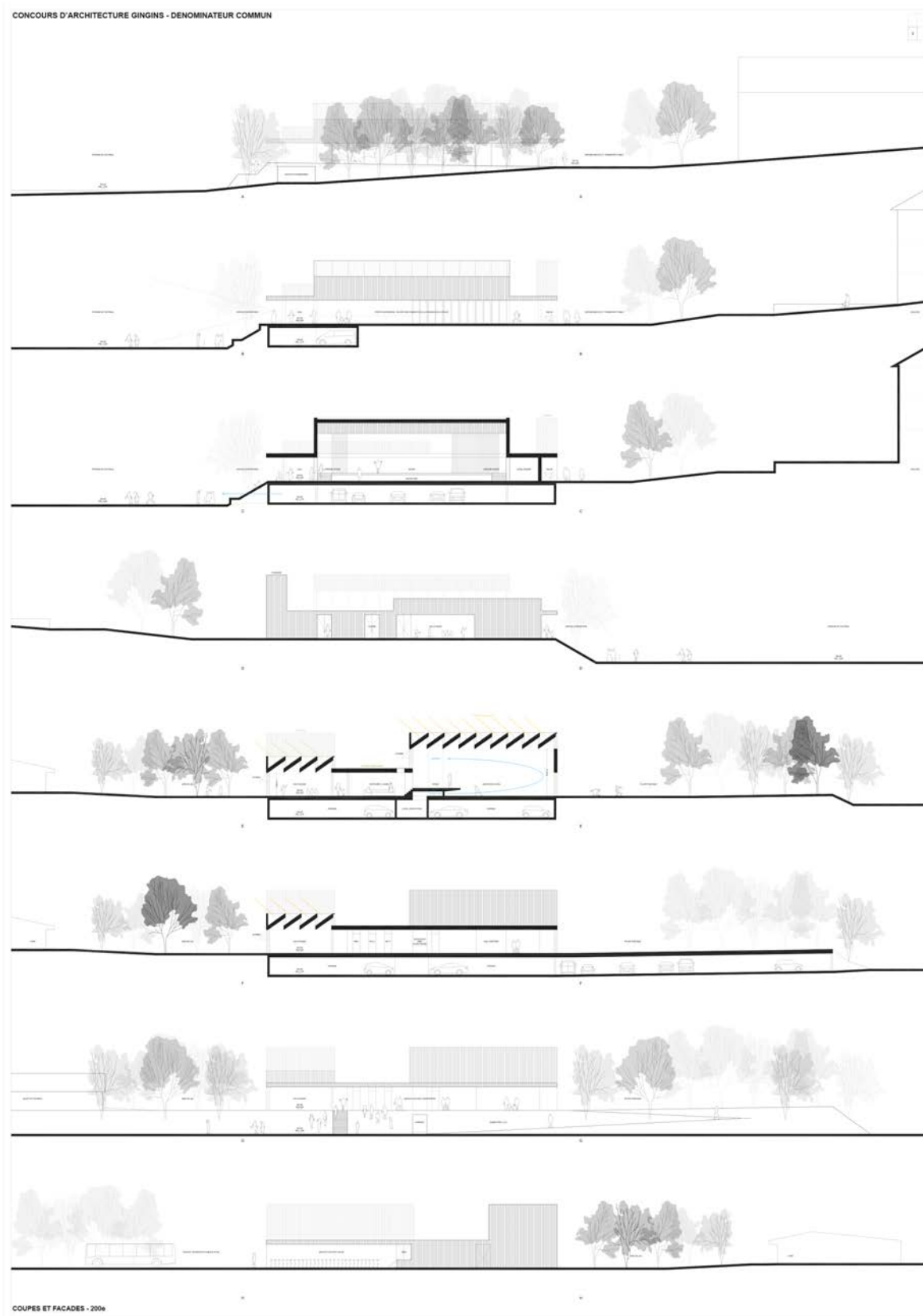
**SCHEMAS**

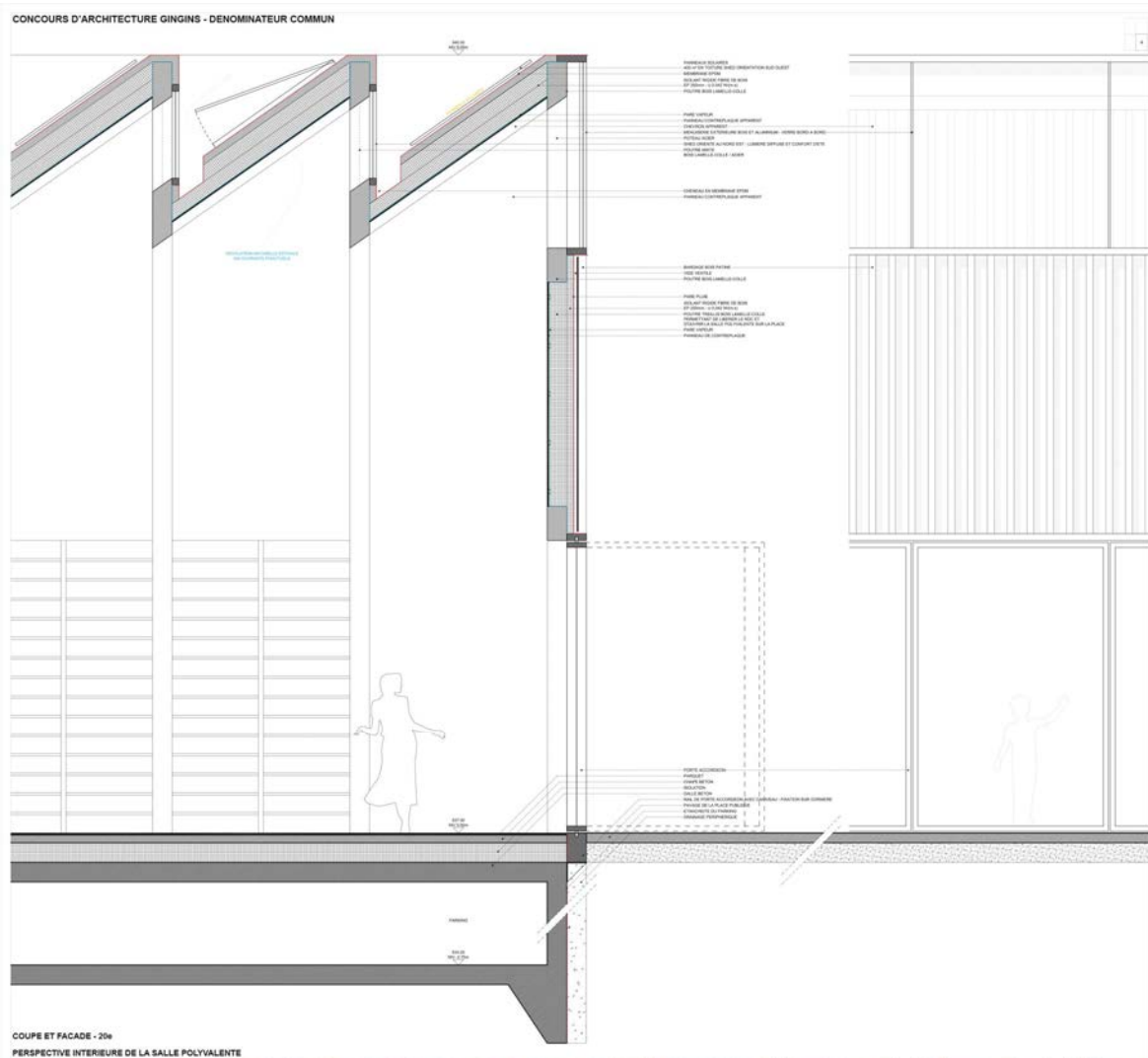


**PERSPECTIVE EXTERIEURE**









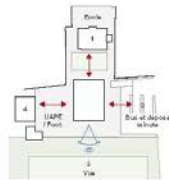
N°21 – RUBIK'S CUBE

Ecarté 2<sup>ème</sup> tour

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - RUBIK'S CUBE



1. IMPLANTATION



Le projet prend le parti de s'implanter au centre du site principal, carré de l'école, de la Vallée et de la portion de son terrain que les bâtiments de la messe et de l'ancien salle polyvalente sont demeurés.

L'implantation choisit l'espace, structure et qualifie 4 grands volumes du moment de relation la salle polyvalente avec les programmes polyvalents et le grand passage. Le bâtiment fait également office d'interface et de protection mutuelle entre les sites.

Les volumes du site sont alignés et les limites du périmètre de l'école sont courbées par l'implantation tout en mettant en relation la partie nord et la partie sud.

Les places de programmation sont entendues afin d'augmenter la qualité et la part d'ouverture extérieure et afin de faciliter les usages.

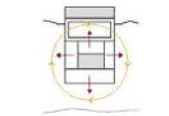


VUE SUR LA PLACE DU VILLAGE

2. PROGRAMMES



Le site est donc organisé en espaces extérieurs spécifiques et adaptés à leurs fonctions sociales et aux éléments de présence. Une grande place de village protège et anime par les programmes de présence. Un espace ouvert qui est terrain de foot, sa surface et le mont blanc, un espace d'accueil et d'attente et les espaces de présence et un espace d'accueil et d'attente.



Le bâtiment prend une organisation polyvalente en fonction des événements et des usages. Les espaces de présence sont alignés au centre et à l'ouest du bâtiment afin de permettre aux usages sociaux et de faciliter les usages sociaux.



PLAN DE SITUATION  
1:500

3. DURABILITÉ

Afin de garantir sa durabilité, les éléments suivants ont été retenus pour le projet :

- Climatologie locale
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains (matériaux, végétation, ventilation, etc.)
- Maximisation de l'utilisation de matériaux renouvelables locaux et recyclés (bois / terre)
- Valorisation des eaux pluviales par des dispositifs adaptés
- Réalisation des dispositifs pour l'isolation
- Traitement des déchets et recyclage des matériaux
- Maximisation de la performance énergétique
- Toiture aménagée pour favoriser la biodiversité



1- Sol naturel perméable



2- Prairie fleurie



3- Remplacement des essences déclinées



4- Lait d'attente plante



5- Volucres d'ouvrages mobiles



6- Places solaires



7- Fontaines ludiques



8- Module extérieur mobile

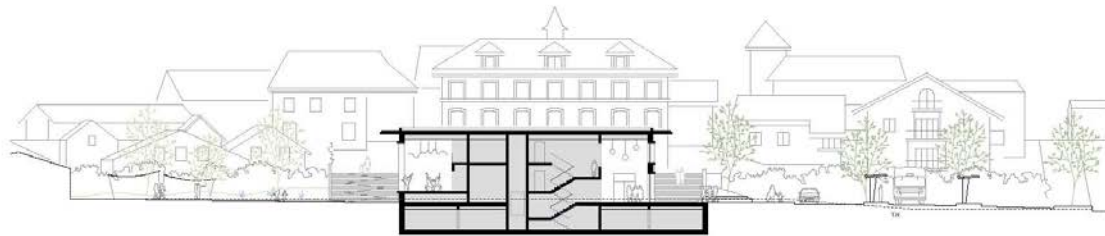


9- Scène extérieure

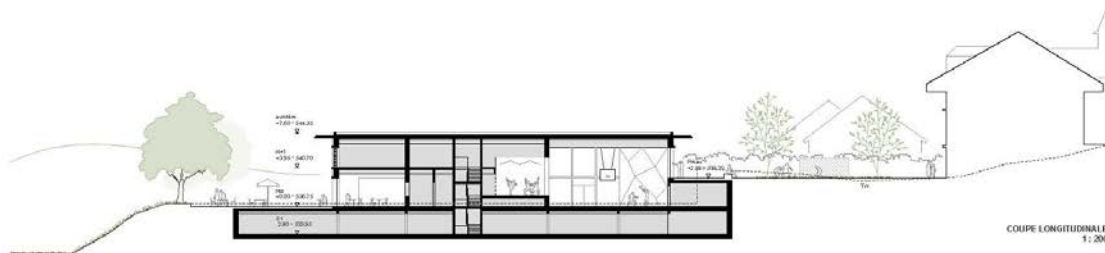


10- Eclairage extérieur

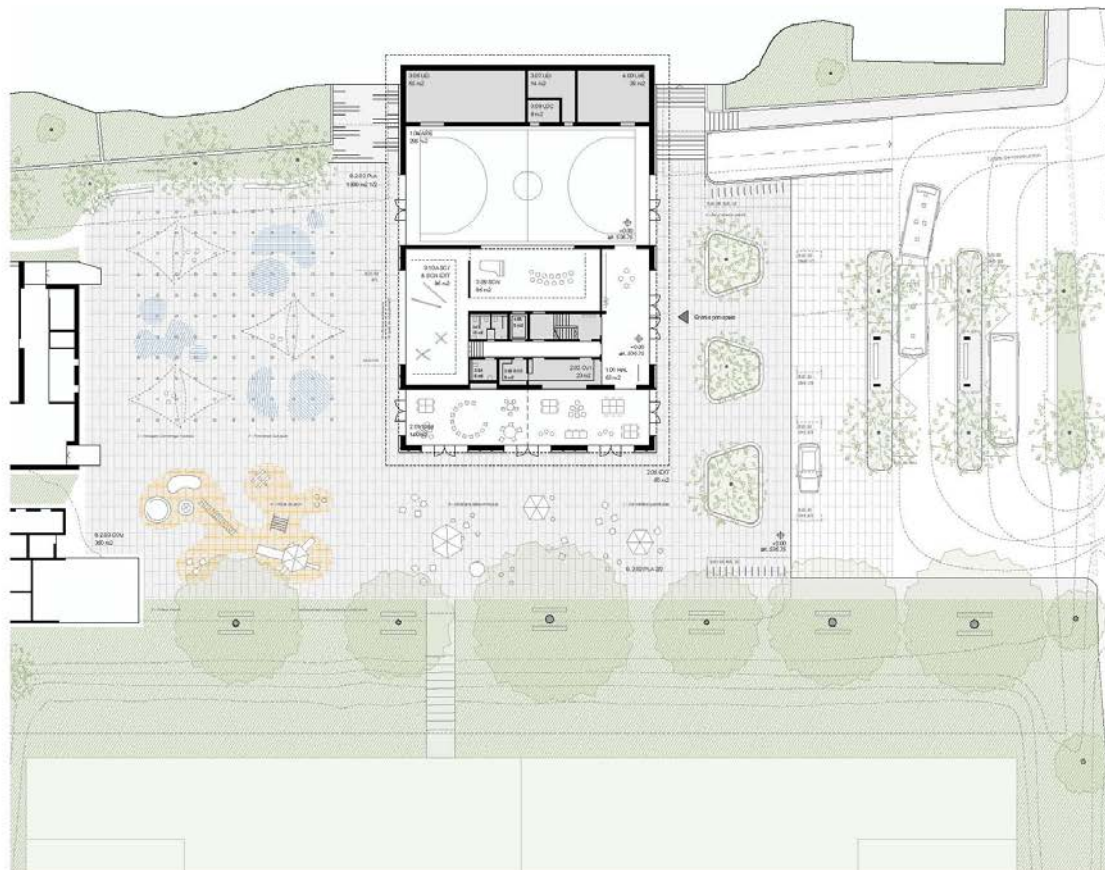
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - RUBIK'S CUBE



COUPE TRANSVERSALE  
1:200



COUPE LONGITUDINALE  
1:200



REZ-DE-CHAUSSÉE  
1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - RUBIK'S CUBE

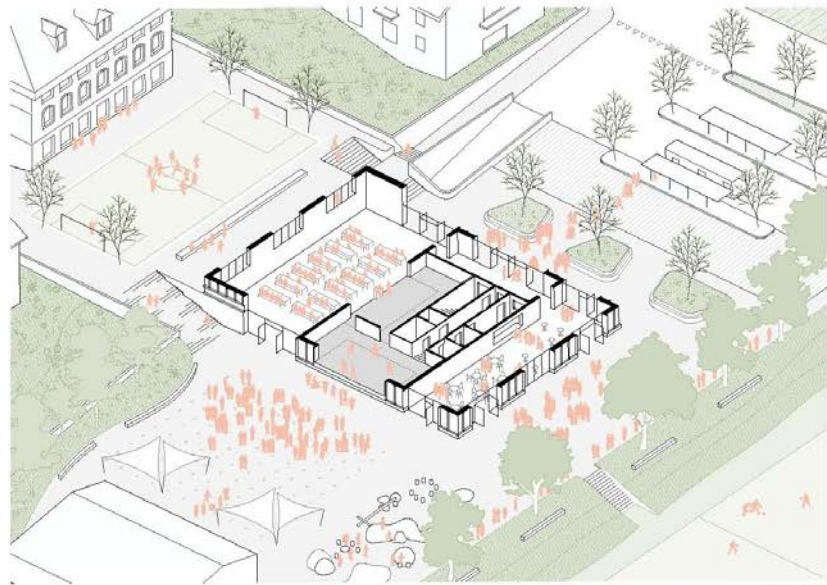
4. AMÉN. EXTÉRIEURS



LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS VISENT RENFORCER LE CONCEPT DE BASE DU PROJET EN ACCOMPAGNANT LES USAGES INTÉRIEURS DE CHANGEMENTS.

LA PLACE DE VILLAGE EST AMÉNAGÉE AFIN DE POUVOIR ÊTRE LOGÉE ET CHANGÉES AU QUOTIDIEN (FOOTBALL, JEU, VÉLO, MARCHÉ, SOUS-ÉPIFANÉ) TOUT EN FAVORISANT ACCÈS AUX ÉPIFANÉES SÉPARÉES APRÈS RECONSTRUCTION.

LES ESPACES D'ARRIVEE SUR SITE SONT RENFORCÉS ET COMPLÉTÉS. LE CORRIDOR SUD EST RENFORCÉ POUR CONVERTIR DES QUARTIERS DE BARRIÈRE. À L'EST, UN ARRIVEE DÉFINIE ET DE MEILLEUR NIVEAU VIENT FAIRE DU MARQUÉ ET DE LA DÉFINIE MARQUE EN LUI ACCÉLÉRANT ET CHANGÉ. AU NORD, L'ARRIVEE DÉFINIE COMPLÈTE LE MARQUÉ ET VERTICALE LES ARRIVEE DE L'ÉCOLE.



5. FLUX



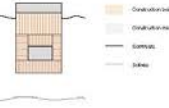
LE PROJET PRIND LA PARTIE DE CONCENTRER L'ENSEMBLE DES FLUX AUTOUR DU CUBE À L'EST DU SITE.

À ACCÉLÉRANT L'ENSEMBLE DES FLUX ET DES VÉHICULES VIENT UTILISER LES PASSAGES DE SERVICE MARQUÉ. AU NORD, UN ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE POUR MARQUER LE LARGER LE FLUX GRAND SERVICE DE MARQUER ET QUANTITÉ LA FLOU UN ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ.

LE PROJET DU SITE EST ARRIVE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ.

CETTE STRATÉGIE PERMET UNE LECTURE CLAIRS DES FLUX ET DES ESPACES OÙ L'ARRIVE DÉFINIE MARQUÉ.

6. CONSTRUCTION

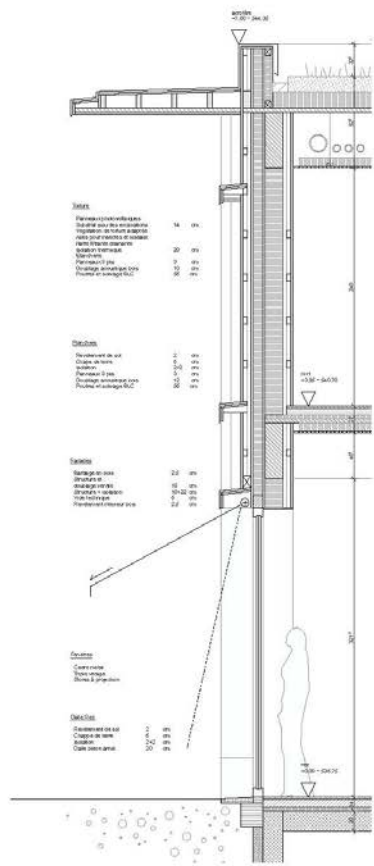


LES CHOIX CONSTRUCTIFS MARQUÉS DU PROJET SONT MARQUÉS PAR LA COMPLEXITÉ, LA SIMPLICITÉ FORMELLE, L'ADAPTATION STRUCTURE MARQUÉE AINSI QUE LA DURABILITÉ DE SES COMPOSANTS ET DE SES FAÇADES.

HORS SOLS-BOIS ET NOUVEAUX TECHNIQUES EN BÉTON, LE PROJET EST ARRIVE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ.

AU NIVEAU DE L'ÉTOILE, SE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ.

LES TERRES D'ÉDIFICATION SONT ARRIVE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ LES ESPACES D'ARRIVEE DÉFINIE MARQUÉ.



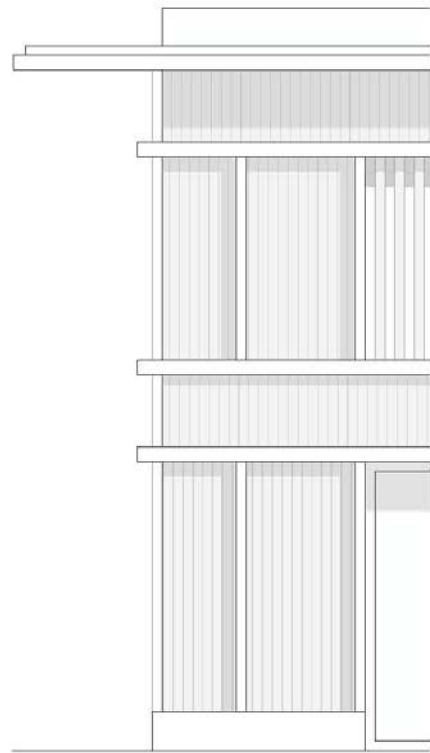
MUR	
Épaisseur constructive	14 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm

DÉTAIL	
Épaisseur de la structure	14 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm

DÉTAIL	
Épaisseur de la structure	14 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm
Épaisseur de la structure	20 cm



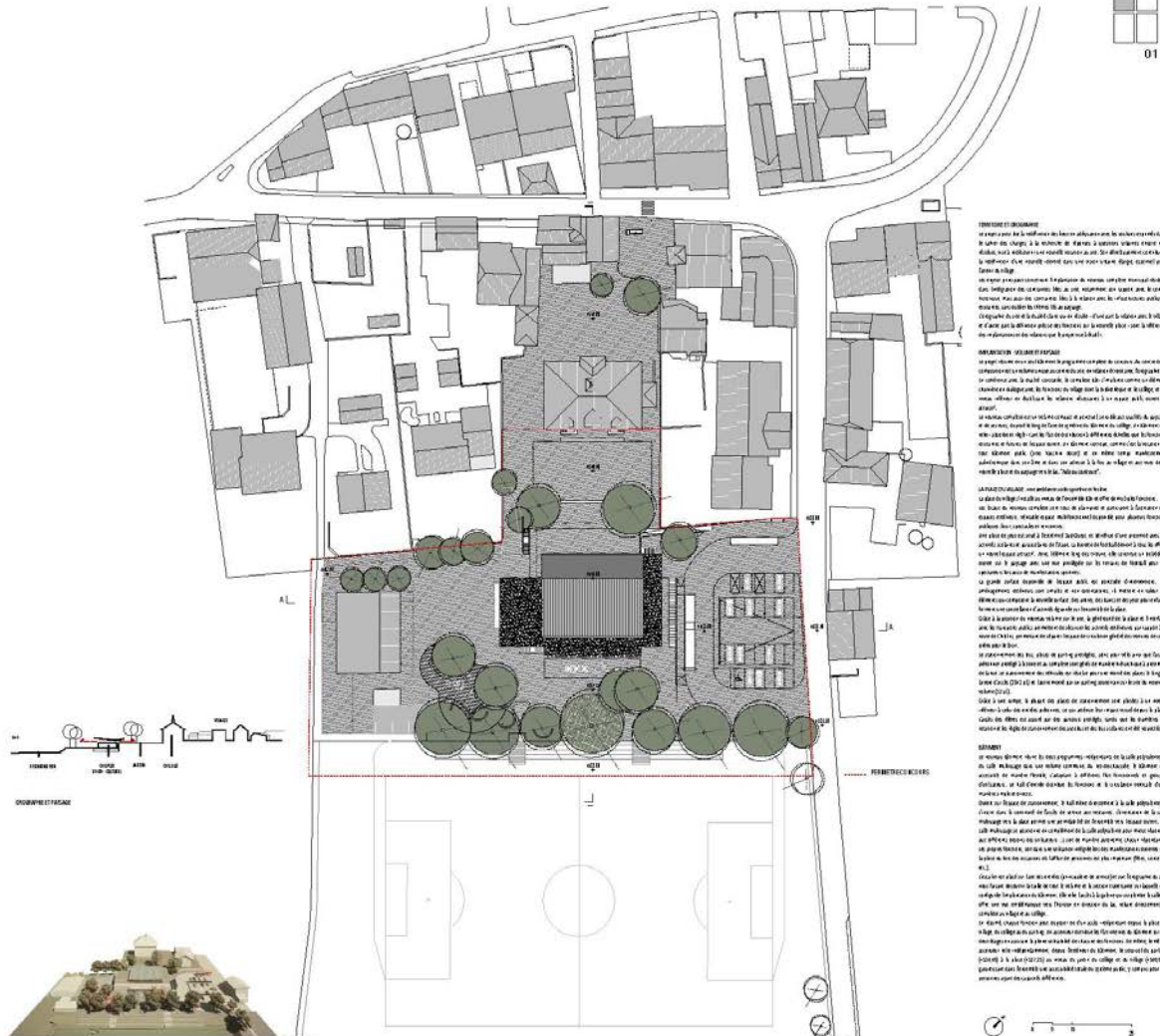
DÉTAIL TECHNIQUE  
 1:20 (1:50 AGRANDI)



N°22 – ADA AU CONTRAIRE

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

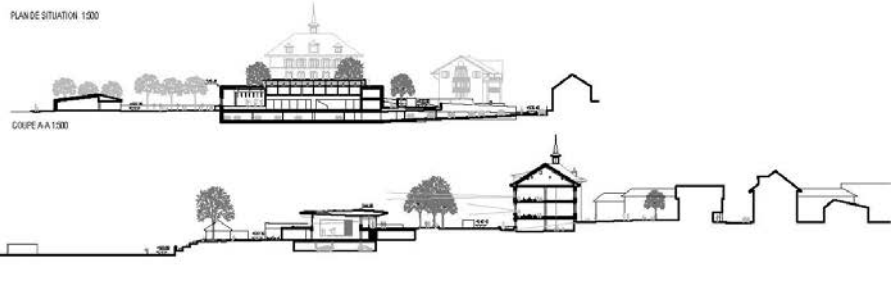
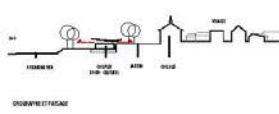
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS \_ Ada au contraire



**PROJET DE BÂTIMENTS**  
Le projet vise à répondre aux besoins de la commune de Gingins en matière de logements sociaux, de locaux pour les associations et de locaux pour les entreprises. Le projet est situé dans un quartier ancien de la commune, à proximité de la gare et de la place de la République. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de différentes hauteurs et volumes, qui s'intègrent dans le tissu urbain existant. Le projet est conçu pour être durable et économe en énergie, et pour offrir un cadre de vie agréable et sûr pour ses habitants.

**PROJET DE SERVICES**  
Le projet comprend également un espace de services communicaux, qui sera utilisé par les habitants pour des activités sociales et culturelles. Cet espace sera équipé de tables, de chaises et de bancs, et sera ouvert à tous les jours de la semaine. Le projet est conçu pour être accessible à tous les habitants, et pour offrir un cadre de vie agréable et sûr pour ses habitants.

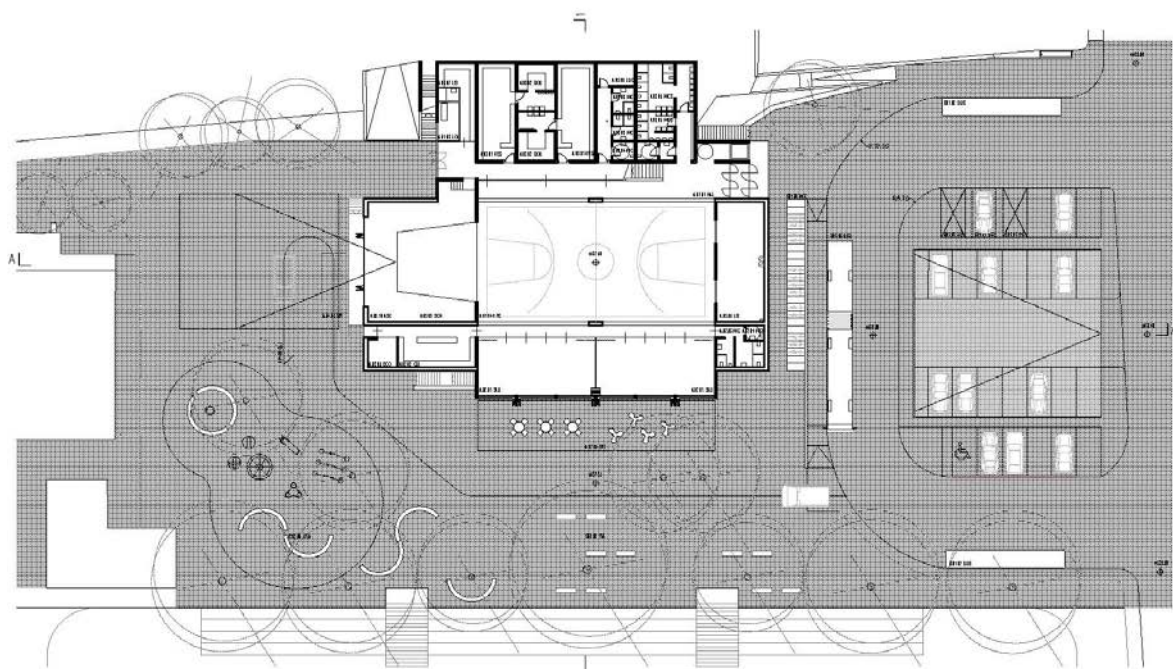
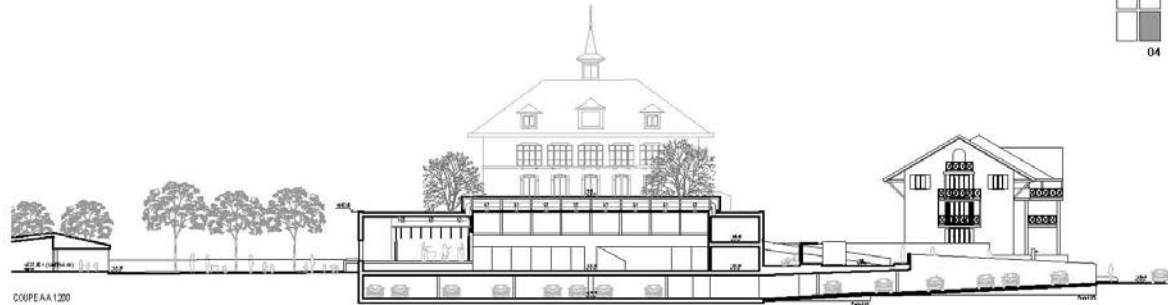
**PROJET DE VERDURE**  
Le projet est conçu pour être durable et économe en énergie, et pour offrir un cadre de vie agréable et sûr pour ses habitants. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de différentes hauteurs et volumes, qui s'intègrent dans le tissu urbain existant. Le projet est conçu pour être durable et économe en énergie, et pour offrir un cadre de vie agréable et sûr pour ses habitants.







CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS \_ Ada au contraire

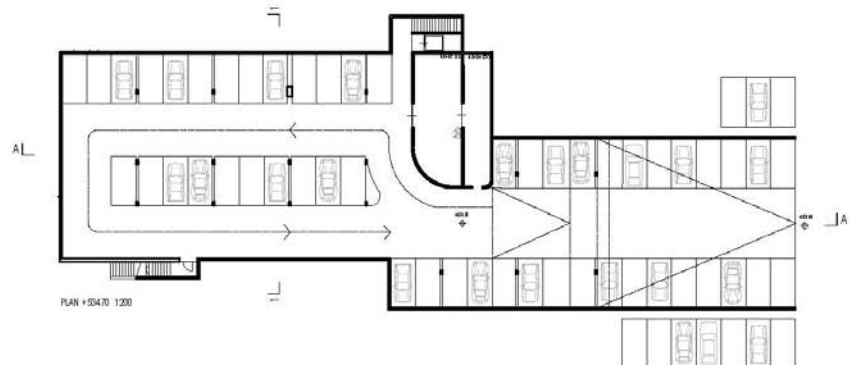
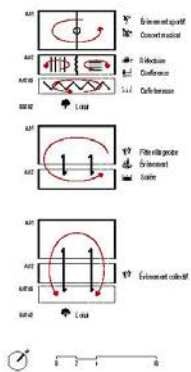


PLAN +00/50 1/200



FACADE SUD-EST 1/200

UTILISATION DES SALLES



PLAN +00/4.70 1/200

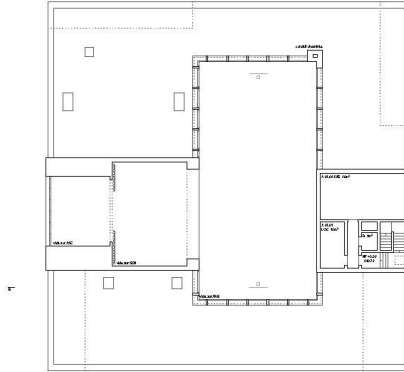
N°23 – STELLA

Ecarté 2<sup>ème</sup> tour

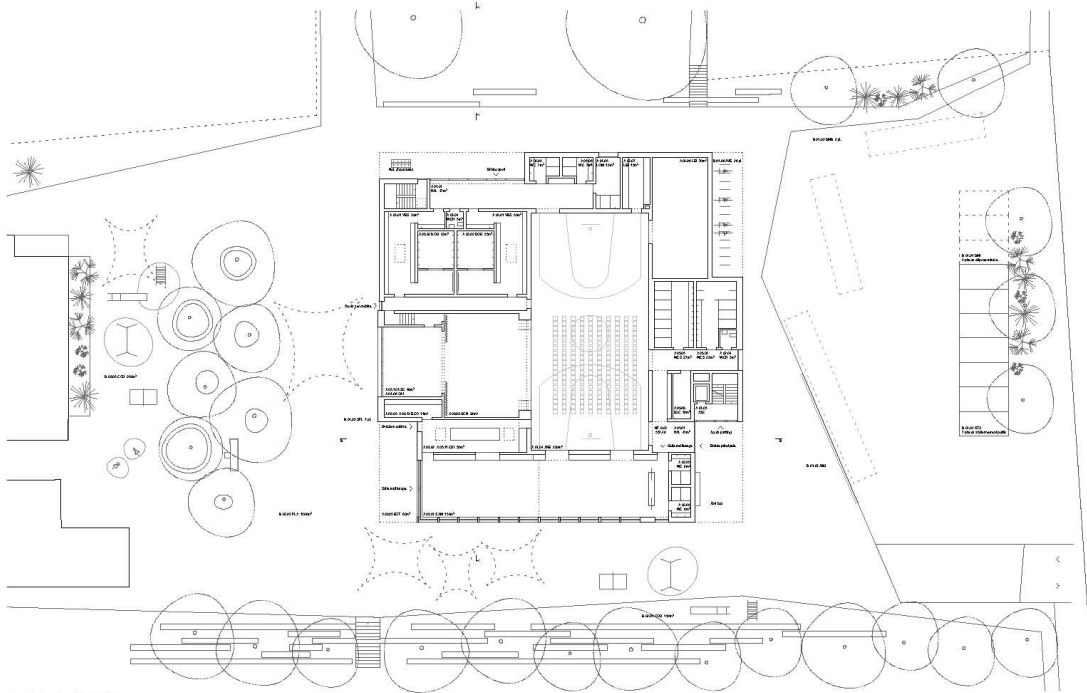
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS  
STELLA



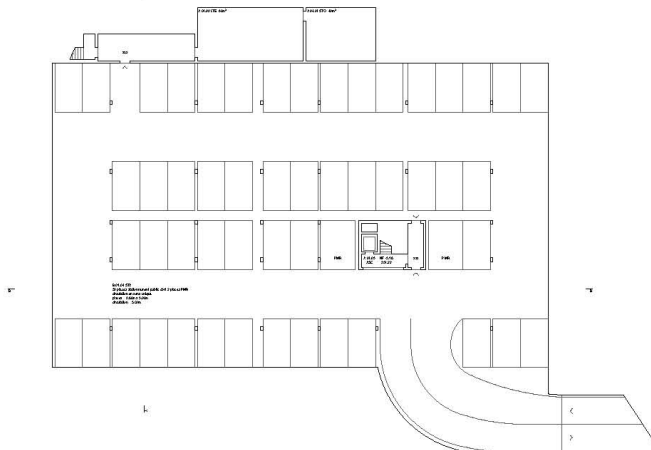
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS  
STELLA



plan étage -1 +1000 433'-366'0"



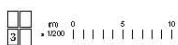
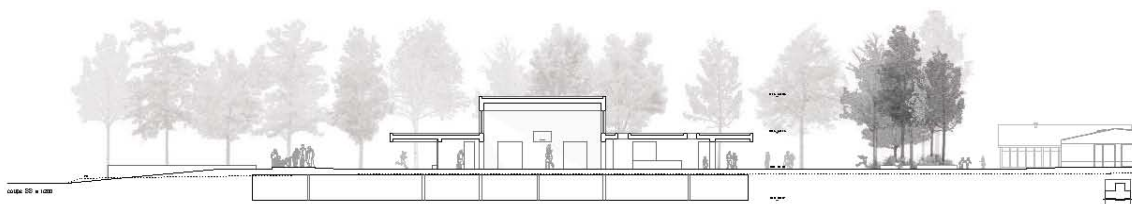
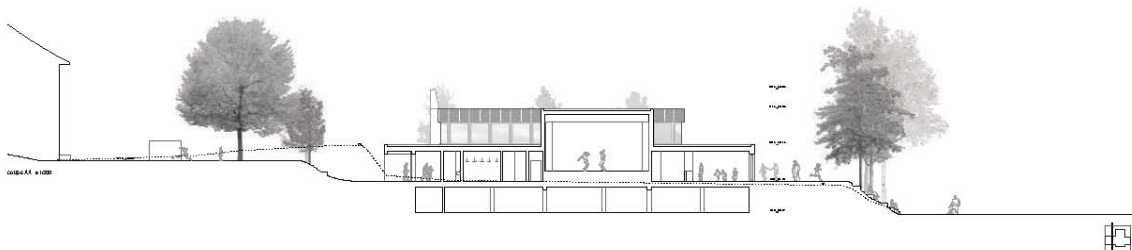
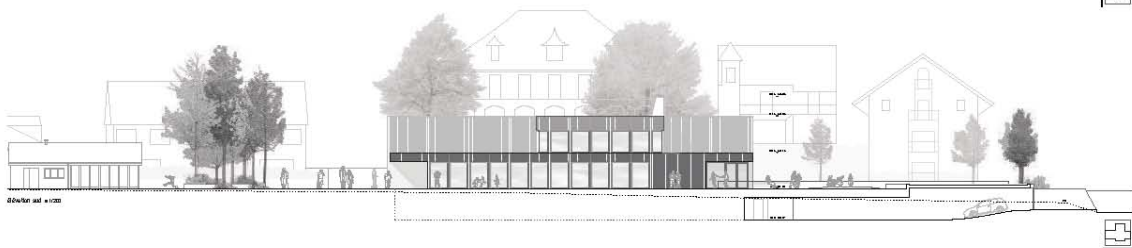
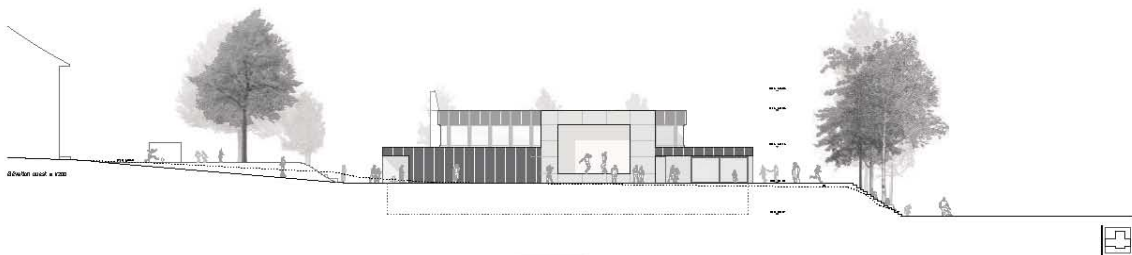
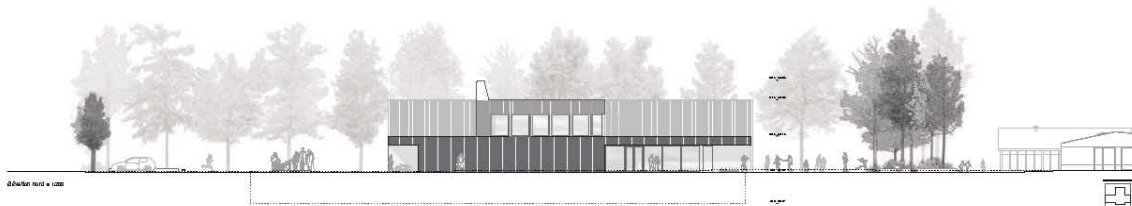
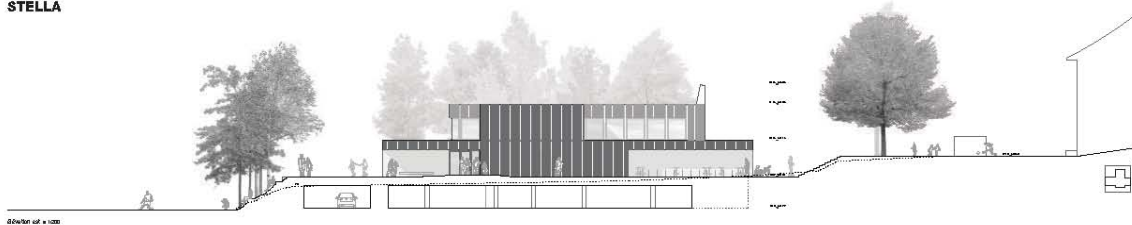
plan rez-de-chaussée +1000 866'-732'0"



plan étage 01 +1000 38'-154'0"




CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS  
STELLA





1  CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - HORIZONS



Plan de situation  
1:500 

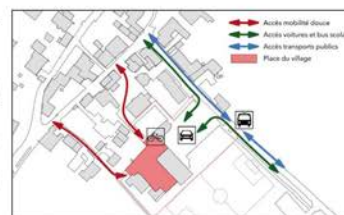
L'implantation des bâtiments permet, tant dans le plan que dans la topographie, permet de dégager une magnifique vue sur l'horizon depuis tous les programmes importants du projet: L'école existante, la salle multusage, la nouvelle place du village, la salle polyvalente et sa scène.

En effet, les grandes fenêtres permettent de mettre en valeur l'arrière plan lors d'événements pour lesquels l'occultation n'est pas nécessaire.

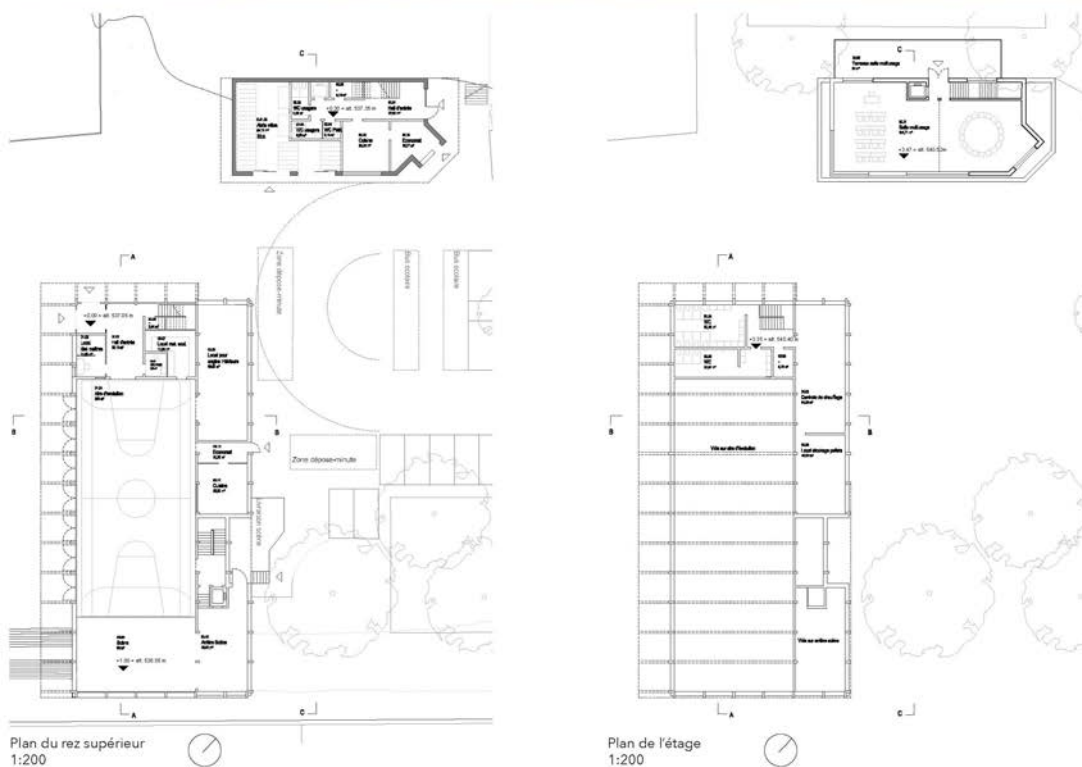
La salle polyvalente existante démolie, le nouveau bâtiment se positionne de manière à former une nouvelle place du village qui dispose d'un lien direct avec les différents usages du site, nouveaux et existants. Il fait l'interface entre la place piétonne et le parking, ce dernier n'étant pas visible depuis la place.

Ce nouveau lieu de rencontre est ainsi protégé de l'ensemble du trafic routier, voitures comme bus. Que ce soit pour l'arrière-scène, le chauffage à pellets ou les cuisines, l'ensemble des livraisons se font par la zone parking, sans déranger la place du village, nouveau noyau du village.

Le nouveau bâtiment se place également comme une interface entre le bas et le haut du site, en propose un Rez-inférieur partiel au niveau du terrain de football. L'usage des vestiaires pour les activités extérieures s'en voit alors grandement simplifié.



2  CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - HORIZONS



Plan du rez supérieur  
1:200

Plan de l'étage  
1:200



Plan du rez inférieur partiel  
1:200

L'ancienne poste est conservée et dispose d'une surélévation dans laquelle la salle multiusage prend place. Ceci permet une économie de matériaux et d'énergie. La salle multiusage, pourra alors également profiter de la vue sur l'horizon, tout en laissant la vue dégagée pour les étages de l'école.

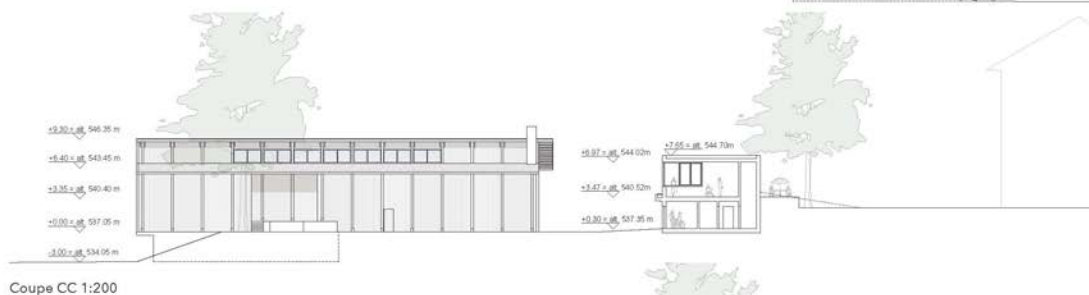
Au Rez-de-Chaussée, la construction est partiellement destinée à un abri vélos en plein coeur du site, permettant une desserte par mobilité douce séparée de la desserte par véhicules à moteur.

Le nouveau parking se voit optimisé et végétalisé, de part la création de places de stationnement à revêtement perméable et des plantations d'arbres. La place de jeux est conservée et le projet n'implique l'abattage d'aucun arbre existant sur le site.

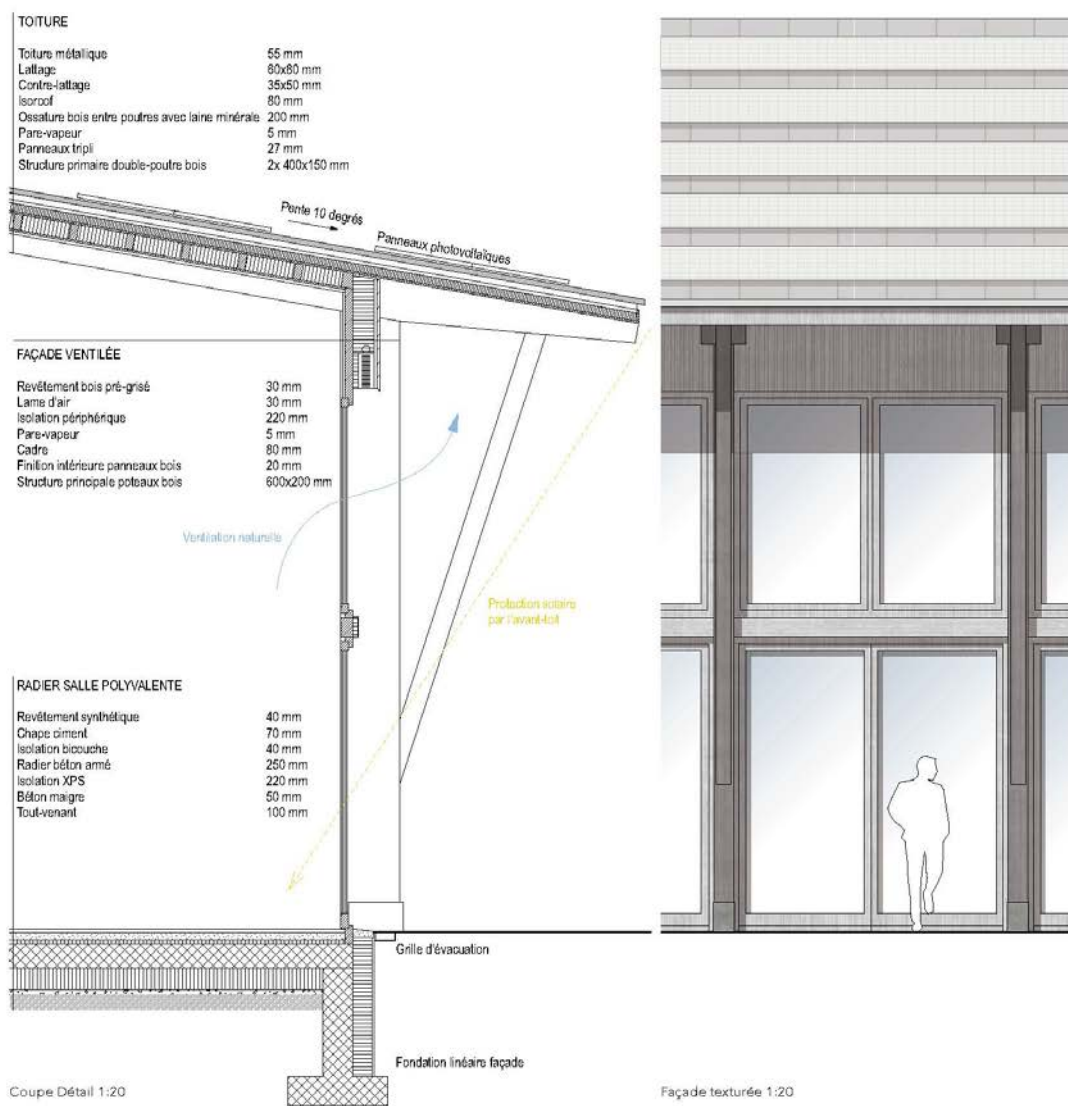
Le Rez-inférieur partiel se situe dans la partie talutée du site, soit dans du terrain meuble au terrassement facile. La construction en sous-sol très limitée permet une économie conséquente d'énergie et de moyens, tout en évitant toute difficulté vis à vis des eaux souterraines.

La salle polyvalente est dotée d'une liaison directe et de plain-pied avec la place du village, tout en proposant un grand avant-tout sur ce côté et en disposant d'un éclairage naturel sur ses deux côtés. L'accès principal, dans le coin Nord-Ouest, se fait également directement par la place et est idéalement située pour quiconque arrive sur le site, quelque soit son moyen de transport.

3  CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - HORIZONS



4  CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS - HORIZONS



Hormis le Rez-Intérieur, l'ensemble du projet, tant la nouvelle salle polyvalente que la surélévation du bâtiment bois, est construit en bois. La structure, modulaire, simple et légère, rythme le bâtiment. La toiture métallique du nouveau bâtiment dispose de panneaux solaires sur l'entree de son plus grand pan, orienté Sud-Ouest. Le salle disposant de fenêtres sur ses deux longs côtés, profite alors d'un éclairage naturel confortable ainsi que de possibilités de ventilation naturelle optimales.

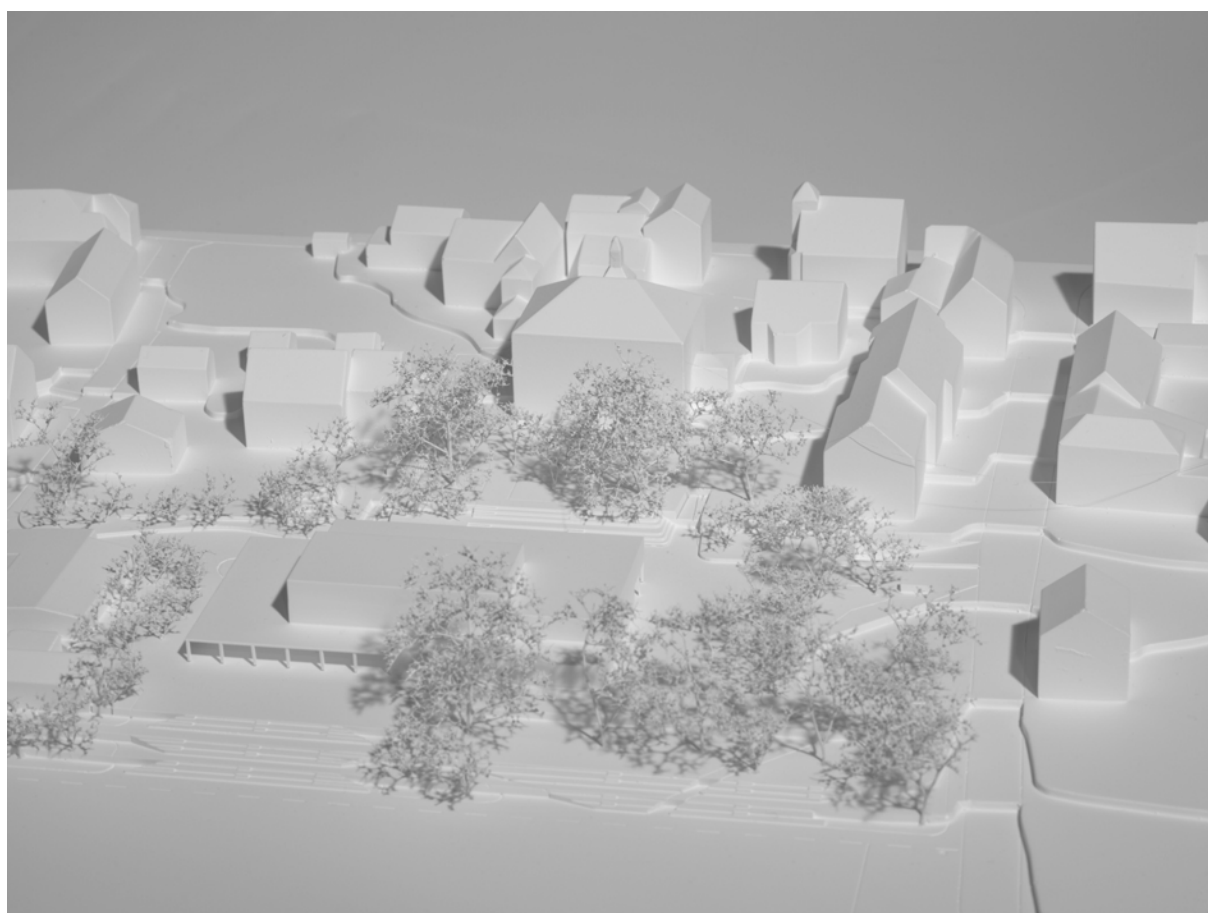
La sobriété énergétique offerte par l'absence de parking en sous-sol est un point clé du concept constructif en évitant un terrassement conséquent et en permettant l'économie de nombreux mètres cubes de béton armé afin de maximiser l'utilisation du bois local.

Le projet propose également une expression architecturale en bois, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le revêtement du nouveau bâtiment consiste en bois pré-grisé pour une durabilité maximale et un entretien facilité.

Outre le revêtement, le bâtiment propose une vérité constructive de part sa structure apparente.

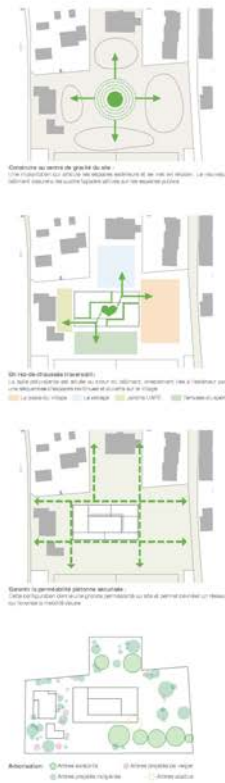
N°25 – DOUBLE FACE

2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix



CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

DOUBLE FACE



**Contexte et enjeux**  
 Le projet est situé dans un secteur urbain à caractère rural. Le site est défini par les limites actuelles et par les axes de circulation. Le site est divisé en zones d'usage différentes et les espaces publics.

**De plus, elle constitue aussi une occasion pour le village d'être au fait des enjeux publics, support de la vie collective.**

Il s'agit de créer un lieu de rencontre, un lieu de vie, un lieu de partage, un lieu de dialogue, un lieu de rencontre, un lieu de partage, un lieu de dialogue, un lieu de rencontre.

**Stratégie d'implantation**  
 Le projet est situé dans un secteur urbain à caractère rural. Le site est défini par les limites actuelles et par les axes de circulation. Le site est divisé en zones d'usage différentes et les espaces publics.

Le projet est situé dans un secteur urbain à caractère rural. Le site est défini par les limites actuelles et par les axes de circulation. Le site est divisé en zones d'usage différentes et les espaces publics.

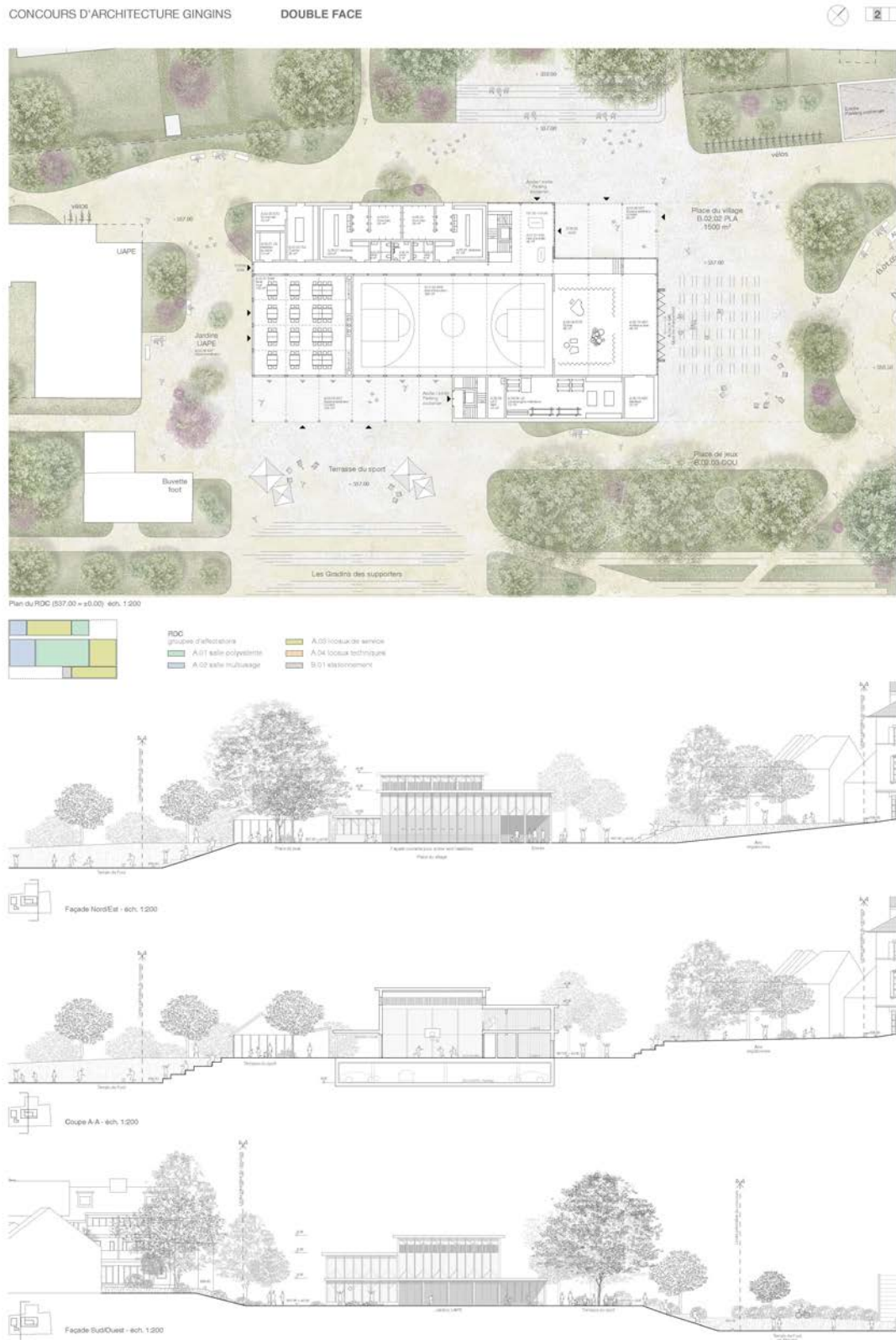
**Flux piétons, accès, parking, livraison**  
 Le projet est situé dans un secteur urbain à caractère rural. Le site est défini par les limites actuelles et par les axes de circulation. Le site est divisé en zones d'usage différentes et les espaces publics.

Le projet est situé dans un secteur urbain à caractère rural. Le site est défini par les limites actuelles et par les axes de circulation. Le site est divisé en zones d'usage différentes et les espaces publics.

**Concept paysager et la spatiale**  
 Le projet est situé dans un secteur urbain à caractère rural. Le site est défini par les limites actuelles et par les axes de circulation. Le site est divisé en zones d'usage différentes et les espaces publics.

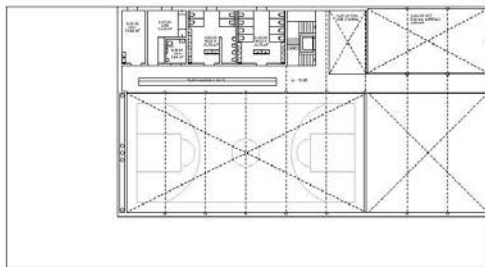
Le projet est situé dans un secteur urbain à caractère rural. Le site est défini par les limites actuelles et par les axes de circulation. Le site est divisé en zones d'usage différentes et les espaces publics.





CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

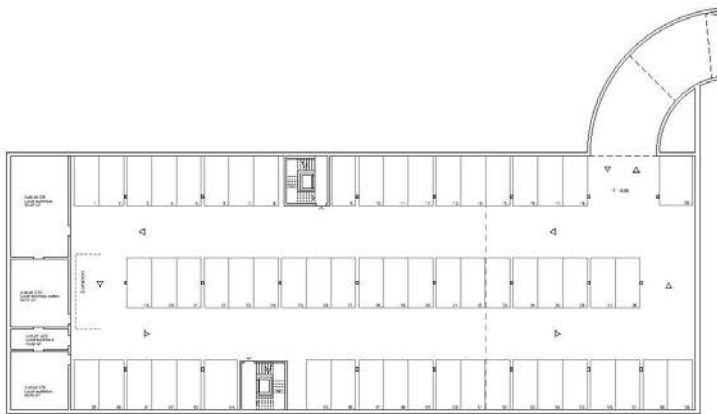
DOUBLE FACE



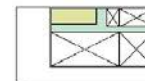
Plan du R+1 (±0.30) éch. 1/200.



Vue l'intérieur de la salle polyvalente

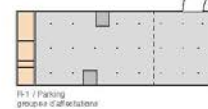


Plan du R-1 (Parking -3.00) éch. 1/200.



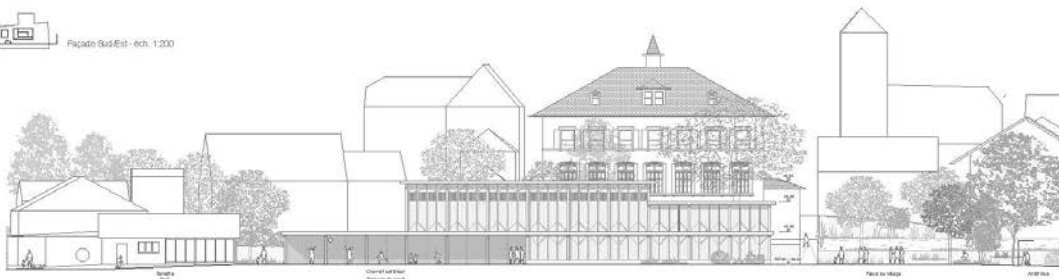
R+1  
groupe d'affectation

- A 01 salle polyvalente
- A 02 salle multiusage
- A 03 locaux de service
- A 04 locaux techniques
- B 01 stationnement

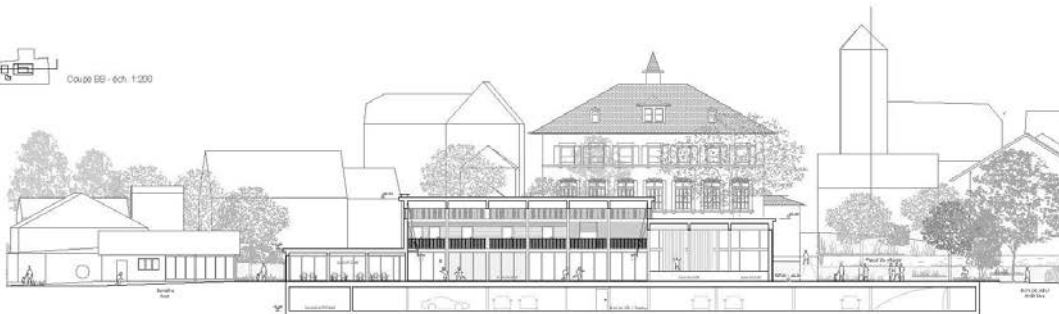


R-1 / Parking  
groupe d'affectation

Facade Sud-Est - éch. 1/200



Coupe SE - éch. 1/200

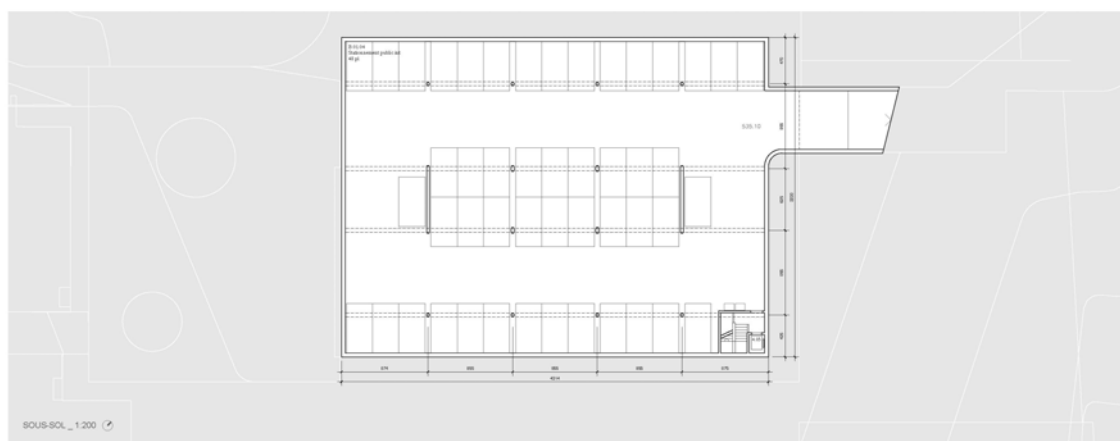
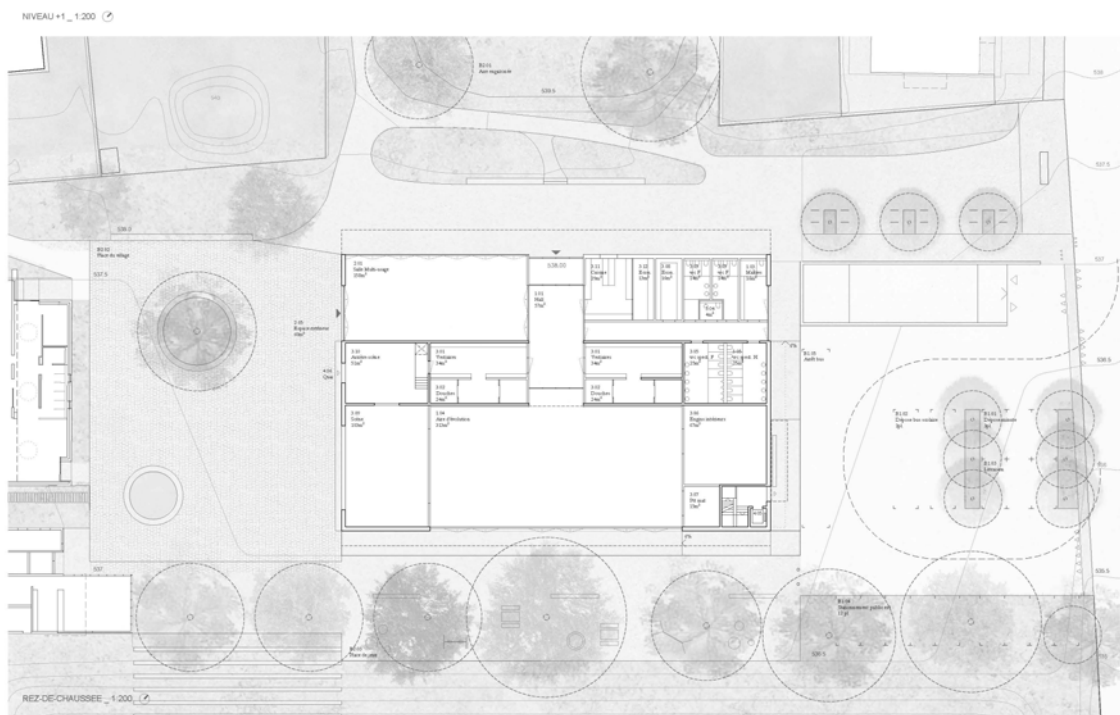
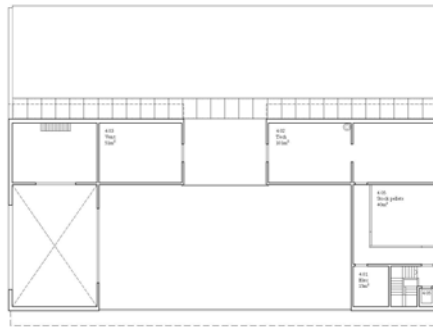


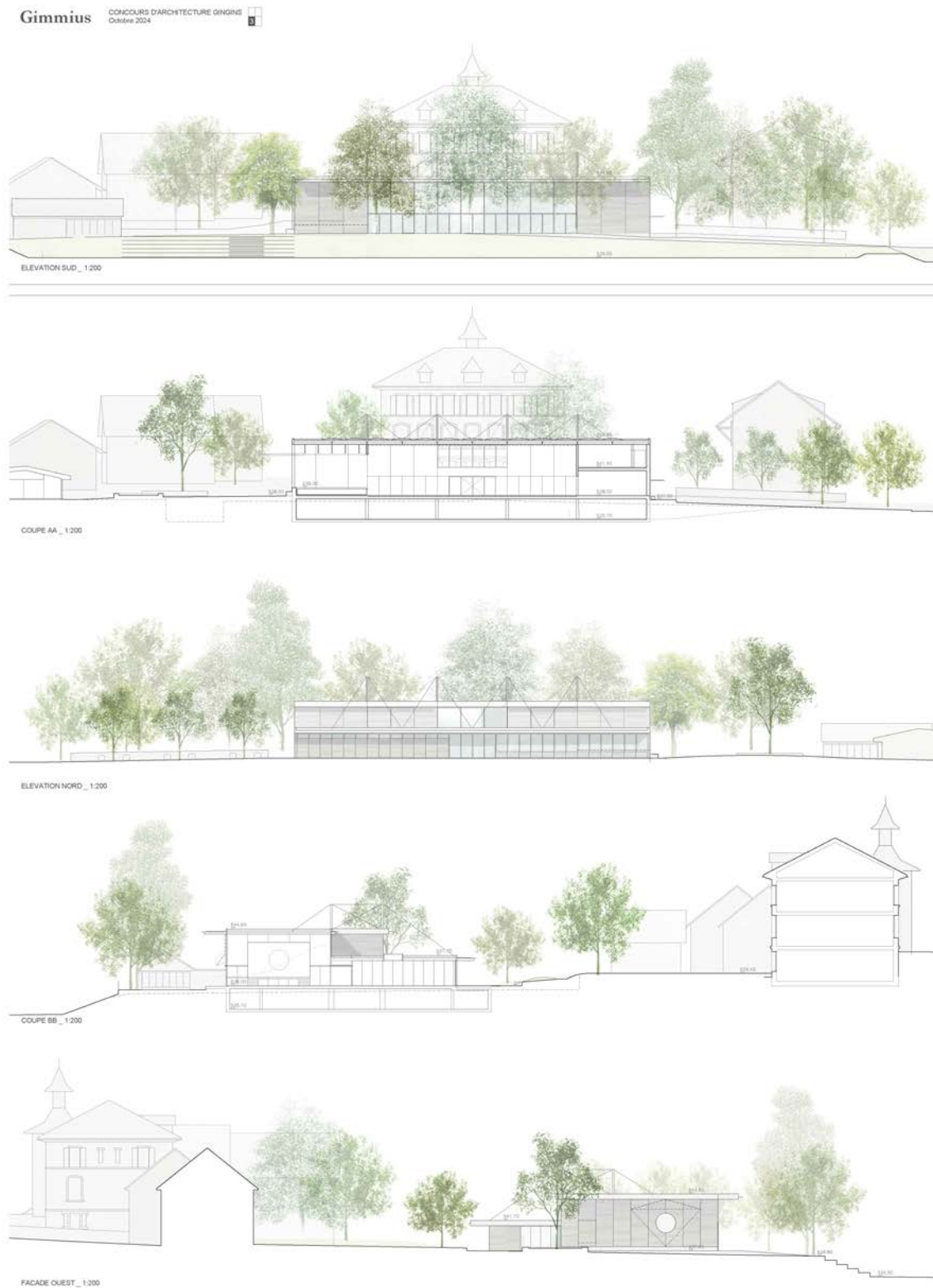






Gimmius CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS  
Octobre 2024







Concours d'architecture Gingins Coullisses

1/4

Idée



Le lieu définit les conditions pour l'habiter et détermine les modalités de l'édification, les règles et les formes de l'implantation. Quand un lieu est fragmenté et sans ordre, développé au fil des ans sans vision d'ensemble, une intervention qui permette de rétablir des principes régulateurs devient nécessaire, c'est-à-dire un dessin qui réussit à agencer le nouveau avec l'existant, le contemporain avec la tradition, et qui soit capable de créer un lieu vivant pour la communauté. Dans le cas spécifique du nouveau centre civique de Gingins, le projet se donne un objectif clair : une nouvelle place, un nouveau village.

L'idée, à l'échelle urbaine, consiste à créer une série de divers espaces publics vides, interconnectés, mais distincts les uns des autres : une aire d'accès et de circulation des moyens de transport public, une place publique protégée du flux automobile, une aire de jeux, et une aire de passage ample, qui permet de raccorder la route à la nouvelle place. Une telle opération prévoit la démolition du gymnase existant et des services annexes, qui ne sont plus adaptés du point de vue de leur superficie. Cette opération permet une réactivation des façades de la crèche Ugo et de la buvette, créant ainsi de la végétation, et une meilleure connexion visuelle avec la place et la route.

Deux nouveaux bâtiments et un petit pavillon, avec le bureau des postes qui sera conservé, complètent l'ensemble. Le résultat est une composition équilibrée d'édifices et de « micro-espaces » qui créent une série de « conditions » habitables et disposées autour de hiérarchies diverses : des aires de rencontre, aux zones de circulation le long de la route, aux aires de passage et de représentation, jusqu'aux espaces verts de jeux et de tranquillité. Les voies piétonnes existantes, y compris celles qui bordent l'école de Gingins, sont réactivées. Les flux automobiles et les flux piétons sont séparés pour garantir la sécurité des usagers. L'usage final est celui d'un espace accueillant, polyvalent, sensible et confortable, au service de transmettre un fort sens d'appartenance au lieu et aux bâtiments qui le créent.



La place du village



Paris Opera, arrière-scène, 1885

Les nouveaux membres de la famille

Un bâtiment public fonctionnel, accessible, modulable et clair pour les visiteurs. Le programme fonctionnel demandé est organisé sur ces bases, proposant des espaces positionnés d'une manière simple et avec un haut degré d'indépendance fonctionnelle. Pour maintenir une échelle humaine et s'adapter à la taille des bâtiments existants, le programme fonctionnel se fragmente en deux bâtiments distincts, reliés au sous-sol par un parking, qui compte toutes les places demandées. Le positionnement des nouveaux bâtiments sur le terrain est précis.

À l'est, en synergie avec la buvette et la crèche Ugo, la salle multitage s'élève aussi bien sur la nouvelle place du village, qu'en direction des terrains sportifs, devenant une grande tribune couverte.

La grande salle polyvalente, les vestiaires, l'entrée et les locaux techniques, sont en effet organisés dans un second bâtiment à l'ouest. L'aire de jeux demeure conservée et mise en valeur. Les nouveaux bâtiments et ceux existants créent une série d'espaces ouverts différents et reliés entre eux, et entre ceux-ci, se démarque la nouvelle place du village.

Un troisième pavillon, positionné vers la limite nord de la route, ferme le dessin du terrain, intégrant la rampe couverte qui conduit au parking sous-terrain, et les stands de vélos couverts.



Plan de situation 1:500



plan RDC 1/200

## Organisation

### L'accès au terrain

L'accès voiture se fait depuis la route de Châblas, où un élargissement de la route conduit à un espace d'embarquement-débarquement des bus scolaires. L'insertion de manœuvres des bus scolaires est étudiée et pensée de manière à ce que les bus scolaires en provenance du sud et du nord puissent entrer dans l'espace de débarquement des élèves et reparti, en s'introduisant dans la route principale sans devoir pratiquer une inversion en U. Parallèle aux arrêts des bus scolaires et le long de la route, se trouve l'arrêt du bus.

Trois places voitures destinées au débarquement des élèves sont positionnées à côté de la rampe couverte qui conduit au parking sous-terrain, laquelle couverte se se pourrait, ponctuellement ainsi l'espace pour les vélos.

Une autre aire de chargement-déchargement des matériaux de la cuisine et de la salle polyvalente est positionnée aux environs. La rampe couverte, positionnée dans l'axe la plus au nord du terrain, a le caractère d'un porche. Les 60 places de parking sont organisées au sous-sol, libérant complètement la place et évitant, ainsi que demandé dans l'appel à projet, la vue sur les automobiles garées.

### Salle multiusage

Dans un second bâtiment, positionné à côté de la buvette et du bar, se trouve la nouvelle salle multiusage : un bâtiment de moyenne échelle, en capacité de faire communiquer le grand escalier de la salle polyvalente avec les bâtiments bus de la cité de l'Upe et de la buvette. L'entrée de la salle se rejoint par l'intermédiaire d'un hall généreux, éclairé par le haut, au travers d'une grande lucarne. Autour du hall, sont organisées les toilettes, la cuisine et le dépôt du matériel scolaire.

La salle est ouverte sur trois côtés : en direction de l'Upe, en direction de la place et enfin en direction de la terrasse couverte au sud, utilisable comme tribune couverte pour regarder les parties de football. Sur le toit, des lucarnes circulaires apportent une lumière atmosphérique et illuminent l'espace par le haut. Un escalier d'urgence conduit directement du parking sous-terrain au nouvel espace public.

### Salle polyvalente

Le nouveau bâtiment de la salle polyvalente s'élève de l'axe d'embarquement-débarquement des bus scolaires jusqu'à l'axe de la nouvelle place. L'entrée principale est positionnée au nord en direction du bureau des postes, au point de convergence avec la voie piétonne qui borde l'école par le nord. Le bâtiment est organisé en deux grandes bandes : au nord l'accès et la zone de services, au sud l'estrade et la salle des fêtes. Dans la bande nord, au rez-de-chaussée, sont organisées les toilettes des spectateurs, les toilettes publiques, et la cuisine. La proximité avec l'aire de chargement-déchargement facilite les déplacements et héberge les autres côtés du flux automobile. Les couilluses se trouvent à côté de l'estrade ; en cas de spectacles, le déchargement des équipements est facile et rapide. La grande estrade élève aussi bien en direction de l'intérieur de la salle qu'en direction de l'extérieur, permettant l'organisation d'événements musicaux, de concerts et représentations, sur la nouvelle place publique. La grande couverture de la salle capture la lumière par le haut, par l'intermédiaire d'une estrade de toit centrée à partir de l'inclinaison des pentes du toit. Une grande verrière laisse entrer la lumière au sud, filtrée par les arbres existants dans l'axe de jeu. À l'étage supérieur se trouvent les vestiaires des athlètes et les locaux techniques. Un bloc escalier et ascenseur permet aux visiteurs de sortir du parking sous-terrain, vers l'extérieur, et permet en plus aux athlètes d'accéder aux vestiaires directement de l'extérieur sans avoir nécessairement à traverser le hall d'entrée, garantissant une grande fonctionnalité et flexibilité d'usage pour les diverses organisations citadines.



Plan R+1 1/200



Façade nord-est 1:200



AA Coupe transversale sud-ouest 1:200



BB Coupe longitudinale sud-est 1:200



CC Coupe transversale nord-est 1:200



DD Coupe longitudinale ouest 1:200



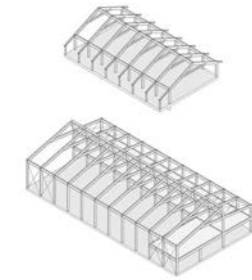
Salle multiusage

**Énergie et technique de construction**

Le projet prévoit l'utilisation de matériaux durables, recyclés et recyclables, dépourvus de substances polluantes et facilement éliminables dans le futur. Les matières premières sont disponibles dans des sites voisins et les techniques de construction prévues sont écoresponsables, faisant un grand usage d'éléments préfabriqués en bois.

L'isolation thermique de l'ouvrage est hautement performante : le rapport entre la dispersion thermique et la consommation énergétique permet d'atteindre les valeurs d'un bâtiment à émissions polluantes minimales. Les bâtiments hors-sols sont compacts, avec peu de pertes d'énergie vers l'extérieur, et les surfaces vitrées sont contrôlées et balancées : si où elles sont exposées au sud, elles sont ponctuellement occultées avec des couvertures en porte à faux ou au moyen de la végétation lumineuse. Les réseaux techniques organisés dans le bâtiment de la salle polyvalente se réalisent habilement à la couverture et, par l'intermédiaire du complexe escalier-accès, rejoignent le parking et le nouveau bâtiment de la salle multiusage au moyen des blocs d'escaliers reliés au parking.

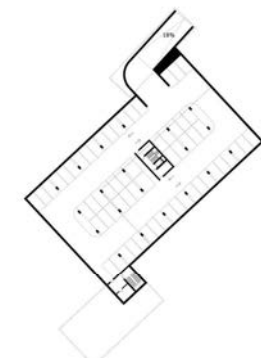
Économie du projet est garantie par l'utilisation d'éléments modulaires préfabriqués en bois, finis en vue d'une construction rapide et planifiée. Une gestion des temps bien planifiée diminue les retards et garantit une haute qualité architecturale, contribuant à réduire et optimiser les coûts généraux. Le parking sous-terrain est conçu avec une structure en béton armé, et un système simple et efficace.



Anatomie structurelle

**Structure**

Le principe mécanique des nouveaux bâtiments se base sur des règles très simples et efficaces, qui reprennent les principes constructifs des bâtiments traditionnels. Les deux bâtiments sont articulés comme une répétition du même « portail » structural, où le dessin de la charpente en bois varie entre les deux volumes : dans la salle polyvalente la couverture se « fonde », laissant entrer la lumière indirecte par le nord et en même temps favorisant une ventilation verticale de la salle, tandis que dans la salle multiusage, la charpente est à double flanc incliné avec un renforcement horizontal en bois qui filtre la lumière provenant des lucarnes circulaires qui respectent la géométrie de ceux de la coiffe. Tous les éléments de la structure hors-sols sont en bois à l'exception des blocs escaliers et accotements, qui sont en béton armé et qui contribuent au renforcement de la structure en chêne. Les longues structures linéaires et la nature des espaces intérieurs assurent donc à réaliser une structure légère. Le caractère modulaire garantit une flexibilité élevée du programme fonctionnel, qui peut être modifié dans le futur sans compromettre la qualité d'un projet au sein d'une structure et architecture coïncident.



Plan rez inférieur, 42 places 1:500



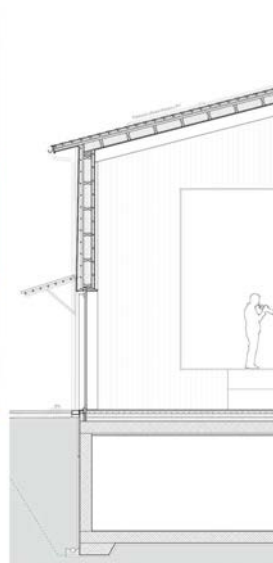
Salle polyvalente



Salle polyvalente 1:30



Salle multiusage 1:30



Composition de la toiture	
Tuiles plates	15 mm
Litage	25 mm
Croûte litage	40 mm
Ventilateur naturelle	
Blocs bois	
Bois support en filon de bois	40 mm
Bois d'ossature en filon de bois	200 mm
Plan support	
Poutres de fixation acrotatique	40 mm

Composition de la façade	
Barlage en bois avec poil grisément	24 mm
Litage de ventilation	22 mm
Croûte litage	40 mm
Poutres de filon de bois simple vent	200 mm
Isolation en laine minérale entre ossature	
Poutres de filon de bois	18 mm
Croûte poil support	
Litage technique isolant	40 mm
Bois support bois	40 mm
Pilier bois	20 mm

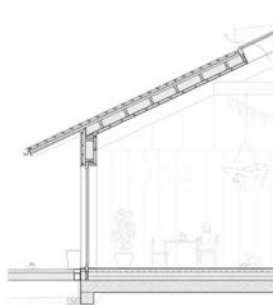
Escalier triple-étage	
Carrelé en aluminium	

Composition de la dalle	
Béton armé spécial précontraint	20 mm
Aléage isolant - Chauffage de sol	40 mm
Bois d'ossature	200 mm
Plan support	
Baies en béton armé recyclé	300 mm
Isolation	90 mm

Composition du radier	
Béton armé de sol en chêne	3 mm
Baies en béton armé	300 mm
Isolation	50 mm
Gravier	



Composition de la toiture	
Tuiles plates	15 mm
Litage	25 mm
Croûte litage	40 mm
Ventilateur naturelle	
Blocs bois	
Bois support en filon de bois	40 mm
Bois d'ossature en filon de bois	200 mm
Plan support	
Poutres de fixation acrotatique	40 mm

Composition de la façade	
Barlage en bois avec poil grisément	24 mm
Litage de ventilation	22 mm
Croûte litage	40 mm
Poutres de filon de bois simple vent	40 mm
Isolation en laine minérale entre ossature	
Poutres de filon de bois	18 mm
Croûte poil support	
Litage technique isolant	40 mm
Bois support bois	40 mm
Pilier bois	20 mm

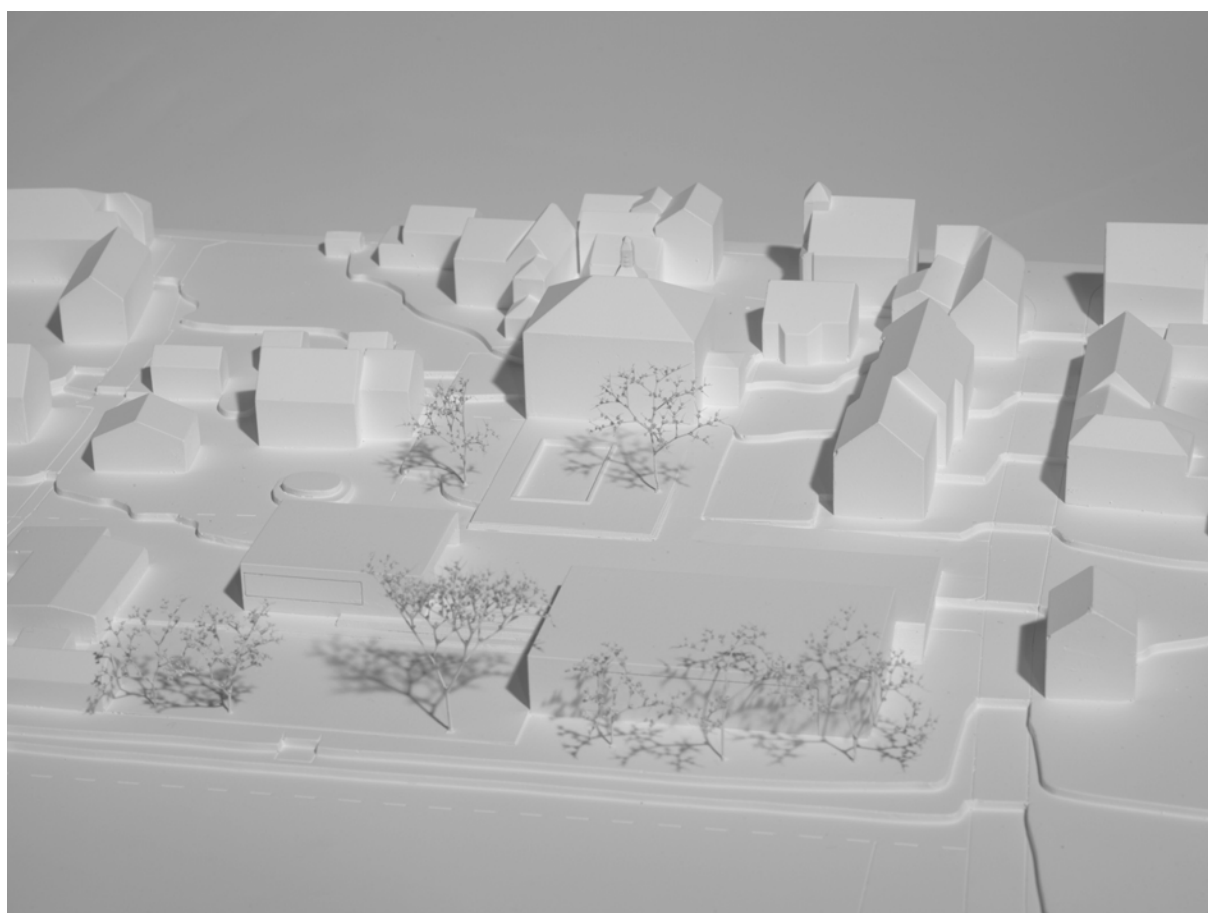
Escalier triple-étage	
Carrelé en aluminium	

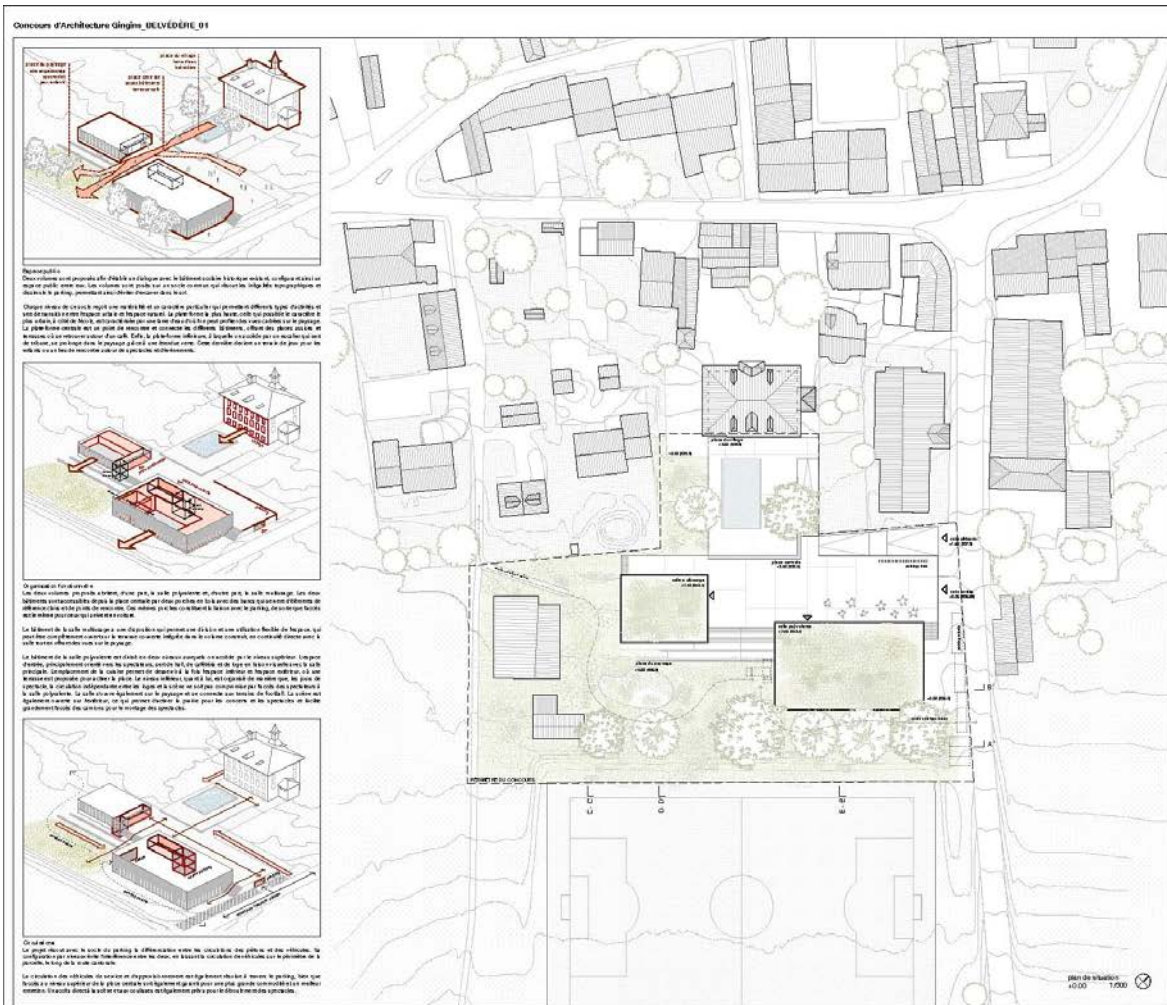
  

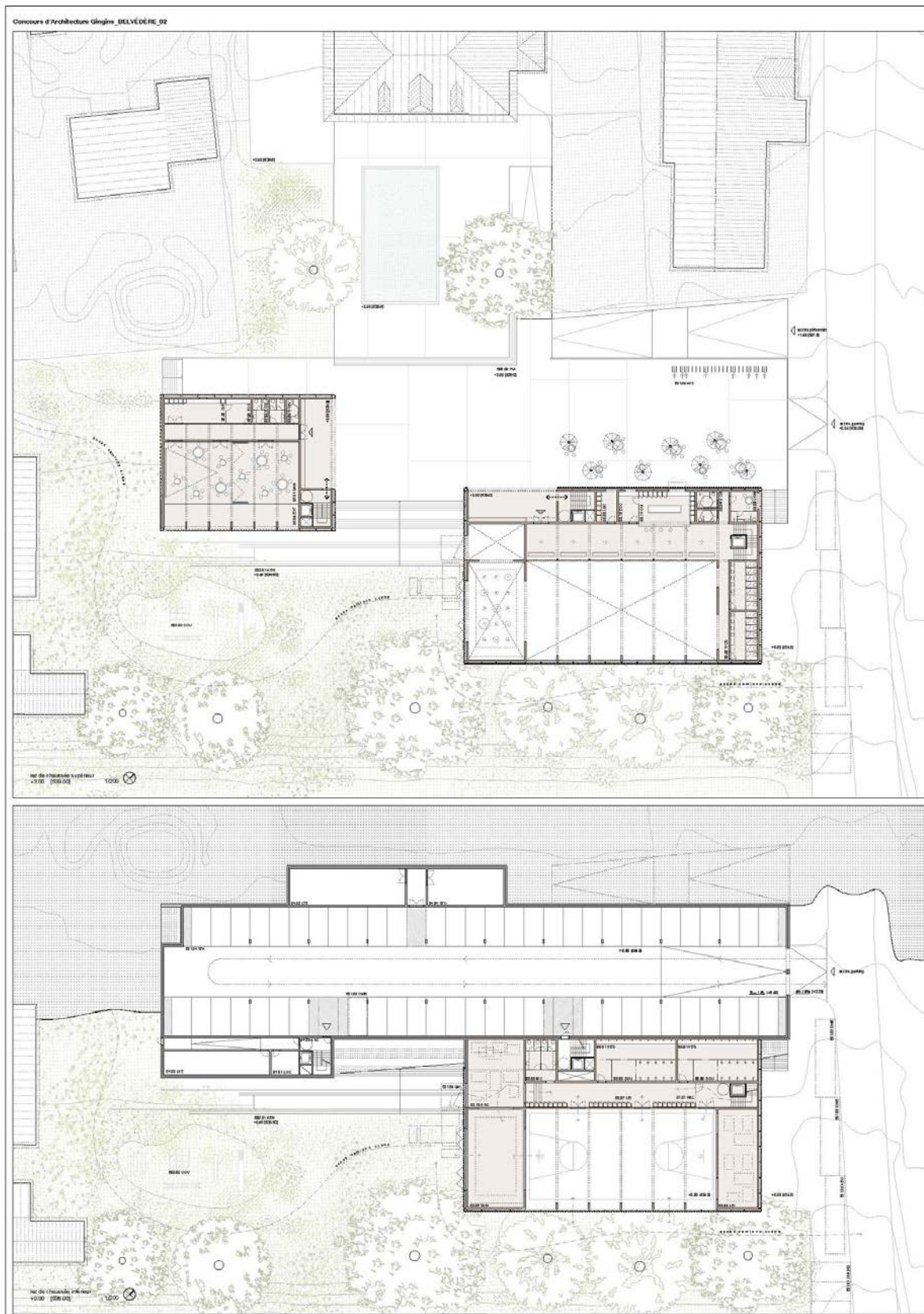
Composition de la dalle	
Sol en béton bois	20 mm
Chape isolant - Chauffage de sol	40 mm
Bois d'ossature	200 mm
Plan support	
Baies en béton armé recyclé	300 mm
Isolation	

N°28 – BELVEDERE

5<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix













concours d'architecture Gingins - Paul et Sandra

1



plan de situation - échelle 1/500

Paul est né à Gingins et habite maintenant à Nyon. Aujourd'hui, il a rendez-vous avec Sandra, son amie d'enfance, avec qui il fait la paire pour le tournoi mixte de ping-pong, une des nombreuses activités organisées par la Commune de Gingins pour inaugurer son nouveau complexe socio-culturel et sportif.

En venant trouver ses parents, il avait bien suivi les discussions sur le financement, puis vu au loin les échafaudages et le chantier, mais aujourd'hui en descendant avec le bus 815 le long de la route de Chiblines, il découvre enfin le nouveau site. Ce qui le frappe en premier lieu, c'est le nouveau bâtiment, un étonnant de bois avec un grand toit reculé de panneaux photovoltaïques.

Le bus traverse le parking, bien sûr complet mais dont l'atmosphère lui paraît néanmoins complètement changée, apaisée. Fait le vœux fort de changer, c'est maintenant une surface largement arborée, avec une alternance de surfaces végétalisées, alimentées par les eaux de ruissellement, et de surfaces perméables pour le stationnement, où seules les circulations demeurent en bitume.

Le bus dépose Paul juste sous le grand toit du bâtiment, à proximité de ce qui lui apparaît être l'entrée. Il s'agit de Sandra qui le rejoint depuis l'école où elle est institutrice. Toujours bordé de ses arbres, le chemin est maintenant direct et pittoresque. Sandra lui précise qu'avec ses élèves elle peut même accéder directement aux vestiaires, situés au 1<sup>er</sup> étage.

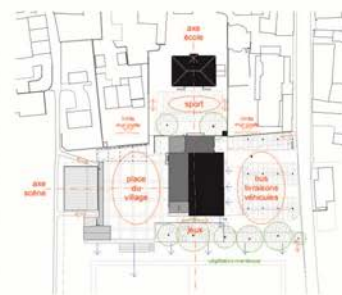
Comme ils sont en avance et qu'il fait grand beau, Sandra lui propose de faire le tour du nouvel ensemble. À travers la frondaison des grands arbres de son enfance, à l'ombre désagréable d'un grand nombre d'enfants, on aperçoit la zone sportive, puis le grand paysage, le lac.

Après avoir longé l'aire de jeux, baignades d'activités, il découvre la nouvelle place du village, bordée par l'ancienne boutique et le bâtiment du parascolaire, reliés entre eux par un couvert, sous lequel sont servis des rafraîchissements. La foule est dense pour profiter de la pièce qui se tient sur la scène extérieure du bâtiment. Sandra reconnaît plusieurs de ses élèves qui font partie de la nouvelle troupe.

Le temps a passé, l'heure du tournoi se rapproche. Paul et Sandra se dirigent vers l'entrée arrière. Le hall sur deux niveaux est lumineux et donne accès de plein pied au 2<sup>nd</sup> étage principal. En montant l'escalier pour aller se changer, ils profitent pour aller regarder depuis le balcon le match de badminton de Sophie, la sœur de Paul. La grande salle est lumineuse et vivante, comme à l'école, de bois des forêts de Gingins, ce qui leur rend encore l'ensemble plus attachant.

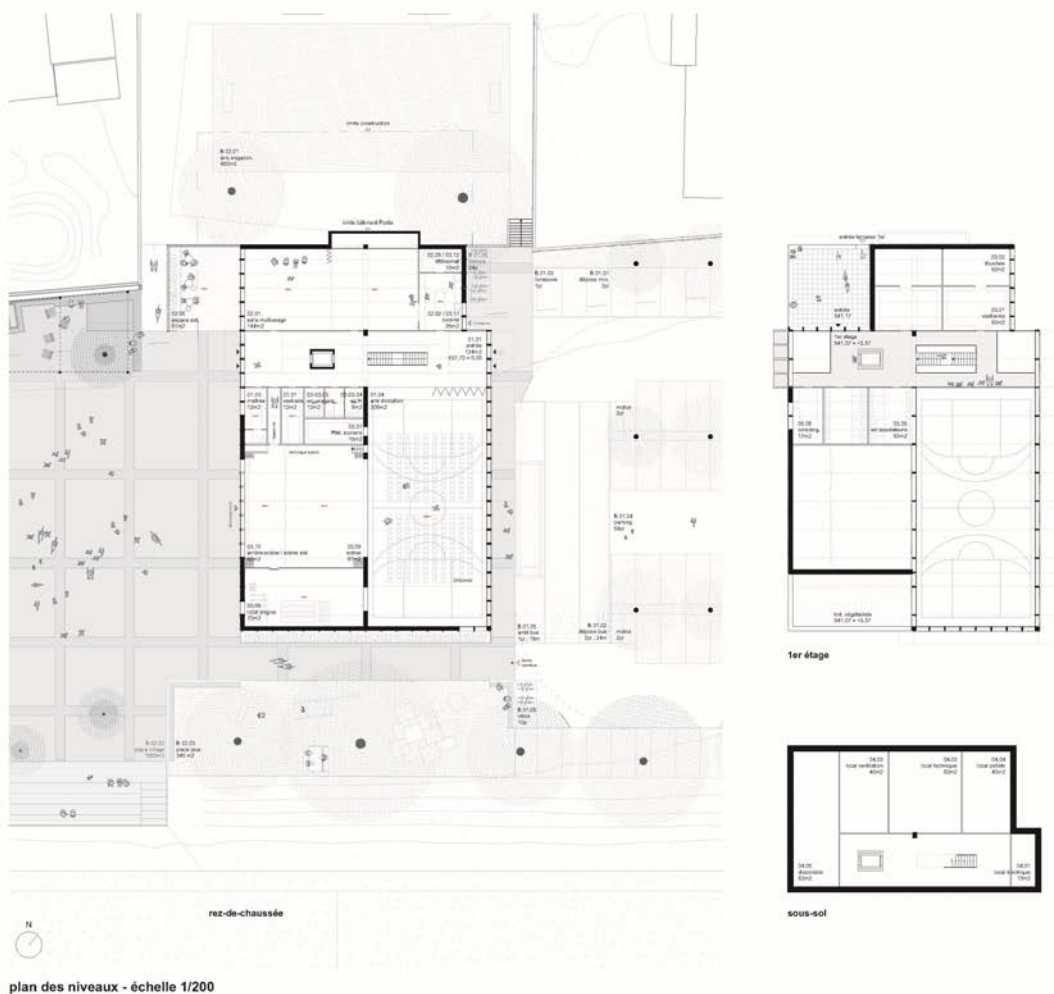
Leur tournoi se déroule dans la moitié de la salle multifonction. L'autre moitié est aujourd'hui dédiée à la distribution de repas préparés dans la cuisine attenante. L'ambiance générale de cette inauguration est incroyable, le site est partout et pour tous et se poursuit à l'intérieur et à l'extérieur, jusqu'à tard dans la soirée, bien après la fin du bal... une réussite.

Malgré l'heure tardive et la déception passagère du tournoi de ping-pong, de nombreuses personnes accueillent Paul. Tout compte fait, il aurait bien envie de revenir habiter à Gingins, et même de s'installer avec Sandra... comme elle vient de lui proposer !



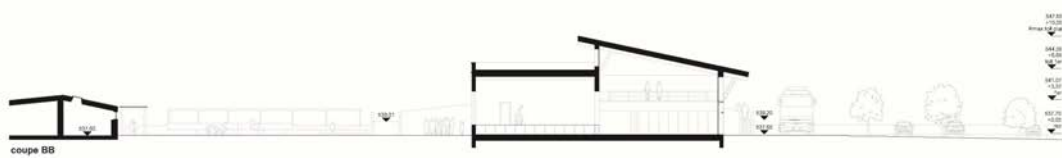
concours d'architecture Gingins - Paul et Sandra

2



concours d'architecture Gingins - Paul et Sandra

3



coupes et élévations - échelle 1/200

concours d'architecture Gingins - Paul et Sandra

**L'emplacement**  
 Complexe socio-culturel et sportif placé dans le prolongement de l'école, sur le plateau existant, permettant de créer :  
 - un lien direct, patrimonial et fonctionnel, avec l'école.  
 NB accès direct aux vestiaires (1<sup>er</sup>).  
 - deux zones distinctes de part et d'autre : le parking, en rapport avec les accès et la nouvelle place du village, en rapport avec les équipements existants et le chemin des Toches.  
 - une scène extérieure, idéalement située (centrale) par rapport à la nouvelle place du village.

**Le stationnement**  
 - répartition stricte des circulations piétonnes / véhicules (y compris les cuisines et petites).  
 - zone pour bus à proximité de la salle, avec traitement de sol spécifique (sécurité enfants).  
 - arrêt du 815 sous l'avant-toit de la salle.  
 - bitume uniquement sur circulations.  
 - ombre et frais apportés par sol perméable et végétalisation. NB Eau recueillie sur zones végétalisées (bandes perpendiculaires à la pente).  
 - livraison occasionnelle pour l'arrière-scène avec borne rétractable.

**Le bâtiment**  
 - grande salle ouverte sur la zone d'accès, comme vitrine des activités du nouveau complexe.  
 - accueil par de généreuses entrées protégées : toit de la salle ou avant-toit, côté place.  
 - distribution simple, à travers un grand espace riche (voies avec doubles niveaux, vers salle depuis 1<sup>er</sup>, etc.), fonctionnel et très sûr (tous les locaux donnent directement sur l'extérieur). NB tout espace, proche aux manifestations, peut même accueillir de petites manifestations, en cas d'utilisation simultanée des salles ou de plus imprévus.  
 - arrière-scène, utilisable comme scène extérieure, avec accès indépendant (rampes).

- cuisine avec position stratégique : ouverture sur salle multifonction = en lien direct avec la grande salle et l'espace de distribution.  
 - matérialité chaleureuse.  
 - sous-toit : pour locaux techniques uniquement

**La place**  
 - véritable centre de village favorable aux rencontres et facilement accessible (mobilité douce).  
 - espace bordé de différents équipements spécifiques en plus de la scène extérieure : une zone de détente en haut, un couvert entre l'UAPE et la barette et une zone de gradin, dominant les terrains de football.  
 - revêtement mixte, type pavés naturels, avec gestion des eaux de surfaces et possibilité d'installer de la végétation en pots, même ponctuellement, pour limiter la surchauffe.  
 - possibilité d'accueillir des manifestations ponctuelles ponctuelles avec équipements.

**L'économie générale / l'énergie / l'écologie**  
 - parking simple, sur (niveaux) existant, uniquement modification des surfaces et végétalisation.  
 - bâtiment relativement compact avec structure simple, peu de mouvement de terre et d'excavation : objectif 0% d'évacuation (hors démolition).  
 - si possible : réutilisation/recyclage des parties démolies.  
 - protection solaire naturelle : avant-toits (NE-SO).  
 - ventilation naturelle assise : hautes et basses.  
 - végétalisation et rétention d'eau en toiture et en surface. NB en toiture : rafraîchissement de l'air entrant.  
 - peu d'énergie grise : usage de bois local et brut, peu de béton (dalle mixte), acoustisation.  
 - grande production électrique : bâtiment à énergie positive.  
 - maintien de l'arborisation existante et ajout de nombreux arbres, y compris pour occuper partiellement la place durant les périodes creuses.



Mae architects, Sands community center, 2020



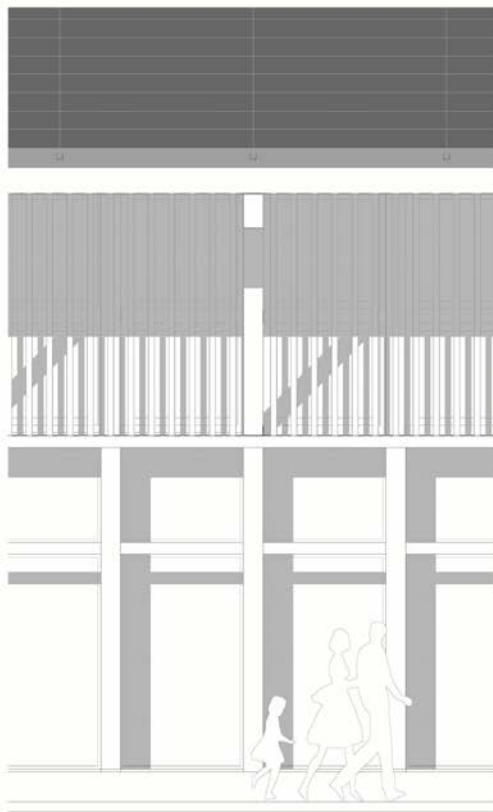
Enrico sassi architecti, Sonogno, 2014



Beath Dejacez, villa Schneider Bader, 2016



Bas Smets, Ingemünster, 2020

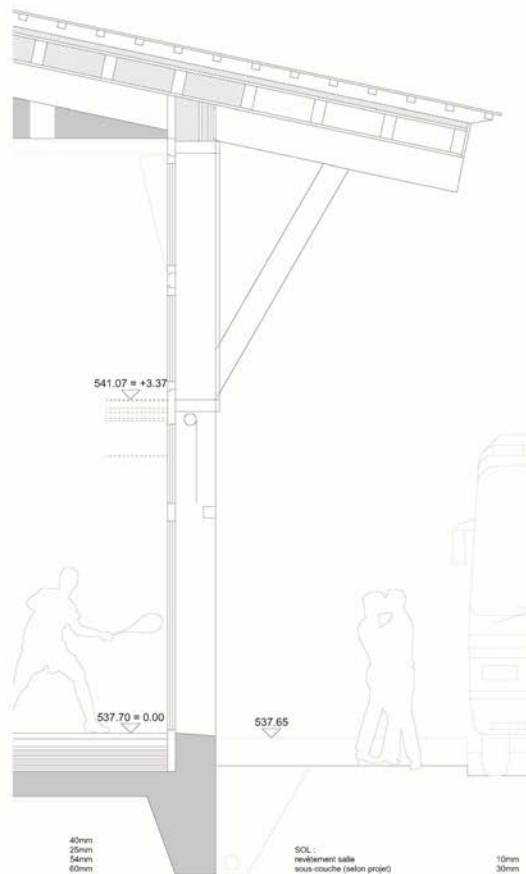


**TOUTURE**

panneau photovoltaïque type Mega Slate II	20mm
lattes / contre-lattage	140mm
sous-couverture à sollicitation augmentée	60mm
isolation compacte en laine de bois	27mm
panneau OSB	240mm
isolation laine minérale	27mm
sous-structure en sapin	27mm
PV	27mm
panneau en sapin blanc	20mm
évent. complément d'isolation acoustique	
<b>TOTAL</b>	<b>507mm</b>

**FACADE**

couvre-joints	40mm
bandage vertical en sapin blanc	25mm
lattes / contre-lattage	54mm
isolation compacte en fibre de bois	60mm
coupe-vent + panneau OSB	27mm
isolation laine minérale	240mm
sous-structure en sapin	27mm
panneau OSB (PV)	27mm
lattes + isolation acoustique	27mm
voile noir	25mm
bandage vertical en sapin blancs (toit ouvert)	25mm
<b>TOTAL</b>	<b>485mm + 40mm</b>



**SOL**

revêtement salle	10mm
sous-couche (selon projet)	30mm
chape	80mm
PV	20mm
isolation EPS	200mm
isolation XPS/PUR	250mm
feuille PE	50mm
raffet BA	
béton maigre	
<b>TOTAL</b>	<b>640mm</b>

coupes et élévations constructives - échelle 1/20

N°30 – PANDORA

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

concours d'architecture Gingins  
**PANDORA 1**



Plan masse 1/500

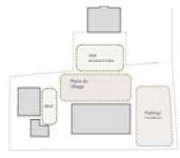


Schéma aménagements extérieurs 1/1500

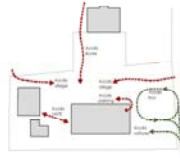


Schéma accès parcelles 1/1500

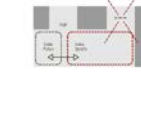


Schéma fonctionnement intérieur 1/750

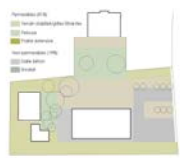


Schéma surfaces extérieures 1/1500



Schéma arborisation 1/1500

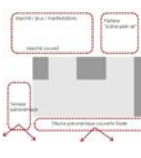


Schéma espaces extérieurs 1/750

**FACE AU VILAGE, FACE À LA PLACE, FACE AU PAYSAGE**

Le projet incarne dans un volume unique, élégant et affirmé, qui exprime avec finesse la volonté de servir la Commune et de créer des espaces publics d'exception. Tout d'abord, point de multiples accès au site et des porosités équilibrées sur la rue Lénine et les Alpes, le bâtiment ouvre généreusement au paysage, invitent à la découverte.

Implanté face au collège, à une hauteur subtilement inférieure, il établit un dialogue harmonieux avec celui-ci, créant une tension architecturale qui donne vie à l'espace central des allées. Cet espace devient ainsi la Place du Village, orientée vers Gingins, un lieu de rencontre accueillant et convulsif, conçu pour favoriser les échanges et la qualité des relations.

Pour préserver la beauté du site, les places de stationnement ont été abajourées intégrées en sous-sol. Le long de la limite sud, leur répartition à faible profondeur permet de minimiser les terrassements, tout en respectant la hauteur de la façade prescrite. Ce parking souterrain, permet l'insertion de modules indépendants, est directement relié à la place, garantissant une accessibilité facile. En surface, le long de la Rue de Châlon, une vaste esplanade accueille quelques places de stationnement, un café de bus, des zones de détente mature et un espace dédié à la livraison de pellets pour la centrale de chauffage.

À l'ouest, un chemin en pente douce serpente depuis l'école jusqu'à la place, offrant une promenade apaisante et panoramique, où le regard se perd dans la beauté des alentours.

Les aménagements extérieurs ajoutent une couche de charme supplémentaire, avec une aile de jeux richie au cœur d'un jardin de verdure, tout confort abrite des moments et des fêtes. Cette aile ludique est abritée entre le bâtiment des porosités et la nouvelle salle polyvalente, qui offre des zones de détente mûres et un espace dédié à la détente et au partage.

**UN SEUL VOLUME**

Le projet prévoit la construction d'un nouveau volume unique en remplacement des bâtiments existants, qui seront démolis. Cette approche présente plusieurs avantages :

- Amélioration des performances énergétiques : Les bâtiments actuels offrent une performance énergétique très faible, rendant nécessairement complexe toute tentative de réhabilitation pour adapter aux exigences des utilisateurs et aux standards du programme demandés. La création d'un volume unique permet de se concentrer sur une enveloppe unitaire, optimisant ainsi l'efficacité énergétique et réduisant les coûts à long terme.
- Adaptation aux normes actuelles : La configuration spatiale et structurelle des bâtiments existants ne répond plus aux normes actuelles, qui se sont en matière de sécurité incendie, de charges sismiques ou de résistance générale. Toute tentative de réhabilitation nécessiterait une reconstruction quasi complète, justifiant ainsi la conception d'un nouveau bâtiment.
- Clarté et cohérence des espaces extérieurs : Conserver les volumes existants rendrait difficile la création d'espaces extérieurs harmonieux et cohérents, et compliquerait la lecture des circulations. Un volume unique offre l'opportunité de concevoir des espaces extérieurs plus lisibles, ouverts et accueillants.
- Rationalisation des espaces de stationnement : La conception d'un volume unique permet de rationaliser l'aménagement des places de parking souterraines. Sans cette solution, de nombreuses places seraient encastrées en surface, occupant ainsi une large surface et nuisant à l'esthétique du site. L'option souterraine réduit l'impact visuel et libère de l'espace pour d'autres usages.



**PANDORA**

Pandora se présente comme une vaste boîte à outils conçue pour amplifier la vie des habitants, en répondant à tous leurs besoins d'accès, de besoins et d'usages quotidiens.

Du côté de la place du Village, un grand hall d'entrée ouvre vers un hall public, offrant un accès direct à la salle polyvalente, ainsi qu'à la salle de sport et à un annexe. Ce point d'entrée centralise les flux, facilitant les déplacements et l'orientation des visiteurs.

Sur la façade sud-ouest, une aile offre des installations polyvalentes, se trouvant à proximité de la zone de livraison dédiée à la cuisine. Cet espace est directement relié à la cuisine, via même adossée aux zones de manger destinées aux écoles, assurant une logistique fluide et efficace.

Plusieurs accès sont également situés sur l'est, en direction du terrain de football. On y trouve la sortie vers la terrasse de la salle polyvalente, des accès ponctuels à la salle de sport, ainsi qu'un accès extérieur aux vestiaires situés à l'arrière. Ces vestiaires sont conçus pour être facilement accessibles aux utilisateurs du terrain de football, offrant un service complémentaire pour les événements sportifs.

Enfin, sur la façade nord-est, un accès totalement indépendant des précédents permet de desservir d'autres fonctions clés du bâtiment, on accède à un accès relatif à la place du Village ou parking souterrain, tout en donnant accès aux locaux techniques abritant la machinerie de la centrale de chauffage située à l'arrière.

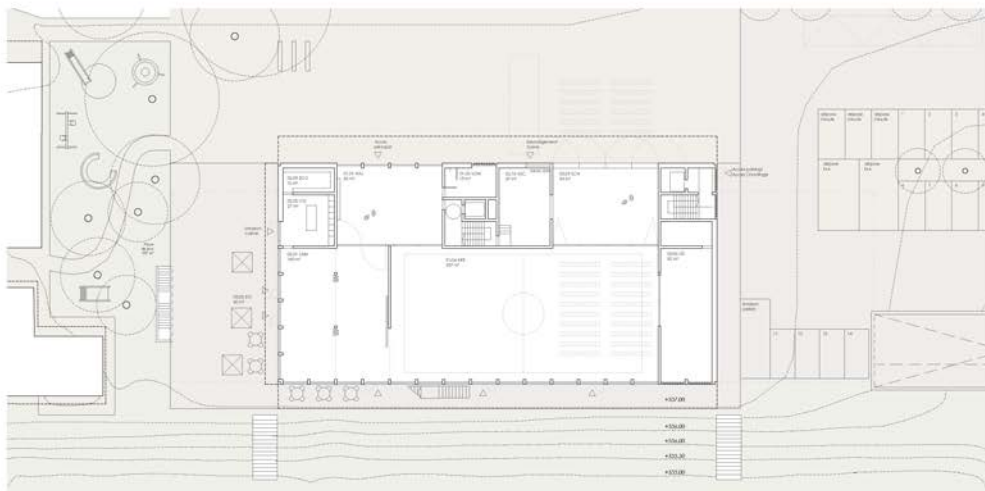
D'un point de vue architectural, la façade met en avant une rationalisation modulaire de panneaux et montants en bois, reflétant la fonctionnalité et la structure du bâtiment en dialogue avec les espaces extérieurs. Pandora affirme son caractère unique à travers deux grands ouvertures : l'un longeant la façade côté place du Village, et conçu pour accueillir des événements comme des marchés ou des spectacles, en plus un : l'autre, au cœur du terrain de football, offre un abri aux spectateurs, permettant de profiter des matchs, quelle que soient les conditions météo.



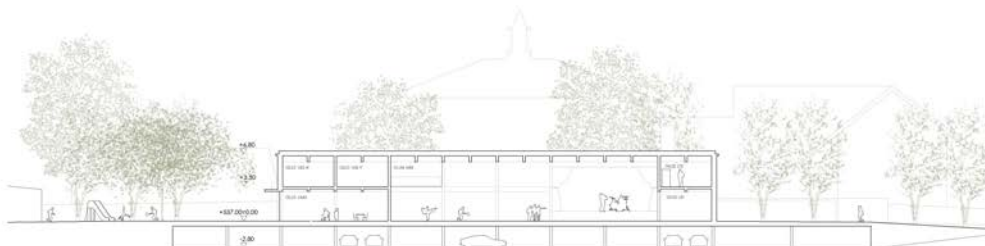
concours d'architecture Gingins  
**PANDORA 2**



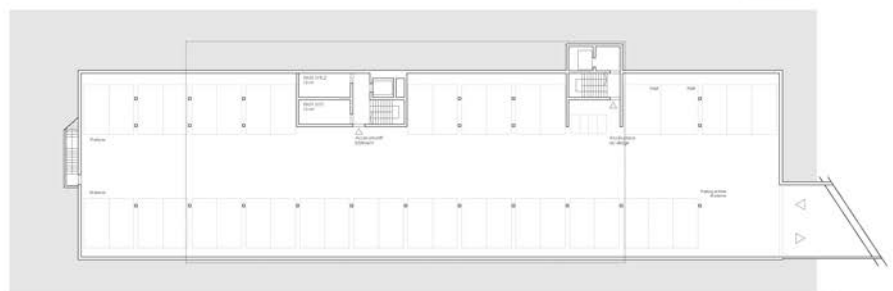
Etage 1/200



Plan de Situation 1/200

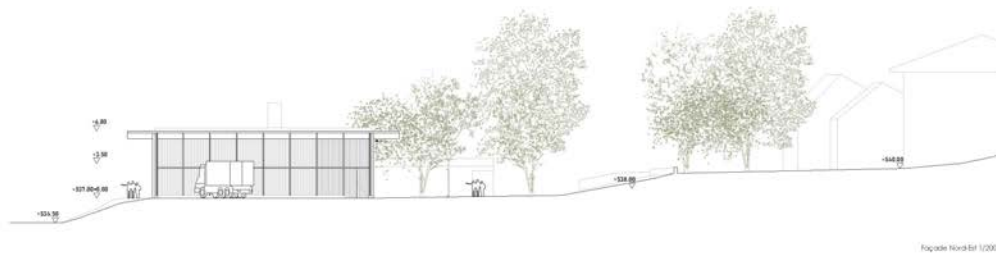
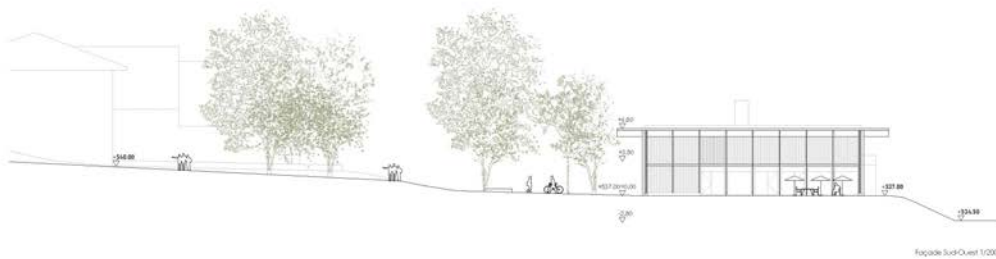
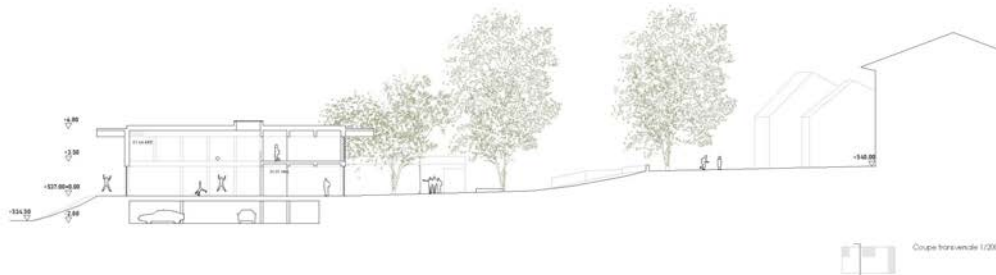
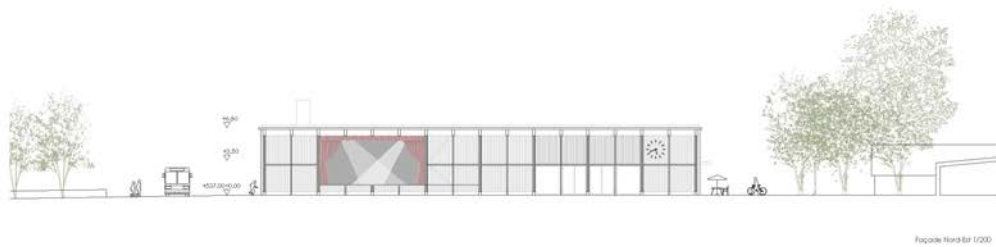
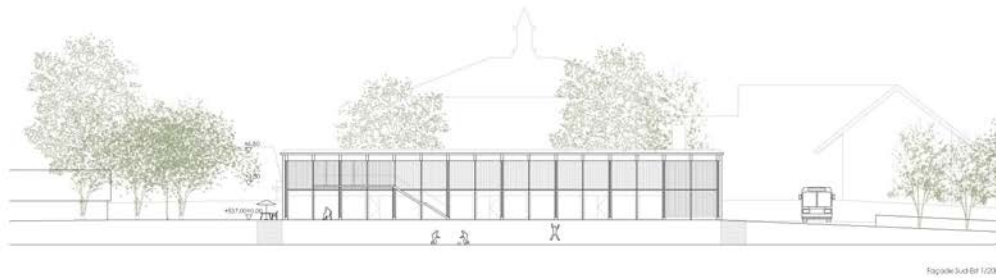


Coupe longitudinale 1/200

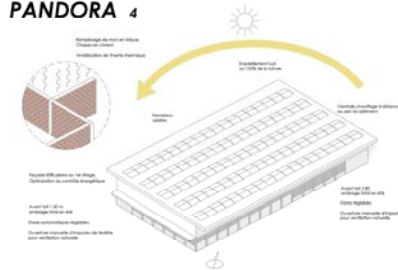


Section 1/200

concours d'architecture Gingins  
**PANDORA 3**



concepts d'architecture Gingins  
**PANDORA 4**



**CONCEPT ÉNERGÉTIQUE**

Le projet mise sur l'efficacité énergétique pour la simplicité et la maximisation des ressources locales :

- Implication des usagers : Les utilisateurs et gestionnaires du site jouent un rôle actif dans la gestion du climat intérieur, permettant ainsi de réduire, voire d'éliminer, l'utilisation de dispositifs mécaniques ou domotiques superflus.
- Utilisation du bois local : Le bois est privilégié partout où son usage est pertinent, valant ainsi la fibre locale et réduisant l'empreinte carbone du projet.

Peu de choix techniques et architecturaux ont été intégrés pour optimiser l'efficacité énergétique, comme une enveloppe thermique compacte et hautement performante, un système de ventilation 100% naturelle pour les petits locaux, et le raccordement au réseau de chaleur à pellets (CA2) situé dans le même bâtiment.

Optimisation des apports solaires et du confort estival : Le projet intègre des dispositifs d'ombrage fixe sur les vitrages, conçus pour maximiser les gains solaires passifs en hiver et assurer un confort optimal en été, tant lorsque est capable pour laisser passer les rayons solaires hivernaux (inférieurs à 45°) tout en bloquant les apports solaires estivaux plus intenses (au-delà de 45°). Des stores à lamelles et des impostes supérieures offrent également à briser les gains solaires en été, tout en préservant les possibilités de ventilation naturelle.

Inertie thermique : Les chapes en ciment et les cloisons en briques de terre entre les petits locaux et les locaux adjacents assurent une inertie thermique bénéfique, améliorant le confort intérieur et réduisant les besoins énergétiques.

Enfin, la construction sèche en bois, combinée à des finitions brutes et à une adaption en matériaux biosourcés comme la laine de bois isolée et les façades de cellulose dans l'ossature bois de la loggia, garantit une très faible consommation d'énergie grise.

**CONCEPT STRUCTUREL**

La structure portative repose sur un module régulier de 2,80 m, largement apparenté, intégrée comme élément central de l'architecture architecturale du projet. Elle se compose d'une ossature primaire de colonnes en bois lamelle-collée (BLC) de 24x24 cm, soutenues par des sommiers également en BLC, sur lesquels repose une structure secondaire constituée de dalles en bois.

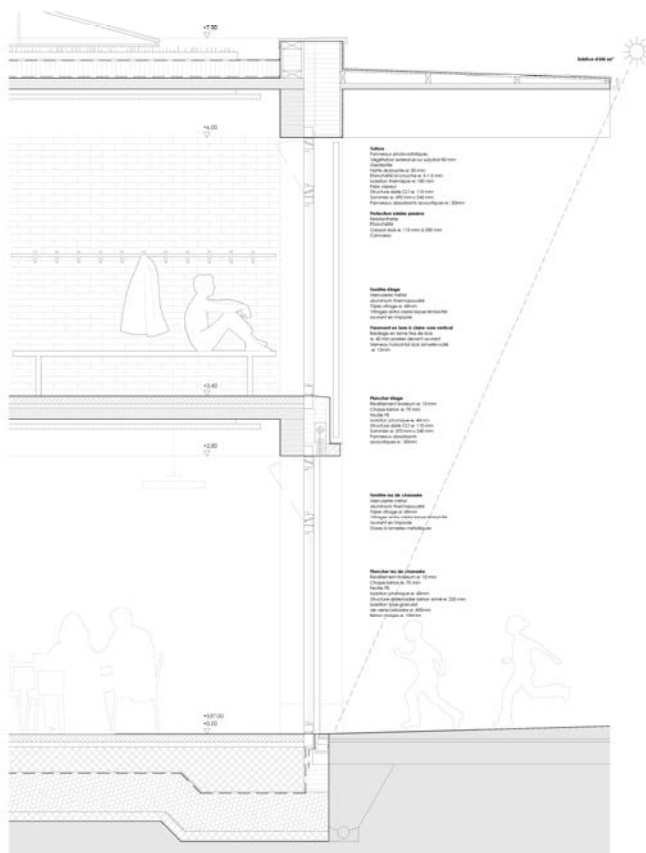
La structure hors sol se distingue par sa simplicité et sa rationalité. Deux niveaux de béton armé, situés au centre et à l'angle du bâtiment, assurent le contreventement. Le béton utilisé pour ces niveaux est formé avec un faible taux de ciment et un pourcentage élevé de granulats recyclés, ce qui réduit significativement l'impact environnemental tout en garantissant la résistance nécessaire.

Le plancher sur sous-sol est réalisé en dalle de béton armé, tandis que celui du rez-de-chaussée est entièrement en bois. Il est composé de sommiers et de solives en BLC, sur lesquels sont fixés des panneaux treillis collés sur charis (20x40x3). Une double couche d'isolant et une chape en ciment, recouverte d'une finition en linoléum, viennent compléter l'épaisseur du plancher, offrant à la fois confort et performance thermique.

La structure de la toiture, conçue pour couvrir la partie de la salle de sport (13,5 m), est formée de sections de 25 cm x 45 cm, sur les façades sud-est et nord-ouest. Ces sommiers de fait s'étendant sur 200 cm au-delà des murs, permettant de réduire la façade à l'intérieur de la salle et d'assurer une protection solaire efficace durant l'été.

L'empierre du sous-sol est maximisée le long du terrain de football, afin de limiter au mieux le volume de terre à évacuer, optimisant ainsi les travaux de terrassement.

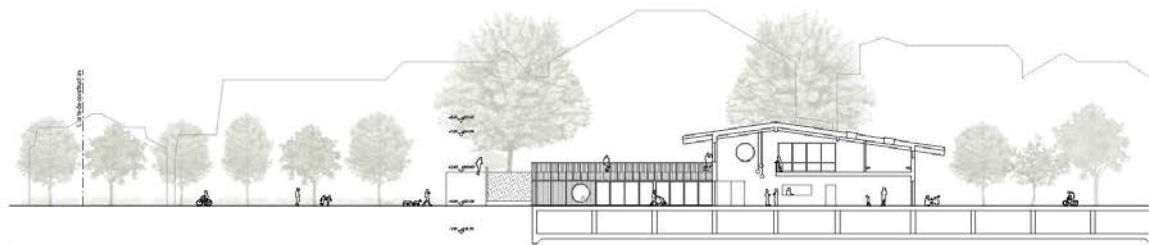
Le sous-sol est prévu sur un seul niveau, avec une profondeur de terrassement qui ne descend pas jusqu'au niveau de la nappe phréatique (3,5 cm). Le noyau et les murs du sous-sol sont réalisés en béton armé, formant une cuve blanche.



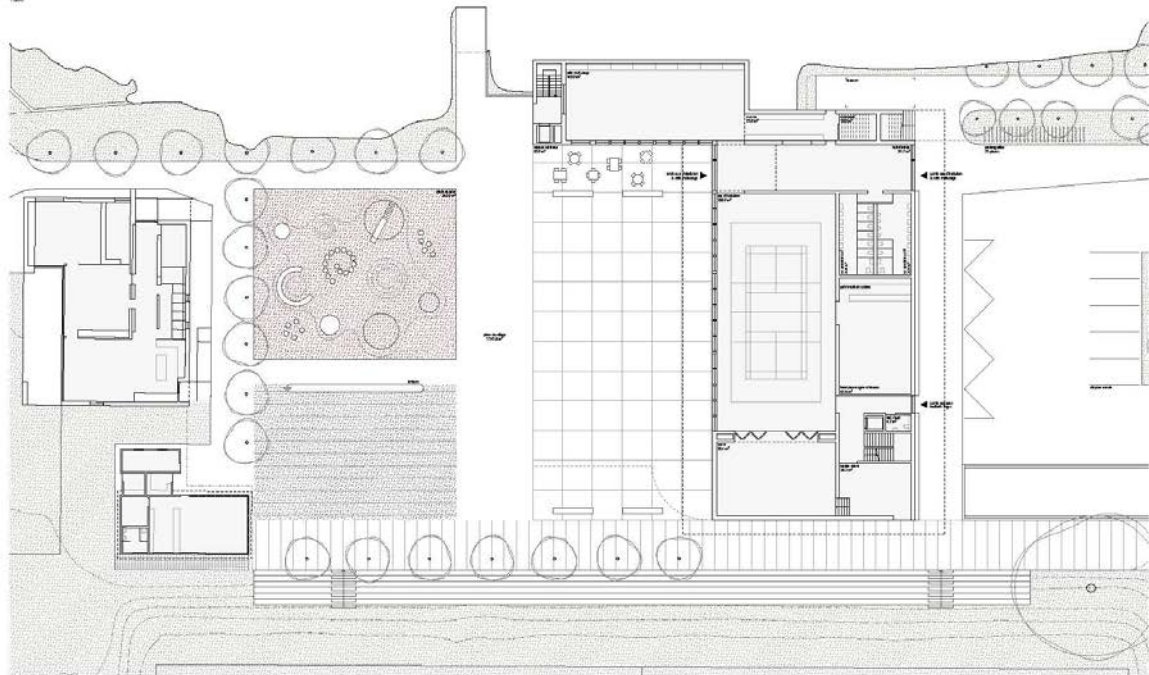


**FRAME**

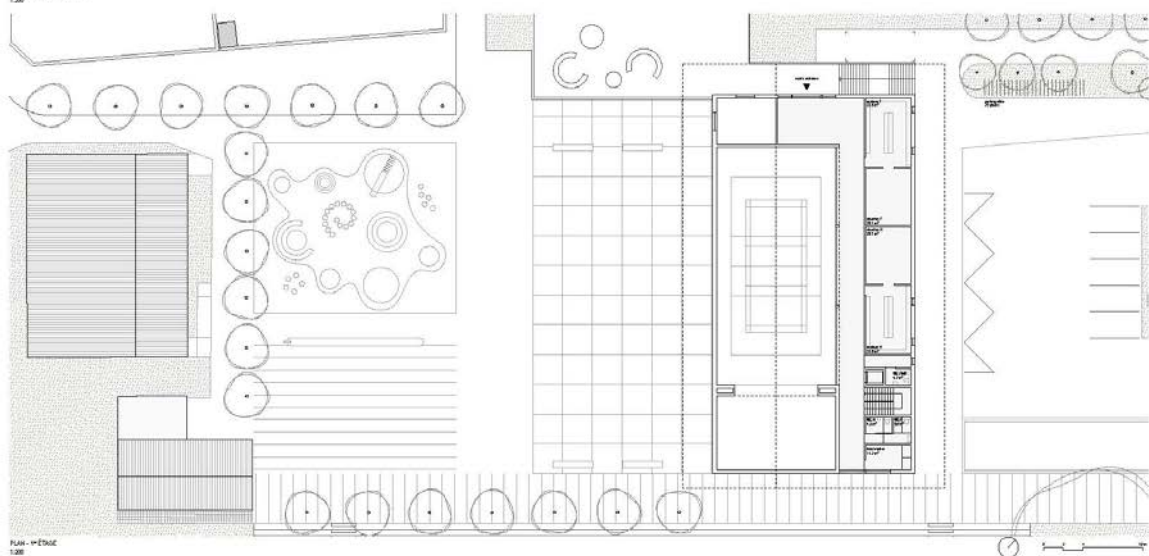
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS



COUPE AA  
1:200

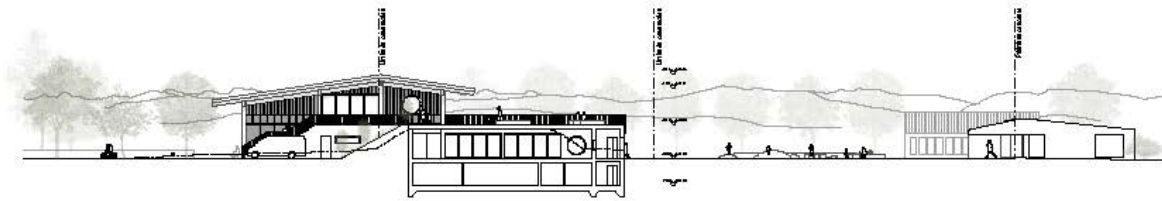


PLAN - RZ-DE-GRAVÉE  
1:300

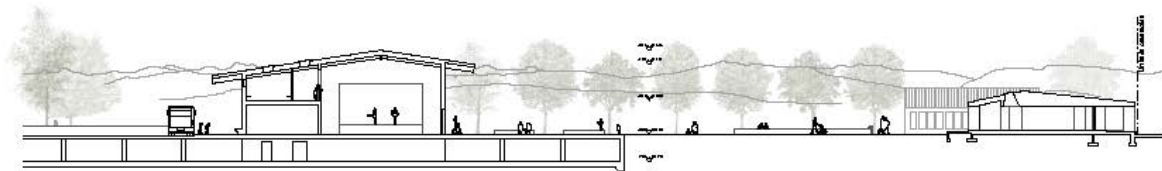


PLAN - 1<sup>ER</sup> ÉTAGE  
1:300

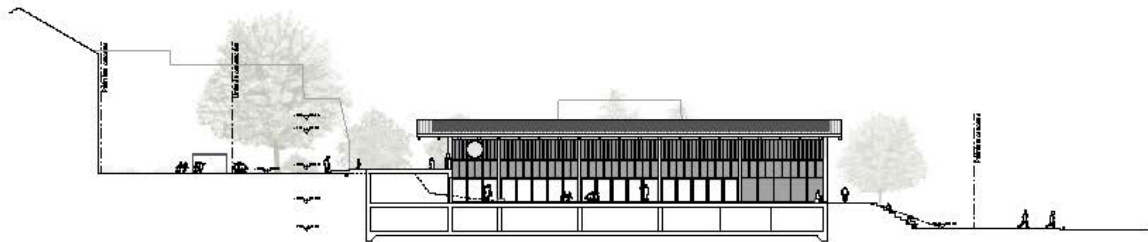
**FRAME**  
CONCEPTS ARCHITECTURES GENEVE



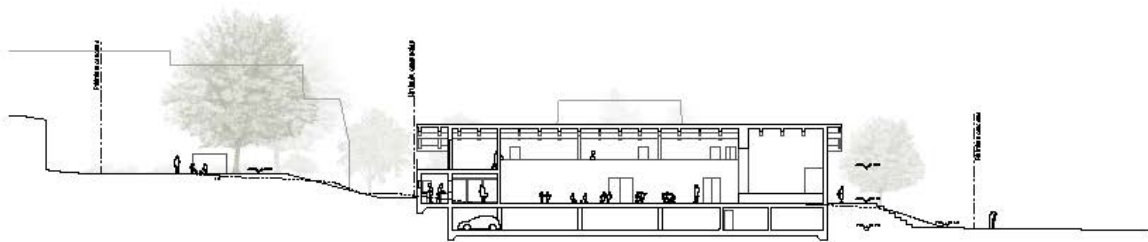
01182 00  
1/200



01182 01  
1/200



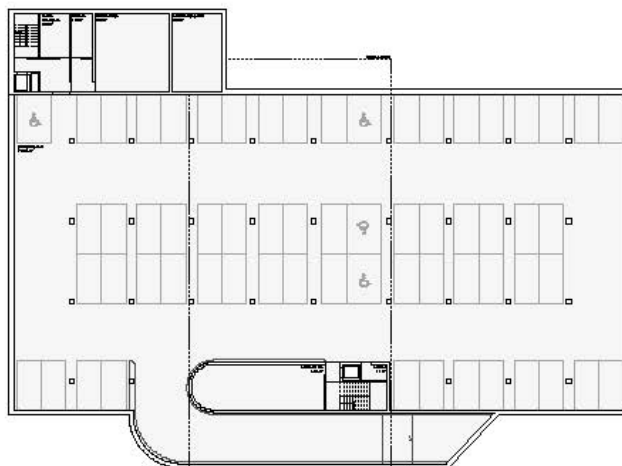
01182 02  
1/200



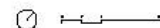
01182 03  
1/200



FRAME  
CONCEPT ARCHITECTURES GENEVE



PLAN 0049 204  
1:500



COUPE 4 EL. 01/28 (01/14)/06 10 PD-011  
1:50



N°32 – VUE DU MONT-BLANC

Ecarté 2<sup>ème</sup> tour

**vue du mont-blanc**  
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS



**Architecture et urbanisme**

Les arbres au sud-est, ainsi que la terrasse offrant une vue magnifique sur le Léman et le Mont-Blanc, constituent l'une des grandes qualités de ce lieu, qui mérite d'être mise en valeur et renforcée. L'espace existant autour de la salle polyvalente est aujourd'hui principalement occupé par des parkings et des surfaces résiduelles.

Les deux fonctions principales du projet sont réparties sur deux volumes : la salle multi-usage dans le bâtiment existant de la poste, et la salle polyvalente avec tous les locaux annexes dans une nouvelle construction. En réduisant la taille des constructions, la structure existante du village est préservée et l'échelle des bâtiments voisins est respectée. Ainsi, de nouvelles places de différentes dimensions sont créées, auxquelles la salle polyvalente s'adapte.

Le nouveau bâtiment est positionné de manière à créer une place avec vue vers le sud, tout en générant un autre espace plus intime à l'est, offrant une vue sur le lointain. Cette place peut être agrandie en fonction des représentations musicales ou théâtrales, en englobant la zone de parking. La façade de la scène avec l'entrée principale couverte devient également l'adresse du complexe, orientée vers l'est.

Lors des grandes fêtes de village, les deux places fusionnent pour former un espace plus grand que la place du village.

De plus, la position de la salle a été choisie de manière à ne pas obstruer la vue du collège de Gingins sur le Léman et les Alpes, ni à altérer la vue sur le lointain du collège protégé.

**Mobilité**

Les auteurs du projet attachent une grande importance à la séparation claire entre piétons, cyclistes et trafic motorisé. Le trottoir de la route de Chiblins est prolongé avant l'entrée des voitures directement sur la place, en passant par l'arrêt de bus et l'escalier menant au collège. Ce chemin peut également être utilisé par les cyclistes, évitant ainsi les intersections avec la circulation motorisée.

A l'exception de livraisons occasionnelles, la place est en général libre de véhicules.

L'accès au parking se fait par une seule entrée et une seule sortie. La majorité des places de stationnement sont en dalles engazonnées. Les chemins de circulation pour le bus sont quant à eux en asphalte.

La nouvelle disposition des places de stationnement permet de réduire la présence des véhicules, tout en offrant une grande flexibilité dans l'utilisation de l'espace.



Accès au complexe socio-culturel et sportif



Plan de situation 1:500



Façade Nord-Est 1:200

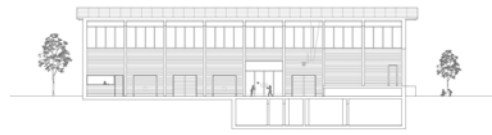


Façade Sud-Est Salle multusage 1:200

vue du mont-blanc  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS



Rez-de-chaussée 1:200



Coupe BB 1:200

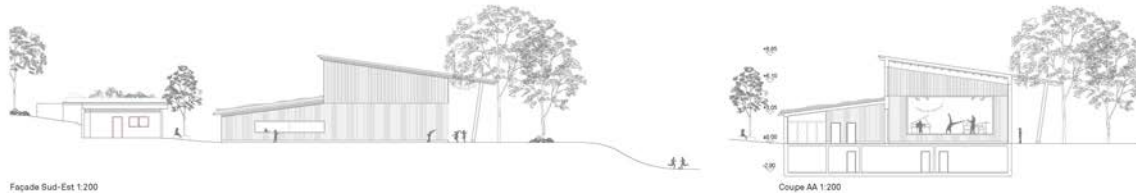


Sous-sol 1:200



Façade Sud-Est 1:200

**vue du mont-blanc**  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS



**La place du village de Gingins**

Elle est composée de plusieurs espaces créés par la position précise du bâtiment de la salle polyvalente. Ces espaces permettent un usage partagé tout en offrant des ambiances et des usages différents, conformément à l'idée de polyvalence.



**La place du théâtre :**

Cette place est à la fois un lieu d'arrivée et un espace pour des concerts, des spectacles théâtraux et des rencontres informelles. La nouvelle salle polyvalente la délimite à l'ouest avec sa grande scène et son entrée principale.



Au nord, l'ancienne poste réaménagée, avec la salle multis usage et sa façade vitrée, donne sur la place. Au sud, de grands arbres, un terrain de jeu pour enfants et un nouveau jeu d'eau clôturent l'espace.



La place se caractérise par une atmosphère intime, un revêtement homogène et perméable, composé de pierres climatiques, qui permettent l'infiltration de l'eau et son stockage. Cette place est idéale pour les fêtes, marchés ou grandes soirées dansantes.



**La place avec vue :**

Située au sud de la salle polyvalente, elle offre une vue imprenable sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc. Toute la façade sud de la salle s'ouvre sur la place et son panorama. Toutefois, cette place est également dédiée au sport. Des gradins donnent sur le terrain de football, permettant aux spectateurs de suivre les matchs assis. La bovette se trouve à l'ouest et ravitaillé à la fois les spectateurs et les villageois, qui peuvent se rassembler sous le grand toit de la salle, indépendamment des conditions météorologiques. Un espace pour la pétanque, recouvert de gravier perméable, complète la place avec une vue exceptionnelle. À l'est, la place est bordée par la végétation dense des arbres.



**Salle polyvalente**

La nouvelle salle polyvalente, en plus de sa relation directe avec la place offrant une vue et une ouverture sur le paysage, dispose d'un grand espace extérieur couvert. Cet espace est une extension bienvenue lors des fêtes, tout en offrant une ombre agréable à la salle orientée au sud. Ainsi, la salle bénéficie d'une vue magnifique, tout en étant dotée d'une scène idéalement placée à l'avant, également accessible depuis la place du village. La cuisine, naturellement éclairée, dessert directement la salle et permet des livraisons extérieures.

La scène elle-même est organisée à la fois vers l'intérieur et l'extérieur, offrant un espace supplémentaire de 90 m<sup>2</sup>, éclairé naturellement, qui peut être utilisé comme salle de réunion. Au rez-de-chaussée se trouvent également l'arrière-scène, les locaux des maîtres, la cuisine avec ses annexes et les toilettes. Afin de minimiser l'empreinte au sol, tous les locaux qui ne nécessitent pas d'être situés au rez-de-chaussée sont regroupés dans un sous-sol compact. Seules les vestiaires, les toilettes des visiteurs et les locaux techniques s'y trouvent.

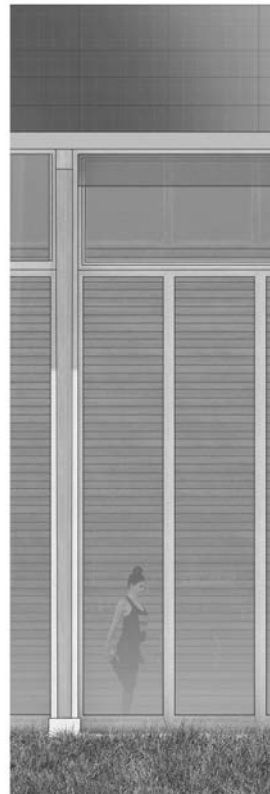
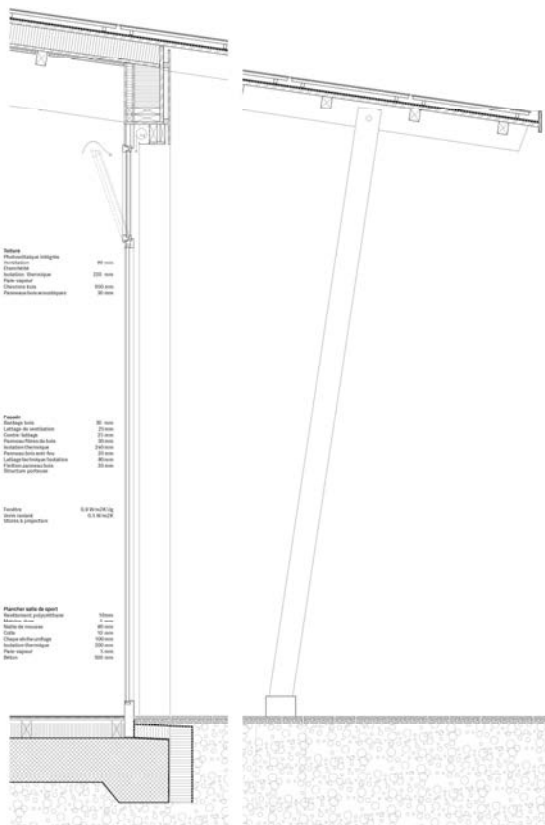
Le volume de la nouvelle construction met en scène un grand toit en surplomb, orienté vers le sud, équipé d'une installation solaire intégrée. Le toit à l'ouest, orienté vers les maisons unifamiliales, suit la hauteur des bâtiments environnants, et est végétalisé, car il n'est pas adapté pour les panneaux photovoltaïques. Cela permet de préserver la vue depuis le collige sans être perturbé par des équipements techniques sur le toit. Grâce à la différence de hauteur, la salle est également éclairée naturellement par des fenêtres situées au nord.

**Salle multis usage**

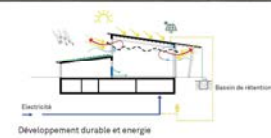
La salle multis usage, avec sa cuisine et ses annexes, est située dans l'ancienne poste, une solution à la fois économique et écologique. Le chemin vers l'UAPE est court et passe directement au pied de l'école. La façade est renouée de manière à ce que toutes les ouvertures atteignent le sol, et sont équipées de portes-fenêtres pour créer une connexion avec la place du village.



vue du mont-blanc  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS



Travées constructive 1:20



Explication du concept de durabilité

La nouvelle salle polyvalente sera construite en bois, à l'exception des parties en contact direct avec le sol. Grâce à l'organisation complexe du projet, un équilibre optimal entre coûts et ressources peut être atteint. Le choix du bois comme matériau principal répond naturellement aux exigences de durabilité.

La salle est équipée de lucarnes mécaniques ouvrables pour assurer une ventilation naturelle idéale et un refroidissement nocturne efficace. Cela permet de maintenir un climat optimal dans tout le complexe avec une approche low-tech. La salle technique, située au sous-sol, est idéalement placée à côté de la centrale de chauffage et du stockage des pellets.

L'intégralité du grand toit orienté au sud sera équipée de panneaux photovoltaïques. Le toit inférieur, légèrement incliné vers le nord, sera végétalisé de manière extensive afin de retenir une partie de l'eau de pluie. Grâce à cette installation solaire bien orientée et de grande taille, la production d'électricité couvrira les besoins énergétiques de l'ensemble du complexe, y compris pour les activités sportives et les autres usages.

En général, le projet repose sur des systèmes techniques simples et peu coûteux à entretenir, avec une séparation systématique des réseaux et l'utilisation de composants durables. Grâce à la compacité du volume et à l'isolation optimale du bâtiment, la norme Minergie-P-ECC pourra être atteinte sans difficulté.

Partout où cela est possible, le sol sera conçu pour permettre l'infiltration de l'eau, y compris sur le parking, dans les zones réservées aux véhicules en stationnement. La biodiversité sera respectée à tous les niveaux de l'aménagement, ainsi que dans le choix des nouvelles plantations. Tous les arbres existants seront conservés et complétés par des arbres adaptés au climat.

Dans les zones pavées, des « pierres climatiques » seront installées. Elles permettent non seulement à l'eau de s'infiltrer, mais aussi de s'évaporer, contribuant ainsi au concept de « ville éponge ».



N°33 – SOUS LES FEUILLAGES

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

SOUS LES FEUILLAGES



PLAN DE SITUATION 1/500

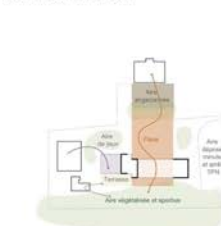
COMPRÉHENSION DU CONTEXTE EXISTANT

Le projet se situe au cœur du village de Gingins. Le périmètre du concours est le lieu de la rencontre de deux échelles. S'étendant du tissu de bâti historique du village jusqu'aux terrains de sport dédiés au football, l'échelle domestique rejoint l'échelle publique du village.

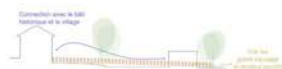
Le Collège est situé au centre du village historique et le domine par sa hauteur. Cependant, l'imposante salle communale existante le cache du tiers du village, une situation accentuée par la piste qui crée un écran dissimulant le Collège, l'isolant en tout de la place.

Cette configuration crée une séparation et ne dégage pas une véritable place de village, celle-ci étant segmentée par les bâtiments existants et amenuisée par le stationnement extérieur actuel.

Le nouveau bâtiment socio-culturel et sportif est donc une opportunité pour repenser et créer une place de village, généreuse et aux contours dessinés, capable d'accueillir divers types de rencontres, devenant le véritable lieu de référence pour les villageoises et les villageois.



PROGRAMME ET CONNEXION



La place au protégée à l'arrière de la salle communale. La salle existante se partage avec le terrain public.

CONCEPT

Le projet « Sous les feuillages » transforme l'opportunité en réalité.

Une place où il fait bon vivre ! Une nouvelle place de village est créée, séparée et protégée du trafic motorisé, du transit et des stationnements de véhicules. Une place où seuls les piétons et autres mobilités douces ont accès.

La place est surélevée de la route et reprend faveur de la topographie naturelle du terrain. Elle est dégauchée, entourée de végétations où il fait bon vivre. Une place où la population pourra y venir se prélasser, se rencontrer, fêter ou fêter.

Un espace public inclusif et multigénérationnel ! La nouvelle place avec ses aménagements paysagers aura pour vocation de créer un espace public pour tous favorisant les échanges sociaux entre les différents usagers du site. Elle est adaptée à tous, des enfants jeunes ou moins jeunes, aux habitants de tout âge, dans un lieu qui invite à se détendre, à se reposer, à s'amusar, à donner aux activités sportives, etc.

Une place où l'on trouve des jeux, du vide, de la végétation, du mobilier urbain et une connexion directe au village historique comme au nouveau bâtiment qui abritera toutes les activités de Gingins.

La place est une place inclusive, où tous les espaces sont accessibles avec des déclivités de maximum 6% permettant une utilisation du site aux personnes à mobilité réduite.

Activités sur la place ! Cette place généreuse pourra accueillir toutes les activités diverses locales qui s'étalent le long du calendrier culturel riche de la commune de Gingins. L'espace public sera activé tout au long de la journée grâce aux multiples activités susceptibles de s'y développer. Que cela soit avec les activités scolaires, l'aire de jeux des enfants, les activités du club de football, une fête d'halloween ou un dîner spectacle.

Située au centre du périmètre, entre le Collège et le nouveau bâtiment, entre la route de Châtinais et l'UAPE, elle permet une meilleure circulation et accessibilité aux divers équipements publics du village.

Une place végétalisée ! Les arbres majestueux et historiques existants sont tous conservés par le projet. La riche végétation est donc préservée, et sera complétée de plantations nouvelles indigènes, en pleine terre, pour créer une place agréable bordée sur ses quatre côtés de verdure et aux arbres ombragés. Le sol est majoritairement perméable, à l'exception du cœur de la place prévu avec un revêtement en pierres naturelles.

NOUVELLE CONSTRUCTION

Le nouveau bâtiment est quant à lui situé entre la place et le premier terrain de football qui y surplombe. Son implantation permet autant desservir la place que les activités sportives.

Il cherche à être le plus compact possible, s'élevant à des hauteurs justes et mesurées, évitant tout volume superflu. En se rapprochant de l'UAPE, le bâtiment laisse en hauteur jusqu'au strict nécessaire pour dialoguer avec le construit existant dont les activités lui sont complémentaires.

Le bâtiment est adapté à tous les usages et possède des ouvertures grandes et généreuses sur ses deux longs côtés, lui conférant une liberté d'utilisation exceptionnelle. Les activités et fêtes qui s'y dérouleront pourront se dérouler à souhait des deux côtés du bâtiment, sur la place ou sur la terrasse, et prendre avantage de la localisation remarquable du bâtiment.

Les nombreuses ouvertures permettent d'offrir un dégagement intéressant depuis l'intérieur du bâtiment sur le grand paysage des Alpes françaises et du Lac Léman.

La salle multiusage se situe à moins de 15 mètres du bâtiment de l'UAPE « Les Pils Lizarch », permettant un usage comme facilité entre les deux bâtiments pour les enfants. Cette connexion est soulignée par la volumétrie équivalente entre les deux bâtis.

Une synergie est aussi établie avec la buvette du club de football dont l'espace de terrasses créé à proximité maintient une qualité pour les spectateurs du FC Gingins. La possibilité d'accéder depuis le terrain de football aux vestiaires en sous-sol du bâtiment souligne la volonté de créer des connexions grâce à ce nouvel équipement public.

Fonctionnement du bâtiment ! Le plan du bâtiment est conçu de manière à garantir une autonomie complète entre ses différentes fonctions principales, tout en mutualisant par souci d'efficacité les éléments de programme qui peuvent l'être.

L'entrée principale mène à un noyau de circulation qui dessert la salle polyvalente, la salle multiusage et les vestiaires au sous-sol, tout en créant un lien direct entre la place du village et la terrasse donnant sur le terrain de football.

Un service de taxi populaire collaborerait harmonieusement avec une file d'attente et un accès du FC Gingins.

Le projet prend partie de déplacer une partie du programme au sous-sol afin de libérer davantage de surface dédiée à la place de village.

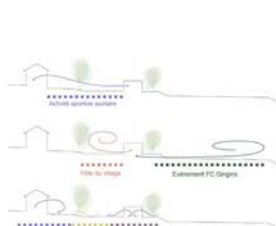
DISPOSITIF DE TRANSPORT PUBLIC ET DÉPÔSE MINUTE EFFICACE

Le projet propose de concevoir l'aire de dépôt minute et d'arrêt TPN le long de la Route de Châtinais. Ce geste permet de déloger l'espace restant pour la place tout en garantissant la sécurité des enfants et des piétons.

En arrivant par les transports publics à Gingins, le voyageur sera déposé au pied d'une place publique et non plus sur un parking extérieur comme c'est le cas actuellement.



CIRCULATIONS ET FLUX



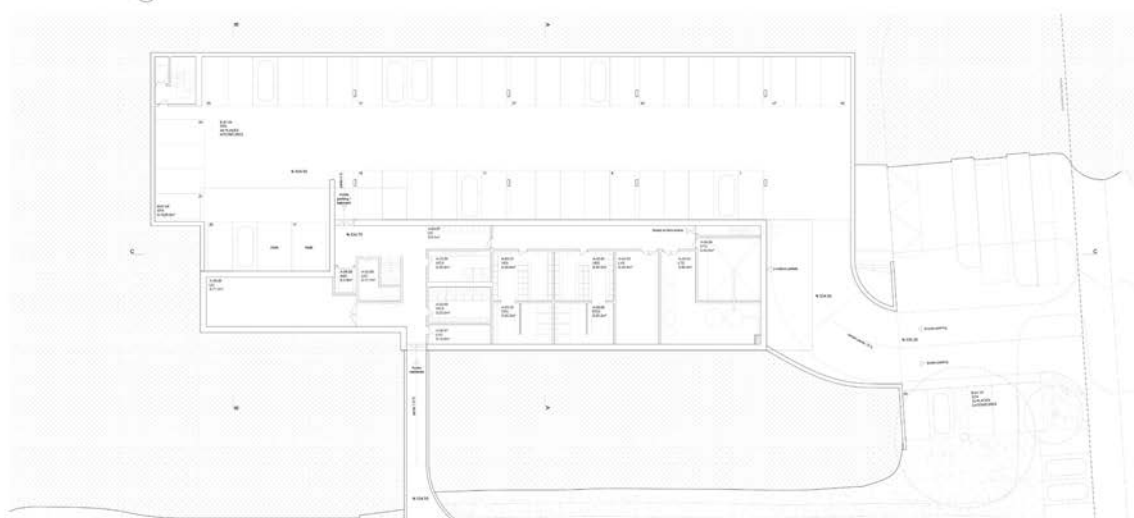
ACTIVITÉS POTENTIELLES

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

SOUS LES FEUILLAGES 



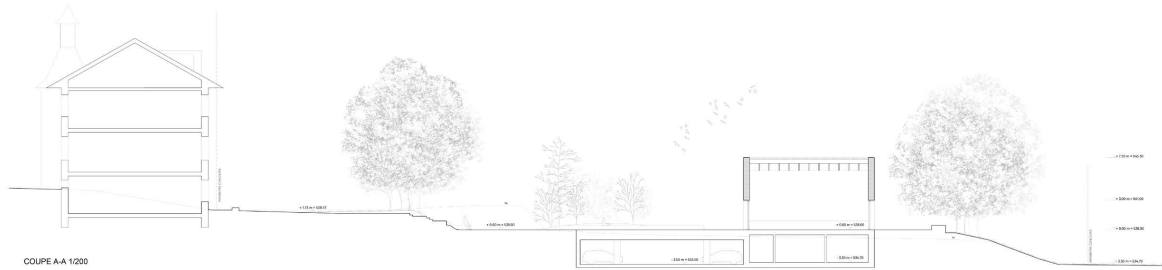
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE 1/200 



PLAN SOUS-SOL 1/200

CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

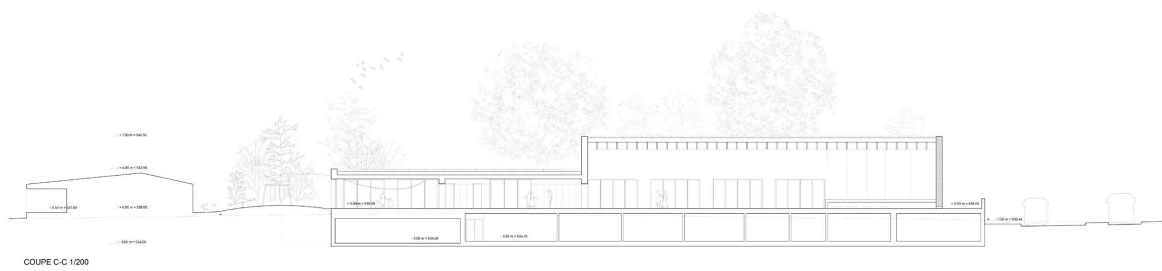
SOUS LES FEUILLAGES 



COUPE A-A 1/200



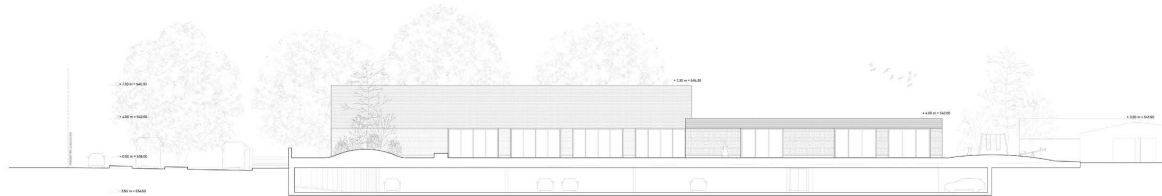
COUPE B-B 1/200



COUPE C-C 1/200



ELEVATION SUD-EST 1/200



ELEVATION NORD-OUEST 1/200



ELEVATION NORD-EST 1/200

ELEVATION SUD-OUEST 1/200

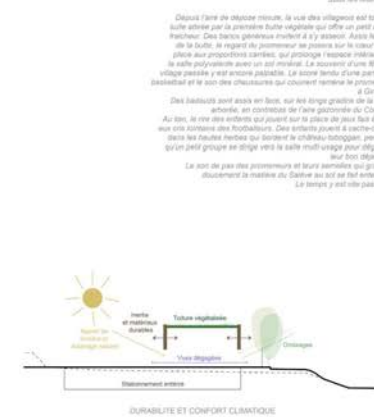
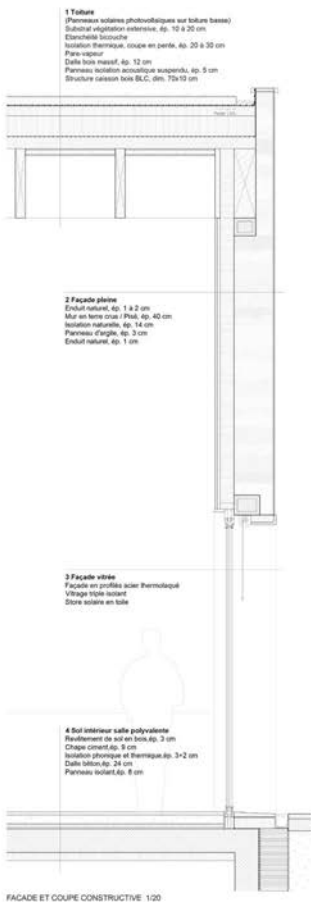
CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS

SOUS LES FEUILLAGES



ILLUSTRATION

Sous les feuillages



**DURABILITE ET CONFORT CLIMATIQUE**

Ce nouveau bâtiment public sera l'occasion de réaliser un projet exemplaire en matière de développement durable.

Le bâtiment au volume compact sera construit à base d'une très grande majorité de matériaux naturels et biosourcés. Les murs épais en pisé chercheront à exploiter au mieux les matériaux d'excavation afin d'éviter la production de déchets.

Les toits en tant que cinquième façade seront exploités au maximum de leur potentiel avec la plantation de végétation extensive et l'installation de champ solaire photovoltaïque et thermique afin de produire l'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment.

L'emploi du béton sera réfléchi et réduit au minimum, essentiellement pour la construction en sous-sol.

Le contraste du niveau de la nappe phréatique est respecté avec la création d'une place à un niveau atterriqué légèrement plus élevé que la hauteur de la place existante. Cela permet de diminuer la profondeur d'excavation nécessaire à la création d'un niveau de sous-sol, qui diminue la grande majorité des places de stationnement requises dans le projet.

L'emploi de matériaux naturels pour la construction des murs de façades en pisé, isolés en matière naturelle permettra de remplir les exigences strictes de performance énergétique actuelle tout en offrant une façade pérenne. Le mur en pisé possède la propriété de permettre la régulation lente et naturelle de l'humidité (due de soit de l'intérieur vers l'extérieur ou le contraire). Ce dispositif hygrothermique naturel bouira sens aux futurs utilisateurs et exploitants du bâtiment un confort climatique intérieur de très grande qualité.

L'épaisseur du pisé confère au bâtiment une grande inertie thermique. Cette propriété est indispensable aux nouveaux bâtiments qui doivent s'adapter aux conditions climatiques changeantes à venir.

La grande qualité d'ouverture permet à la lumière naturelle de constituer la source d'éclairage et de garantir une bonne ventilation naturelle au bâtiment.

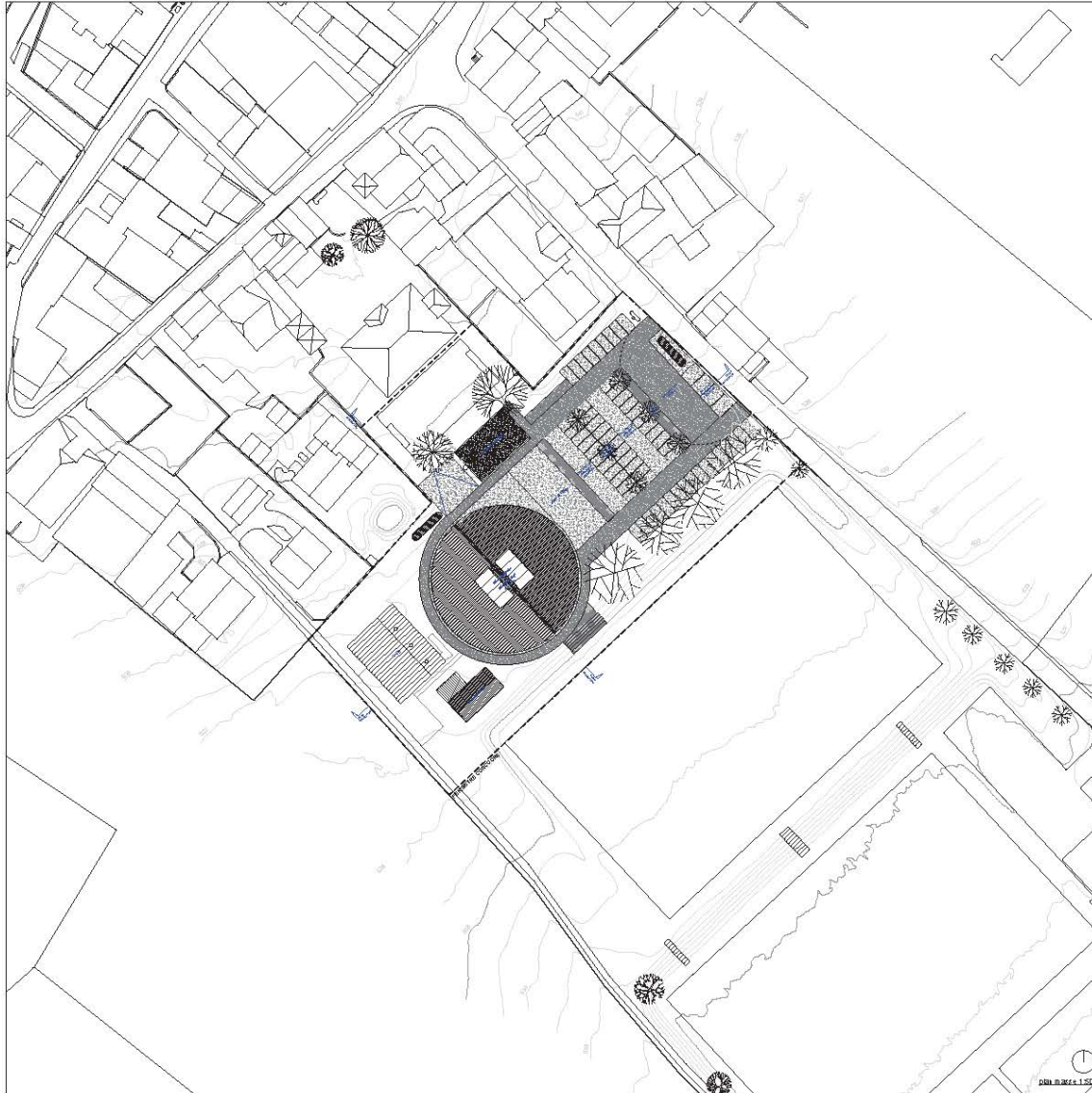



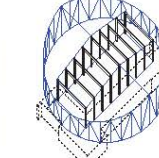
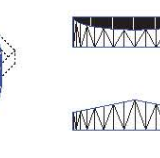
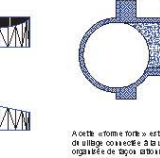
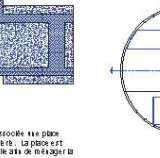
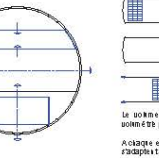
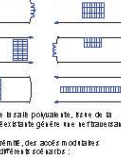
N°34 – CARROUSEL

Ecarté 1<sup>er</sup> tour

COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF\_CONCOURS D'ARCHITECTURE\_GINGINS

CARROUSEL\_1/4

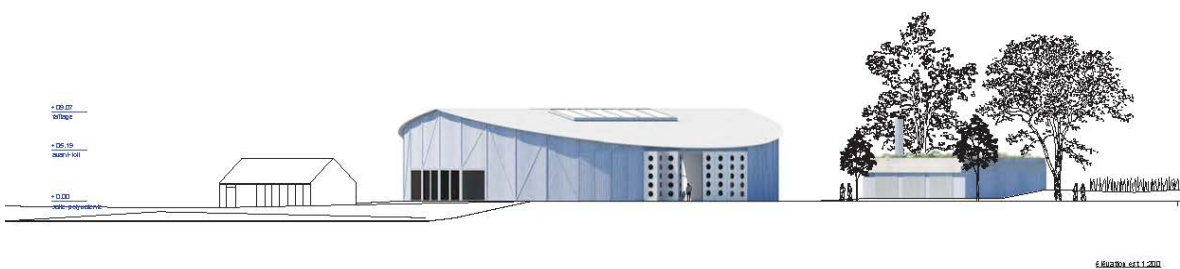
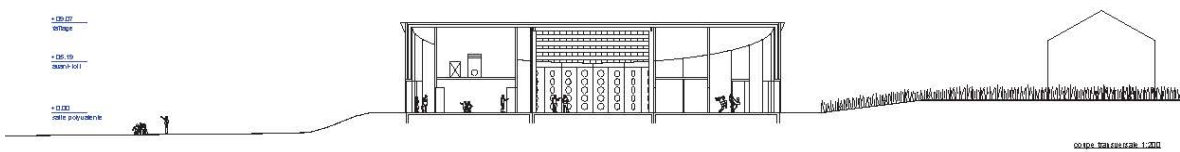
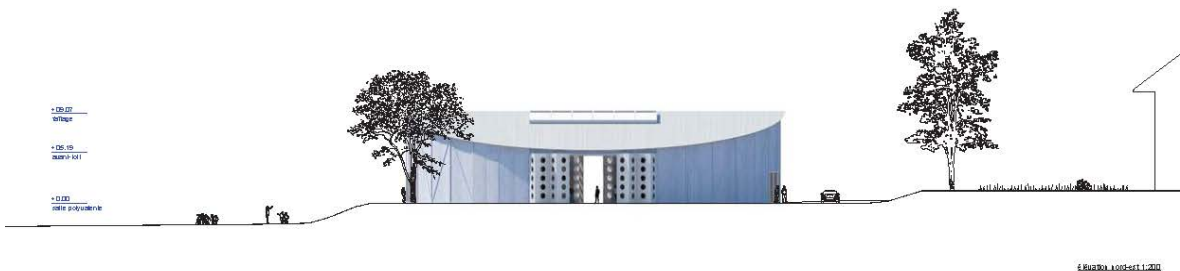
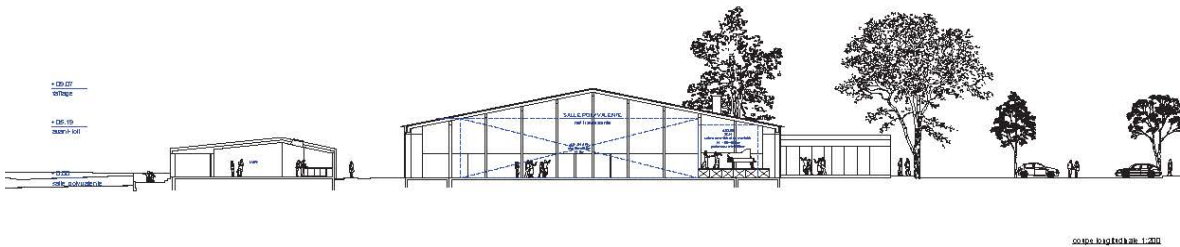
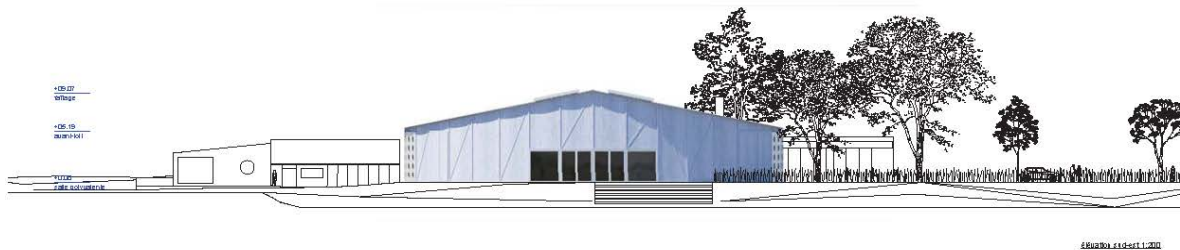


<p><b>Parti du projet accessible</b></p>  <p>Sur la nouvelle place du village, le complexe socio-culturel et sportif de Gingins, prend la forme d'un carrousel en bois.</p> <p>Ce lieu figure, à la géométrie familière, permet de résoudre le problème d'équipement public par la commune et de créer à la place aménagée, de créer un lieu rassemblant et appropriable.</p>	<p><b>Contour de la place accessible</b></p>  <p>La salle polyvalente s'inscrit dans l'espace ouvert de la place accessible de la commune. Cette structure est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p> <p>La salle polyvalente est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p> <p>Le principe de la place accessible est de créer un lieu rassemblant et appropriable.</p> <p>La commune de la place accessible est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p>	<p><b>Un carrousel à l'échelle humaine</b></p>  <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p> <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p>	<p><b>Un espace de village, un espace public</b></p>  <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p> <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p>	<p><b>Un espace de village, un espace public</b></p>  <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p> <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p>	<p><b>Un espace de village, un espace public</b></p>  <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p> <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p>	<p><b>Un espace de village, un espace public</b></p>  <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p> <p>Le carrousel de la commune est le point de départ de la place accessible de la commune. Elle est conçue pour être construite, organisée et utilisée par la commune.</p>
--	---	--	--	---	--	--



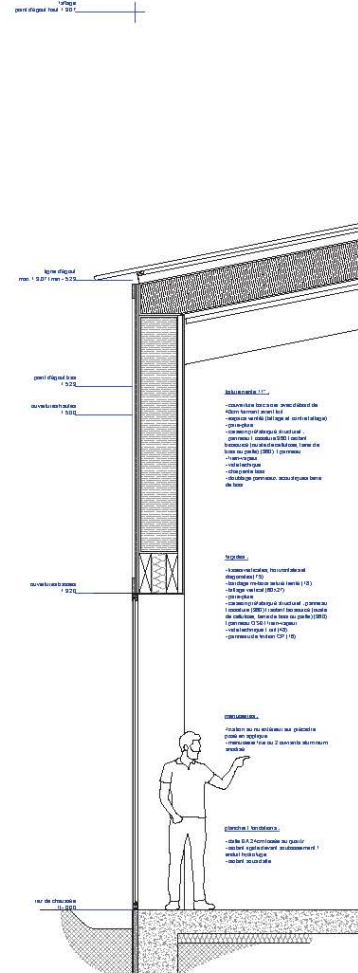
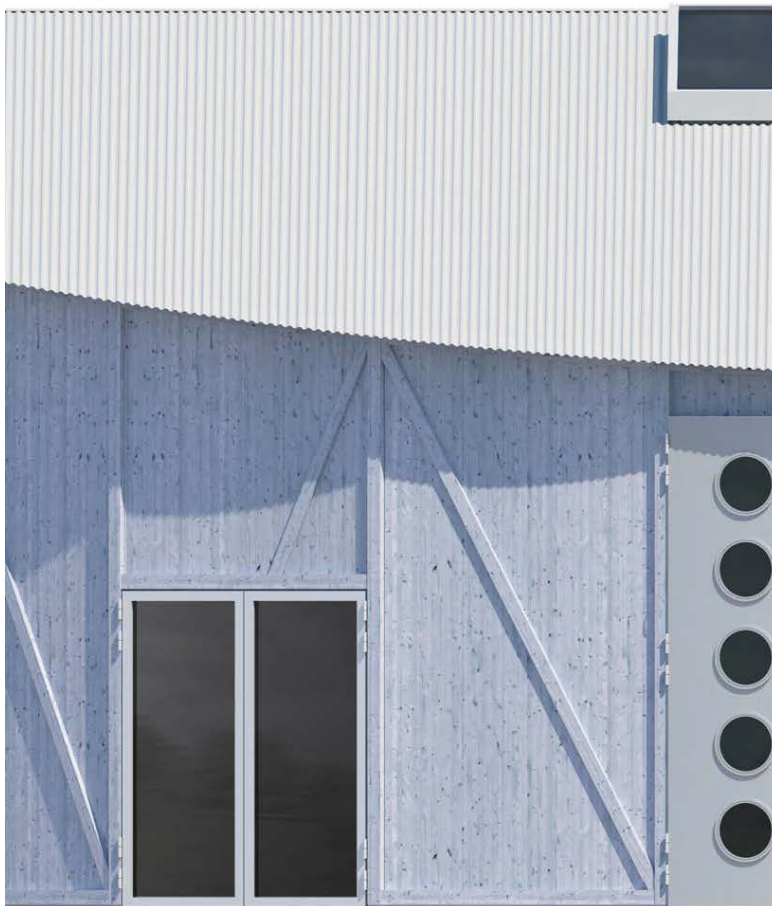
COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF\_CONCOURS D'ARCHITECTURE\_GINGINS

CARROUSEL\_ /4



COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF\_CONCOURS D'ARCHITECTURE\_GINGINS

CARROUSEL\_4/4



**Développement durable**

L'objectif est de faire converger structure, espace et usage vers une forme unitaire. Au niveau de l'usage, en s'inspirant de la matière la plus vertueuse possible dans une logique durable.

La construction / réhabilitation d'un bâtiment socio-culturel et sportif dans un quartier d'habitat de proximité est un défi. La création de zones perméables à l'eau convergent vers l'idée d'un nouveau cœur de village de Gingins à dominante sportive et locale, environnements économiques et résidentiels.

**Valorisation**

La mise accessible et ouverte de complexifier l'usage de cet espace est le but principal de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Les objectifs des programmes s'adressent à son caractère innovant :

- La mise accessible et ouverte de complexifier l'usage de cet espace est le but principal de l'usage, tel de la société et de la collectivité.
- La mise accessible et ouverte de complexifier l'usage de cet espace est le but principal de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Les objectifs des programmes s'adressent à son caractère innovant :

Les objectifs des programmes s'adressent à son caractère innovant :

Les objectifs des programmes s'adressent à son caractère innovant :

Les objectifs des programmes s'adressent à son caractère innovant :

**Concepts architecturaux**

**Éléments :**

Le concept architectural est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept architectural est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept architectural est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept architectural est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept architectural est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept architectural est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept architectural est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept architectural est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

**Concepts urbains**

Le concept urbain est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept urbain est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept urbain est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept urbain est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept urbain est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept urbain est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept urbain est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept urbain est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

**Économie**

Le concept économique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept économique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept économique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept économique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept économique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept économique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept économique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept économique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

**Écologie**

Le concept écologique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept écologique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept écologique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept écologique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept écologique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept écologique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept écologique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.

Le concept écologique est celui de l'usage, tel de la société et de la collectivité.



## 11. ANNEXES

## 11.1. Annexe 1 : conformité réglementaire des projets

N°	Art. 41	Art.42	Art.118 lit. a	Art. 118 lit. b	Art.120 al.5
1	n/a	Pas d'indication du terrain naturel, mais déblais/remblais paraissent bien plus importants que les $\pm 1.50m$ autorisés	Distance aux limites non respectée côté route	Pente non respectée	Bâtiment nettement plus haut que la limite autorisée
2	OK	OK	OK	OK	OK
3	OK	OK	OK	OK – Pente toiture du bâtiment principal non respectée, mais il s'agit de la toiture existante	OK
4	OK	Respecté pour les bâtiments, dérogations mineures au niveau des aménagements extérieurs	OK	Toiture à un pan légèrement incliné et avec partie accessible – pente non respectée, mais incertitude sur l'application ou non de cet article	Une petite partie du bâtiment (350m <sup>2</sup> ) qui fait office d'accès à la toiture-terrasse déroge de 0.9m
5	OK	Respecté pour les bâtiments, dérogations mineures au niveau des aménagements extérieurs (remblai plus important à la limite Sud du parking enterré)	OK	Pente non respectée sur moitié Nord du bâtiment et, éventuellement, sur parties latérales du corps Sud (mais qui pourraient aussi être considérées comme façades inclinées)	OK
6	n/a	OK – paraît en ordre, mais indication T.N. manquante	OK	Non respecté	OK
7	OK	OK	OK	Non respecté	OK
8	OK	OK	OK	Non respecté	OK
9	OK	OK	OK	Non respecté	OK
10	n/a	OK	OK	OK	OK
11	OK	OK	OK	Non respecté	OK

N°	Art. 41	Art.42	Art.118 lit. a	Art. 118 lit. b	Art.120 al.5
12	OK	OK	OK	Pente non respectée, mais détail de toiture plate sur plans inclinés	OK
13	OK	OK	OK	OK	OK
14	n/a	OK	OK	Non respecté	OK
15	OK	OK	OK	Non respecté	OK
16	n/a	OK	Dérogation mineure à l'angle ouest (mais dépassement de plus de 1,5m)	Non respecté	OK
17	OK	OK – paraît en ordre, mais indication T.N. manquante	OK	Non respecté	OK
18	OK	OK	OK	OK	OK
19	OK	OK	OK	Non respecté (très faible inclinaison)	OK
20	OK	OK	OK	OK - Toiture en shed	OK - Niveaux non indiqués
21	OK	OK - T.N. non représenté sur les façades	OK	OK	OK
22	OK	OK	OK	Non respecté (très faible inclinaison)	OK
23	OK	OK	OK	OK	OK
24	OK	OK	OK	Non respecté	OK
25	OK	OK	OK	OK	OK
26	OK	OK	OK	OK - Toiture plate suspendue	OK
27	OK	OK	OK - Seul le couvert de la rampe d'accès au parking souterrain dépasse la limite.	Non respecté	OK
28	OK	OK	OK	OK	OK
29	OK	OK	OK	Non respecté – Toiture à un pan légèrement incliné sur une partie du bâtiment	OK
30	OK	OK	OK	OK	OK

---

N°	Art. 41	Art.42	Art.118 lit. a	Art. 118 lit. b	Art.120 al.5
31	OK	OK	OK	Non respecté	OK
32	OK	OK	OK	Non respecté	OK
33	OK	OK	OK	OK	OK
34	n/a	OK - T.N. et altitude du niveau 0.00 non indiqués	OK	Non respecté	OK

## 11.2. Annexe 2 : liste des locaux

# Projet d'un complexe socio-culturel et sportif à Gingins

Concours de projets à 1 degré - procédure ouverte

Document A.2 - Liste des locaux - mise à jour le 14.07.2024

N°	Abbré.	Désignation	Nbr.	SN m <sup>2</sup>	Total SN	H min. (m)	Commentaires
<b>A</b>					<b>INFRASTRUCTURE SPORTIVE</b>		
					<b>912</b>		
01		SALLE POLYVALENTE			320		
	01 HAL	Hall d'entrée	1	20	20		Avec penderie.
	03 LOM	Local des maîtres	1	12	12		Le bureau contient une cabine de douche et un vestiaire. Il peut servir comme infirmerie. Éclairage naturel.
	04 ARE	aire d'évolution	1	288	288	6	VD1, 12X24X6m.
					<b>02</b>		<b>SALLE MULTIUSAGE</b>
	01 SAM	Salle multiusage	1	140	140	2.8	Pour l'accueil de 60 personnes. Elle est subdivisible en 2 salles. Si en lien avec la salle polyvalente, un accès depuis A-01.01 est souhaité.
	02 CUI	Cuisine	1	25	25		Pour réchauffer les repas de l'UAPE. Avec une sortie directe sur l'extérieur pour les livraisons et les poubelles. Selon projet (voir programme, §3.3.2).
	03 WCS	WC usagers	1	12	12		2 locaux séparés (2F/1L et 1G/1U/1L). Selon projet (voir programme, §3.3.2).
	04 WCH	WC handicapé	1	5	5		wc + lavabo. Selon projet (voir programme, §3.3.2).
	05 ECO	Economat	1	10	10		Pour les besoins de la cuisine A-02.02. Selon projet (voir programme, §3.3.2).
	05 EXT	Espace extérieur	1	60			Sous forme de terrasse en lien direct avec A.02.01.
					<b>03</b>		<b>LOCAUX DE SERVICES</b>
	01 VES	Vestiaires	2	30	60		20ml de banc minimum, 4-6 sèche-cheveux. En lien avec l'intérieur et l'extérieur (peut servir pour le foot et comme loges pour les spectacles).
	02 DOU	Douches	2	25	50		Attenantes avec 02.01, divisé en 2 zones : zone de douches, zone de séchage 10m2 entre les douches et les vestiaires.
	03 WC	WC usagers	1	12	12		2 locaux séparés (2F/1L et 1G/1U/1L) en lien avec <del>01.01 02.01 et 01.02.</del>
	04 WCH	WC handicapé	1	5	5		wc + lavabo.
	05 WCS	WC spectateurs	2	25	50		2 locaux séparés (7F/10L et 3G/4U/6L).
	06 LEI	Local pour engins intérieurs	1	70	70		Lxlxh=12x5x2.5m. Porte largeur 2,4m.
	07 LEI	Local pour petit matériel scolaire	1	15	15		Ou à remplacer par 12ml d'armoires (prof. 65cm).
	08 LDC	Local de conciergerie	1	10	10		pour le matériel d'entretien et de nettoyage.
	09 SCN	Scène	1	90	90		Scène haut. 100cm <del>sur un côté de la salle sur fond de la salle.</del> Hauteur min. 550cm. Profondeur min. 600cm. Rangement des chaises et des tables sous la scène. Voir programme, §3.3.2.
	10 ASC	Arrière-scène	1	40	40		Accessible de l'extérieur de plain-pied, par un quai de chargement pour des camions avec plateforme élévatrice. Liaison intérieure depuis les vestiaires utilisés comme loges.
	11 CUI	Cuisine	1	25	25		En lien direct avec l'aire d'évolution (A.01.04.). Avec une sortie directe sur l'extérieur pour les livraisons et les poubelles.
	12 ECO	Economat	1	10	10		Pour les besoins de la cuisine A-03.11.
					<b>04</b>		<b>LOCAUX TECHNIQUES</b>
	01 LOC	Local électrique	1	10	10		
	02 LTE	Local technique	1	60	60		centrale de chauffage pour plusieurs bâtiments de la commune. Avec cheminée.
	03 LVE	Local ventilation	1	40	40		
	04 STO	Local stockage pellets	1	40	40		centrale de chauffage pour plusieurs bâtiments de la commune. Attenant à A.04.02.
	05 ASC	Ascenseur	1	5	5		selon projet.
	06 QAI	Quai de chargement	1				Le quai de chargement doit être accessible par des camions pour le déchargement. De niveau avec l'arrière-scène.

## B AMENAGEMENTS EXTERIEURS

<b>01</b>					<b>STATIONNEMENT</b>		
	01 DMI	Dépose minute	3				3 places. Conserver l'existant ou à replacer selon projet.
	02 DMB	Dépose minute bus scolaire	2				2 places.
	03 SPL	Place de stationnement livraison	1				en lien avec A.4.06. Sert également pour livraison des repas UAPE.
	04 STA	Places de stationnement public	60				À disposer selon le projet. Comprend également les places de stationnement pour PMR. Les places doivent être le moins visible possible.
	05 ABU	Arrêt bus	1				1 place (15 min arrêt). Conserver l'existant ou à replacer selon projet.
	06 AVE	Abris vélos	25				25 vélos. À placer selon besoin du projet.
<b>2</b>					<b>AIRES DE JEUX</b>		
	01 AEN	Aire engazonnée	1	450	450		Selon projet. Surface existante devant l'école à replacer. La surface est plane (15x30m). Aménagée avec 2 buts.
	02 PLA	Place du village	1	1500	1500		Selon projet. Surface minimale (voir programme, §3.2.1).
	03 COU	Place de jeux	1	350	350		Conserver l'existant ou à replacer selon projet.

